



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2014**
RAPPORT FINANCIER ANNUEL



SOMMAIRE

Axway en bref	4	4	COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS RFA	119
Remarques générales	12			
1	LE GROUPE AXWAY ET SES ACTIVITÉS	15		
1.1	Situation générale du secteur de l'édition de logiciels	16	4.1	État du résultat net consolidé 120
1.2	Histoire d'Axway	18	4.2	Tableau des flux de trésorerie 122
1.3	Stratégie d'Axway et activités	21	4.3	État de la situation financière consolidée 123
1.4	Recherche et Développement, Brevets et Licences	31	4.4	État de variation des capitaux propres 124
1.5	Investissements de l'année	32	4.5	Notes aux états financiers consolidés 125
1.6	Chiffres clés	34	4.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 165
1.7	Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2014	37	5	COMPTES INDIVIDUELS RFA 167
1.8	Organisation du Groupe	39	5.1	Bilan 168
1.9	Responsabilité Sociale et Environnementale RFA	41	5.2	Compte de résultat 169
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	57	5.3	Annexe aux comptes individuels 170
2.1	Organes d'administration et de Direction Générale	58	5.4	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 187
2.2	Commissaires aux comptes RFA	69	6	CAPITAL ET ACTION AXWAY SOFTWARE 189
2.3	Conventions réglementées	70	6.1	Informations générales 190
2.4	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne RFA	71	6.2	Répartition du capital RFA 191
2.5	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la Société	82	6.3	Évolution du capital 196
2.6	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	83	6.4	Actions détenues par la Société ou pour son propre compte – programme de rachat d'actions 197
3	RAPPORT DE GESTION ET AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RFA	85	6.5	Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration d'Axway – délégations accordées par les Assemblées Générales RFA 198
	Rapport de gestion du Conseil d'administration	86	6.6	Options de souscription d'actions 205
3.1	Commentaires sur les Comptes consolidés de l'exercice 2014 du Groupe	87	6.7	Cours de l'action 206
3.2	Commentaires sur les comptes individuels 2014 d'Axway Software SA	90	6.8	Échanges par mois 206
3.3	Stratégie et objectifs pour 2015	91	6.9	Évolution du cours de l'action 206
3.4	Filiales et participations	95	6.10	Revenus par action 206
3.5	Facteurs de risques	97	7	INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES 207
3.6	Information concernant les mandataires sociaux	106	7.1	Carte d'identité d'Axway Software 208
3.7	Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	107	7.2	Conseil d'administration et Direction Générale 209
3.8	Comptes sociaux, comptes consolidés et affectation du résultat	108	7.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions 212
3.9	Tableau des résultats des cinq derniers exercices d'Axway Software	109	7.4	Assemblées Générales 213
3.10	Autres rapports	110	7.5	Élaboration et contrôle du document de référence et attestation du responsable RFA 216
			7.6	Calendrier indicatif de publication des résultats 218
			7.7	Documents accessibles au public 218
			7.8	Tables de concordance 219

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme RFA



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE **2014** RAPPORT FINANCIER ANNUEL



En application de son règlement général et notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a enregistré le présent document de référence le 23 avril 2015 sous le numéro D. 15-0391. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles sans frais auprès d'Axway Software SA, Direction de la Communication Financière, 26 rue des Pavillons, 92800 Puteaux, sur le site Internet : www.axway.com et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org.

Axway, leader du marché de la gouvernance des flux de données, est un éditeur de logiciels comptant plus de 11 000 clients du secteur privé et public dans 100 pays.

Depuis plus de 10 ans, Axway fournit aux grandes entreprises des solutions technologiques permettant de mieux gérer les flux de données stratégiques circulant dans l'entreprise, avec l'extérieur entre partenaires, au sein des communautés B2B, vers le Cloud et les périphériques mobiles.

Les solutions sont proposées pour une gestion sur site ou hébergées dans le Cloud, avec une gamme complète de services.

AXWAY : UNE **COMPÉTENCE UNIQUE** DANS LA GOUVERNANCE DES FLUX DE DONNÉES

La révolution digitale a modifié le business model des entreprises comme elle a changé la vie quotidienne des particuliers et des institutions. Le contexte économique, les attentes éthiques et environnementales modifient les projets d'infrastructures informatiques des entreprises et de tous les acteurs économiques et sociaux.

L'économie digitale est fondée sur les flux de données : flux d'informations, flux financiers, données d'interface entre les systèmes.

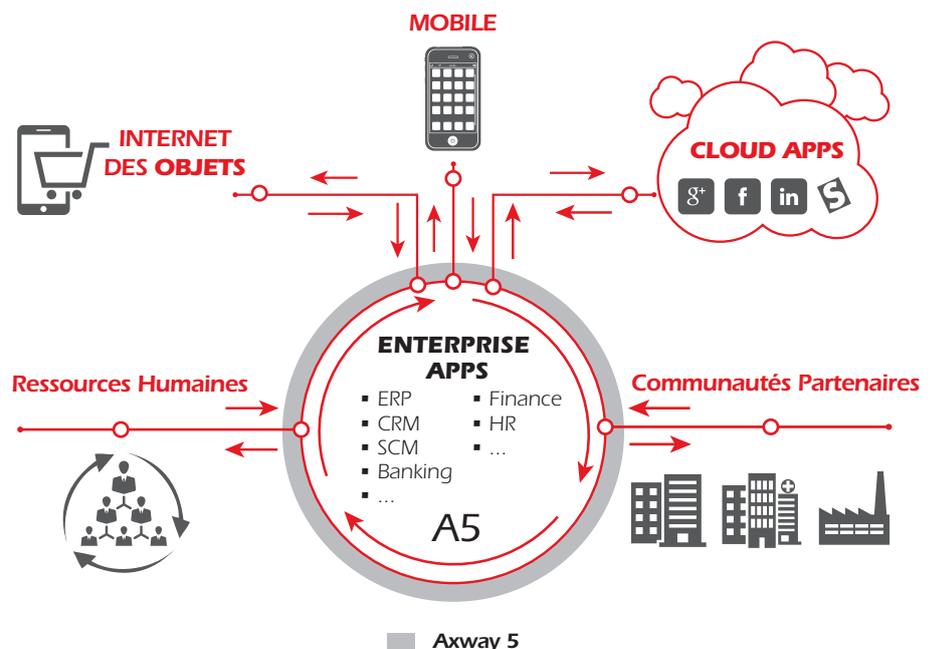
« Les flux de données sont la fondation de l'économie digitale. »

LE METIER D'AXWAY

Axway, leader du marché de la gouvernance des flux de données, est un éditeur de logiciels comptant plus de 11 000 clients du secteur privé et public dans 100 pays. Depuis plus de 10 ans, Axway fournit aux grandes entreprises des solutions technologiques permettant de mieux gérer les flux de données stratégiques circulant dans l'entreprise, avec l'extérieur entre partenaires, au sein des communautés B2B, vers le Cloud et les périphériques mobiles. Nos solutions sont proposées pour une gestion sur site (« on premise ») ou hébergées dans le Cloud, avec une gamme complète de services. Elles couvrent notamment les domaines de l'intégration B2B, de la gestion des transferts de fichiers (MFT – Managed File Transfer), de l'Intelligence Opérationnelle, de la gestion des API et des identités ainsi que de la sécurisation des emails. Axway, dont le siège social est en France et la direction générale basée aux États-Unis, compte des filiales déployées dans 19 pays dans le monde.

« La circulation des flux de données permet notamment d'interfacer des systèmes, des équipements, des applications, des objets connectés, des entreprises et des personnes. »

LES FLUX DE DONNÉES D'UNE ENTREPRISE



L'EXPERTISE AXWAY

- Technologies de gestion de transfert de fichiers (Managed File Transfer – MFT)
- Technologies d'intégration interentreprises (Business to Business - B2B)
- Gestion d'interfaces applicatives (Application Programming Interface – API), permettant aux différentes applications « en coulisse » d'interagir entre elles
- « Operational Intelligence » - pilotage de la performance opérationnelle

Les solutions Axway, à base de produits et services sont fondées sur les cas d'usage expérimentés, garantissent une mise en place rapidement opérationnelle au sein de l'entreprise, par ses clients, et au sein de son écosystème.

« La Gouvernance des flux de données garantit la bonne exécution, la sécurité des échanges. »

IMPLANTATION



HISTORIQUE

- Avril 2014**
Acquisition de la société **Systar**, domaine Pilotage de la performance opérationnelle
 - Janvier 2014**
Achat d'actifs de la société **Information Gateway** en Australie
 - Septembre 2013**
Achat de la société **SCI** au Brésil
 - Février 2013**
Constitution de l'offre globale **Axway 5 Suite**
 - Novembre 2012**
Acquisition de la société **Vordel** (Irlande) et du domaine **API**
 - Juin 2011**
Introduction en Bourse sur le marché **Euronext Paris**
 - Septembre 2008**
Acquisition de la société **Tumbleweed** sur le marché nord-américain
 - Septembre 2007**
Développement de l'offre **Synchrony**, plateforme complète de gestion des échanges
 - Février 2007**
Acquisition des activités logicielles B to B d'**Atos** (Allemagne)
 - Janvier 2006**
Acquisition de la société **Cyclone Commerce** aux Etats-Unis. Déplacement de la Direction Générale à Phoenix AZ
 - Avril 2002**
Acquisition de la société **Viewlocity** (Etats-Unis)
 - Janvier 2001**
Filialisation des activités logicielles d'infrastructure de **Sopra** au sein d'**Axway**
- Sopra (Règles du Jeu, CFT, Interpel)**

AXES STRATÉGIQUES

- ↳ INNOVATION,
- ↳ CROISSANCE ORGANIQUE ET ACQUISITIONS CIBLÉES,
- ↳ PORTÉS PAR UNE SOLIDE CULTURE D'ENTREPRISE

- Proposer une suite logicielle complète pour servir les grands projets d'intégration (**Axway 5 Suite**) au profit des grandes entreprises et de leurs écosystèmes
- Développer le **réseau de distribution** pour pénétrer des marchés à fort potentiel
- Conduire une **politique ciblée d'acquisitions** pour accompagner la croissance
- Développer la **culture historique** d'Axway, reposant sur des valeurs fortes, dans un groupe en évolution constante

PRINCIPAUX SECTEURS D'INTERVENTION



Ces informations sont détaillées dans les différents chapitres du Document de référence.

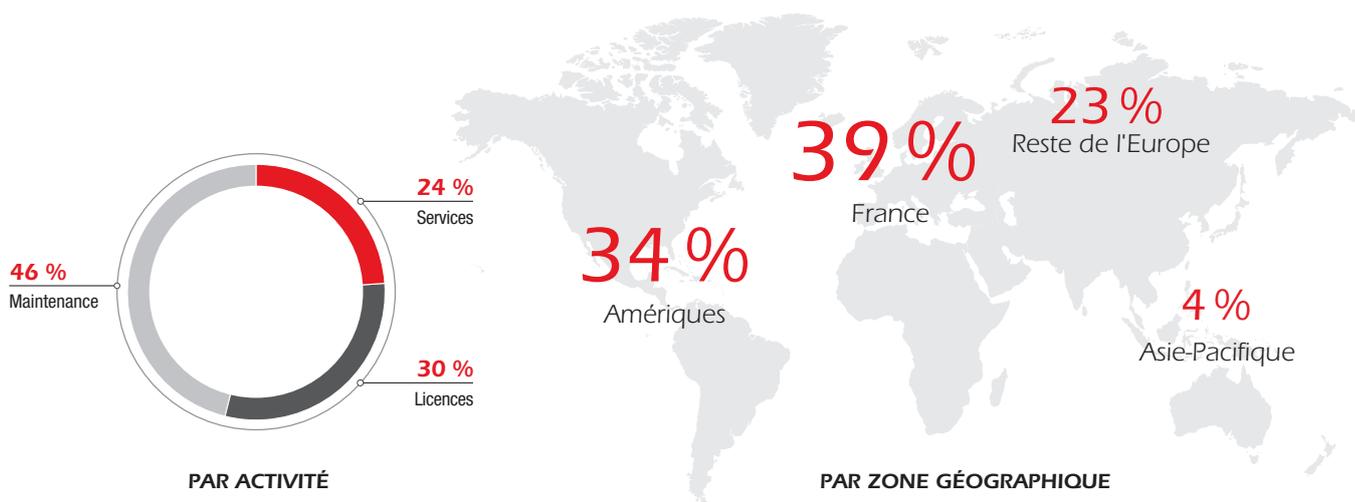
CHIFFRES CLÉS

Un Business Model équilibrant d'une part les revenus de licences, de maintenance et de services, et d'autre part les revenus par zone géographique.

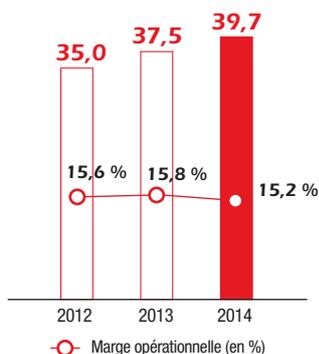
CHIFFRE D'AFFAIRES



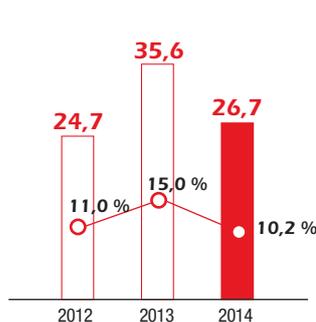
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



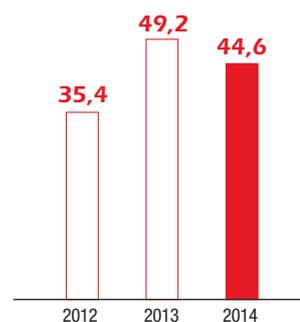
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL D'ACTIVITÉ (en millions d'euros)



RÉSULTAT NET (en millions d'euros)



TRÉSORERIE (en millions d'euros)



Ces informations sont détaillées dans les différents chapitres du Document de référence.

RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION
(en euros)



DIVIDENDE NET PAR ACTION
(en euros)

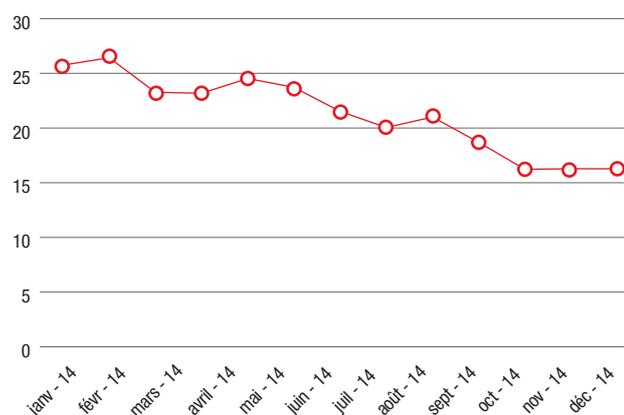


* Proposition

BOURSE

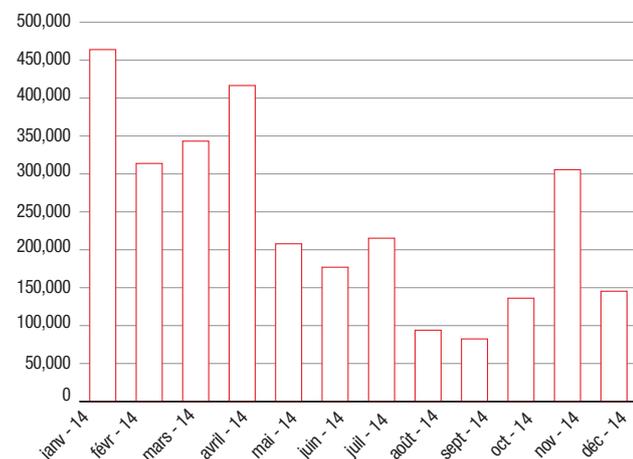
Axway est coté sur Euronext Paris Compartiment B depuis Juin 2011.

COURS DE L'ACTION



Cours moyen de fermeture (en euro)

ÉCHANGES PAR MOIS



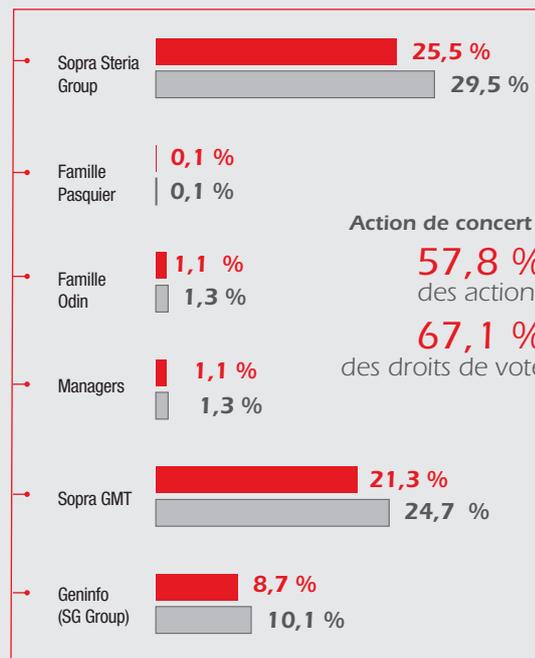
Ces informations sont détaillées dans les différents chapitres du Document de référence.

ACTIONNARIAT

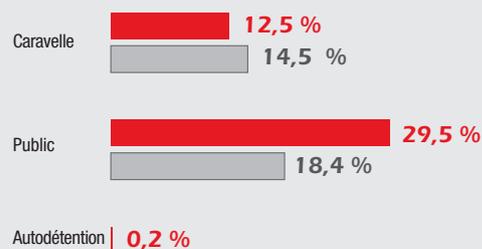
RÉPARTITION DU CAPITAL au 31 décembre 2014

20 555 816 actions détenues

35 667 648 droits de vote



Action de concert :
57,8 % des actions
67,1 % des droits de vote

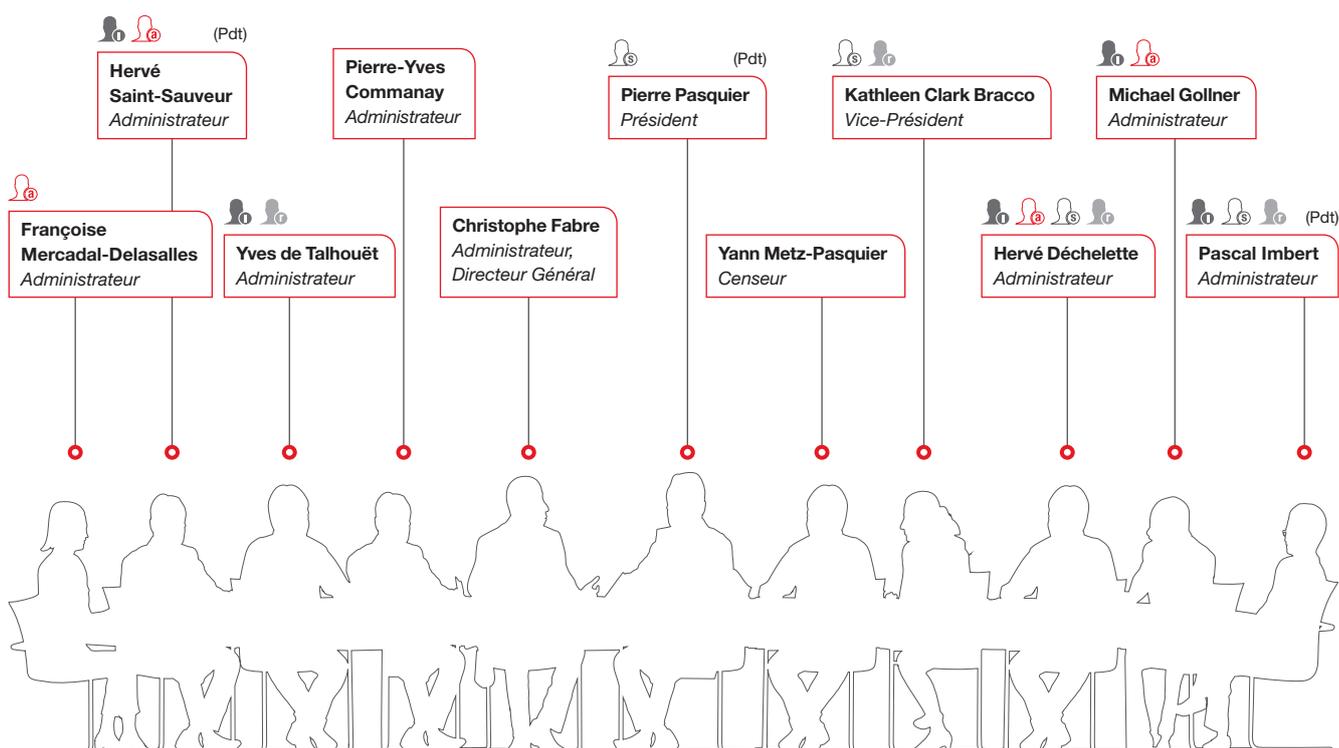


■ Détention du capital (en %) ■ Droit de vote (en %)

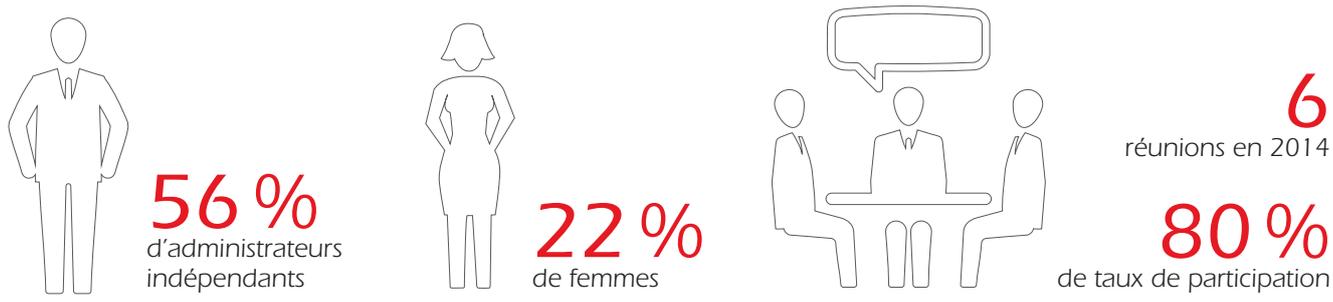
UNE GOUVERNANCE SELON LES **MEILLEURES PRATIQUES**

Axway se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext. Il a adopté une structure de gouvernance avec dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

CONSEIL D'ADMINISTRATION



Administrateur indépendant
 Membre du Comité d'audit (Pdt pour le Président)
 Membre du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance (Pdt pour le Président)
 Membre du Comité des rémunérations (Pdt pour le Président)



Ces informations sont détaillées dans les différents chapitres du Document de référence.

COMITÉ D'AUDIT

- 4 membres disposant des connaissances approfondies en matière économique et du secteur d'activité d'Axway
- Examen des comptes semestriels et annuels
- Surveillance des systèmes de contrôle et de gestion interne
- Suivi du contrôle légal des Commissaires aux comptes

4

réunions en 2014

COMITÉ DE SÉLECTION, D'ÉTHIQUE ET DE GOUVERNANCE

- Propositions pour nomination des membres du Conseil d'administration et des mandataires sociaux
- Conduite de l'évaluation du Conseil d'administration et du fonctionnement du gouvernement de l'entreprise
- Vérifier l'application des règles de bonne gouvernance

3

réunions en 2014

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

- Proposer les rémunérations fixes et variables
- Vérifier l'application des règles de rémunérations
- Vérifier la qualité des informations

5

réunions en 2014



PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pierre Pasquier est Président du Conseil d'administration d'Axway depuis décembre 2001.

Il a co-fondé Sopra Group en 1968, société de laquelle est issue Axway et qui figure aujourd'hui parmi les premières sociétés de conseil et d'intégration de systèmes et solutions en France, et devenu Sopra Steria en 2014. Il est diplômé de l'Université de Rennes (Mathématiques, 1962).



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Christophe Fabre, Directeur Général depuis le 22 décembre 2005 et membre du Conseil d'administration depuis le 28 avril 2011, ancien *Chief Technology Officer* (CTO) d'Axway Software, diplômé de l'Institut d'Informatique et Mathématiques Appliquées de Grenoble (IMAG, DESS 1993).

Il est entouré au sein du Comité Exécutif de 10 directeurs exécutifs exerçant les fonctions Opérations, Secrétariat Général, Finance, Développement Corporate, Ressources Humaines, R&D, Produits, Ventes, Marketing, Support Clients.



[]

UNE CULTURE D'ENTREPRISE INTERNATIONALE RESPECTUEUSE VISANT L'EXCELLENCE

La force d'Axway repose sur sa capacité d'innovation, d'écoute au service de ses clients, dans le respect de ses valeurs portées par ses femmes et ses hommes.

LES VALEURS D'AXWAY



ESPRIT D'ÉQUIPE



INTÉGRITÉ



PASSION POUR L'EXPÉRIENCE CLIENT

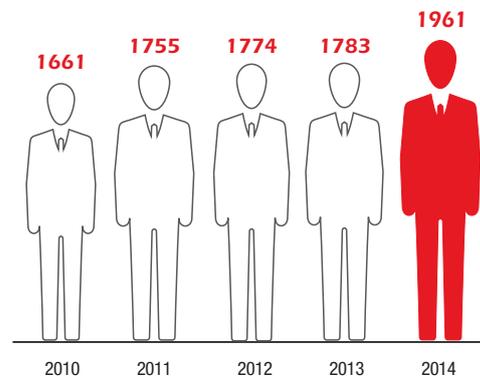


EXPERTISE ET EXCELLENCE



DÉLÉGATION ET RESPONSABILISATION

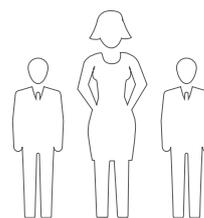
ÉVOLUTION DES EFFECTIFS



40 ans
d'âge moyen

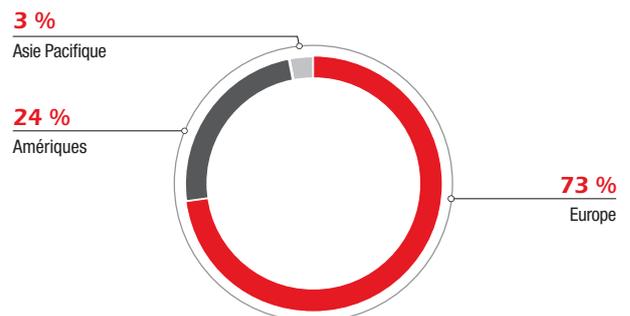


25 %
de femmes



323
nouveaux collaborateurs
(63 % Europe -
28 % Amérique du Nord)

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



Ces informations sont détaillées dans les différents chapitres du Document de référence.

L'UNIVERSITÉ AXWAY

Ce dispositif du service de formation met en œuvre des plans de développement des compétences et de partage des connaissances notamment pour :

- accompagner les salariés sur les évolutions de l'offre Axway, en renforçant les formations commerciales et techniques
- favoriser la motivation des collaborateurs dans les domaines du management et du développement personnel
- renforcer le travail en équipes distantes, en mode matriciel et en contexte interculturel
- développer les transferts de savoir-faire et la prise de nouvelles responsabilités

« *Pérenniser et transmettre le savoir-faire* »

38 000
heures de formation

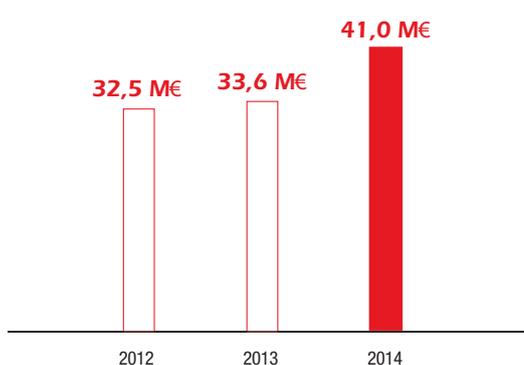
65 %
des collaborateurs formés

Partenariats étroits avec des universités et écoles d'ingénieurs

Solidarité et engagement social par des initiatives dans plusieurs pays où Axway est implanté

Travail en équipes multi-culturelles avec 19 pays

DES EFFORTS EN RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT RÉGULIERS SUR L'ENSEMBLE DU PORTEFEUILLE DE PROGICIELS



15,7 %
du chiffre d'affaires

58 brevets déposés et
9 en cours de dépôt

Ces informations sont détaillées dans les différents chapitres du Document de référence.

UN IMPACT ENVIRONNEMENTAL LIMITÉ, RENFORCÉ PAR DES MESURES VOLONTARISTES

90 %
de serveurs virtuels



Virtualisation des infrastructures informatiques



Gestion rigoureuse du parc de serveurs « physiques » pour limiter la consommation énergétique



Optimisation de la durée de vie des matériels et recyclage en fin de vie



Visioconférences et modes de transports moins polluants privilégiés



Sensibilisation des collaborateurs grâce au guide des éco-gestes conçu et diffusé dès 2009



Dématérialisation des documents

L'édition de logiciels a un impact limité sur l'environnement. Néanmoins, Axway est soucieux de la préservation de l'environnement. Un programme continue permet de réduire, par exemple, les déplacements, les éditions de documents et les consommations de matériels informatiques.

REMARQUES GÉNÉRALES

Le présent document de référence est également constitutif :

- du Rapport financier annuel devant être établi et publié par toute société cotée dans les quatre mois de la clôture de chaque exercice, conformément à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF ; et
- du Rapport de gestion annuel du Conseil d'administration de la Société devant être présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires approuvant les comptes de chaque exercice clos, conformément aux articles L. 225-100 et suivants du Code de commerce.

INCORPORATIONS PAR RÉFÉRENCE

Conformément à l'article 28 du règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

1- Relatives à l'exercice 2012 :

- les comptes consolidés d'Axway au titre de l'exercice 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes lié figurant dans le prospectus déposé le 24 avril 2013 sous le numéro R13-016 (respectivement en pages 117 à 165 et 166) ;
- les comptes individuels d'Axway Software au titre de l'exercice 2012 et le rapport des Commissaires aux comptes lié figurant dans le document de référence déposé le 24 avril 2013 sous le numéro R13-016 (respectivement en pages 167 à 187 et 188).

2- Relatives à l'exercice 2013 :

- les comptes consolidés d'Axway au titre de l'exercice 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes lié figurant dans le document de référence déposé le 24 avril 2014 sous le numéro R14-019 (respectivement en pages 107 à 152 et 153) ;
- les comptes individuels d'Axway Software au titre de l'exercice 2013 et le rapport des Commissaires aux comptes lié figurant dans le document de référence déposé le 24 avril 2014 sous le numéro R14-019 (respectivement en pages 155 à 174 et 175).

DÉFINITIONS

Dans le présent document de référence et sauf indication contraire :

- les termes « Société » et « Axway Software » désignent la société Axway Software S.A. ;
- les termes « Groupe », « Axway » et « groupe Axway » désignent la Société et ses filiales ;
- les termes « Sopra » ou « Sopra Steria » désignent depuis le 3 septembre 2014 « Sopra Group ». Le changement de dénomination sociale a été entériné en conséquence du succès de l'Offre Publique d'Echange instituée par Sopra Group sur les actions Groupe Stéria.

INFORMATIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Le présent document de référence contient également des informations relatives aux marchés et aux parts de marché de la Société et de ses concurrents, ainsi qu'à son positionnement concurrentiel, notamment au chapitre 1 sections 1 et 3. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Toutefois, les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas

été vérifiées par un expert indépendant et la Société ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. La Société et ses actionnaires directs ou indirects ne prennent aucun engagement ni ne donnent aucune garantie quant à l'exactitude de ces informations.

INFORMATIONS PROSPECTIVES

Le présent document de référence contient des déclarations prospectives et des informations sur les objectifs du groupe Axway, notamment au chapitre 1 sections 1 et 3 et au chapitre 3 section 3 du présent document de référence, qui sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait ». Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Les déclarations prospectives et les objectifs figurant dans le présent document de référence peuvent être affectés par des risques connus et inconnus, des incertitudes liées notamment à l'environnement réglementaire, économique, financier et concurrentiel, et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats futurs, les performances et les réalisations de la Société soient significativement différents

des objectifs formulés ou suggérés. Ces facteurs peuvent notamment inclure les facteurs exposés au du présent document de référence.

Les informations prospectives mentionnées dans le présent document de référence sont données uniquement à la date du présent document de référence. Le Groupe opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Il ne peut donc être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une prévision de résultat.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les facteurs de risques décrits au chapitre 3 section 5 du présent document de référence avant de prendre une décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet négatif sur les

activités, la situation, les résultats financiers de la Société ou ses objectifs. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.



LE GROUPE AXWAY ET SES ACTIVITÉS

1.1	Situation générale du secteur de l'édition de logiciels	16
1.2	Histoire d'Axway	18
1.3	Stratégie d'Axway et activités	21
1.4	Recherche et Développement, Brevets et Licences	31
1.5	Investissements de l'année	32
1.6	Chiffres clés	34
1.7	Organigramme juridique simplifié au 31 décembre 2014	37
1.8	Organisation du Groupe	39
1.9	Responsabilité Sociale et Environnementale	41

Dans le marché des logiciels d'entreprise, Axway évolue sur le segment du middleware, et plus particulièrement des middlewares d'intégration et de sécurité.

Depuis l'introduction en bourse d'Axway en 2011, le marché du middleware a beaucoup évolué. Le développement de l'économie digitale et les nouveaux usages du Cloud ont modifié l'environnement concurrentiel et technologique. Dans la même période, le positionnement d'Axway sur la Gouvernance des Flux de Données s'est imposé auprès des entreprises et a été reconnu par plusieurs grands cabinets d'analystes. Deux acquisitions externes sont venues enrichir l'offre Axway 5 dans le domaine *Application Programming Interface et Operational Intelligence*.

Plus que jamais les échanges de données s'imposent comme le trafic majeur de l'économie digitale.

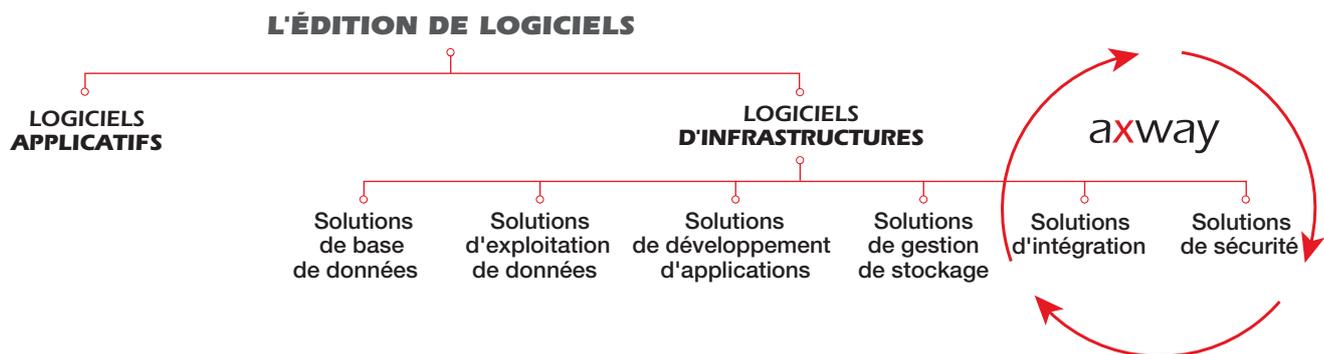
1.1 SITUATION GÉNÉRALE DU SECTEUR DE L'ÉDITION DE LOGICIELS

1.1.1 Le secteur des éditeurs de logiciels

Le marché des logiciels d'entreprise est divisé en deux grandes catégories : logiciel applicatif et logiciel d'infrastructure (ou *middleware*).

Dans sa mise à jour du 1^{er} trimestre 2015 de l'étude "Forecast: Enterprise Software Markets, Worldwide, 2011-2018, 1Q15 Update", le cabinet Gartner indique que "les dépenses mondiales des entreprises en logiciels s'élèveront à 337,2 Md\$ en dollars constants, en hausse de 6,4 % par rapport à 2014".

Le segment des logiciels de *middleware* ou d'infrastructure (selon les termes utilisés) comprend les solutions de bases de données, d'exploitation informatique, de développement d'applications, de gestion de stockage, et en particulier les solutions d'intégration et les solutions de sécurité, les deux principaux segments dans lesquels opère Axway.



Ce même rapport⁽¹⁾ évalue le marché des logiciels d'infrastructure (*Infrastructure Software*) à 179,8 Md\$ en 2014 en dollars constants (dont 34,7 Md\$ pour les systèmes d'exploitation). Parmi les logiciels d'infrastructure, le segment *Application Infrastructure Middleware*, dans lequel s'inscrit la majeure partie

du portefeuille de produits d'Axway, s'élève à 22,9 Md\$ en 2014. Gartner prévoit une croissance de 6,4 % de ce segment en 2015, et un taux de croissance annuel moyen de 6,5 % entre 2014 et 2019.

Dans son étude datée du 7 janvier 2015 intitulée « Global Tech Market Outlook for 2015 to 2016 »⁽²⁾, le cabinet Forrester évalue le marché mondial du logiciel à 503 Md\$ (en devises corrigées) et prévoit une croissance de 8,3 % pour atteindre 545 Md\$ en 2015. Ce même cabinet évalue le segment de logiciels dits de « middleware » (dans lequel s'inscrit la majeure partie du portefeuille de produits d'Axway) à 147 Md\$ en 2015 (sans correction des taux de change – ce segment n'incluant pas les systèmes d'exploitation). Dans ce segment, ce même cabinet évalue le segment de marché des *middlewares* d'intégration à 26 Md\$ en 2015.

Axway est un acteur global qui subit ou bénéficie des conditions géographiques de marché. D'après le même rapport⁽²⁾, les dépenses en informatique sont toujours robustes aux États-Unis (croissance prévue de 6,3 % en dollars US en 2015), mais demeurent plus faibles en Europe de l'Ouest (prévision de croissance limitée à environ 4,5 % en euros et 3,2 % en dollars US, si l'on tient compte des fluctuations de change €/€). Elles restent significativement plus élevées en Europe du Nord, où le taux de propriété du matériel et de numérisation est plus élevé qu'en Europe du Sud. En France, où Axway dispose

d'une part de marché plus large, le marché de la technologie montre quelques signes de vitalité, les prévisions de croissance atteignant 4,3 % pour 2015 et 4,8 % pour 2016, après une croissance effective de moins de 2 % en 2013 et 2014.

Le secteur des éditeurs de logiciels est évidemment fortement impacté par l'évolution des modèles de consommation et des modèles économiques associés, et par le *cloud* (*Software as a Service*, SaaS). Tous les logiciels ne se prêtent pas forcément à une utilisation sous la forme d'un service *cloud*. Même si la part de SaaS dans le marché mondial du logiciel est encore relativement modeste (autour de 87 Mds\$ sur 620 en 2015, selon Forrester⁽²⁾), ce modèle de service est le principal moteur de croissance du marché.

À titre d'exemple, dans son étude « Forecast : Public Cloud Services, Worldwide, 2012-2018, 4Q14 update »⁽³⁾, le cabinet Gartner évalue le marché des services *cloud* publics du segment « Application Infrastructure et Middleware » à 2,1 Md\$ en 2014, en croissance annuelle moyenne de 23,4 % sur la période 2013-2018. On observe donc que, pour ce segment technologique précis, la part « cloud » a un taux de croissance presque trois fois supérieur à la part sur site (« on-premise ») (estimation Axway).

1.1.2 La croissance d'Axway dans le secteur du logiciel

Dans le marché des logiciels d'entreprise, Axway évolue dans le segment du *middleware*, et plus particulièrement des *middlewares* d'intégration et de sécurité. Dans ce dernier segment, Axway est focalisé sur les solutions d'intégration pour la gouvernance des flux de données.

En effet, Axway dispose d'atouts solides pour réussir sur ce marché. L'expérience MFT (*Managed File Transfer* – gestion des transferts de fichiers) et B2B d'Axway l'a amené à développer un savoir-faire unique dans la gouvernance des flux de données à la frontière de l'entreprise, que vient parfaitement compléter la technologie de gestion d'API (*Application Programming Interface*) acquise en 2012 (Vordel), ainsi que la visibilité accrue et l'OI (*Operational Intelligence* – intelligence opérationnelle) permises par l'acquisition de Syster en 2014. C'est dans la combinaison de ces technologies (MFT, B2B, API et OI) et dans la gouvernance des flux de données associés, que se trouve la valeur recherchée par le marché : chaque entreprise veut en effet avoir une vue « 360° », « omnicanal » de ses clients, quel que soient les canaux qu'elle utilise.

Au cours des cinq dernières années (2010-2014), Axway a montré une bonne résistance à des conditions de marché difficiles, notamment par une croissance constante et une bonne tenue de la marge. Axway a également démontré son dynamisme lors des rachats des sociétés Vordel (2012) et Syster (2014) et le rachat des opérations de ses réseaux de distribution au Brésil (2013) et en Australie (2014), par un positionnement différencié sur la « gouvernance des flux de données » et par sa reconnaissance comme leader des solutions d'intégration par les cabinets d'analystes du secteur. Depuis l'acquisition de la technologie de gestion d'API il y a plus de deux ans, les acquisitions successives d'autres fournisseurs dans ce domaine ont clairement validé l'entrée d'Axway sur ce marché émergent. Axway a ainsi bénéficié de l'avantage du premier entrant : il a été reconnu par ses clients et la communauté d'analystes informatiques lorsque le marché a commencé à comprendre et à apprécier que la gestion d'API est à la fois une solution autonome et un service ajoutant de la valeur aux autres technologies de *middleware* d'Axway comme le MFT et l'intégration B2B.

(1) « Forecast: Enterprise Software Markets, Worldwide, 2011-2018, 1Q15 Update », Matthew Cheung, Yanna Dharmasthira, Chad Eschinger, Bianca Francesca Granetto, Joanne M. Correia, Laurie F. Wurster, Neil McMurchy, Federico De Silva, Tom Eid, Ruggero Contu, Colleen Graham, Fabrizio Biscotti, Chris Pang, David M. Coyle, Dan Sommer, Hai Hong Swinehart, Bhavish Sood, Sid Deshpande, Jie Zhang, Jin-Sik Yim, Michael Warrilow, Vassil Mladjov and Terilyn Palanca, 13 mars 2015. Le Rapport du cabinet Gartner mentionné ici (le « Rapport du Gartner ») représente des données, des opinions de recherche ou des points de vue publiés par Gartner Inc. (« Gartner ») pour un service syndiqué d'abonnement, et ne sont pas des représentations de faits. Chaque Rapport du cabinet Gartner vaut à partir de sa date de publication (et non à partir de la date de publication de ce document) et les opinions exprimées dans le Rapport du Gartner peuvent être modifiées sans avertissement préalable.

(2) « The Global Tech Market Outlook for 2015 to 2016 », Forrester Research Inc., 7 janvier 2015.

(3) Cabinet Gartner, « Forecast : Public Cloud Services, Worldwide, 2012-2018, 4Q14 Update », par Ed Anderson, Venecia Liu, Andrew Frank, Susan Courmoyer, TJ Singh, Morgan Yeates, Cathy Tombohm, Rajesh Kandaswamy, Jeff Roster, Dan Sommer, Joanne Correia, Yanna Dharmasthira, Hai Hong Swinehart, Tom Eid, Bianca Granetto, Chris Pang, Laurie Wurster, Chad Eschinger, Fabrizio Biscotti, Gregor Petri, Douglas Toombs, Gianluca Tramacere, Dean Blackmore, Lai-ling Lam, Jie Zhang, Alan Dayley et Ruggero Contu, 29 décembre 2014. Le Rapport du cabinet Gartner mentionné ici (le « Rapport du Gartner ») présente des données, des opinions de recherche ou des points de vue publiés par Gartner Inc. (« Gartner ») pour un service syndiqué d'abonnement, et ne sont pas des représentations de faits. Chaque Rapport du cabinet Gartner vaut à partir de sa date de publication (et non à partir de la date de publication de ce document) et les opinions exprimées dans le Rapport du Gartner peuvent être modifiées sans avertissement préalable.

Au cours des prochaines années, Axway pourra bénéficier des tendances du marché, parmi lesquelles la prolifération des flux de données qui permettent l'activité numérique, et qui en résultent. Qu'il s'agisse du *cloud*, sous sa forme privée ou publique, de la mobilité, à la fois le foisonnement d'équipements personnels et d'objets connectés, du développement des communautés par les réseaux sociaux, ou encore du traitement des gros volumes de données ainsi générées par l'Internet des objets (*Internet of Things/IoT*) : tous ces leviers créent des besoins de plus en plus favorables pour les solutions d'Axway.

Concernant les entreprises et leurs acquisitions de solutions informatiques pour faire face à ces développements, trois principaux facteurs sont souvent combinés : 1.- les besoins de l'entreprise à se développer par le biais de l'innovation et de la différenciation, ce qui peut être grandement facilité par la transformation numérique ; 2.- l'optimisation des coûts par

la rationalisation, à savoir la consolidation des infrastructures (concentration de centres de traitement, virtualisation des serveurs, etc.) ; 3.- les obligations en matière de conformité de tous types : sectorielle, juridique, réglementaire, nationale ou internationale. Les entreprises procèdent donc à la fois par l'acquisition nette de nouvelles solutions et par le remplacement de solutions existantes.

C'est la force de l'offre d'Axway, sous la forme d'une Suite, que de permettre aux entreprises de démarrer sur un projet pour un usage particulier, et d'étendre ensuite l'usage du premier produit déployé et d'utiliser d'autres produits de la Suite selon les besoins et les projets qui se font jour. L'avantage pour l'entreprise est de ne traiter qu'avec un seul fournisseur pour la gouvernance de ses flux de données, et de réduire le coût total de réalisation et d'exploitation par le partage de fonctions de gouvernance.

1.2 HISTOIRE D'AXWAY

Événements importants dans le développement des activités du Groupe

Dates clés	Événements
Janvier 2001	Filialisation des activités logicielles d'infrastructure de Sopra au sein d'Axway
Avril 2002	Acquisition de la société Viewlocity (Suède)
Janvier 2006	Acquisition de la société Cyclone Commerce (USA)
Février 2007	Acquisition des activités logicielles B2B d'Atos en Allemagne (Allemagne)
Septembre 2008	Acquisition de la société Tumbleweed (USA)
Juin 2011	Introduction en Bourse sur le marché NYSE Euronext à Paris
Novembre 2012	Acquisition de la société Vordel (Irlande)
Septembre 2013	Achat d'actifs de la société SCI au Brésil
Janvier 2014	Achat d'actifs de la société Information Gateway en Australie
Avril 2014	Acquisition de la société Syster (France)

2001-2010 : Axway, filiale de Sopra

Filialisation et développement européen

Le nom Axway est apparu en janvier 2001 lors de la séparation de la division logiciel d'infrastructure de Sopra : l'objectif était de réunir, au sein d'une même société, les logiciels d'infrastructure du Groupe (notamment le logiciel « Règles du Jeu » et les outils CFT et InterPel *Managed File Transfer*) – en les séparant du segment logiciel d'application (secteurs bancaire, immobilier et RH) qui restait chez Sopra. Cette séparation reste une pratique courante sur le marché des logiciels.

Au cours de cette période, les deux principaux objectifs étaient les suivants : industrialiser les activités de développement de logiciels et atteindre une position significative sur le

marché européen. Entre 2001 et 2005, le nombre de clients d'Axway a doublé (de 3 100 à 6 000). Avec l'acquisition de Viewlocity en 2002, Axway a franchi une nouvelle étape de son internationalisation. Dès fin 2005, elle était présente dans la plupart des pays européens et disposait même de ses premiers locaux aux États-Unis et en Asie.

Développement nord-américain et leadership de marché

La deuxième étape du développement d'Axway a visé à aligner la répartition géographique de la Société sur le marché, notamment en développant significativement l'activité et la présence d'Axway aux USA (représentant plus de la moitié du marché alors que la part USA du revenu d'Axway était de 4 % en 2005).

Une autre ambition d'Axway durant cette période a été de devenir leader dans certains segments de marché spécifiques : ceux du *Managed File Transfer* (MFT) et de l'intégration *Business-to-Business* (B2B). Cet objectif a été atteint à partir de 2009, Axway figurant en position de leader sur ces segments auprès des principaux analystes du marché.

Ce développement et ce leadership ont été réalisés :

- par la stratégie d'offre Synchrony™, une plate-forme complète de gestion des échanges ;
- par un cycle d'acquisitions :
 - **Cyclone Commerce** en 2006 : la Direction Générale d'Axway s'est installée aux États-Unis et la langue de travail du Groupe est devenue l'anglais,
 - les **activités logicielles B2B d'Atos Origin** en Allemagne en 2007, conférant à Axway un leadership dans le secteur automobile,
 - **Tumbleweed** en 2008 : cette acquisition consolide la position d'Axway sur le marché nord-américain et lui donne la « Green Card » aux yeux des grands comptes américains.

À l'issue de ce cycle d'acquisitions, la part des États-Unis dans le chiffre d'affaires mondial est passée de 4 % en 2005 à 30 % en 2009. En même temps que la croissance de revenus, c'est aussi la base de clients qui a fortement augmenté (+ 300 avec Cyclone Commerce, + 2 200 avec Tumbleweed), dont des comptes significatifs dans certains secteurs clés (secteur bancaire, les principales *supply chain* (*Manufacturing, Retail, Logistics...*), le gouvernement fédéral et en particulier le Ministère de la Défense et l'administration fiscale.

Depuis 2011 : Axway, éditeur mondial autonome

Séparation d'Axway et de Sopra

Ayant acquis une autonomie opérationnelle, Axway s'est doté des fonctions essentielles et des moyens propres à s'assurer un développement autonome par rapport à Sopra :

- en matière de gouvernance opérationnelle, les bases du pilotage de l'entreprise s'articulent autour de comités spécialisés (Comité de direction, Comité de suivi de la distribution, Comité de suivi de l'édition, Comité en charge des fonctions) ;
- Axway dispose de ses propres services : Direction des Ressources Humaines (avec une grille de référence des compétences adaptée aux activités d'un développeur de logiciels) ; Direction Administration Finances (comptabilité, consolidation, contrôle de gestion) ; Direction Support (Direction Juridique, Direction de la Qualité, Direction de l'Informatique Interne et des Moyens Informatiques).

L'année 2011 a marqué une étape importante dans la réalisation des projets de consolidation du positionnement d'Axway comme éditeur de logiciels :

- aboutissement du projet de séparation des activités d'Axway Software et des activités historiques de Sopra approuvé lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2011, Sopra conservant une participation de 26,27 % ;
- introduction en Bourse, sur le NYSE Euronext Paris (code AXW.PA), des actions Axway le 14 juin 2011 ;
- acquisition d'une autonomie financière complète à l'égard de Sopra après la réalisation de l'augmentation de capital.

Les principaux facteurs ayant fait évoluer le marché du *middleware* depuis 2011

Le marché de l'intégration dans lequel Axway a toujours opéré est transformé en profondeur par la révolution numérique et la nécessité de développer les activités numériques répondant aux mesures prises par les entreprises pour améliorer la qualité de leurs interactions B2B et B2C, pour développer de nouvelles sources de revenus, fidéliser et améliorer la satisfaction de la clientèle et créer un avantage concurrentiel. Ajoutez à cela la nécessité d'intégrer de nouveaux points d'accès de plus en plus nombreux, comme les services de *cloud*, les appareils mobiles, l'« Internet des objets » (IdO), le *big data* et les réseaux sociaux, et le résultat est que l'intégration est devenue encore plus complexe et que les technologies d'intégration classiques ne suffisent plus à répondre aux multiples nouvelles exigences d'intégration. Ces points sont illustrés par les tendances suivantes :

- d'ici à 2017, plus des deux tiers de tous les nouveaux flux d'intégration s'étendra à l'extérieur du pare-feu de l'entreprise ;
- l'intégration avec les systèmes *back-end* représentera jusqu'à 70 % du coût des projets de mobilité AD ;
- d'ici à 2018, le nombre de nouvelles connexions pour des dispositifs IdO dépassera toutes les autres nouvelles connexions d'interopérabilité et d'intégration combinées ;
- d'ici à 2020, au moins 70 % des projets de développement de nouvelles applications seront déployés sur des infrastructures de cloud public ou privé ;
- le résultat de ces tendances est que, d'ici 2016, les sociétés de taille moyenne et grande dépenseront 33 % de plus en intégration d'applications qu'en 2013.

Dans ce contexte, Axway élargit son offre tout en intensifiant ses efforts : elle élargit son offre pour traiter le volume croissant et la diversité des flux de données et permettre le développement du numérique, tout en renforçant ses efforts pour améliorer la proposition de valeur visant à assurer la « gouvernance des flux de données » et le contrôle de tous les flux aux frontières de l'entreprise.

L'acquisition de **Vordel**, réalisée en novembre 2012, s'inscrit déjà dans cette perspective. Les API sont au cœur de l'intégration *cloud*, de l'intégration mobile et du B2B ; selon

Gartner⁽⁴⁾, d'ici à 2016, *50 % de la collaboration B2B* aura lieu par l'intermédiaire d'API Internet. L'évolution des API – combinée à la décentralisation des entreprises informatiques, qui déplace la décision de l'informatique vers les métiers – favorise la création de communautés de développeurs et intégrateurs dits « citoyens », qui ne sont plus des techniciens mais des créateurs de business et d'applications mobiles. Cela crée un nouveau modèle économique de services payants et de partage des revenus. Cependant, l'intégration avec les systèmes *back-end* qui soutiennent ce nouveau style d'applications est toujours nécessaire. C'est toujours la partie la plus difficile, mais c'est aussi le domaine d'expertise d'Axway.

Depuis plusieurs années, Axway a investi dans la constitution d'une offre globale, Axway 5 Suite, en préparation de la maturation du marché sur tous ces nouveaux usages. En 2014, Axway a racheté Systar, ce qui a permis de renforcer le positionnement d'Axway en gouvernance des flux de données comme un service à valeur ajoutée unique qui procure un avantage concurrentiel, ajoutant visibilité accrue et intelligence opérationnelle à Axway 5 Suite.

(4) Gartner, "Predicts 2015: Digital Business and Internet of Things Add Formidable Integration Challenges," Benoit J. Lheureux, Eric Thoo, Keith Guttridge, Jess Thompson, Massimo Pezzini, Jeff Schulman, 11 novembre 2014. Le Rapport du cabinet Gartner mentionné ici (le « Rapport du Gartner ») présente des données, des opinions de recherche ou des points de vue publiés par Gartner Inc. (« Gartner ») pour un service syndiqué d'abonnement, et ne sont pas des représentations de faits. Chaque Rapport du cabinet Gartner vaut à partir de sa date de publication (et non à partir de la date de publication de ce document) et les opinions exprimées dans le Rapport du Gartner peuvent être modifiées sans avertissement préalable .

1.3 STRATÉGIE D'AXWAY ET ACTIVITÉS

1

1.3.1 Information générale

Axway est un éditeur de logiciels d'entreprise pour la gouvernance des flux de données, facilitant les interactions se produisant dans les chaînes de valeur des entreprises commerciales ou des administrations publiques, de taille moyenne ou grande. Avec un chiffre d'affaires de 261,6 M€ au 31 décembre 2014 et 1 961 collaborateurs, une présence de premier plan en France, un positionnement solide aux États-Unis et en Europe, et avec plus de 11 000 clients répartis dans plus de 100 pays, Axway estime être l'un des fournisseurs majeurs de solutions d'intégration pour la gouvernance des flux de données dans le marché des logiciels d'entreprise.

Le marché des logiciels d'entreprise offre une très grande variété de fournisseurs et de positionnements. Selon les principaux bureaux d'analystes, ce marché est divisé en deux segments : le marché des logiciels d'infrastructure ou du *middleware*, dont Axway fait partie, et celui des logiciels applicatifs, que couvre en partie Sopra.

Au sein du marché des logiciels d'infrastructure, Axway se positionne sur le marché des solutions d'intégration pour la gouvernance des flux de données. L'avènement de l'économie digitale bouleverse les écosystèmes et génère des besoins croissants et nouveaux d'intégration, comme l'intégration *cloud*, l'intégration mobile, l'intégration des objets connectés, l'intégration des réseaux sociaux et l'intégration de grandes masses de données *big data*.

Avec sa solide expérience des technologies de gestion des transferts de fichiers (MFT), d'intégration *Business to Business* (B2B), de gestion d'interfaces applicatives (API) et maintenant d'intelligence opérationnelle (OI), Axway a développé un savoir-faire unique en gouvernance des flux de données visant, notamment, à contrôler tous les flux de données aux frontières de l'entreprise. La Société est prête à aider les entreprises à mettre en œuvre leur stratégie numérique, à se transformer et à relever ainsi l'un des défis majeurs des dernières années.

Axway offre des produits et des solutions fondés sur des services, tant sur site que dans le *cloud*. Axway a récemment investi dans la constitution d'une offre produit sous la forme d'une suite, Axway 5 Suite, offrant aux clients toute la flexibilité de déploiement tout en bénéficiant du meilleur coût total d'appropriation. Cette offre produit permet de servir des grands projets d'intégration (dits « Tier 1 » ou de premier rang, comme par exemple la création d'un centre de service partagé ou d'un hub d'échange central concentrant les interactions entre de nombreuses parties prenantes) de même que des problèmes ponctuels (comme la connexion ou la sécurisation de la connexion avec une application *cloud* ou mobile, par

exemple). Cette offre de services nous permet d'aider les clients dans leurs projets de gouvernance des flux de données. Elle se compose de services liés à l'offre de produits ainsi que de services liés à la gouvernance des flux de données. Cela va de l'assistance ponctuelle à l'exploitation complète de la solution pour le compte du client, et elle inclut l'offre *cloud*, combinant la consommation des produits sous la forme de services et toute une gamme de services opérés.

Axway s'adresse principalement aux entreprises de taille intermédiaire à très grande, et de tout secteur d'activité : les services financiers, le secteur de la santé et pharmaceutique, la *supply chain* étendue (les fabricants de biens, les fournisseurs de services de transport et de logistique, les grossistes et distributeurs) et le secteur public en sont les principaux. Pour approcher ces secteurs, Axway spécialise et contextualise la mise en marché, en rattachant la gouvernance des flux de données à des drivers et des enjeux spécifiques de chacun de ces secteurs. Axway a également établi une présence mondiale pour accompagner ses grands clients globaux là où ils sont implantés. Axway a principalement une approche directe du marché, s'appuie sur des distributeurs dans les régions où la Société n'est pas présente, et utilise également le levier d'intégrateurs de systèmes pour adresser conjointement des grands projets d'intégration.

L'activité d'Axway consiste essentiellement en l'édition de logiciels et la fourniture de services pour aider les entreprises à mettre en œuvre les solutions d'Axway et à les intégrer dans leurs systèmes existants. L'édition de logiciels génère des revenus de licence et de maintenance ainsi que des revenus de services autour de ces logiciels, qui peuvent être déployés sur site (*on premise*) ou externalisés dans le *cloud*, sous forme de contrat de services *on demand* ou SaaS (*Software as a Service*). L'activité de maintenance et une partie de l'activité de services (contrats pluriannuels) garantissent une récurrence significative du revenu. Dans le domaine des services, des contrats au forfait peuvent être conclus, mais représentent une part mineure du chiffre d'affaires d'Axway. Par ailleurs, la nature de l'offre d'Axway, à la fois Suite et produits unitaires, autorise une activité commerciale de vente additionnelle sur base installée (*cross selling* ou *up selling* pour vente croisée ou vente additionnelle) amplifiant la solidité de l'activité commerciale.

Axway doit sa croissance tant à son développement organique qu'à plusieurs acquisitions réussies. Qu'il s'agisse de Viewlocity, de Cyclone Commerce, de l'activité logicielle B2B d'Atos en Allemagne, de Tumbleweed, de Vordel ou de Systar, Axway a prouvé sa capacité d'intégration d'offre, de fidélisation du

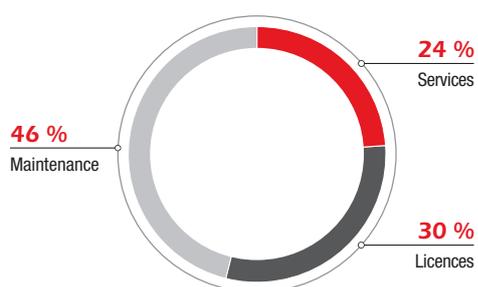
personnel et de développement de la clientèle. En 2013, Axway a fait l'acquisition des opérations de ses distributeurs au Brésil (SCI) et en 2014 en Australie (Information Gateway), lui donnant plus d'assise sur ces marchés dont la croissance est soutenue.

Enfin, le business model équilibrant les revenus de licence, de maintenance et de services, constitue un solide atout pour garantir la capacité de résistance du Groupe aux aléas de la conjoncture économique.

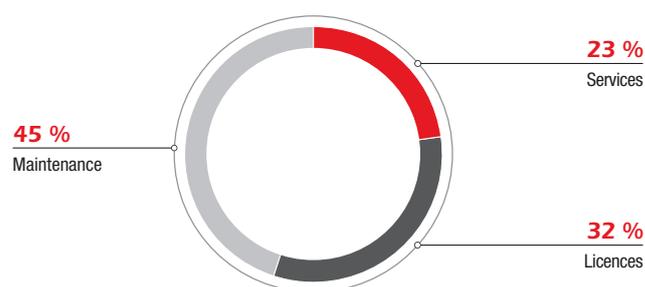
Les indicateurs clés de l'évolution d'Axway au cours des années récentes sont :

ANALYSE PAR TYPE D'ACTIVITÉ

CA en 2014 : 261,6 M€

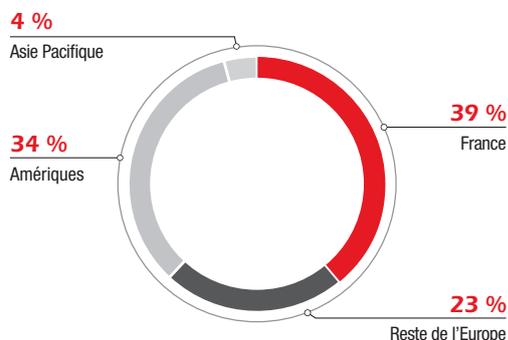


CA en 2013 : 237,5 M€

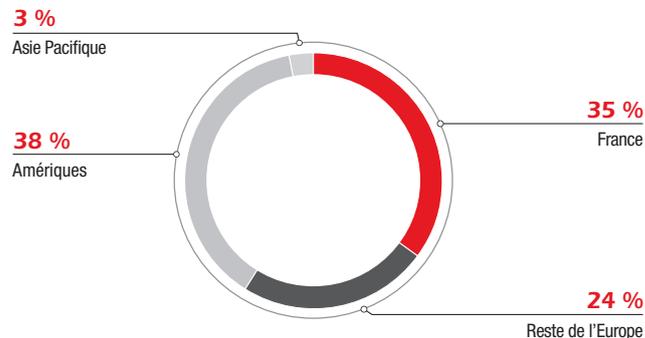


ANALYSE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

CA en 2014 : 261,6 M€



CA en 2013 : 237,5 M€



1.3.2 Stratégie du Groupe

Axway est aujourd'hui reconnu par les analystes technologiques et les Grands Comptes comme un acteur mondial du marché des logiciels d'entreprises et comme un fournisseur crédible de solutions d'intégration pour la gouvernance des flux de données. En outre, Axway répond souvent à un besoin essentiel, car les flux de données sous-tendent les processus d'entreprise, et ont une incidence directe sur leur efficacité opérationnelle. Axway fournit également des solutions pour répondre aux nouveaux défis majeurs posés par la transformation numérique. Pour « tirer son épingle du jeu », notamment face à quelques grands

acteurs du marché, Axway articule une stratégie autour des axes suivants :

- proposer une suite logicielle complète pour servir les grands projets d'intégration. Cette stratégie se matérialise à la fois dans l'offre et dans le processus de mise en marché :
 - en matière de produits, cela signifie concentrer les investissements au cœur de la différenciation : gouverner des flux de données et développer Axway 5 Suite avec ses mises en œuvre de référence documentées, correspondant à des architectures de déploiement classiques, tout en développant des services professionnels pour aider à la gouvernance des flux de données,

- en matière de commercialisation, il s'agit de la gestion de grands comptes clés et de l'amélioration de l'ensemble du processus, depuis l'identification des opportunités de marché en amont jusqu'à l'autonomisation des organisations tournées vers les clients en aval (ventes, services, support). Les grands projets d'intégration sont souvent réalisés par des intégrateurs de systèmes, ce qui explique pourquoi Axway investit davantage de ressources dans son programme d'alliances stratégiques ;
- continuer l'effort de développement du réseau de distribution, pour pénétrer les grands marchés ou les marchés à fort potentiel de croissance. C'est dans cette stratégie que s'est inscrit le rachat des opérations des distributeurs brésiliens et australiens en 2013 et 2014 ;
- développer le personnel et la culture d'Axway. En 2013, Axway a lancé la première phase du programme relatif à la culture d'Axway, sous le vocable « I am Axway » ; la deuxième phase, « We are Axway », a été déployée en 2014. Cette initiative est essentielle pour faire converger le personnel issu de plusieurs acquisitions vers une culture commune ;
- conduire une politique ciblée d'acquisitions pour soutenir la croissance organique et compléter aussi bien la couverture géographique que les offres du système actuel. Comme on peut le voir, que ce soit la structure de l'offre, l'industrialisation des processus ou la création de la culture Axway, tous ces dispositifs sont prévus pour intégrer les éléments venant de nouvelles acquisitions.

1.3.3 Secteur d'activité

La gouvernance des flux de données

La révolution numérique transforme tout : la société, l'économie, l'entreprise, etc. Elle fait maintenant partie de l'expérience quotidienne de chacun. Dans la santé, des équipements médicaux produisent des données qui peuvent être consultées par les patients et les médecins, leur permettant de collaborer et de partager des conseils et des pratiques. Dans le domaine énergétique, des compteurs intelligents produisent des données utilisées non seulement à des fins de facturation, mais également pour permettre aux clients de comparer et d'analyser leur consommation d'énergie par rapport à leurs voisins et de bénéficier de l'expérience d'autrui. Dans la finance, le portefeuille devient digital ; les clients combinent l'utilisation de plusieurs canaux pour interagir avec leurs banques, ils comparent et partagent des informations, des conseils et des pratiques avant de prendre leurs décisions. Le secteur de la distribution gère des clients de plus en plus et de mieux en mieux informés, et ne peut plus négliger le commerce électronique dans son modèle économique. Le parcours client proposé en magasin en est complètement bouleversé et doit désormais prendre en compte le comportement numérique des consommateurs. Cela conduit les distributeurs à développer des armes compétitives, comme des publicités, des coupons, des discounts et des jeux en temps réel à partir de la connaissance du profil et de la localisation du client. En automobile, la conduite des voitures connectées est associée à des nouveautés en matière de sécurité, d'écologie, d'entretien, d'assurance, d'assistance dans les embouteillages, etc. Les exemples abondent aussi dans le secteur des télécommunications, dans les assurances, dans l'industrie manufacturière, dans le secteur public, etc.

Le numérique va même jusqu'à changer les écosystèmes et les « business models », accueillant de nouveaux acteurs et de nouvelles pratiques commerciales, et il modifie aussi la concurrence en introduisant de nouvelles offres.

L'impact sur l'informatique est énorme. En considérant les exemples donnés préalablement, on observe quatre phénomènes. 1- Les données prolifèrent, et cette profusion requiert des moteurs de traitement de plus en plus puissants (« big data » et Internet des Objets). 2- Les nouvelles générations de réseaux mobiles permettent la connexion de tout équipement quel qu'il soit et où qu'il soit (« mobile »). 3- Les personnes collaborent et participent à des communautés comme jamais auparavant (« social »). 4- Cette hyper-connectivité et cette hyper-activité nécessitent des infrastructures de plus en plus puissantes, et la consommation de logiciel passe de l'achat de produits à l'utilisation de services (*cloud*). Ces quatre forces surviennent simultanément et défient véritablement l'informatique d'entreprise. Du côté des fournisseurs, aucun d'entre eux ne peut à lui seul relever tous ces défis : chacun apporte une réponse partielle, qui s'appuie sur ses propres atouts et son « ADN ». Depuis sa création, Axway aide les entreprises à gouverner leurs flux de données. L'économie numérique fragmente les chaînes de valeur et les écosystèmes, et décentralise les systèmes d'information des entreprises. Avec la prolifération des points terminaux, les problématiques d'intégration deviennent de plus en plus complexes, et les exigences en matière d'ergonomie et de rapidité n'ont jamais été aussi fortes. Les flux de données explosent. Selon les analystes du cabinet Gartner : « D'ici 2017, plus des deux tiers des nouveaux flux d'intégration s'étendront en dehors de l'entreprise. D'ici 2018, le nombre de connexions des objets connectés dépassera toutes les autres connexions ».

en termes d'interopérabilité et d'intégration. En 2018, il sera nécessaire d'intégrer plus de 70 % des réseaux d'API » ⁽¹⁾. Sous la pression des directions métiers, l'informatique ouvre la frontière de l'entreprise pour connecter les personnes et les applications aux mobiles, aux cloud, aux réseaux sociaux et aux acteurs de l'écosystème. Le « spaghetti » non contrôlé des intégrations d'applications que l'on a connu dans les années 80 se retrouve aujourd'hui à la frontière de l'entreprise. Et les entreprises se trouvent confrontées au défi de garder le contrôle de tous les flux de données qui entrent et sortent des organisations, quelle que soit leur origine (personnes, activités, applications, périphériques, systèmes, etc.), par tous les moyens (fichiers, messages, e-mails, portails, canaux, structurés et non structurés, etc.). Les approches traditionnelles d'intégration ne suffisent plus. Les « API » apparaissent alors comme le nouveau paradigme d'intégration.

Qu'est-ce qu'une « API » (Application Programming Interface) ? Nous savons tous ce qu'est une « interface utilisateur » (IU). C'est ce qui permet à un utilisateur d'interagir avec une application (affichage sur écran, saisie clavier, souris, écran tactile, etc.). Remplacez l'« utilisateur » par une « application », et vous avez besoin d'une « API ». Une API est ce qui permet à une application d'interagir avec une autre application, et d'accéder aux données qu'elle gère. Prenons un exemple. Vous désirez acheter un bien en ligne. Vous utilisez l'application de commerce électronique du fournisseur, vous rentrez une commande en saisissant les données requises et en suivant les étapes proposées, jusqu'à la confirmation du paiement. Substituez maintenant l'application à l'utilisateur. L'interaction avec l'application de commerce électronique procédera par échanges de données, aux multiples étapes, de la même façon que cela se passe avec un utilisateur. Et en arrière-plan, tout un réseau d'acteurs entre en jeu : le fabricant de marchandises, le fournisseur de services de paiement, le fournisseur de logistique, etc. Les flux de données permettent donc de mettre en relation des systèmes, des équipements, des applications, des entreprises et des personnes. Ils peuvent prendre la forme d'un fichier, d'un message, d'un email, de données envoyées via un canal (un protocole), structurés ou non structurés, conformes à des normes professionnelles ou dans un format libre... Les flux de données sont la fondation de l'économie digitale, et la base de toute interaction business. Ils sous-tendent les processus des entreprises et les chaînes de valeur des écosystèmes. Ils jouent un rôle critique dans les activités opérationnelles de toute entreprise.

D'où l'importance, pour toute entreprise, de gouverner ses flux de données. Dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs (de croissance, d'optimisation de leurs coûts, de garantir les conformités réglementaires et d'améliorer

l'efficacité opérationnelle), les entreprises ont plutôt investi, ces dernières années, dans leurs processus, dans leur portefeuille d'applications et dans la consolidation de leurs infrastructures (centres de données, virtualisation), mais elles n'ont pas porté suffisamment d'attention à la gestion de leurs flux de données, au risque de freiner leurs stratégies de développement. Dans une étude mondiale récente, Ovum ⁽⁶⁾, grand institut de recherche mondial, a interrogé plus de 400 DSI et responsables de l'informatique de grandes entreprises. Les besoins en matière de gouvernance, d'atténuation des risques, et de conformité sont clairs :

- pour 39 % d'entre eux, le non-respect des réglementations en matière de sécurité et de confidentialité des données est une préoccupation majeure ;
- un répondant sur quatre a vu échouer un audit sécurité au cours des trois dernières années ;
- 18 % indiquent n'avoir aucune confiance dans leur capacité à passer un audit de conformité aujourd'hui, avec leur solution de transfert de fichiers existante ;
- le coût moyen d'une violation de données est d'environ 3 M\$ (ou environ 300 \$ par enregistrement violé) ;
- en moyenne, environ 3 à 4 % des transferts de fichiers FTP échouent, mais 34 % des processus d'entreprise essentiels nécessitent des transferts de fichiers.

Qu'entend donc Axway par « gouverner les flux de données » ?

« Gouverner les flux de données », c'est :

- gérer la communauté de toutes les parties prenantes de l'écosystème ;
- fournir la connaissance et la visibilité sur tous les flux de données et la façon dont ils impactent l'activité ; et
- contrôler et sécuriser tous les flux de données en fonction des besoins de l'activité.

« Gérer la communauté » de toutes les parties prenantes de l'écosystème, c'est intégrer les parties qui interagissent (applications, personnes et activités) rapidement et de manière rentable. Il est plus facile de traiter avec une entreprise dont ce processus d'« embarquement » est efficace, cela peut être pour une entreprise un vrai facteur de différenciation.

« Fournir la connaissance et la visibilité » pour tous les flux de données : il est surprenant que très peu d'entreprises aient une connaissance complète et à jour, et une bonne visibilité de tous leurs flux de données. Avec une telle connaissance et une telle visibilité, les entreprises sont mieux préparées aux conformités réglementaires (grâce à l'alignement et à la cohérence permanente entre ce qui est documenté et de qui est exécuté, facilitant ainsi les audits) et aux changements (par l'analyse d'impact).

(1) Gartner, "Predicts 2015: Digital Business and Internet of Things Add Formidable Integration Challenges," Benoit J. Lheureux, Eric Thoo, Keith Guttridge, Jess Thompson, Massimo Pezzini, Jeff Schulman, 11 novembre 2014. Le Rapport du cabinet Gartner mentionné ici (le « Rapport du Gartner ») présente des données, des opinions de recherche ou des points de vue publiés par Gartner Inc. (« Gartner ») pour un service syndiqué d'abonnement, et non des faits. Chaque Rapport du cabinet Gartner vaut à partir de sa date de publication (et non à partir de la date de publication de ce document) et les opinions exprimées dans le Rapport du Gartner peuvent être modifiées sans avertissement préalable.

(6) Ovum, "The Imperative for Effective Data Flow Governance in Response to Data Security, Risk Mitigation and Compliance Requirements," Saurabh Sharma, septembre 2014

« Contrôler et sécuriser » tous les flux de données : les directions métiers sont satisfaites parce que les acteurs de l'écosystème sont authentifiés et autorisés, parce que les contrats de services et les obligations réglementaires sont remplis par l'application de règles, et parce que les interactions sont contrôlées et supervisées de bout en bout.

Les entreprises disposent d'un véritable potentiel avec la gouvernance des flux de données. Elles doivent relever ce défi au quotidien pour accompagner la révolution de l'économie digitale. L'innovation des entreprises comme Axway accompagne ce formidable défi économique et social.

Le marché des solutions d'intégration gouvernant les flux de données

Les processus d'entreprise et les chaînes de valeur des écosystèmes nécessitent des interactions entre toutes les parties prenantes. Or, la plupart du temps, des interactions procèdent par échanges de données entre leurs systèmes d'information et leurs applications. Les solutions d'intégration permettent ce type d'interactions, entre des systèmes d'information et des applications qui n'ont pas été conçus à l'origine pour interagir entre eux. Avec l'évolution accélérée des technologies de l'information, ces besoins d'intégration ont crû, depuis le « simple » échange de fichiers et de messages (avec les premières solutions d'intégration appelées « Moniteur de Transfert de Fichiers » et « Middleware Orienté Message ») jusqu'à l'éventail des scénarios d'intégration qu'on rencontre aujourd'hui : l'intégration « B2B » (*business-to-business*, multi-entreprise), « social » (réseaux sociaux), « mobile » et « cloud ». Ce marché est très solide : les nouvelles technologies remplacent rarement celles qui existent déjà, mais viennent plutôt s'y ajouter. Cette accumulation de technologies d'intégration fait émerger un besoin nouveau : celui de la gouvernance, c'est-à-dire de gouverner les flux de données.

Étant donné son expérience en gestion de transferts de fichiers (MFT, l'intégration d'applications et du B2B par l'échange de fichiers), en intégration B2B (intégration multi-entreprise, selon des formats de données structurés et normalisés) et en gestion d'API (périphérique, mobile, *cloud*, intégration sociale, moins structurée, mais d'où émergent de nombreuses nouvelles normes), Axway a développé ces dernières années une gamme unique de compétences et de solutions de gouvernance des flux de données dans l'entreprise et à ses frontières. Cette gamme comprend la gestion communautaire, la gestion des identités et des accès, l'application des accords de niveau de service et des politiques, la visibilité de bout en bout et l'analytique.

Axway évolue ainsi dans le marché des « *middlewares* d'intégration » (une partie du marché des logiciels d'entreprise, divisé en deux catégories : les applications et les *middlewares*). Parmi les « *middlewares* d'intégration », Axway est plus particulièrement focalisé sur l'« intégration d'application » (par

rapport à l'« intégration de données ») et sur la « gouvernance » des flux d'intégration, que ce soit avec des produits installés sur site ou avec des services dans le *cloud*. Cette capacité d'Axway de proposer à la fois des logiciels sur site et des services *cloud* est un différenciateur parce qu'il permet de proposer des solutions d'intégration « hybrides », c'est-à-dire combinant des logiciels installés sur site et des services *cloud*.

Axway estime ce segment de marché de 5 à 6 Md\$ (source : Axway, 2013), avec un taux de croissance annuel moyen sur cinq ans de 5 à 7 %. Ce taux de croissance résulte d'une moyenne entre des segments de moindre croissance (logiciels MFT et B2B) et des segments de plus forte croissance (API et gouvernance).

Tendances

Le marché des solutions d'intégration demeure solide puisqu'il répond à une problématique dont le champ ne cesse de s'étendre. En effet, les problématiques d'intégration ne font que s'accroître et se complexifier, avec la fragmentation des chaînes de valeur et le développement de l'économie numérique. Ce marché est en permanence et par phases animé par les tendances de convergence, de consolidation et d'innovation. Aux besoins historiques – la nécessité d'intégrer des applications qui utilisent des technologies différentes, le vieillissement de générations différentes, provenant de différentes entreprises – s'ajoutent des besoins récents qui ont un impact sur l'ensemble du secteur des logiciels : le *cloud computing*, le *big data*, la mobilité, les réseaux sociaux et l'Internet des objets.

Convergence

Depuis maintenant des années, les technologies d'intégration ont convergé : MFT, EDI/B2B, ESB, BPM et BAM. Axway se trouve ainsi dans une position unique, lui permettant d'utiliser ces technologies pour offrir au marché une plateforme d'intégration exhaustive, ou Suite, optimisée pour la gouvernance des flux de données. Aujourd'hui, avec la généralisation des solutions de gestion d'API, les entreprises découvrent les avantages d'une approche orientée API pour l'intégration intra-entreprise et B2B. De plus en plus, les entreprises déploient des technologies de passerelle API ou étendent leur utilisation comme une alternative aux ESB (*Enterprise Service Bus*). Le Rapport Ovum⁽⁷⁾ a même révélé que 50 % des sondés n'étaient pas satisfaits de leurs déploiements ESB/SOA existants, qui offrent moins de souplesse que prévu et dont la maintenance est difficile et coûteuse. Bien que certains analystes désignent ce phénomène comme un mouvement anti-ESB, il est clair que les ESB ne vont pas disparaître de sitôt, vu que de nombreuses entreprises ont déjà investi massivement dans les technologies ESB et continuent à le faire. Néanmoins, ce mouvement contribue à illustrer les caractéristiques innovantes d'une approche de l'intégration axée sur les API et son impact sur le marché.

(7) Ovum, "The Imperative for Effective Data Flow Governance in Response to Data Security, Risk Mitigation and Compliance Requirements," Saurabh Sharma, septembre 2014.

Cloud computing et intégration hybride

Le *cloud computing*, c'est l'accès, par le client lui-même et depuis n'importe où, à des ressources informatiques partagées et perçues comme toujours disponibles, que le client paie selon l'utilisation qu'il en fait. Les entreprises utilisent de plus en plus d'applications *cloud* (SaaS, Software as a Service), qu'il faut aussi intégrer aux applications existantes et/ou de back-office. Elles utilisent aussi davantage d'infogérance, en particulier celles qui veulent externaliser leur infrastructure B2B/EDI pour faciliter leurs interactions multi-entreprise. Dans ce scénario, les réseaux à valeur ajoutée (RVA) évoluent pour devenir des réseaux API, dans lesquels les API servent de mécanisme clé lors des interactions B2B. Dans ce contexte, l'intégration hybride – autrement dit, l'intégration de services sur site et dans le *cloud*, permettant à la solution de fonctionner soit sur site soit dans le *cloud* – est de plus en plus considérée comme un outil clé des activités numériques. Comme le prévoit Forrester Research, Inc., « en 2020, les entreprises pourront mélanger et gérer facilement des actifs situés dans le *cloud* ou sur site⁽⁸⁾ ».

Le phénomène dit de *big data*

L'explosion digitale produit une masse énorme de données et un gigantesque trafic de ces données. Ce phénomène s'autoalimente, du fait que l'analyse de la circulation des données génère elle-même une grande quantité de données à traiter.

Les réseaux sociaux

Le développement des réseaux sociaux a contribué au développement de communautés, dans la sphère privée comme dans la sphère professionnelle. Les réseaux sociaux impactent fortement les interactions multi-entreprise, notamment dans la

promotion et l'animation des communautés d'un écosystème, et en particulier dans le processus d'engagement avec toutes les parties prenantes de l'écosystème.

La mobilité

Le taux d'équipement des personnes en équipement mobile (smartphones, tablettes) connaît une croissance impressionnante (la moitié de la population mondiale est maintenant équipée), forçant les entreprises à bâtir une stratégie mobile (BYOD *Bring Your Own Device*, ou CYOD *Choose Your Own Device/COPE Corporate Owned, Personally Enabled*), différenciant de moins en moins l'usage privé ou professionnel d'un mobile. On assiste à une explosion du nombre d'applications mobiles et des magasins de telles applications. Pour l'entreprise, il s'agit de permettre l'intégration de ces équipements et de ces applications en toute sécurité avec son système d'information, mais aussi d'ouvrir de nouveaux services à ses clients à partir des capacités du système d'information, des services qui peuvent même faire l'objet d'une monétisation.

L'Internet des objets

À partir de maintenant, n'importe quel objet peut potentiellement communiquer : voitures, dispositifs médicaux, accessoires pour la maison, biens de consommation, etc. On n'a pas encore exploré tout le champ des opportunités ouvertes par cette perspective. Mais on s'attend à l'invasion des systèmes d'information par des avalanches de données, dont le transfert n'est que la partie émergée de l'iceberg. Du côté technologique, cela exigera de la performance supérieure de traitement des données, et notamment la mise à jour temps réel de gros volumes de données, l'analyse au fil de l'eau de ces données pour y reconnaître des patterns, etc. Cela se traduira aussi par l'émergence de nouveaux standards, et de nouveaux flux de données à véhiculer, à intégrer, et à gouverner.

1.3.4 Clientèle et marchés cibles

Secteurs économiques

La plupart des produits d'Axway sont « horizontaux » et apportent de la valeur à tout secteur d'activité. Certaines solutions d'Axway ciblent plus particulièrement une industrie ou une fonction de l'entreprise. En tout état de cause, Axway commercialise des solutions combinant des produits et des services, et spécialise et contextualise le « business case » de la solution à chaque secteur.



Axway gouverne des flux de données dans les **services financiers** (banque (détail, investissement, privée), assurance, infrastructures de marché, régulateurs et banques centrales). Axway gère des flux de données entre applications bancaires (sur un très grand nombre de plateformes), entre banques, entre les banques et leurs



Axway gouverne les flux de données dans la **santé** (l'industrie pharmaceutique et des sciences de la vie, les établissements de soins, l'assurance santé et les mutuelles). En amont de cet écosystème (sociétés pharmaceutiques, laboratoires, grossistes, pharmacies, etc.),

(8) "The Top Emerging Technologies to Watch: Now Through 2020," Forrester Research, Inc., 31 octobre 2014.

les exigences réglementaires, les essais cliniques et la traçabilité des médicaments, par exemple, génèrent de grandes quantités de flux de données. Il s'agit de lutte contre la contrefaçon ou les circuits de distribution illégaux et de protéger les patients, ou pour le fabricant, de protéger sa marque. Dans la partie aval de cet écosystème (services de soins, hôpitaux, assurances de santé publiques ou privées, etc.), c'est l'échange ou le partage de données médicales, ou le remboursement des dépenses de santé, qui sont générateurs de nombreux flux de données. La qualité des soins, l'équilibre des systèmes de gestion de santé et la lutte contre la fraude sont les principaux moteurs des investissements. L'évolution de l'expérience du patient, par une offre de self-services et l'accès depuis son mobile à son dossier et aux services médicaux, est aussi un facteur d'investissement.



Axway gouverne les flux de données dans le **secteur automobile** (constructeurs, sous-traitants, fournisseurs de premier rang, réseaux de fournisseurs, réseaux de distribution et concessionnaires). Dans cet écosystème, Axway équipe principalement les grands constructeurs et cotraitants. Dans cette industrie, de nouveaux flux de données émergent par des tendances comme la « voiture verte », « la voiture connectée », « la voiture électrique ou hybride », « la voiture-service », la gestion de flottes ou le partage de voiture, et par des initiatives stratégiques telles que la télématique, la gestion totalement numérique des processus et des produits, les flux internationaux et la logistique associée, la collaboration avec les fournisseurs, la collaboration d'ingénierie en amont, etc.



Axway gouverne les flux du **secteur public**, principalement au sein et entre les administrations centrales ou fédérales. Des projets de guichet unique, des points uniques d'accès à des services en ligne, les grands projets publics de rationalisation pour réduire les coûts, consolider les infrastructures et partager des ressources entre les administrations publiques, et les initiatives de numérisation de l'identité, sont des situations typiques où Axway joue un rôle de premier plan dans le secteur public.



Axway gouverne les flux de données de la **supply chain** étendue. Pour les **fournisseurs de services logistiques**, il ne peut y avoir de flux de biens sans les flux de données associés, les flux de données sont même clés dans la qualité des services clients, et les plateformes de connectivité et l'Internet des objets modifient de plus en plus les modes opératoires de ces entreprises. Dans l'**industrie**, la

transformation numérique a un impact sur leur cœur de métier tant de la fabrication discrète que de la production de *process*. L'impression 3D n'est-elle pas l'emblème de la révolution qu'ils peuvent subir ? Pour les **entreprises de distribution**, les flux de données sous-tendent le réapprovisionnement des stocks dans les temps, sécurisent les données personnelles des clients, et permettent une nouvelle expérience client désormais hybride : en magasin et digitale.



Les flux de données sont devenus clés dans l'écosystème de **l'énergie** récemment reconfiguré entre les producteurs, les transporteurs et les distributeurs, et les réseaux intelligents sont fortement générateurs de flux de données. Pour les sociétés de **télécommunication**, les flux de données sont au cœur des nouvelles plateformes de services. Nous n'avons donné ici que quelques exemples où Axway aide les entreprises à gouverner leurs flux de données.

Marchés géographiques et principaux canaux d'accès

Axway maintient une présence globale : plus forte aux États-Unis d'Amérique, en Europe de l'Ouest (avec une présence prépondérante en France) et en Asie-Pacifique (présence plus forte en Australie/Nouvelle Zélande). Axway approche le marché principalement par canal direct, avec une présence propre et une capacité d'intervention locale. Cela permet à Axway d'accompagner ses clients mondiaux dans leurs projets également mondiaux. En 2013 et 2014, Axway a renforcé sa présence au Brésil et en Australie en acquérant les opérations de ses distributeurs locaux pour mieux accompagner ses clients et développer davantage ces régions en forte croissance. Dans les régions qui ne bénéficient pas de présence directe, Axway passe par des distributeurs, principalement dans les autres pays à forte croissance.

Dans sa stratégie de réalisation de grands projets d'intégration pour de grandes entreprises internationales, Axway développe également une stratégie d'alliances avec des intégrateurs de systèmes (IS), variables selon les secteurs géographiques et les secteurs d'activité. Dans ce domaine, Axway a augmenté ses investissements dans son programme d'alliances mondiales en 2014, pour approfondir ses relations avec ses partenaires IS existants et établir de nouvelles relations avec d'autres IS mondiaux et régionaux.

1.3.5 Position concurrentielle

Axway se distingue des autres acteurs du marché de l'intégration par la gouvernance des flux de données. Or, la possibilité de « gouverner les flux de données » efficacement s'est révélée essentielle récemment, les flux de données s'étendant de plus en plus au-delà des frontières de l'entreprise (c'est-à-dire

au-delà du pare-feu), aux réseaux sociaux, au *cloud* et à la mobilité, y compris aux objets connectés. Cela donne lieu à l'émergence de nouveaux flux et de nouveaux standards sur lesquels Axway s'est très rapidement positionné (comme les flux API par exemple).

Paysage concurrentiel

Dans le marché des logiciels d'entreprise et des services *cloud*, on distingue trois types de fournisseurs de solutions d'intégration :

- **des généralistes de l'infrastructure applicative** dont le portefeuille d'offres s'étend bien au-delà des solutions d'intégration. IBM et Oracle couvrent autant les bases de données, les systèmes d'exploitation et les *middleware*. Oracle et SAP ont un portefeuille applicatif conséquent, et leurs solutions d'intégration sont souvent utilisées à l'intégration de ces applications entre elles et avec le système d'information de l'entreprise où elles sont déployées ;
- **des spécialistes de l'intégration**, comme Axway. On trouve des spécialistes de :
 - l'intégration de données comme Informatica,
 - l'intégration d'applications internes et de gouvernance SOA comme Tibco et Software AG,
 - l'intégration multi-entreprise comme OpenText (issu plutôt du *workflow* documentaire et de la gestion de contenus, OpenText a fait récemment l'acquisition de Easylink et de GXS) ;
- **des acteurs de niche**, soit indépendants, soit repris par un acteur généraliste pour une offre ponctuelle. Ce sont par exemple :
 - les solutions de gestion d'API : Layer 7 acquis par CA. Certaines de ces solutions sont exclusivement *cloud*, se positionnent davantage sur ce qu'on appelle les « open API » (par opposition aux « API d'entreprise »), et se concentrent sur la construction d'une communauté ouverte de développeurs (Apigee, Mashery racheté par Intel, Apiphany racheté par Microsoft),
 - les solutions B2B et/ou MFT : Seeburger, Ipswitch, etc.

Le marché des solutions d'intégration traditionnelles subi une vague de consolidation depuis 2011. Le marché des solutions de gestion d'API a connu, quant à lui, une vague de consolidation

extrêmement rapide en 2012 et 2013. Axway a contribué à cette consolidation du marché (voir à ce titre l'historique d'Axway au chapitre 1 section 2).

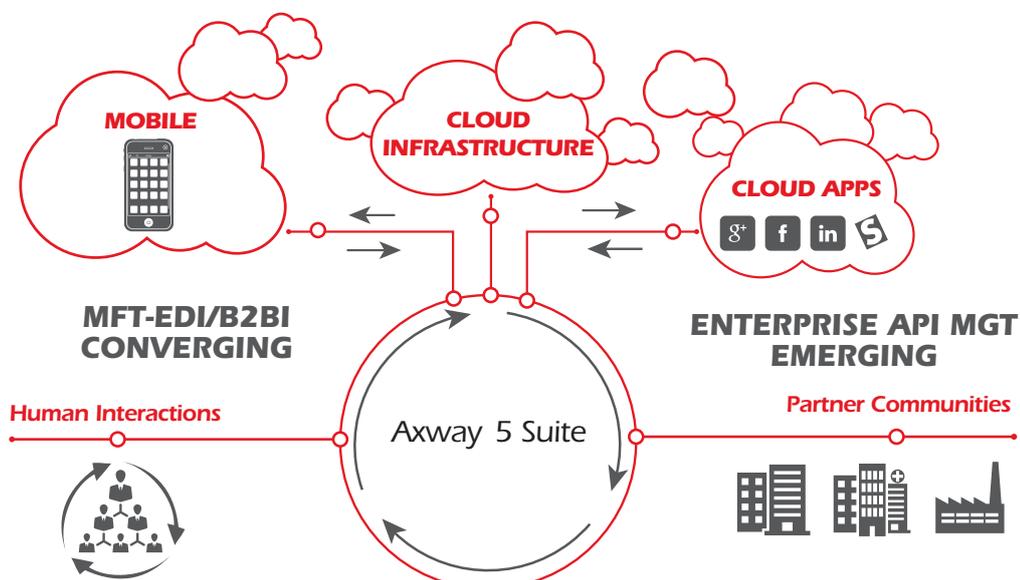
Différenciation concurrentielle

L'offre d'Axway se différencie par une proposition de valeur unique :

- la gouvernance des flux de données jusqu'aux frontières de l'entreprise ; et
- une approche convergente et intégrée des grands projets d'intégration.

La gouvernance des flux de données jusqu'aux frontières de l'entreprise

Les directions informatiques sont aujourd'hui confrontées à l'ouverture des frontières de l'entreprise aux réseaux sociaux, à la mobilité, au *cloud*, et peinent à en garder la maîtrise. Après une vague d'intégration d'applications internes et de gouvernance SOA, la problématique d'intégration se déplace aux frontières de l'entreprise, dont la gouvernance est plus complexe, car devant faire face à un monde plus ouvert, plus hétérogène, et plus étendu. Cependant, cette gouvernance aux frontières est le domaine où Axway a acquis une solide expérience avec le MFT et le B2B : la gestion des identités et des droits d'accès des parties qui interagissent, l'application des politiques sur les flux de données, la gestion de communautés de partenaires commerciaux, la gestion d'un référentiel de flux de données et l'offre de visibilité de bout en bout et d'analytique, tout cela n'est pas nouveau pour Axway. L'avènement des APIs confirme un nouveau paradigme d'intégration, moins structuré, plus souple, plus agile et plus utilisable. La couverture fonctionnelle de l'offre d'Axway, tant du point de vue des scénarios d'intégration supportés que du point de vue des fonctions de gouvernance supportées, en fait un acteur majeur et un partenaire stratégique pour les entreprises.



Une approche convergente et intégrée des grands projets d'intégration

De nos jours, très peu de projets d'intégration concernent seulement un type de flux de données : souvent, ils comportent une combinaison de flux de données MFT, B2B et/ou API, et de plus en plus, une approche entièrement intégrée est nécessaire pour gérer ces grands projets d'intégration (dits « Tier 1 », de premier rang), qui combinent des produits, des produits et services, ou encore des produits logiciels et des services

de *cloud* (ce que nous pouvons désigner comme intégration « hybride »). Au fil des années, Axway a développé un cœur de compétence unique sur ces grands projets d'intégration incluant du MFT, du B2B et de l'API, ainsi qu'un savoir-faire unique dans la gouvernance de ces divers flux de données d'une manière plus cohérente, plus convergente et plus intégrée. Cette différence se reflète dans Axway 5 Suite et les implémentations de référence documentées, qui tirent parti d'années d'expérience sur ce type de grands projets clients très exigeants.

1

1.3.6 Offre

Offre globale

L'offre d'Axway se compose de produits et de services.

Les produits

L'offre produit d'Axway est une suite de produits logiciels appelée Axway 5 Suite. Les produits individuels répondent à des besoins ponctuels, et la Suite répond à aux besoins des grands projets d'intégration (dits « de premier rang »). Cette souplesse de l'offre permet aussi aux clients de démarrer localement sur une problématique particulière et limitée, et d'étendre l'utilisation de la Suite au fur et à mesure que d'autres problématiques se font jour. Ce faisant, les clients valorisent leurs investissements par la réutilisation et l'extension d'usage de produits de la Suite qu'ils ont déjà déployés.

Les produits de la Suite se répartissent selon les problématiques d'intégration à résoudre :

- **produits de transfert de données** : l'échange sécurisé et gouverné de données entre personnes, applications, entreprises et systèmes, où les données sont majoritairement échangées sous la forme de fichiers ;
- **produits d'intégration multi-entreprise** : la gouvernance de flux de données entre des entreprises et des applications, où les données sont relativement structurées et souvent conformes à des normes sectorielles (comme l'EDI par exemple) ;
- **produits de gestion d'API** : l'interfaçage d'applications du système d'information à d'autres applications internes ou externes, comme des applications mobiles ou *cloud*, et la gouvernance des flux de données associés à la frontière de l'entreprise.

Cette gouvernance peut consister à valider l'identité des parties qui interagissent (et fédérer des identités par exemple), ou à contrôler la qualité du service sous-jacent à une API (comme équilibrer la capacité entre plusieurs demandeurs) ou encore à assurer le contrat de service attendu (par l'application de règles représentant ces contrats).

Un autre aspect de cette gouvernance est le fait qu'elle donne à une communauté de développeurs les moyens d'utiliser ces API pour créer des applications (mobiles ou non).

Un certain nombre de produits de la Suite sont communs à toutes ces problématiques d'intégration. On y fera référence comme à des produits de **gouvernance**. Ces produits offrent :

- un référentiel de flux de données (configuration et déploiement) ;
- la gestion des authentifications et des autorisations (gestion des identités et des accès) ;
- la gestion de politiques (de sécurité, de contrôle...) ;
- la gestion de communautés de partenaires (et tout le processus de recrutement des entités avec lesquelles il faut interagir) ;
- la visibilité et l'analyse des flux de données, fonctionnelles et techniques ;
- la possibilité de personnaliser ces fonctions de gouvernance à l'organisation, aux processus et aux systèmes de chaque entreprise, par la création de *workflows* et d'interfaces utilisateurs personnalisées.

Enfin, Axway fournit également le catalogue des API de la Suite, mises à disposition des développeurs et exposées dans un portail avec leur documentation, permettant à toute entreprise de tirer le meilleur parti de l'utilisation des capacités d'Axway 5 Suite.

Les services

En tant que fournisseur de logiciels, Axway offre des services liés à sa gamme de produits : maintenance et support (étroitement lié à la licence du logiciel), conseil en amont (« analyses de rentabilité » ou « recommandations en matière d'architecture de solutions »), formation, installation et configuration, intégration au sein du système d'information clients, migration de la solution existante et assistance à la mise en œuvre de la solution.

En tant que spécialiste de la « gouvernance des flux de données », Axway a également développé une gamme de services liée à cette compétence : rationalisation des infrastructures d'échange, gestion d'un référentiel de flux de données, configuration et déploiement de nouveaux flux de données ou gestion des modifications de configuration, gestion des partenaires (de leur intégration à la gestion des évolutions dans la communauté), etc.

Pour la plupart de ces services, Axway propose des engagements de niveaux différents, par exemple :

- pour le support, Axway propose quatre niveaux d'engagement, allant du support électronique *via* un portail (eSupport) jusqu'au support personnalisé avec engagement de réactivité et affectation de personnel dédié (*Mission Critical Support*) ;
- pour la mise en œuvre, l'installation et la configuration des produits, l'implémentation et la maintenance du logiciel, ainsi que pour la migration, Axway propose la mise à disposition d'un personnel compétent ou un engagement de type projet à délai et budget fixes.

On distingue deux formes de prestation des services :

- des services ponctuels – participation d'Axway à un moment précis de la vie du projet du client : la formation au produit, l'installation et la configuration, par exemple, sont souvent de cette nature ;
- des services récurrents ou en continu, aussi appelés « infogérance », auxquels Axway attribue du personnel pour un certain temps en échange d'un accord durable, la responsabilité du service étant transférée à Axway : par exemple, Tierce Maintenance Applicative, soutien opérationnel, mise à niveau vers de nouvelles versions, gestion des modifications, des incidents, etc. et parfois le fonctionnement du système dans son ensemble.

L'offre *cloud* d'Axway, intégrée à l'offre de services, correspond à la fourniture des produits et des services sous la forme de services opérés, soit de façon privée (instance dédiée à un client) soit de façon publique (partage d'un service entre plusieurs clients avec garantie d'étanchéité). L'offre *cloud* d'Axway comprend les modules suivants :

- service de MFT : pour l'échange de données et de fichiers entre des membres d'une communauté professionnelle ;
- service B2B : pour l'échange de données informatisé (EDI) avec une communauté de clients ou de fournisseurs ;
- services API : pour l'intégration d'applications *cloud* et mobiles, ou pour la mise à disposition d'API d'entreprises à une communauté professionnelle ;
- applications sectorielles : services d'intégration des fournisseurs pour le secteur automobile, services de traçabilité Track & Trace pour le secteur pharmaceutique, applications réglementaires dans le secteur de la santé (déclaration aux régulateurs, dont les déclarations de substances contrôlées, etc.), etc.

Le *cloud* se prête particulièrement bien aux situations suivantes, où l'offre d'Axway se différencie :

- la médiation d'interactions multi-entreprise ;
- l'intégration hybride, combinant des solutions sur site et des solutions dans le *cloud* ;
- la médiation d'interactions *cloud* et mobile (beaucoup d'intégrations mobiles passent par le *cloud*, notamment les interactions avec des objets connectés).

Innovation

Axway a démontré depuis sa création un investissement continu et soutenu en Recherche et Développement égal ou supérieur à la moyenne de la profession. Axway est investi dans les organismes internationaux de définition des normes et des standards (horizontaux : OASIS, OMG... et verticaux : GS1, Odette...) et organise sa propre veille du marché et des technologies.

Les domaines d'investissement d'Axway concernent principalement :

- son cœur de différenciation : la gouvernance des flux de données ;
- les tendances anticipées du marché, mentionnées en 3.3.3, et notamment certains usages liés à la mobilité, au *cloud*, aux objets connectés et au « big data ».

Poursuivant l'innovation dans le domaine de la gouvernance de flux de données, Axway a atteint les premiers stades de la réalisation de sa vision de la gestion des flux unifiés (*Unified Flow Management/UFM*), comprenant des améliorations à l'offre de gouvernance centrale (CG) du produit Transfer CFT. À l'aide d'une approche commune de la gouvernance des flux de données, quels que soient le modèle d'échange et le *middleware* sous-jacent, l'UFM doit :

- améliorer la conformité aux politiques d'entreprise et aux SLA *via* des contrôles, de la visibilité et du reporting ;
- augmenter l'efficacité et la réactivité aux besoins des entreprises en gérant l'ensemble du cycle de vie des échanges de données ;
- réduire le coût de gestion d'une communauté de partenaires internes et externes *via* des interfaces et des *workflows* spécifiques à l'entreprise.

Les premiers utilisateurs de CG pour Transfer CFT en tirent des avantages importants, y compris une réduction de 75 % environ du temps et des efforts requis pour déployer de nouveaux flux de données, ainsi que l'identification des incidents en temps réel.

1.4 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

Le Groupe a consacré des efforts de Recherche et Développement réguliers sur l'ensemble de son portefeuille de logiciels. Ceux-ci se sont élevés à :

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Recherche et Développement	41,0	33,6	32,5

Ces montants correspondent :

- aux travaux de maintenance évolutive ;
- à la mise en œuvre de la convergence des différentes technologies utilisées ;
- à la mise en marché de nouvelles versions ; et
- aux travaux d'architecture pour Axway 5 Suite, incluant API et Decision Insight.

Ces frais de Recherche et Développement, qui sont essentiellement constitués de coûts directs des équipes dédiées aux projets de développement, ont été intégralement imputés en charges d'exploitation.

En matière de brevets, 58 brevets sont actuellement déposés (*Granted*) et 9 sont en cours de dépôt (*Pending*). Ces brevets sont essentiellement déposés aux États-Unis et la ventilation est la suivante :

	Managed File Transfer (MFT)	MFT – Doc Convert	MFT – Enrollment	Private URL	Messaging Firewall	Crypto-Security Firewall	Anti Spam	Certificate Authority
Déposés	17	5	4	3	15	16	4	7
En cours de Dépôt	2	0	2	0	5	2	2	0

Ces brevets concernent essentiellement le segment de marché de sécurisation des échanges et il n'y a pas de dépendance particulière de l'activité globale de la Société vis-à-vis d'un brevet particulier ou d'une technologie (voir chapitre 1 section 3.6.1).

Le degré de dépendance aux brevets et licences de la Société est traité au chapitre 3 sections 5.1.2 à 5.1.6 et section 5.2.2.

1.5 INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE

1.5.1 Politique d'investissements

Le secteur d'activité de l'édition de logiciels ne nécessite pas la mise en place d'une politique d'investissements importante. Axway réalise régulièrement des investissements en matériels informatiques, mobiliers et agencements de bureaux. Les frais de Recherche et Développement du Groupe sont par ailleurs comptabilisés comme des charges opérationnelles par Axway et non comme des investissements. En conséquence, l'essentiel des investissements réalisés par Axway est constitué

d'opérations d'acquisition ou de prise de participation dans des sociétés et d'acquisitions d'actifs incorporels, en vue notamment d'acquies de nouveaux portefeuilles de clients, de nouveaux logiciels et pour permettre ou renforcer une implantation géographique.

Les organes de direction de la Société n'ont pris aucun engagement ferme en vue d'investissements significatifs à la date du présent document de référence.

1.5.2 Principales acquisitions

En avril 2014, Axway a poursuivi son développement en matière de gouvernance des flux de données et a annoncé l'entrée en négociations exclusives en vue de l'acquisition d'un bloc représentant 61 % du capital de la société Systar SA auprès des actionnaires la contrôlant de concert, à un prix de 5,97 € par action, soit un montant total de 34,3 M€.

En avril 2014, la finalisation de l'acquisition du contrôle de Systar SA a conduit au dépôt par Axway d'une offre publique d'achat simplifiée, stipulée au même prix de 5,97 € par action, visant les actions Systar SA restant en circulation, conformément à la réglementation en vigueur. Après l'OPA réussie, Axway détient 100 % de Systar, le coût total de l'opération réalisée s'élève à 52,3 M€.

Systar SA est un éditeur leader de logiciels de pilotage de la performance opérationnelle permettant aux entreprises d'optimiser l'efficacité de leurs activités et de leur infrastructure informatique. Devenant ainsi plus proactives, celles-ci sont à même d'anticiper les problèmes, de réduire les facteurs de risque ou d'augmenter leurs propres parts de marché. L'entreprise compte environ 150 collaborateurs et son chiffre d'affaires sur l'exercice 2012-2013 s'est élevé à 19 M€.

En novembre 2012, Axway a fait l'acquisition de Vordel Irlande et de ses filiales. Le coût de cette acquisition s'élève à 42,8 M€ (voir chapitre 4 note 15). Cette acquisition permet à Axway de renforcer sa position sur le marché des solutions d'interfaçage inter applicatif et de gestion d'identité et de prendre ainsi une position de leadership sur un segment de marché émergent et prometteur. La gestion des API complète l'offre de gestion de transfert de fichiers (MFT), de B2B et d'intégration d'Axway. Les clients disposent ainsi d'une solution unique pour maîtriser tous les flux aux frontières de l'entreprise et gouverner ces flux de données en intégrant l'accès au *cloud* et aux équipements mobiles.

Fondée en 1999 à Dublin (Irlande), la société Vordel comptait lors de son acquisition 55 collaborateurs et avait enregistré un chiffre d'affaires 2011 de plus de 8 M€ en croissance de 30 % comparé à 2010.

L'estimation du chiffre d'affaires 2012 compte tenu de l'intégration dans le groupe Axway à compter de fin octobre 2012 était d'environ 12 M€ soit une croissance de 50 % par rapport à 2011.

La technologie de Vordel est déployée chez plus de 200 entreprises aux États-Unis, au Royaume Uni, en Europe continentale, en Amérique Latine et en Asie Pacifique.

1.5.3 Recherche et Développement

Le Groupe a poursuivi ses efforts de Recherche et Développement et a consacré en 2014 la somme de 41,0 M€ à l'évolution, à la correction et au développement de ses offres contre 33,6 M€ en 2013.

Ces frais de Recherche et Développement, qui sont essentiellement constitués des coûts directs des équipes dédiées à certains projets de développement d'offres ou de progiciels édités par Axway Software, ont été intégralement imputés en charges d'exploitation.

1.5.4 Équipements

2,8 M€ ont été investis en 2014 en équipements d'infrastructure et en équipements techniques contre 2,5 M€ en 2013.

Ces investissements se décomposent de la façon suivante :

- agencements & mobiliers : 0,7 M€ ;
- équipements informatiques : 2,1 M€.

Il est par ailleurs renvoyé vers l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2014 aux notes 16 et 17 (chapitre 4) présentant les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les mouvements.

1.6 CHIFFRES CLÉS

1.6.1 Chiffres globaux

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	261,6	237,5	224,3
Excédent brut d'exploitation	41,4	36,1	36,9
Résultat opérationnel d'activité	39,7	37,5	35,0
En % du CA	15,2 %	15,8 %	15,6 %
Résultat opérationnel courant	33,6	32,4	31,7
En % du CA	12,8 %	13,7 %	14,1 %
Résultat opérationnel	31,3	27,2	28,8
En % du CA	11,9 %	11,4 %	12,8 %
Résultat net - part du Groupe	26,5	35,6	24,7
En % du CA	10,1 %	15,0 %	11,0 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44,6	49,2	35,4
Total actif	478,7	392,0	377,1
Total actif non courant	331,1	270,1	261,4
Endettement (trésorerie) net	3,1	- 11,2	6,8
Capitaux propres - part du Groupe	298,5	258,4	234,0
Intérêts minoritaires	0,0	0,0	0,0
Nombre d'actions au 31 décembre	20 568 138	20 465 177	20 321 038
Résultat de base par action (en euros)	1,29	1,75	1,22
Résultat dilué par action (en euros)	1,27	1,72	1,21
Dividende net par action (en euros)	0,40 ⁽¹⁾	0,40	0,35
Effectifs au 31 décembre	1 961	1 783	1 774

(1) Montant proposé à la prochaine Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

1.6.2 Activité par métiers

(en millions d'euros)	2014	2013 Publié	2013 Pro forma ⁽¹⁾	Croissance totale	Croissance organique ⁽¹⁾
Licences	79,6	75,6	81,0	5,3 %	- 1,8 %
Maintenance	120,5	106,3	112,8	13,3 %	6,8 %
Services	61,5	55,6	58,8	10,5 %	4,6 %
TOTAL	261,6	237,5	252,6	10,1 %	3,6 %

(1) À périmètre et taux de change constants.

(en millions d'euros)	2013	2012 Publié	2012 Pro forma ⁽¹⁾	Croissance totale	Croissance organique ⁽¹⁾
Licences	75,6	71,4	75,4	5,8 %	0,3 %
Maintenance	106,3	98,2	98,2	8,3 %	8,2 %
Services	55,6	54,7	55,4	1,7 %	0,4 %
TOTAL	237,5	224,3	229,0	5,9 %	3,7 %

(1) À périmètre et taux de change constants.

1.6.3 Activité par régions

(en millions d'euros)	2014	2013 Publié	2013 Pro forma ⁽¹⁾	Croissance totale	Croissance organique ⁽¹⁾
France	103,4	82,5	96,1	25,3 %	8,8 %
Reste de l'Europe	59,5	57,6	57,9	3,3 %	2,7 %
Amériques	89,1	90,7	93,0	- 1,8 %	- 4,2 %
Asie/Pacifique	9,6	6,7	6,5	42,3 %	46,5 %
TOTAL	261,6	237,5	252,6	10,1 %	3,6 %

(1) À périmètre et taux de change constants.

(en millions d'euros)	2013	2012 Publié	2012 Pro forma ⁽¹⁾	Croissance totale	Croissance organique ⁽¹⁾
France	82,5	75,4	76,2	9,4 %	8,4 %
Reste de l'Europe	57,6	55,6	58,4	3,6 %	- 1,4 %
Amériques	90,7	86,5	87,8	4,8 %	3,3 %
Asie/Pacifique	6,7	6,8	6,6	- 0,6 %	2,0 %
TOTAL	237,5	224,3	229,0	5,9 %	3,7 %

(1) À périmètre et taux de change constants.

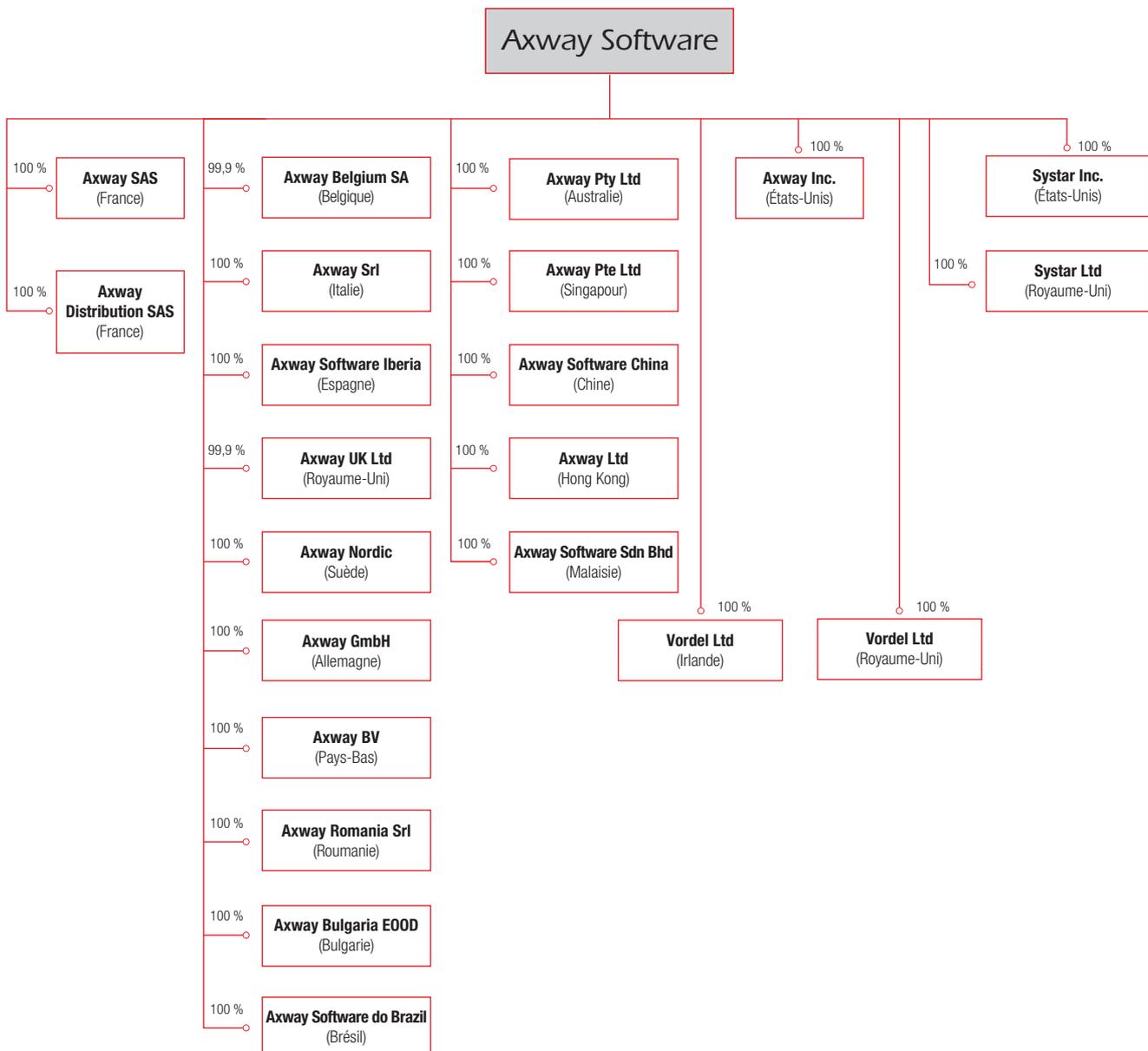
1.6.4 Comparaison des exercices clos les 31 décembre 2014, 2013 et 2012

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Chiffres d'affaires			
Licences	79 574	75 583	71 435
Maintenance	120 538	106 348	98 205
Sous-total Licences et Maintenance	200 112	181 931	169 640
Services	61 478	55 613	54 680
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	261 590	237 544	224 320
Coûts des ventes			
Licences et Maintenance	21 900	20 721	20 653
Services	57 017	51 407	51 070
TOTAL COÛTS DES VENTES	78 917	72 128	71 723
Marge brute	182 645	165 416	152 597
Charges opérationnelles			
Frais commerciaux	77 519	70 763	64 077
Frais de Recherche et Développement	40 966	33 636	32 508
Frais généraux	24 475	23 549	21 046
TOTAL CHARGES OPÉRATIONNELLES	142 960	127 948	117 631
Résultat opérationnel d'activité	39 685	37 468	34 966
En % du Chiffre d'affaires	15,2 %	15,8 %	15,6 %
Charges liées aux stock-options	- 811	- 1 352	- 1 147
Amortissement des actifs incorporels acquis	- 5 318	- 3 679	- 2 130
Résultat opérationnel courant	33 556	32 437	31 689
En % du Chiffre d'affaires	12,8 %	13,7 %	14,1 %
Autres produits et charges	- 2 298	- 5 271	- 2 940
Résultat opérationnel	31 258	27 166	28 750
Produits et charges financiers	- 921	- 1 330	- 114
Charge d'impôt	- 3 647	9 759	- 3 976
Résultat net	26 690	35 595	24 660

1.7 ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014



1.7.1 Liste des principales filiales



1.7.2 Place d'Axway Software SA au sein du groupe Axway

Axway Software SA, société mère du Groupe, détient directement toutes les sociétés composant le Groupe. Les produits sont commercialisés directement par les différentes sociétés du Groupe, c'est-à-dire en France directement par Axway Software et, à l'étranger, par ses filiales, *via* la mise en place de contrats de distribution conclus entre la Société et ses filiales dans les pays où les filiales mentionnées au 7.1 sont implantées.

Seul le Directeur Général d'Axway Software exerce des fonctions similaires auprès des filiales du Groupe, sauf dans les pays où les lois locales d'ordre public n'autorisent pas un non-résident fiscal à assumer ce type de fonctions.

Axway Software SA agit en outre en qualité de holding en fournissant un support au Groupe dans le cadre du *cash management agreement* des services financiers ainsi que la mise à disposition de moyens informatiques à ses filiales. Les flux financiers intra-groupe et les parties liées sont mentionnés au chapitre 2 section 3 « Conventions réglementées » et à la note n°31 « Transactions avec les parties liées » du présent document de référence.

Les principaux actifs afférents à la propriété intellectuelle tels que notamment les marques locales, communautaires et/ou internationales, sont détenus majoritairement par Axway Software SA. Certains droits de propriété intellectuelle sont détenus par les États-Unis, l'Allemagne et l'Irlande.

1.8 ORGANISATION DU GROUPE

La structure de gouvernance d'Axway s'articule autour du Président, du Directeur Général (CEO) et du Conseil d'administration.

Cette structure juridique s'appuie sur une structure opérationnelle et fonctionnelle permanente et sur des organisations temporaires en charge des affaires et des projets.

1

1.8.1 Structure permanente

La structure permanente du Groupe est fondée sur un groupe de direction, une organisation par grandes fonctions opérationnelles et des structures fonctionnelles.

La Direction Générale

La Direction Générale est représentée par le Directeur Général et le Comité Exécutif (l'AxCom).

L'AxCom est composé du Directeur Général, des Directeurs des grandes entités opérationnelles et des Directeurs des structures fonctionnelles.

Les membres de l'AxCom interviennent au niveau stratégique et supervisent l'organisation, le système de pilotage et les grands projets transverses.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Société est composé de dix administrateurs (dont cinq administrateurs indépendants) qui ont élu Monsieur Pierre Pasquier en qualité de Président lors d'une réunion du Conseil le 9 mai 2011 et d'un censeur. Les informations portant sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont décrites au chapitre 2 section 1 du présent document de référence.

Les Directions Opérationnelles

Ce sont les entités qui constituent la chaîne de valeur d'Axway en tant que participant aux processus de définition, production et commercialisation des offres de produits et services d'Axway. Il s'agit :

- de la Direction Marketing, qui traite des analyses stratégiques amont (Marché, compétition) et des processus de mise en marché des produits et services ;

- des Directions Product Group et Recherche et Développement qui assurent le développement et la maintenance des produits et leurs évolutions ultérieures ;
- de la Direction de Global Customer Services qui assure d'une part, l'assistance téléphonique et le support des Clients et d'autre part les Services Professionnels qui accompagnent les Clients dans l'implémentation et l'installation des solutions venues et assurent les services d'assistance qui y sont attachés ;
- de la Direction des Sales, qui regroupe les équipes de Ventes des progiciels du Groupe.

Ces Directions sont des organisations mondiales reposant sur des structures régionales et/ou nationales :

- Marketing opérationnel régional (EMEA, NA, APAC) ;
- Centres de Développement et de Support (France, Amérique du Nord, Roumanie, Bulgarie, Inde) ;
- Filiales de Distribution (Ventes et Services dans 8 pays d'Europe, Amérique et Asie).

Cette organisation garantit la cohérence et l'homogénéité des stratégies et des processus tout en préservant la proximité nécessaire des Clients et des Marchés.

Dans le cadre de la démarche budgétaire, chacune de ces Directions se voit affecter des objectifs et des moyens, dont elles ont ensuite la responsabilité de l'exécution. Le suivi de ces objectifs est réalisé à un rythme mensuel, avec des points de contrôles hebdomadaires pour ce qui concerne l'activité commerciale et Services et le suivi des grandes affaires.

Les Filiales de Distribution nationales sont responsables de la gestion des clients locaux : relation commerciale, facturation, recouvrement des créances. Elles bénéficient du support de programmes transverses pilotés au niveau Groupe et visant à coordonner les actions opérationnelles sur certains groupes de Clients (approches sectorielles, approches Grands Comptes) ou certaines Offres (programme B2B, programme MailGate, programme AI Suite).

Structures fonctionnelles

Les Directions Fonctionnelles (Secrétariat Général, Financière, Logistique, Gestion des Ressources Humaines, Communication, Moyens informatiques, Informatique interne, Juridique) et la Direction Operations sont centralisées pour l'ensemble du Groupe. Elles assurent la cohérence de l'ensemble, sont garantes des valeurs du Groupe, sont au service des entités opérationnelles et dépendent directement de la Direction Générale. Les filiales internationales disposent d'un appareil fonctionnel strictement limité au contexte local.

Les structures fonctionnelles standardisent et proposent les règles de gestion (moyens informatiques, système d'information, reporting...), assistent et rendent des services aux unités opérationnelles et contrôlent l'application des politiques et des règles.

Elles contribuent ainsi au contrôle global et permettent aux entités opérationnelles de se consacrer pleinement à leur métier.

Ce positionnement auprès de la Direction Générale garantit en outre le bon fonctionnement de l'ensemble du Groupe.

1.8.2 Structures non permanentes : affaires et projets

L'organisation du Groupe doit rester souple et s'adapter à l'évolution des marchés pour la bonne réalisation des affaires.

Celles-ci sont organisées à partir d'équipes non permanentes et sont traitées :

- au sein d'une unité de Distribution au niveau national ; ou
- sous la responsabilité d'une filiale pilote, en synergie avec d'autres entités (autre entité de Distribution pour un support commercial local, autre Direction par exemple pour l'appui d'expertises Produit) ; ou
- sous la coordination d'un Responsable Grand Compte.

Chaque affaire doit être organisée et fonctionner en vue d'un objectif fondamental : le service client, la réussite économique et la contribution à la croissance générale du Groupe.

Les grands programmes de Développement des différentes lignes de Produits mobilisent, sous la responsabilité d'un *Program Manager*, des ressources et compétences issues de différents Centres de Développement.

L'activité du groupe Axway, éditeur de logiciels, repose sur l'expérience et les synergies de ses équipes implantées dans 19 pays, au service de clients internationaux.

Le partage des valeurs – esprit d'équipe, intégrité, passion pour l'expérience client, expertise et excellence, responsabilisation, communication, contribue à la pérennité et à la responsabilité sociétale pour un développement durable de l'entreprise et des collaborateurs

Le groupe Axway, dans le cadre de sa politique RSE, a mis en place des outils de suivi internes traitant les données environnementales, sociétales et sociales, outils qui sont amenés à évoluer avec la démarche.

1

1.9 RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Pour la commission européenne, la RSE fait partie des engagements nécessaires pour stimuler la croissance en Europe. Une entreprise ne peut réussir durablement que dans le cadre d'une société qui elle-même réussit.

Les principaux enjeux RSE d'Axway sont liés à ses activités et aux enjeux de l'informatique. Pour les entreprises du secteur informatique, la traduction la plus immédiate de la RSE est l'exigence croissante pour une informatique éco-efficace : sobre en énergie, économe en matières premières et facilement recyclable.

La préoccupation de pérennité et de responsabilité sociétale pour contribuer au développement durable constitue un prolongement naturel des valeurs d'Axway. Le souci d'une gestion rigoureuse et la concrétisation de ces valeurs ont amené l'entreprise à des comportements « vertueux » dans les domaines du social, de l'environnement et du sociétal.

La politique développement durable d'Axway Software recouvre l'ensemble des actions qui concourent à ce que l'entreprise ait un développement économique :

- respectueux des personnes qu'elle emploie par des conditions de travail dignes, le développement des compétences et de l'employabilité des collaborateurs, la non-discrimination et le respect des principes d'équité ;
- bénéfique pour ses clients avec un objectif d'excellence dans la réalisation de ses missions au quotidien ;
- soucieux de son environnement en limitant les impacts polluants et le prélèvement des ressources naturelles ;
- transparent et équitable avec ses fournisseurs dans ses relations et modes de fonctionnement.

Le sujet de la responsabilité sociale, environnementale et sociétale a été approfondi durant l'année 2014. La démarche d'Axway dans ce domaine vise à concilier efficacité économique, équité sociale et respect de l'environnement. C'est une démarche de progrès et d'amélioration continue. À cet effet, une communauté s'est constituée au sein d'Axway via notre réseau social d'entreprise pour y mettre en valeur et partager la démarche. Une cinquantaine de personnes dans le monde ont marqué leur intérêt sur le sujet.

Le dossier RSE est pris en charge au niveau corporate par les départements RH et IT.

1.9.1 Informations sociales

La politique Ressources Humaines d'Axway a poursuivi en 2014 le virage engagé depuis l'année précédente.

Ce virage s'est organisé autour de plusieurs thèmes, les valeurs de l'entreprise, la gestion de la performance, la création de l'université Axway et la contractualisation de plusieurs démarches avec les représentants du personnel.

Axway a souhaité renforcer sa culture d'entreprise en bâtissant un programme de développement fondé sur les valeurs

communes qui rassemblent les collaborateurs d'Axway quel que soit leur pays d'origine, ou leur société d'origine.

Ce programme « I am Axway » engagé en 2013, s'est poursuivi en 2014 et ce sont plus de 30 sessions de 2 jours qui ont donc été dispensées à plus de 500 managers.

Ces sessions se sont déroulées dans la plupart des pays où Axway est implanté. Elles ont, à chaque fois, mixé les origines géographiques et les différents départements de l'entreprise.

En 2014, il a été également lancé le programme « We are Axway » où les managers qui ont participé aux sessions décrites plus haut réunissent leurs équipes pour les faire réfléchir autour de nos valeurs et de leurs significations pour chacun des contributeurs de l'équipe. Plus de 70 sessions de 3 heures ont été dispensées à plus de 700 participants.

Les valeurs

● Esprit d'Équipe

La réussite d'Axway se fonde sur la performance collective. Dans cet esprit les collaborateurs d'Axway doivent placer l'intérêt collectif au-dessus de l'intérêt individuel. Prendre en considération que l'équipe c'est Axway dans son ensemble et non juste ses collègues proches.

● Intégrité

Savoir que chaque collaborateur agit individuellement dans l'intérêt de tous est indispensable pour atteindre l'objectif commun d'Axway, c'est le fondement de l'Intégrité. Remplir son rôle dans la performance collective, c'est respecter ses engagements envers les membres de son équipe et ses collègues, être honnête et transparent, et construire ainsi jour après jour une relation de confiance et de proximité.

● Passion pour l'Expérience Client

Faire preuve d'intégrité implique d'agir de la même façon avec nos clients qu'avec notre équipe, en partenaires. Démontrer à chaque étape notre Passion pour l'Expérience Client, c'est nous mettre à leur place pour identifier et prendre en compte leurs préoccupations et enjeux, faire preuve d'implication, de transparence, respecter nos engagements, construire la confiance et entretenir une relation privilégiée avec chacun d'eux.

● L'Expertise et l'Excellence

Notre expertise métier reconnue, la personnalisation de nos services et cette relation de proximité que nous construisons avec nos clients font la différence sur le marché. L'Expertise et l'Excellence avec lesquelles nous rendons chaque expérience client unique est l'ADN de notre entreprise et signe la valeur ajoutée de nos services qui pousse nos clients à choisir Axway. C'est dans les actions de chacun que doivent donc se démontrer notre expertise métier et l'innovation constante, la valeur que nous donnons à la relation client et à leur confiance, et le respect de nos engagements.

● Délégation et Responsabilisation

Être partenaire de nos clients pour répondre à leurs besoins au plus haut niveau d'exigence implique la Délégation et la Responsabilisation de tous les membres de l'équipe. Chacun de nous est responsable du rôle qui lui est donné et de la confiance qui lui est accordée. Être responsable, c'est agir auprès des membres de l'équipe et rendre compte de ses actes avec le même niveau d'exigence et d'excellence que celui que nous attendons des autres, dans l'intérêt commun. Réussir ensemble, c'est également faire confiance aux autres membres de l'équipe,

et donner à chacun les responsabilités qui le rendront acteur de la performance collective.

En ramenant à la notion d'**Esprit d'équipe**, le cercle vertueux des valeurs Axway se dessine, englobant ainsi les comportements que nous choisissons d'adopter pour démontrer ces valeurs afin d'aller de l'avant.

Dans le cadre des valeurs, le programme « I am Axway » s'est aussi attaché à définir les attentes vis-à-vis des managers et les missions que nous attribuons à chacun d'entre eux.

● Relever le défi

Un problème, quel qu'il soit, ne se résout jamais seul. Les managers d'Axway doivent donc relever les défis qui se présentent jour après jour.

● Lier vision et exécution

Il est primordial de créer un lien fort entre la vision stratégique et la mise en œuvre du plan d'action pour atteindre ce résultat. C'est ce qui est attendu des managers d'Axway.

● Communiquer efficacement

Une des missions principales dévolues aux managers d'Axway est de communiquer avec impact. C'est-à-dire d'être les relais de la communication managériale de la Direction, ou que l'on se trouve dans la hiérarchie, qu'elle que soit notre mission.

● Créer la confiance réciproque

Cette confiance est fondamentale au regard des valeurs d'Axway et des missions des managers.

Sans cette confiance réciproque il n'est pas possible de bâtir un esprit d'équipe réel se fondant sur l'intégrité pour parvenir à la performance.

● Faire grandir ses équipes

Cette dernière mission, attribuée à nos managers, est essentielle dans l'objectif à long terme de notre croissance. Sans des salariés dont les compétences de savoir et de savoir-être grandissent au quotidien, il nous serait impossible de respecter nos valeurs et notamment « expertise et excellence ».

Le partage des valeurs et des fondamentaux d'Axway, l'intégration des collaborateurs

Le système de valeurs et les fondamentaux d'Axway doivent être partagés et donc connus des 1 961 collaborateurs présents au 31 décembre 2014. Axway a ainsi mis en place un dispositif permettant de faire vivre ce système, notamment auprès des 323 nouveaux collaborateurs qui ont rejoint Axway en 2014. Auxquels il faut ajouter nos nouveaux collègues issus de l'acquisition de Systar.

Ainsi, le séminaire d'accueil des nouveaux arrivants a été revu en 2013, il laisse une large part aux présentations des différents secteurs de l'entreprise mais aussi aux aspects culturels et aux valeurs présentées plus haut.

1.9.2 Évolution de l'effectif global Axway

	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008
Effectifs	1 961 ⁽¹⁾	1 783	1 774	1 755	1 661	1 614	1 652

(1) Dont 121 issus d'acquisitions.

Fin 2014, Axway comptait 1961 collaborateurs dont **698** en France.

La répartition des effectifs par zone géographique est la suivante :

- Europe collaborateurs **1 443** (73 %) (CDI) ;
 - Amérique du Nord **440** (22 %) ;
 - Amérique du sud **20** (1 %) ;
 - Asie/Pacifique **58** (3 %).
- } Amériques **460** (23,4 %) ;

1.9.3 Le recrutement

Axway a recruté **323** nouveaux collaborateurs.

Près de 63 % de ces recrutements ont été réalisés en Europe et près de 28 % en Amérique du Nord.

Le recrutement de certains profils experts s'est également intensifié.

Ces embauches correspondent au nombre d'embauches globales d'Axway sur un an.

Nombre de licenciements

En 2014, Axway a procédé à 3 licenciements pour motif économique en Italie, et à 44 licenciements globalement pour des motifs inhérents à la personne.

Le taux de Turnover est stable aux alentours de 14,9 %.

Pour servir son Plan de Recrutement, Axway a poursuivi sa politique de partenariat avec un ensemble d'écoles de haut niveau et d'accueil de stagiaires (pour l'essentiel des stages de fin d'études destinés à être transformés dans une très forte proportion en embauche en contrat à durée indéterminée).

La quasi-totalité des recrutements concerne des profils issus de formations supérieures.

Il est à noter par ailleurs que la politique de recrutement d'Axway se fonde quasi exclusivement sur des recrutements à durée indéterminée (hors cas de remplacements temporaires).

1.9.4 Analyse des effectifs par anciennetés et par âge

L'ancienneté moyenne des collaborateurs du Groupe est de 6,6 années au 31 décembre 2014.

Elle est plus forte en Europe à 7,4 années qu'en Amérique du Nord à 4,8 années.

Enfin l'ancienneté moyenne en France s'établit à 8,8 années contre 9,8 années l'année dernière.

La moyenne d'âge des collaborateurs est stable depuis plusieurs années. Le maintien de l'âge moyen à ce niveau est la conséquence directe des recrutements effectués de jeunes diplômés.

AGE MOYEN PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE :

	2014	2013	2012
Europe	37,8	39	39
Amérique du Nord	43,2	44	44
Asie	39,1	39	37

Les femmes représentent en 2014 plus de 25 % de l'effectif.

1.9.5 Le développement des Ressources Humaines

La politique de rémunération et gestion de la performance

Dans chaque pays, la politique de rémunération s'appuie sur un système d'évaluation de la performance appliqué partout dans le monde. Le développement de carrière est géré sur une base individuelle.

- Depuis 2013 Axway a mis en place un nouveau système d'entretiens annuels qui a pour objet d'évaluer la performance globale des collaborateurs. Ce nouveau système fondé sur les valeurs et les missions des managers a été utilisé pour la première fois pour évaluer les performances de 2013.
- Sur la base de cette évaluation les augmentations de salaire ont pu être attribuées aux collaborateurs ayant réalisé une performance 2014 conforme ou supérieure aux attentes. Ce lien fort entre l'évaluation de la performance et l'attribution de mesures d'augmentations individuelles constitue le fondement de la politique de rémunération d'Axway.
- Enfin, en 2014, le chantier d'évaluation des rémunérations Axway au regard du marché s'est achevé. Cette démarche importante, a permis de régler certaines disparités de rémunération constatées avec l'écosystème dans lequel Axway évolue.

- La politique de rémunération est fondée sur les objectifs suivants :
 - respecter le principe de l'équité interne ;
 - maintenir une saine stimulation par une politique de rémunération associée à des objectifs de performance en cohérence avec les enjeux majeurs de l'entreprise ;
 - et être en cohérence avec le marché afin d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents.

Comme chaque année Axway a servi en 2014 des augmentations de salaire selon une politique d'individualisation.

Par ailleurs, Axway respecte les obligations légales et contractuelles en matière de rémunération dans toutes ses filiales.

Masse salariale (charges sociales incluses)

(en millions d'euros)	2014	2013	2012	2011
TOTAL	169	149	140	133

Participation chez Axway Software SA

En France, un avenant à l'accord de participation signé en juin 2011 a été élaboré en juin 2014. Il concerne l'ensemble des salariés d'Axway Software SA. La réserve spéciale de participation est établie par dérogation sur le CA France et le Résultat opérationnel d'activité (ROA) Axway Groupe, elle est répartie à 100 % proportionnellement à la durée de présence au cours de l'année 2014.

Le Plan Épargne Entreprise chez Axway Software SA

Un règlement relatif à la mise en place d'un plan d'épargne entreprise au sein d'Axway Software SA a été mis en place le 8 juin 2012. Les sommes versées dans le plan sont investies en parts de Fonds commun de placement d'entreprise. L'aide de l'entreprise est constituée par la prise en charge des frais de fonctionnement du PEE.

Régimes de prévoyance, de retraite et autres avantages

Axway participe selon les lois et usages de chaque pays, à des régimes de retraite et d'aménagement de fin de carrière, ainsi qu'à des régimes de prévoyance offrant différentes garanties complémentaires à ses collaborateurs.

L'université Axway

Cette organisation globale a été mise en œuvre en 2014 pour piloter l'ensemble de l'effort de formation d'Axway.

Son objectif est d'accompagner l'évolution de l'entreprise et le déploiement de sa culture d'entreprise par le développement et la mise en œuvre de méthodologies communes et de programmes

de formation cohérents, flexibles et globaux. Ces programmes doivent permettre de rassembler nos collaborateurs malgré les différentes cultures, zones géographiques et le décalage horaire inhérent. L'offre de formations internes et externes a pour finalité le développement des compétences et l'alignement global des connaissances pour :

- accompagner les salariés sur les évolutions concernant l'offre de produits et solutions Axway, en renforçant les formations commerciales et techniques ;
- favoriser le développement et la motivation des collaborateurs par la poursuite des formations sur les domaines du management humain et du développement personnel ;
- accompagner le fonctionnement global d'Axway en renforçant l'offre de formation comportementale portant sur le travail en équipe distantes, en mode matriciel et en contexte interculturel ;

- mettre en œuvre les dispositions réglementaires pour la formation professionnelle ;
- développer le transfert de savoir-faire et de compétences dans le cadre de prises de nouvelles responsabilités. Pérenniser ce savoir-faire au sein de l'entreprise est un enjeu majeur.

L'effort de formation d'Axway pour ses collaborateurs est conséquent, ainsi en 2014, 1 264 collaborateurs dans le monde ont bénéficié d'au moins une formation pour un total plus de 38 000 heures de formation soit en moyenne 30 heures de formation par salarié formé.

En France chez Axway Software pour 2014, ce sont 346 collaborateurs sur les 610 qui ont été formés pour plus de 11 000 heures de formation dispensées.

Relations professionnelles chez Axway Software SA

Le dialogue social à Axway Software SA s'articule autour d'un Comité d'établissement, d'un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de 2 instances de Délégués du Personnel et de 3 Délégués Syndicaux.

Relations professionnelles chez Axway GmbH

Le dialogue social à Axway GmbH s'articule autour de 5 Comités d'établissement et d'un Comité central d'entreprise.

Le bilan des accords collectifs

Au sein d'Axway, 70 accords étaient en vigueur au 31 décembre 2014. En 2013, 6 accords ont été signés en France et 7 accords ont été signés en Allemagne.

Les accords collectifs signés chez Axway Software SA en 2014 sont les suivants :

- avenant n° 1 au règlement du PEE signé le 11 février 2014 ;
- avenant à l'accord sur frais déplacement signé le 10 avril 2014 ;
- accord sur les congés payés signé le 2 mai 2014 ;
- avenant n° 3 sur la participation signé le 25 juin 2014 ;
- accord sur la prime de partage des profits signé le 24 septembre 2014 ;
- avenant n° 2 au règlement du PEE signé le 31 octobre 2014.

Les accords collectifs signés chez Axway GmbH en 2014 sont les suivants :

- Rahmen-Gesamtbetriebsvereinbarung Variable Gehaltsbestandteile ;
- Gesamtbetriebsvereinbarung Provisionsregelung 2014 ;
- Gesamtbetriebsvereinbarung Bonusregelung 2014 ;
- Gesamtbetriebsvereinbarung Einführung und Nutzung des IT Systems Xeedium ;
- Gesamtbetriebsvereinbarung Einführung und Nutzung des PreSales Tool Global Track ;
- Gesamtbetriebsvereinbarung Interne Stellenausschreibung ;
- Gesamtbetriebsvereinbarung Durchführung des Annual Review.

Par ailleurs, les négociations engagées sur le contrat de génération ont abouti à l'élaboration d'un plan d'action dont les premières mesures ont été mises en place dès le début de l'année 2014.

Les relations sociales

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci.

La qualité du climat social au sein d'Axway est le fruit d'un dialogue permanent entre la Direction, les collaborateurs et leurs représentants.

Les collaborateurs sont représentés par des instances représentatives du personnel en France et en Allemagne. En France, les collaborateurs sont représentés par 26 représentants du personnel et en Allemagne par 11.

L'organisation du travail

L'organisation du temps de travail

Axway respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité.

4 % des collaborateurs du groupe Axway sont à temps partiel.

L'organisation du temps de travail chez Axway Software SA	Durée du travail des salariés à temps partiel
Axway Software SA applique la Convention Collective Nationale des Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils, sociétés de conseil.	À Axway Software SA, les collaborateurs qui ont fait le choix de travailler à temps partiel relèvent de toutes les catégories de personnel. Sur un total de 30 collaborateurs à temps partiel, la grande majorité travaille à 4/5, principalement dans le cadre de congés parentaux.

L'absentéisme

Chez Axway, le taux d'absentéisme global a été de 2,27 % en 2014 dont 1,42 % lié à la maladie ⁽⁹⁾.

L'ABSENTÉISME CHEZ AXWAY

Motifs d'absentéisme	% d'absentéisme
Maladie	1,42 %
Accident de travail/trajet – maladie professionnelle	0,01 %
Maternité – adoption	0,72 %
Événements familiaux	0,12 %
TOTAL	2,27 %

(9) Le taux d'absentéisme comprend le taux de maladie, accident du travail/trajet, maladie professionnelle, maternité/adoption, événements familiaux tels que développés dans le tableau suivant. Cet indicateur n'a pu être mis en place que pour Axway Software.

Santé et Sécurité

Depuis plusieurs années, Axway applique une politique bien établie en matière de santé et de sécurité. Celle-ci définit l'engagement de la Société à développer des produits innovants

de la plus haute qualité en ayant un comportement éthique, en garantissant la sécurité et la santé des collaborateurs.

Axway a à cœur d'offrir un lieu de travail sûr et sain à ses collaborateurs. La santé et la sécurité sont primordiales.

1

Les conditions de santé et de sécurité à Axway Software SA

En 2014, il s'est tenu 4 réunions ordinaires du CHSCT et 1 extraordinaire.

Tout comme en 2013, il y a eu un seul accident du travail sans arrêt et aucun avec arrêt en 2014.

Les mesures prises en faveur de la sécurité

La préservation de la santé et de la sécurité des collaborateurs est un objectif fondamental qui fait partie intégrante de la politique humaine et sociale.

La démarche santé/sécurité s'inscrit dans une démarche d'ensemble, conduite en étroite collaboration avec les médecins du travail, les gestionnaires de site et le CHSCT.

Le bilan des accords collectifs en matière d'hygiène

Aucun accord n'a été signé en ce sens.

La médecine du travail

En Allemagne, tout comme en France, un médecin du travail vérifie régulièrement la santé des collaborateurs.

Des actions de sensibilisation au travail sur écran ont été menées sur les sites français. Par ailleurs, Axway Software a fait intervenir un ergonome pour travailler sur la position au poste de travail.

Enfin, une étude sur l'éclairage a été menée en 2014.

Des programmes d'incitation au covoiturage, aux déplacements en vélo sont menés en collaboration avec le gouvernement en Irlande et aux États-Unis.

Égalité de traitement

Axway respecte les principes de non-discrimination à l'embauche et d'égalité femme-homme. Le recrutement des femmes ingénieurs est supérieur au pourcentage des femmes à la sortie des écoles d'ingénieurs. Concernant les principes d'égalité homme-femme, Axway met en œuvre une politique équitable en matière de salaires, de promotion et d'accès à la formation.

Axway dispose d'un système d'évaluation lui permettant d'avoir une connaissance et un suivi régulier de ses collaborateurs.

Celui-ci s'appuie notamment sur des entretiens annuels, des cycles d'évaluation et de révision annuels. Ce système est adossé à un Référentiel Métiers qui permet à chaque collaborateur de mieux connaître les exigences des métiers de l'entreprise et les possibilités d'évolution de carrières. Ce Référentiel Métiers constitue, pour les managers de proximité, un guide pour accompagner le développement professionnel des collaborateurs en fonction de leurs motivations et des priorités de l'entreprise.

La mise en œuvre du système d'évaluation est sous la responsabilité de 450 managers de proximité.

Les engagements en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes chez Axway Software SA

Un accord collectif a été signé le 13 décembre 2012 en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans lequel un certain nombre d'objectifs ont été pris :

- faire en sorte que la proportion de femmes et d'hommes ayant reçu au moins une formation dans l'année continue à refléter la proportion de femmes et d'hommes dans les effectifs de l'entreprise ;
- préparer le retour à l'emploi à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption ou d'un congé parental d'éducation ou toute autre absence continue de plus de 6 mois ;
- réduire par classification Syntec les écarts pour atteindre + 5 % à - 5 % sur 3 ans sur la moyenne des salaires de base entre les femmes et les hommes ;
- garantir autant de promotions pour les femmes que pour les hommes.

Un accord d'entreprise précise depuis 2007 le dispositif de mise en œuvre de la garantie d'augmentation individuelle de salaire pour les salariées en congé maternité ou d'adoption prévue par la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Les actions en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap

Un accord collectif a été signé le 26 juin 2013 en faveur de l'embauche et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées dans lequel un certain nombre d'objectifs ont été pris sur 3 ans, durée de l'accord :

- mise en place d'un référent Handicapés au sein du CHSCT ;
- mise en place d'une campagne de sensibilisation, de communication et de formation des managers ;
- recrutement de 3 travailleurs handicapés ;
- maintien dans l'emploi des personnes handicapées ;
- recours à la sous-traitance avec le secteur protégé.

Les actions en faveur des séniors

Axway Software a mis en place en début d'année les dispositions liées au plan d'action relative au contrat de génération.

Celles-ci visent notamment à favoriser l'embauche de jeunes ou de séniors, de faciliter leur accueil dans l'entreprise et de développer leur employabilité tout au long de leur carrière chez Axway.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Outre les questions inhérentes au droit de la négociation collective et à l'élimination des discriminations en matière d'emploi décrites au paragraphe 10.1.2.3 « Relations sociales » et au paragraphe 10.1.2.6 « Égalité de traitement », Axway contribue à l'abolition du travail forcé et à l'abolition du travail des enfants. Axway a choisi de fixer à 18 ans l'âge minimum obligatoire de tous ses collaborateurs, une limite supérieure à l'âge minimum exigé par les Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Toutes les entités d'Axway sont tenues de vérifier l'âge de leurs nouveaux collaborateurs au moment de leur embauche.

Note méthodologique

Périmètre de consolidation des données sociales, hygiène et sécurité, indicateurs, méthode et systèmes de reporting.

Informations sociales

Périmètre de consolidation

Les effectifs indiqués dans les tableaux « Effectifs » et « Répartition géographique des effectifs » correspondent à l'effectif total au 31 décembre 2014.

1.9.6 Informations environnementales

La politique environnementale d'Axway vise à minimiser l'impact sur l'environnement en garantissant la sécurité et la santé des collaborateurs, des clients et des communautés dans lesquelles Axway exerce ses activités.

L'édition de logiciels a un impact limité sur l'environnement. Néanmoins, Axway est soucieux de la préservation de l'environnement. L'exercice de nos activités génère de nombreux déplacements, nécessite beaucoup d'infrastructures et de matériels informatiques et produit beaucoup de documents.

La maîtrise de notre impact environnemental est donc devenue, dans nos modes de gestion et de production, un enjeu important et fait l'objet d'un programme d'amélioration continue impliquant les Directions Fonctionnelles concernées et les collaborateurs.

Indicateurs

Les indicateurs retenus sont ceux utilisés dans la gestion du personnel et des questions sociales du Groupe. Ils reflètent les résultats de la politique de Ressources Humaines.

Données

Le recueil des données pour le périmètre défini fait appel au reporting par pays ainsi qu'à celui fait par les divisions concernées que sont le Recrutement et la Formation.

Un processus d'amélioration continue de ces systèmes a été mis en place.

Informations hygiène et sécurité

Périmètre de consolidation

Les indicateurs relatifs à la sécurité concernent tous les sites d'Axway.

Indicateurs

Les indicateurs retenus sont ceux qui sont utilisés dans la gestion des sites d'Axway. Ils reflètent les résultats de la politique d'Axway en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité.

Données

Information Santé et sécurité ont été recueillies pour Axway Software SA pour cette année par les gestionnaires de site.

Un processus d'amélioration continue de ces systèmes a été mis en place.

Politique générale en matière environnementale

Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Gestion des locaux

Pour l'ensemble de sites, partout dans le monde, Axway est locataire de ses bureaux. Par conséquent, les actions menées touchent au fonctionnement opérationnel et à la gestion des sites.

Sur l'ensemble des sites, Axway favorise la mise en place de mesures contribuant à la protection de l'environnement :

- aménagement des locaux avec des postes de travail ergonomiques privilégiant la qualité des conditions de travail des collaborateurs ;
- réduction de la consommation d'énergie grâce à l'usage des ordinateurs portables moins énergivores, ainsi que l'arrêt des ordinateurs lors de longues absences ;
- réduction d'émission de carbone par incitation à l'usage des moyens de transports les moins polluants ;
- installation de systèmes de chauffage et de climatisation modernes et respectueux des règles environnementales lors des renouvellements ;
- recours à une minuterie automatique pour éteindre l'éclairage, réduire le chauffage, la ventilation et la climatisation en dehors des horaires de travail ;
- maintenance préventive des installations pour économiser l'énergie ;
- installation de tableaux blancs au lieu des tableaux papier ;
- utilisation d'ampoules basse consommation ;
- utilisation de produits non toxiques et non dangereux par les prestataires de propreté ;
- installation de fontaines à eau, directement reliées au réseau de distribution d'eau potable, dans un objectif de limiter l'utilisation de bouteilles en plastique ;
- incitation permanente des gestionnaires de sites au respect de l'environnement et des bonnes pratiques.

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Les collaborateurs sont associés à une démarche d'écoresponsabilité pour que la limitation de notre impact sur l'environnement devienne l'affaire de tous. Il s'agit de favoriser les initiatives des collaborateurs en matière environnementale et d'éviter le gaspillage d'énergies non renouvelables dans nos modes de fonctionnement. Concernant les achats de consommables, d'appareils bureautiques et de matériels informatiques, Axway a une politique volontariste pour travailler avec des fournisseurs offrant des produits éco-labellisés.

Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Axway est implanté en France et à l'international. Ses clients sont eux-mêmes implantés sur tout le territoire français et à l'international. Tout ceci génère de nombreux déplacements qui ont un impact sur l'environnement en termes de pollution et de consommation de ressources énergétiques.

Dans ce contexte et pour limiter le nombre de déplacements, Axway Software incite à l'utilisation d'équipements de visioconférence pour les réunions internes et externes. En 2014, Axway Software dispose de 20 salles de visioconférences (+ 5 par rapport à 2013). Parallèlement les visioconférences utilisant les caméras intégrées aux postes de travail tendent à se généraliser.

Volume des visioconférences GoToMeeting	2014	2013	2012	2011
• en heures	66 282	63 666	46 666	30 000
• en jours	8 838	8 444	6 222	4 000

Pollution et gestion des déchets

Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les activités d'édition et d'intégration de logiciels développées par Axway ont un impact très limité sur l'air, l'eau et le sol comparé à des activités industrielles lourdes.

Afin de limiter les rejets dans l'air, comme expliqué dans le paragraphe 9.6.1, nous limitons le nombre de déplacements en incitant à l'utilisation de visioconférences ou les caméras intégrées aux postes de travail.

Les employés sont par ailleurs fortement incités à se déplacer avec les modes de transport les moins polluants. À titre d'exemple, en France, les collaborateurs sont ainsi encouragés à prendre les transports en commun, et aux États-Unis, un système de covoiturage a été créé. De plus, sur les sites de Dublin et Redwood City, le programme « Bike to work » a été mis en place pour récompenser les collaborateurs qui font le trajet domicile – travail à vélo.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Les moyens informatiques sont gérés de manière centralisée par l'équipe IT d'Axway. Ceci assure une standardisation et une mutualisation du matériel utilisé, sources d'économies d'énergies.

De par son activité de développement de logiciels, Axway dispose d'un important parc de serveurs. Ce parc contribue au bilan environnemental de l'entreprise (matériau, consommation énergétique, puissance de climatisation). Dans une logique de maîtrise des coûts économiques et écologiques, Axway assure une gestion rigoureuse de ce parc, en mutualisant les équipements et en mettant en œuvre des solutions permettant de diminuer la consommation énergétique des postes de travail. Les efforts fournis dans ce sens depuis quelques années se poursuivent notamment avec la standardisation des batteries longue durée à recharge rapide, moins consommatrices d'énergie.

Concernant le parc des photocopieurs et imprimantes, Axway a développé une démarche de rationalisation du nombre de matériels et de l'usage raisonné des consommables. Dans ce sens, la connexion au réseau est considérée comme un facteur de réduction du nombre de machines, car les photocopieurs sont utilisés comme imprimante et scanner (*scan to mail*). La très grande majorité de nos photocopieurs sont connectés au réseau. Par ailleurs, pratiquement tous les photocopieurs travaillent en recto verso. Le parc des imprimantes est peu à peu remplacé par des imprimantes Green IT Xerox.

Axway gère de manière très précise le parc des matériels informatiques utilisés dans un souci de maîtrise des coûts et de respect de l'environnement.

Les matériels informatiques sont référencés dans une base de données gérée avec le logiciel HP - AssetCenter. Les informations techniques, financières et d'utilisation qui sont mises à jour au cours de la vie du matériel, permettent d'une part d'optimiser la durée de vie du matériel et d'autre part de s'assurer de leur recyclage correct en fin de vie.

La qualité des informations collectées contribue à la maîtrise du parc informatique. En effet, seuls sont remplacés les matériels obsolètes ou ceux dont l'utilisation ne correspond plus aux standards des métiers d'Axway.

Même après la sortie du parc et son recyclage, Axway conserve dans sa base de données pour chaque matériel les informations sur sa destination finale.

Par ailleurs, l'équipe IT contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'Axway en **choisissant la virtualisation de ses infrastructures informatiques**. Cette technologie permet la mutualisation et l'optimisation des ressources matérielles des centres informatiques. En 2014, 90 % de nos serveurs sont virtuels.

Les objectifs de cette démarche se traduisent par :

- une augmentation de la capacité de traitement tout en réduisant le nombre de machines physiques et par conséquent la consommation électrique. À titre d'exemple, en 2014, la virtualisation des serveurs a permis de mettre au rebut 97 serveurs et de libérer une salle informatique en Bulgarie ;

- l'acquisition de machines plus compactes et économes en énergie telles que le remplacement des racks de serveurs ;
- des gains de place significatifs dans les centres informatiques en limitant leurs extensions ;
- un cycle de vie d'utilisation des ressources matérielles plus long permettant d'éviter les déchets toxiques.

Enfin, un des principes majeurs mis en œuvre depuis plusieurs années a été d'allonger la durée de vie du matériel et de ne pas succomber à la pression des constructeurs qui incitent à des renouvellements fréquents.

Actuellement un matériel informatique est utilisé au moins pendant 4 ans dans le parc. Afin d'assurer sa traçabilité, il est régulièrement inventorié à la fois physiquement par les équipes techniques d'Axway mais aussi automatiquement par la collecte d'informations depuis le réseau.

Gestion des déchets

En 2014, Axway a poursuivi sa politique de recyclage des déchets et notamment dans les domaines suivants :

- expansion de la politique du tri sélectif sur les sites européens travaillant avec des prestataires spécialisés. Un espace de partage a été créé sur le réseau social de l'entreprise pour sensibiliser les collaborateurs Axway à cette pratique, ainsi que pour les inviter à partager leurs expériences sur leurs sites respectifs. Les collaborateurs relais sur site ont en charge le bon déroulement et le suivi de chaque programme de tri, notamment pour proposer les actions correctives pour une meilleure efficacité ;
- mise en place de bonnes pratiques et limitation d'utilisation de gobelets plastique ;
- gestion des déchets concernant les consommables informatiques, les piles, les canettes de boissons et le papier, avec mise à disposition de conteneurs spéciaux et enlèvement par une société agréée qui permet également le suivi des quantités de déchets traités ;
- gestion spécifique des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) avec mise à disposition de conteneurs spéciaux et enlèvement par des entreprises agréées permettant notamment la traçabilité de ces déchets. Le département IT a ainsi produit **614 kg de DEEE** en 2014.

En 2014, le recyclage des téléphones mobiles se poursuit avec notamment l'intégration l'Angleterre et la Bulgarie dans le programme. Les équipements en fin de vie ont été renouvelés et les anciens mobiles recyclés via des dons aux collaborateurs ou à des associations. 80 téléphones ont ainsi été donnés.

Le recyclage des ordinateurs a également été mis en place via des dons aux collaborateurs, aux écoles ou associations. Environ 140 ordinateurs ont été donnés, dont 50 à des écoles primaires.

Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Axway fait en sorte que les salles machines dans lesquelles sont stockés les serveurs soient insonorisées et éloignées des bureaux afin de ne pas gêner les collaborateurs.

Utilisation durable des ressources

L'utilisation durable des ressources n'est pas un enjeu majeur pour Axway.

En outre, étant principalement locataire de nos locaux, il est aujourd'hui impossible de différencier et de mesurer nos différentes consommations d'énergie, eau...

Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'édition de logiciels est très peu consommatrice d'eau.

Consciente que l'eau est au premier rang des ressources à préserver, Axway s'attache tout de même à en maîtriser l'utilisation notamment par ses collaborateurs. Elle sensibilise les collaborateurs à la préservation et à la bonne utilisation de cette ressource.

Consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Axway poursuit son programme de dématérialisation des documents par la mise en place d'outils de gestion électronique et en incitant régulièrement les collaborateurs à imprimer moins. La mise en place d'actions concrètes de dématérialisation des documents et la sensibilisation des collaborateurs ont de multiples impacts positifs sur l'environnement car cela permet de diminuer la consommation de papier et la consommation d'énergie liée à l'impression. La dématérialisation permet également de diminuer le transport physique des documents et enfin, moins de papier imprimé, c'est moins de déchets à traiter.

La dématérialisation des documents au sein du Groupe concerne : les rapports d'activités produits mensuellement par chaque collaborateur, la gestion des congés et absences, les demandes informatiques liées à la gestion du parc informatique ; les documents de travail nécessaires aux réunions internes et externes qui sont de plus en plus diffusés électroniquement avec consigne de n'imprimer que le strict nécessaire.

Consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Les activités d'édition et d'intégration de logiciels développées par Axway ont une consommation d'énergie très limitée comparée à des activités industrielles lourdes.

Cependant, Axway a pour objectif d'améliorer l'efficacité énergétique dans toutes les opérations, notamment en s'équipant de matériels Green IT.

En 2014, Axway a commencé le déménagement de ses salles machines dans un Datacenter. Notre fournisseur est un acteur respectueux de l'environnement, résolument engagé à gérer les ressources de façon responsable, et dont l'objectif avoué est de rechercher en permanence de nouveaux moyens d'optimiser l'efficacité énergétique, de baisser les émissions carbone et de réduire le gaspillage.

Utilisation des sols

Les activités d'édition et d'intégration de logiciels développées par Axway ont un impact très limité sur l'utilisation des sols comparé à des activités industrielles lourdes.

Changement climatique

Rejets de gaz à effet de serre

La demande d'énergie de l'édition de logiciels est relativement faible par rapport à d'autres secteurs. Cependant les sites d'Axway se sont engagés à utiliser efficacement l'énergie.

Adaptation aux conséquences du changement climatique

Les activités d'édition et d'intégration de logiciels développées par Axway ont un impact très limité sur le changement climatique comparé à des activités industrielles lourdes.

Protection de la biodiversité

Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Les activités d'édition et d'intégration de logiciels développées par Axway ont un impact très limité sur la biodiversité.

Cependant, Axway a entrepris une démarche de protection de la biodiversité qui vise à limiter l'impact des matières premières sur l'environnement et à assurer un approvisionnement responsable.

1.9.7 Informations sociétales

En ce qui concerne l'impact territorial, économique et social, Axway se doit d'agir, par son comportement, en entreprise citoyenne et souhaite apporter sa contribution à des projets utiles tels que le soutien d'ONG. Axway souhaite développer une relation équilibrée et pérenne avec ses sous-traitants et fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux. Enfin, Axway soutient la lutte contre la corruption et s'engage à appliquer la législation en vigueur. Dans cet objectif, nous avons mis en place une **Anti-Bribery Act** au Royaume Uni qui engage tous nos collaborateurs amenés à travailler avec des clients du Royaume Uni.

Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société

Axway contribue à l'emploi au niveau local et participe ainsi au développement régional tout en restant attentif aux populations locales.

En matière d'emploi et de développement régional

En France, Axway Software est situé à Puteaux et à Annecy.

Au cours de l'année écoulée, Axway Software a procédé à 61 embauches et a ainsi concouru à favoriser le développement régional.

Sur les populations riveraines ou locales

D'une manière générale, les sites d'Axway et ses filiales développent des relations de qualité avec les communautés à côté desquelles elles opèrent et s'efforcent de créer des conditions de travail exemplaires pour leurs collaborateurs.

Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

Axway entretient des relations avec les établissements d'enseignements.

Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Depuis toujours, Axway développe des partenariats étroits avec des universités et des écoles d'ingénieurs.

Axway offre la possibilité aux étudiants de découvrir l'entreprise au cours de leur cursus en leur proposant chaque année des stages.

En 2014, Axway Software SA a accueilli 13 stagiaires conventionnés et 9 alternants.

Les employés du site de Phoenix et Puteaux, aident également les jeunes à créer des CV et à préparer leurs entretiens professionnels.

Solidarité

L'engagement social est au cœur de notre identité d'entreprise et occupe par ailleurs une place essentielle au sein de notre stratégie globale. Nos actions dans ce domaine sont variées : initiatives durables pour protéger l'environnement et préserver les ressources naturelles, activités de sensibilisation et de bien-être pour encourager les membres de notre équipe à mener une vie saine et à être productifs, dons et missions de volontariat dans les communautés où nous vivons et travaillons.

Axway a pris part à plusieurs événements en 2014 :

- en France, 35 employées ont constitué une équipe pour participer à « La Parisienne », une course qui soutient la lutte contre le Cancer du Sein ;
- en Allemagne, Axway a participé à la campagne « Mit dem Rad zur Arbeit » qui sensibilise les populations à la réduction des émissions de CO₂ ;
- en Roumanie, plusieurs ventes de charité sont organisées par an. Les fonds ainsi récoltés ont été donnés à un orphelinat. Nous avons également participé à « Let's do it Romania », campagne nationale de nettoyage des espaces verts ;
- aux États-Unis, des sessions de distribution de repas aux sans-abri ont été organisées.

Par ailleurs, dans de nombreux pays, nos collaborateurs participent aux collectes de sang.

Actions de partenariat ou de mécénat

Des actions et initiatives locales ont été engagées en 2014 :

- soutien à l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde, qui permet à des enfants souffrant de malformations cardiaques, d'être opérés en France lorsqu'ils ne peuvent pas l'être dans leur pays d'origine ;
- partenariat avec l'ADIE (association reconnue d'utilité publique). Cette association aide des personnes à l'écart du marché du travail (n'ayant pas accès au système bancaire classique), à créer leur entreprise et donc leur emploi grâce au microcrédit ;
- partenariat avec Asociata Prietenia (Roumanie), qui aide et soutien les enfants et adultes handicapés ;
- partenariat sur le programme Homeward Bound (États-Unis), programme de logement de transition pour les sans-abri, les personnes en difficulté et les familles qui subissent des violences domestiques. Cela permet ainsi de fournir aux enfants, des vêtements, des chaussures, des sacs à dos et des fournitures scolaires.

Note méthodologique

Les informations relatives à Axway Software SA portent sur un périmètre France.

Les indicateurs retenus sont ceux de la réglementation Grenelle II. Le principe de la permanence des méthodes est respecté d'un exercice à l'autre.

Les données sont recueillies auprès des Directions concernées.

Sous-traitance et fournisseurs

Axway développe une relation équilibrée et pérenne avec ses sous-traitants et fournisseurs dans le respect des enjeux sociaux et environnementaux.

Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

En 2014, Axway s'est engagé dans une démarche de cohésion sociale concrète qui participe à l'économie sociale et solidaire. Pour, exemple, en France tous les plateaux-repas sont commandés auprès des ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail).

Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur RSE

À ce jour, Axway n'a pas mis en place de politique de prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur RSE.

Loyauté des pratiques

Actions engagées pour prévenir la corruption

Axway soutient la lutte contre la corruption, respecte la Convention des Nations Unies du 31 octobre 2003 contre la corruption et s'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption.

Une charte éthique est en cours d'élaboration et s'appliquera à tous les collaborateurs.

Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Les activités d'édition et d'intégration de logiciels développées par Axway ont un impact très limité sur la santé et la sécurité des consommateurs comparé à des activités industrielles lourdes. En effet, nos clients sont des entreprises qui utilisent nos logiciels dans le cadre de leur activité.

ATTESTATION DE PRÉSENCE ET AVIS DE SINCÉRITÉ PORTANT SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

1

Aux Actionnaires

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité d'Organisme Tiers Indépendant (OTI) de la société Axway Software, nous vous présentons notre Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le Rapport annuel, intégrant le Rapport de gestion établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. FINEXFI est accrédité par le Cofrac sous le n° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr) pour conduire ce type de vérification.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un Rapport de gestion comprenant les informations environnementales, sociétales et sociales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (le « Référentiel ») par la Société.

Indépendance et système de management de la qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, notre code de déontologie ainsi que les dispositions prévues dans la norme ISO 17020. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de management de la qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les textes légaux et réglementaires applicables et la norme ISO 17020.

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations sont présentes dans le Rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence) ;
- d'exprimer un avis motivé sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère (avis de sincérité).

1. Attestation de présence

Nous avons comparé les Informations avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

En cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le Rapport annuel des Informations environnementales, sociétales et sociales requises par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

2. Avis de sincérité

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué nos travaux en nous appuyant sur notre méthodologie qui tient compte, d'une part des recommandations de la norme internationale ISAE 3000 (*International Standard on Assurance Engagements*) concernant les missions d'assurance sur les informations autres que financières, d'autre part aux recommandations du Groupe de Travail mis en place par l'Afnor sur la vérification extra-financière.

Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa neutralité, sa clarté et sa fiabilité.

La Société établit des comptes consolidés.

Nous avons sélectionné les informations qui nous paraissent les plus significatives en termes d'impacts au regard des activités et des implantations de la Société. Ces informations sont liées aux problématiques : effectifs, rémunération, embauches/licenciements, formation. Nous avons vérifié par des tests de détail les indicateurs que nous avons considéré les plus importants ⁽¹⁰⁾.

Nous avons vérifié la mise en place par la Société d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatifs à l'élaboration des Informations. Nous avons identifié les personnes responsables du reporting social, sociétal et environnemental au sein de l'entité consolidante et les personnes impliquées dans la collecte au niveau des entités contributrices.

Nous avons procédé à la revue des procédures de reporting des données environnementales, sociétales et sociales. Cette revue vise à s'assurer de :

- la pertinence du référentiel ;
- la description du périmètre ;
- la fiabilité des outils et méthodes employés (revue des systèmes d'information) ;
- le caractère compréhensible des définitions et applications.

Nos travaux ont couvert en moyenne plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social.

Nous avons mis en œuvre des diligences limitées devant conduire à une assurance modérée (au sens de l'ISAE 3000) sur le fait que les Informations ne comportent pas d'anomalies significatives de nature à remettre en cause leur sincérité. Une assurance de niveau plus élevé aurait nécessité des travaux plus étendus.

Concernant les informations quantitatives sélectionnées :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation de ces informations ;

- au niveau des entités contrôlées, nous avons d'une part conduit des entretiens pour vérifier la correcte compréhension et application des procédures et obtenir les informations nous permettant de mener nos vérifications ; d'autre part mis en œuvre des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données ;
- nous avons retenu une marge d'erreur admissible de 5 % à l'intérieur de laquelle les éventuelles irrégularités relevées ne sont pas considérées comme des anomalies.

Concernant les informations qualitatives sélectionnées :

- au niveau de l'entité consolidante et des entités contrôlées, nous avons conduit des entretiens et vérifié, sur la base de sondages et d'analyse de documents, la sincérité des allégations ainsi que la consolidation des allégations émises par la Société ;
- deux personnes ont été mobilisées pour nos travaux dont le signataire du présent rapport. Nous avons conduit trois entretiens. La mission a été effectuée entre le 20 mars et le 10 avril 2015 et a duré 4,5 jours/hommes ;
- nous estimons que nos travaux fournissent une base suffisante à la conclusion exprimée ci-après.

Commentaire

Le volet environnemental comprend essentiellement des informations qualitatives.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies de manière sincère.

Lyon, le 15 avril 2015

FINEXFI
Isabelle Lhoste

(10) Effectif total de fin de période ventilé par sexe, zone géographique, âge moyen et ancienneté moyenne, embauches, départs par nature, rémunération brute totale, nombre d'employés à temps partiel, taux d'absentéisme, accidents du travail, nombre d'heures de formation, nombre de personnes ayant bénéficié d'une formation.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

2.1	Organes d'administration et de Direction Générale	58
2.2	Commissaires aux comptes	69
2.3	Conventions réglementées	70
2.4	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne	71
2.5	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la Société	82
2.6	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	83

Axway a décidé d'adopter une structure de gouvernance qui dissocie les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Axway est régie par les lois, codes et réglementations en vigueur dans les pays où le groupe est implanté. La société respecte ainsi notamment les différentes recommandations préconisées par l'Autorité des Marchés Financiers et a décidé d'appliquer le code de gouvernance MiddleNext applicable aux valeurs moyennes et petites.

2.1 ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION GÉNÉRALE

2.1.1 Composition du Conseil d'administration

La Société est constituée sous la forme d'une société anonyme à Conseil d'administration. Elle est régie par les lois et les règlements en vigueur, ainsi que par ses statuts.

Un résumé des principales dispositions contenues dans les statuts concernant les membres du Conseil d'administration et des organes de direction figure chapitre 7 section 2 du présent document.

Sauf indication contraire, les références aux statuts dans le présent chapitre s'entendent des statuts de la Société adoptés par le Conseil d'administration, en date du 23 juin 2011, et mis à jour, dernièrement lors du Conseil d'administration du 24 février 2015.

2.1.2 Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus. En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire, ils sont tous rééligibles. La durée des fonctions des administrateurs est de quatre (4) ans.

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Le Conseil d'administration peut le révoquer à tout moment.

Il se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Il a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

Le Conseil d'administration est composé comme suit :

Prénom, nom et adresse professionnelle	Actions personnellement détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Administrateurs qualifiés d'indépendants ⁽¹⁾
Pierre PASQUIER (80 ans) Adresse professionnelle : Sopra Steria Group SA PAE Les Glaisins BP 238 74942 Annecy-le-Vieux Cedex France	0	Président du Conseil d'administration	Assemblée Générale du 19 mai 2009 et Conseil d'administration du 19 mai 2009	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Au sein du Groupe : • Président d'Axway Software ; • administrateur ou mandataire social de filiales ou sous-filiales étrangères du Groupe. En dehors du Groupe : • Président Sopra Steria Group ; • PDG Sopra GMT. Mandats échus : Néant.	Non
Kathleen CLARK BRACCO (47 ans) Adresse professionnelle : Sopra GMT PAE Les Glaisins BP 238 74942 Annecy-le-Vieux Cedex France	9 930	Administrateur Vice-Président du Conseil d'administration	Assemblée Générale du 28 avril 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Au sein du Groupe : Néant. En dehors du Groupe : • Directeur Fusions Acquisitions Sopra Steria Group SA. Mandats échus : Néant.	Non
Pierre Yves COMMANAY (50 ans) Adresse professionnelle : 26 Rue des Pavillons 92807 Puteaux (Uniquement dans le cadre de ses fonctions d'administrateur d'Axway Software SA.)	0	Administrateur	Assemblée Générale du 4 juin 2014	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017	Au sein du Groupe : Néant. En dehors du Groupe : Néant. Mandats échus : Néant.	Non
Hervé DÉCHELETTE (70 ans) Adresse professionnelle : Sopra Group SA PAE Les Glaisins BP 238 74942 Annecy-le-Vieux Cedex France	22 406	Administrateur	Assemblée Générale du 28 avril 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Au sein du Groupe : • administrateur. En dehors du Groupe : Néant. Mandats échus : Néant.	Oui ⁽²⁾
Christophe FABRE (46 ans) Adresse professionnelle : Axway 6811 E. Mayo Boulevard, Suite 400 Phoenix, Arizona 85054 USA	18 071	Administrateur	Assemblée Générale du 28 avril 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Au sein du Groupe : • Directeur Général ; • administrateur ou mandataire social de filiales étrangères du Groupe. En dehors du Groupe : Néant. Mandats échus : Néant.	Non
Michael GOLLNER (56 ans) Adresse professionnelle : 28 Addison Place – Suite 100 London W114RJ	7 000	Administrateur	Assemblée Générale du 24 mai 2012	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Au sein du Groupe : Néant. En dehors du Groupe : • administrateur Get Healthy Inc., The Idea Village. Mandats échus : Néant.	Oui
Pascal IMBERT (56 ans) Adresse professionnelle : Solucom Tour Franklin 100-101 Terrasse Boieldieu 92 042 Paris La Défense Cedex France	340	Administrateur	Assemblée Générale du 28 avril 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Au sein du Groupe : Néant. En dehors du Groupe : • Président du Directoire de Solucom. Mandats échus : Néant.	Oui

(1) Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 février 2015, a décidé que la notion d'indépendance définie par la recommandation n° 8 du Code Middledenx devait être retenue en l'état, et, sur cette base, a qualifié d'indépendants les administrateurs remplissant les critères de ladite recommandation. Le caractère significatif des relations d'affaires est apprécié de manière qualitative et de manière quantitative puisqu'est pris en compte le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les éventuelles sociétés au sein desquelles siègent les administrateurs indépendants. Par ailleurs la qualification d'indépendance s'apprécie tout au long de l'exercice social. Tout administrateur concerné doit, en cas de survenance d'événements significatifs remettant en cause cette qualification, notifier le Conseil d'administration.

(2) Cette qualification d'administrateur indépendant est valable à compter du 14/02/2014.

Organes d'administration et de Direction Générale

Prénom, nom et adresse professionnelle	Actions personnellement détenues dans la Société	Fonction au sein du Conseil d'administration	Date de nomination	Échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années	Administrateurs qualifiés d'indépendants ⁽¹⁾
Françoise MERCADAL-DELASALLES (52 ans) Adresse professionnelle : Société Générale Tour Société Générale 17 cours Valmy Paris La Défense 7 France	1	Administrateur	Assemblée Générale du 28 avril 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Au sein du Groupe : Néant. En dehors du Groupe : • Directrice des ressources du Groupe et membre du Comité Exécutif Société Générale. Mandats échus : Néant.	Non
Yann METZ-PASQUIER (27 ans) Adresse professionnelle : 57 twin peaks boulevard San Francisco, CA 94114 (USA)	12 209	Censeur	Assemblée Générale du 4 juin 2014	Assemblée statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2017	Au sein du Groupe : Néant. En dehors du Groupe : • administrateur Sopra GMT ; • administrateur Upfluence Inc.	Non
Hervé SAINT-SAUVEUR (70 ans) Adresse professionnelle : 28 rue des Pavillons 92807 Puteaux (uniquement pour les fonctions exercées au sein d'Axway Software SA) France	0	Administrateur	Assemblée Générale du 28 avril 2011	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Au sein du Groupe : Néant. En dehors du Groupe : • administrateur Sopra Group SA ; • administrateur de VIPARIS Holding ; • administrateur de COMEXPOSIUM ; • Membre élu de la CCI Paris ; • Membre du bureau du Conseil national de l'information statistique ; Mandats échus : • administrateur LCH Clearnet.	Oui
Yves de TALHOUËT (56 ans) Adresse professionnelle : 39, rue Boileau 75 016 Paris France	0	Administrateur	Conseil d'administration du 31 juillet 2012	Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Au sein du Groupe : Néant. En dehors du Groupe : • administrateur de TWENGA ; • Directeur Général de TABAG ; • administrateur de Devoteam Tinubu. Mandats échus : • Directeur Général EMEA HP.	Oui

(1) Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 24 février 2015, a décidé que la notion d'indépendance définie par la recommandation n° 8 du Code Middlednext devait être retenue en l'état, et, sur cette base, a qualifié d'indépendants les administrateurs remplissant les critères de ladite recommandation. Le caractère significatif des relations d'affaires est apprécié de manière qualitative et de manière quantitative puisqu'est pris en compte le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les éventuelles sociétés au sein desquelles siègent les administrateurs indépendants. Par ailleurs la qualification d'indépendance s'apprécie tout au long de l'exercice social. Tout administrateur concerné doit, en cas de survenance d'événements significatifs remettant en cause cette qualification, notifier le Conseil d'administration.

(2) Cette qualification d'administrateur indépendant est valable à compter du 14/02/2014.

La composition du Conseil d'administration de la Société a pu varier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Un nouvel administrateur, Monsieur Pierre Yves Commanay, ainsi qu'un censeur, Monsieur Yann Metz-Pasquier, ont été nommés. Il n'a donc pas semblé nécessaire d'insérer un tableau regroupant les modifications intervenues.

Pierre Pasquier est Président du Conseil d'administration depuis le 22 décembre 2001.

Pierre Pasquier a environ 45 ans d'expérience dans les domaines de l'informatique et de la gestion d'entreprise. Il a co-fondé Sopra Group SA en 1968, société de laquelle est issue Axway et qui figure aujourd'hui parmi les premières sociétés de conseil et d'intégration de systèmes et solutions en France. Il est diplômé de l'Université de Rennes (Mathématiques, 1962).

Kathleen Clark Bracco est membre du Conseil d'administration depuis le 28 avril 2011 et Vice-Président du Conseil d'administration depuis le 24 octobre 2013. Kathleen Clark Bracco est Directeur Délégué de Sopra GMT depuis le

1^{er} janvier 2012. Elle assume également les responsabilités de Directeur Fusions Acquisitions de Sopra Steria Group SA. Pendant 12 ans elle a été en charge de l'ensemble des relations investisseurs et pour cette même société. Kathleen Clark Bracco a commencé sa carrière professionnelle aux États-Unis dans l'enseignement. Elle est diplômée de l'Université de Californie à Irvine (Littérature, 1994) et de l'Université de Californie à San Jose (Anglais, 1989).

Pierre Yves Commanay est Directeur au sein de Sopra Steria Group SA où il a en charge depuis début 2013, le développement international. Auparavant il a exercé les fonctions au sein du groupe qu'il a rejoint en 1995. Il a notamment été Directeur Général de la filiale Sopra Group UK de 2009 à 2012 et précédemment Directeur Industriel de Sopra Group India Pvt. Ltd. Il est membre du Conseil d'administration de Syntec Numérique depuis 2013. Il est diplômé de l'Université de Lyon (DESS de gestion) et de l'Université de Savoie (Maîtrise d'informatique).

Hervé Déchelette est membre du Conseil d'administration depuis le 28 avril 2011.

Hervé Déchelette a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein de Sopra Group SA dont il a été le Secrétaire Général jusqu'en 2008. Hervé Déchelette est expert-comptable de formation et diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris.

Christophe Fabre est Directeur Général depuis le 22 décembre 2005 et membre du Conseil d'administration depuis le 28 avril 2011.

Christophe Fabre a rejoint Sopra Group SA en juillet 1995 dans le département qui a donné naissance à Axway Software. Nommé *Chief Technology Officer* (CTO) en 2003 il a eu la charge de combiner tous les produits existants de la société Axway Software au sein d'une plate-forme unique avant d'être nommé Directeur Général en 2005. Christophe Fabre est diplômé de l'Institut d'Informatique et Mathématiques Appliquées de Grenoble (IMAG), où il a obtenu en 1993 un DESS en sciences de l'informatique.

Michael Gollner est membre du Conseil d'administration depuis le 24 mai 2012.

Michael Gollner est *Managing Partner* d'Operating Capital Partners qu'il a fondé en 2008. Michael Gollner a auparavant travaillé dans le département banque d'investissement de la banque Marine Midland de 1985 à 1987, puis a rejoint Goldman Sachs de 1989 à 1994. Il a ensuite travaillé au sein de Lehman Brothers jusqu'en 1999 puis de Citigroup Venture Capital. Michael Gollner est diplômé de l'université de Tulane de la Nouvelle Orléans, d'un MBA de la Wharton School ainsi que d'un MA d'études internationales de l'université de Pennsylvanie.

Pascal Imbert est membre du Conseil d'administration depuis le 28 avril 2011.

Pascal Imbert a débuté sa carrière en 1980 chez Télésystèmes. En 1990, il a co-fondé Solucom dont il est le Président du Directoire depuis 2002. Solucom est un cabinet de conseil en management et système d'information. Solucom est coté sur NYSE Euronext. Pascal Imbert est diplômé de l'École Polytechnique ainsi que de Telecom Paris Tech (auparavant dénommée École Nationale Supérieure des Télécommunications).

Françoise Mercadal-Delasalles est membre du Conseil d'administration depuis le 28 avril 2011.

Françoise Mercadal-Delasalles a réalisé sa carrière au Ministère des Finances (Direction du Budget) et dans le secteur bancaire. Elle est, depuis février 2009, Directrice des ressources du groupe Société Générale, membre du Comité Exécutif du groupe. Françoise Mercadal-Delasalles est licenciée en lettres et droit, diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris et ancienne élève de l'École Nationale d'Administration (Promotion 1986/1988).

Yann Metz-Pasquier est co-fondateur de la société Upfluence (San Francisco – Californie), créée en 2013. Il a auparavant exercé les fonctions d'analyste en fusions-acquisitions au sein du cabinet Moss Adams LLP en Californie. Il est diplômé de l'Université Catholique de Lyon (ESDES) en gestion et possède la qualification CFA (*Chartered Financial Analyst*) niveau 1, 2 et 3.

Hervé Saint-Sauveur est membre du Conseil d'administration depuis le 28 avril 2011.

Hervé Saint-Sauveur est membre du Conseil d'administration de Sopra Group SA depuis le 30 mai 2005 au sein duquel il occupe les fonctions de Président du Comité d'audit. Hervé Saint-Sauveur a rejoint la Société Générale en 1973 : en poste au sein du département de recherches économiques (1973), Directeur du Contrôle de Gestion (1980-84), Directeur Général d'Europe Computer Systems (1985-90), Directeur des Opérations de la Direction des Marchés de Capitaux (1990-94), Directeur Financier et de la Stratégie du groupe et membre du Comité Exécutif (1995-02), conseiller du Président (2003-06). Il est administrateur de sociétés. Hervé Saint-Sauveur est diplômé de l'École Polytechnique ainsi que de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique.

Yves de Talhouët est membre du Conseil d'administration depuis le 31 juillet 2012.

Yves de Talhouët est Directeur Général de EMEA HP depuis mai 2011. Il a été auparavant nommé Président-Directeur Général d'HP France et était parallèlement Président-Directeur Général de TSG. Il a précédemment exercé la fonction de Vice-Président South Europe, Middle East and Africa chez Schlumberger SEMA de 1997 à 2004 avant de rejoindre Oracle France de 2004 à 2006 où il a exercé la fonction de Président-Directeur Général. Il a également été Président de Devotech, société qu'il a créée. Yves de Talhouët est diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications ainsi que de l'Institut des Sciences Politiques de Paris.

2.1.3 Mandataires sociaux – Dirigeants

Nom, prénom et adresse professionnelle	Mandat	Date de première nomination et date d'échéance du mandat	Mandats et fonctions exercés au sein du Groupe au cours des cinq dernières années	Mandats et fonctions exercés en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Pierre PASQUIER Adresse professionnelle : Sopra Steria Group SA PAE Les Glaisins BP 238 74942 Annecy-le-Vieux Cedex France	Président du Conseil d'administration	1^{re} nomination : 22 décembre 2001 Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Mandats et fonctions en cours : (chapitre 2 section 1.2)	Mandats et fonctions en cours : (chapitre 2 section 1.2)
Christophe FABRE Adresse professionnelle : Axway 6811 E. Mayo Boulevard, Suite 400 Phoenix, Arizona 85054 USA	Directeur Général	1^{re} nomination : 22 décembre 2005 Échéance du mandat : Mandat à durée déterminée prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014	Mandats et fonctions en cours : (chapitre 2 section 1.2)	Mandats et fonctions en cours : (chapitre 2 section 1.2)
			Mandats et fonctions échu : (chapitre 2 section 1.2)	Mandats et fonctions échu : (chapitre 2 section 1.2)

2.1.4 Liens familiaux

À la date de visa du présent document de référence, les seuls liens familiaux existants, à la connaissance de la Société, sont ceux entre :

- M. Pierre Pasquier, beau-père de Monsieur Pierre-Yves Commanay ; et

- M. Pierre Pasquier, père de Monsieur Yann Metz Pasquier ; et
- M. Pierre-Yves Commanay, beau-frère de Monsieur Yann Metz Pasquier.

2.1.5 Informations judiciaires

À la date du présent document de référence, à la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration ou de la Direction n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;

- d'une incrimination et/ou d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

2.1.6 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

La Société entretient des relations importantes pour son activité, son contrôle, sa stratégie ainsi que son développement avec la société Sopra GMT, holding animatrice dont M. Pierre Pasquier est Président-Directeur Général et dont le groupe familial Pasquier détient 68,95 % du capital et des droits de vote. Sopra GMT contrôle la Société du fait de la détention directe et indirecte de presque la moitié du capital social (49,07 %) de la Société et 56,89 % des droits de vote de la Société (voir chapitre 6 section 2). De ce fait Sopra GMT exerce une influence considérable sur l'activité, la stratégie et le développement de la Société.

Par ailleurs, une convention cadre d'assistance aux termes de laquelle Sopra GMT effectue un certain nombre de prestations de services auprès de Sopra Steria Group SA et d'Axway Software a été conclue avec Sopra GMT (voir chapitre 2 sections 3.1 et 3.2). La conclusion de cette convention ainsi que sa prorogation a été soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'administration dans le cadre de la procédure des conventions réglementées.

À la connaissance de la Société, ces relations ne sont pas de nature à constituer des conflits d'intérêt.

Il est également rappelé que :

- le Conseil d'administration d'Axway compte cinq (5) administrateurs indépendants choisis lors d'une de ses réunions en date du 14 février 2014 conformément à la recommandation n° 8 du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext ;
- les administrateurs se soumettent à l'obligation de respecter l'intérêt social, les règles figurant dans la charte, le règlement intérieur du Conseil d'administration ou participant d'une bonne gouvernance telle que définie dans le Code de gouvernement d'entreprise Middelnext (Déontologie des membres du Conseil). En outre le règlement intérieur du Conseil d'administration stipule à l'article 13 « Conflits d'intérêts » que : « *Tout membre du Conseil d'administration en situation de conflit d'intérêts, même potentiel, notamment en raison des fonctions qu'il exerce dans une autre société, ne peut pas participer au vote de la délibération correspondante. Le Président peut l'inviter à ne pas assister à la délibération.* » ;
- la Société a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général.

2

2.1.7 Comités

Un Comité d'audit a été créé par une décision du Conseil d'administration qui s'est tenu le 9 mai 2011 et qui a arrêté également sa composition, ses modalités de fonctionnement et ses attributions, avec prise d'effet immédiate. Il se compose de :

- Hervé Saint-Sauveur (Président) ;
- Françoise Mercadal-Delasalles ;
- Hervé Déchelette ;
- Michael Gollner.

Le fonctionnement du Comité d'audit est décrit au chapitre 2 section 4.1.5.

Un Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance a été créé par décision du Conseil d'administration qui s'est tenu le 22 mai 2012 et qui a arrêté sa composition, ses modalités de fonctionnement et ses attributions, avec prise d'effet immédiate. Il se compose de :

- M. Pierre Pasquier (Président) ;
- Mme Kathleen Clark Bracco ;
- M. Pascal Imbert ;
- M. Hervé Déchelette.

Le fonctionnement du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance est décrit au chapitre 2 section 4.1.5.

Un Comité des rémunérations a été créé par décision du Conseil d'administration qui s'est tenu le 22 mai 2012 et qui a arrêté sa composition, ses modalités de fonctionnement et ses attributions avec prise d'effet immédiate. Il se compose de :

- M. Pascal Imbert (Président) ;
- Mme Kathleen Clark Bracco ;
- M. Hervé Déchelette ;
- M. Yves de Talhouët.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations est décrit au chapitre 2 section 4.1.5.

2.1.8 Rémunérations des mandataires sociaux

Le montant des rémunérations alloué aux mandataires sociaux est revu annuellement. La politique de révision annuelle des rémunérations permet de mieux appréhender les enjeux d'un secteur économique en perpétuelle évolution et marqué par une très forte saisonnalité.

L'Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 4 juin 2014 a décidé de l'attribution de jetons de présence d'un montant de 262 500 € au titre de l'exercice 2014 dans le cadre de sa résolution n° 9.

Conformément à la recommandation n° 14 du Code Middledent l'article 9 du règlement intérieur du Conseil d'administration d'Axway Software stipule que :

« La moitié du jeton de présence global est répartie à égalité entre les membres du Conseil d'administration.

L'autre moitié du jeton de présence global est répartie, en fin d'année, en proportion du nombre de séances du Conseil d'administration ou, le cas échéant, de chacun des comités auquel chaque membre du Conseil d'administration aura participé. »

TABLEAU SUR LES JETONS DE PRÉSENCE ET LES AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU SEIN DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

Mandataires sociaux	Montants dus au cours de l'exercice 2014	Montants dus au cours de l'exercice 2013
Pierre PASQUIER		
Jetons de présence	24 701,25	24 208,30
Autres rémunérations		
Christophe FABRE		
Jetons de présence	19 451,25	18 958,30
Autres rémunérations		
Hervé SAINT-SAUVEUR		
Jetons de présence	40 538,75	43 458,3
Autres rémunérations	-	-
Hervé DÉCHELETTE		
Jetons de présence	41 326,25	40 833,3
Autres rémunérations	-	-
Pascal IMBERT		
Jetons de présence	29 163,75	32 083,3
Autres rémunérations	-	-
Kathleen CLARK BRACCO		
Jetons de présence	27 326,25	26 833,3
Autres rémunérations	-	-
Pierre-Yves COMMANAY		
Jetons de présences	9 213,75	-
Autres rémunérations	-	-
Françoise MERCADAL-DELASALLES		
Jetons de présence	19 451,25	18 958,3
Autres rémunérations	-	-
Michael GOLLNER		
Jetons de présence	30 038,75	32 958,3
Autres rémunérations	-	-
Yves de TALHOUËT		
Jetons de présence	21 288,75	24 208,3
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	262 500*	250 000*

* Les montants précisés dans ce tableau sont des montants bruts.

Il n'existe à ce jour aucun contrat de service liant les administrateurs et organes administratifs et/ou la Direction avec la Société.

Le tableau suivant présente les différents montants de rémunération de M. Pierre Pasquier et de M. Christophe Fabre au titre des deux derniers exercices comptables :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL AU SEIN DE L'ENSEMBLE DU GROUPE

(en euros et montants bruts)	2014	2013
Pierre PASQUIER		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	144 701	144 208
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
Christophe FABRE		
Rémunérations dues au titre de l'exercice	520 948	525 397
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
Attribution d'actions gratuites au titre du Plan d'actions gratuit mis en place	-	-

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL POUR L'ENSEMBLE DE CES FONCTIONS AU SEIN DU GROUPE

(en euros)	2014		2013	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Pierre PASQUIER				
Rémunération fixe ⁽¹⁾	120 000	120 000	120 000	120 000
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽¹⁾	24 701	24 208	24 208	21 000
Valorisation des avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	144 701	144 208	144 208	141 000
Christophe FABRE				
Rémunération fixe ⁽²⁾	301 493	301 493	301 264	301 264
Rémunération variable ^{(2) (3)}	120 597	128 037	128 037	140 089
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	19 451	18 958	18 958	21 000
Valorisation des avantages en nature ^{(1) (4)}	79 407	79 407	77 138	77 138
TOTAL	520 948	527 895	525 397	539 490

(1) La rémunération fixe et les jetons de présence sont versés par Axway Software SA.

(2) Les rémunérations fixe et variable ainsi que les avantages en nature sont versés par Axway Software et Axway Inc. en dollars. Le taux de conversion retenu pour effectuer le présent tableau à la date du 31 décembre 2013 était de 1 € = 1,32774 \$, et le taux applicable au 31 décembre 2014 était de 1 € = 1,32673 \$.

(3) La rémunération variable dépend aux deux tiers de critères quantitatifs et un tiers de critères qualitatifs. Les critères appliqués pour déterminer le montant alloué au titre de la rémunération variable sont la croissance organique de la Société ainsi que la marge opérationnelle. Le niveau de réalisation pour les critères quantitatifs et qualitatifs a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

(4) Les avantages en nature dont bénéficie Christophe Fabre consistent principalement dans la prise en charge de son logement et de son véhicule. Ne sont pas incluses dans les montants indiqués dans le tableau ci-dessus les cotisations sociales payées en France à hauteur de 79 407 € en 2014 et 74 111 € en 2013.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre PASQUIER Président Début du mandat : Conseil d'administration du 19 mai 2009 Fin de mandat : Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014			X	X		X		X
Christophe FABRE Directeur Général Début de mandat : Conseil d'administration du 22 décembre 2005 Fin de mandat : Mandat à durée déterminée	X			X ⁽¹⁾		X		X

(1) Il est précisé que la Société a provisionné au titre de l'année 2014 les charges de retraite correspondant aux rémunérations et avantages de M. Fabre au titre du régime commun des cadres auprès de l'organisme l'AGIRC ARRCO.

M. Christophe Fabre est salarié de la société Sopra Group SA depuis 1995. Le contrat de travail de M. Christophe Fabre a été transféré à la société Axway à l'occasion de la filialisation des activités d'Axway en 2001, ainsi que tous les contrats de travail des salariés dont les contrats étaient rattachés aux activités transférées.

À l'occasion de sa nomination en tant que Directeur Général de la Société le 22 décembre 2005, le contrat de travail de M. Christophe Fabre a été suspendu et le demeurera pendant l'exercice des fonctions de Directeur Général de M. Christophe Fabre.

Le choix du Conseil d'administration de maintenir le contrat de travail de M. Christophe Fabre et de le suspendre pendant l'exercice de ses fonctions de Directeur Général s'explique par l'ancienneté (10 ans) de M. Christophe Fabre en tant que salarié au sein de la Société.

Il est rappelé que M. Christophe Fabre a fait l'objet d'une attribution de 170 397 options de souscription d'actions au titre du Plan n° 1 (voir chapitre 6 section 6), et d'une attribution de 200 000 options de souscription d'actions au titre du Plan n° 3 (voir chapitre 6 section 6) qui présentent les caractéristiques suivantes :

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Information sur les options de souscription	Plan n° 1	Plan n° 3
Date de l'Assemblée ayant autorisé le plan	23/05/2007	28/04/2011
Date d'attribution par le Conseil d'administration	23/05/2007	18/11/2011
Mandataire concerné par l'attribution	Christophe Fabre	Christophe Fabre
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	170 397 ⁽¹⁾	200 000 ⁽¹⁾
Point de départ d'exercice des options	24/05/2011	18/05/2014 pour 50 % 18/11/2016 pour 50 %
Date d'expiration	23/05/2012	18/11/2019
Prix de souscription	12,61 €	14,90 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2012	170 397	-
Nombre cumulé d'options de souscription d'actions annulées ou caduques	-	-
Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2012	-	200 000

(1) L'attribution de ces options de souscription n'est assortie d'aucune condition de performance car les plans n° 1 et n° 3 n'en prévoient pas.

Le tableau ci-dessous précise les modalités de fixation du prix de souscription et les ajustements réalisés aux fins d'ajustement du nombre d'actions pouvant être souscrites afférents au plan n° 1 :

Prix unitaire Variation	Valeur de l'option	Quantité d'options	Événement
-	78,90	20 100	Attribution ⁽¹⁾
28,00	106,90	-	Ajustement 2008 ⁽²⁾
0,9558	102,18	-	Avant distribution & Augmentation de capital ^(3.1)
-	-	21 029	Avant distribution & Augmentation de capital ^(3.2)
0,1250	12,77	168 231	Division du nominal par 8 ⁽⁴⁾
0,9876	12,61	-	Augmentation de capital ^(5.1)
-	-	170 397	Augmentation de capital ^(5.2)

(1) Situation initiale au 23/05/2007 lors de l'attribution.

(2) = (Valeur nominale d'une action après Augmentation de Capital 2008 – valeur nominale d'une action avant Augmentation de Capital 2008) soit (38,00 € – 10,00 €).

(3.1) = (Valeur Axway après Distribution/Valeur Axway avant distribution primes, réserves) soit 300 000 000,00 € / 313 863 641,18 €.

(3.2) = (Prix de souscription d'une action sous option avant ajustement/prix de souscription d'une action sous option après ajustement).

(4) = (Nombre total d'actions après Division du Nominal/Nombre total d'actions avant Division du Nominal), soit 1/8.

(5.1) = (Nombre d'actions avant l'Augmentation de Capital/Nombre d'actions après l'Augmentation de Capital) soit 15 920 000 / 16 120 513 = 0,9876.

(5.2) = (Prix de souscription d'une action sous option avant ajustement/prix de souscription d'une action sous option après ajustement).

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE

Non applicable. Ce tableau a été inséré dans le Rapport du Conseil d'administration relatif aux options de souscription d'actions point I A. et est disponible au chapitre 3.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Non applicable. Ce tableau a été inséré dans le Rapport du Conseil d'administration relatif aux options de souscription d'actions point II A. et est disponible au chapitre 3.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Informations sur les actions attribuées gratuitement

Date d'Assemblée	Plan démocratique d'attribution gratuite d'actions (PAGA n° 1)
Date d'Assemblée Générale	Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011
Date du Conseil d'administration	14 février 2012
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont le nombre attribué à :	77 670
• Christophe Fabre	45
• Pierre Pasquier ⁽¹⁾	-
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	13,20 € par action soit un total de 594 € pour les 45 actions.
Date d'acquisition des actions ⁽²⁾	14 février 2016
Date de fin de période de conservation	Les actions attribuées gratuitement doivent être conservées par le Directeur Général jusqu'à la cessation de ses fonctions de direction au sein de la Société.
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2013	-
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-

(1) Le Président du Conseil d'administration, Monsieur Pierre Pasquier, a refusé les quarante-cinq (45) actions gratuites qui lui ont été attribuées initialement.

(2) Aucune condition de performance n'a été spécifiée car le plan d'attribution gratuite 2012 est un plan démocratique et n'en comporte pas.

2.1.9 Sommes provisionnées par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des dirigeants

Il n'existe aucun régime de retraite complémentaire spécifique au profit des dirigeants en dehors du régime de droit commun des cadres auprès de l'AGIRC ARRCO.

La Société n'a provisionné, au titre de l'exercice 2014, aucune somme aux fins du versement de pensions, de retraites

ou d'autres avantages pour les membres des organes d'administration, de direction en dehors des charges de retraite correspondant aux rémunérations et avantages de M. Fabre au titre du régime de droit commun des cadres auprès de l'AGIRC ARRCO.

2.1.10 Code de gouvernement d'entreprise

La Société a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 en raison de sa compatibilité avec la taille de l'entreprise et la structure de son capital.

Le Conseil d'administration a notamment pris connaissance des principes de ce Code.

La Société applique un certain nombre de recommandations contenues dans le Code Middlenext et entend adapter progressivement son dispositif interne, au fur et à mesure des exercices sociaux. Toutefois, pour l'exercice 2014, l'état d'application des recommandations de ce Code est le suivant :

Recommandation n°	Objet de la recommandation	Appliquée	Expliquée
1	Cumul contrat de travail et mandat social	Oui	
2	Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui	
3	Indemnités de départ	Oui	
4	Régimes de retraite supplémentaires	Oui	
5	Stock-options et attribution gratuite d'actions	Partiellement	- ⁽¹⁾
6	Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Partiellement	- ⁽²⁾
7	Déontologie des membres du Conseil	Partiellement	- ⁽³⁾
8	Composition du Conseil – Présence de membres indépendants au sein du Conseil	Oui	
9	Choix des administrateurs	Oui	
10	Durée des mandats des membres du Conseil	Oui	
11	Information des membres du Conseil	Oui	
12	Mise en place de comités	Oui	
13	Réunions du Conseil et des comités	Oui	
14	Rémunération des administrateurs	Oui	
15	Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui	-

(1) Les conditions d'attribution sont respectées (pas d'attribution excessive ni d'attribution à l'occasion de départ). Par contre les conditions d'exercice ne sont pas respectées (pas de conditions de performance) car le plan global d'attribution dans lequel ceci s'inscrit n'en comporte pas. En outre la prise en compte des intérêts à moyen/long terme de la Société se traduit par la durée de ces fonctions dans lesquelles il a été nommé pour la première fois le 22 décembre 2005.

(2) Cette recommandation est suivie à l'exception de la publication intégrale du règlement intérieur. En revanche les limitations de pouvoirs du Directeur Général de la Société, le rôle du Président et du Vice-Président stipulées dans le règlement intérieur sont reproduites au chapitre 2 section 2 point 4.1.2 « Dispositions régissant le fonctionnement et l'organisation du Conseil d'administration » du présent document de référence. Les principales dispositions du règlement intérieur peuvent être communiquées à tout actionnaire faisant la demande auprès de la Société.

(3) Les membres du Conseil d'Axway, nommés en 2009 et 2011, n'ont pas signé le règlement intérieur du Conseil puisque ledit règlement a été adopté ultérieurement mais ont accepté les termes et la modification de ce dernier lors des Conseils d'administration du 31 juillet 2012 et du 24 octobre 2013.

2.2 COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.2.1 Commissaires aux comptes titulaires et suppléants

Les informations relatives aux Commissaires aux comptes titulaires et suppléants figurent au chapitre 7 section 5 du présent document de référence.

2.2.2 Honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux

(en milliers d'euros)	Mazars						Auditeurs & Conseils Associés					
	Montant (HT)			%			Montant (HT)			%		
	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012	2014	2013	2012
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
• Émetteur	111	92	96	35 %	27 %	30 %	93	85	85	76 %	70 %	67 %
• Filiales intégrées globalement	179	222	197	57 %	66 %	61 %	6	35	36	5 %	29 %	28 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes												
• Émetteur	24	2	-	8 %	1 %	0 %	24	-	-	19 %	0 %	0 %
• Filiales intégrées globalement		18	30	0 %	5 %	9 %		-	-	0 %	0 %	0 %
Sous-total	313	334	323	100 %	99 %	100 %	122	120	121	100 %	98 %	95 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique, fiscal, social		2	-	0 %	1 %	0 %		2	6	0 %	2 %	5 %
Autres		-	-	0 %	0 %	0 %		-	-	0 %	0 %	0 %
Sous-total	-	2	-	0 %	1 %	0 %	-	2	6	0 %	2 %	5 %
TOTAL	313	336	323	100 %	100 %	100 %	122	122	127	100 %	100 %	100 %

2.3 CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

2.3.1 Nouvelles conventions signées en 2014

Aucune nouvelle convention réglementée n'a été conclue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 par la Société.

2.3.2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

La Société a conclu avec le groupe Sopra différentes conventions dans le cadre de son activité. Ces conventions ont été prorogées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Conventions conclues entre Axway Software et Sopra Steria Group SA

Convention de mise à disposition de locaux

La Société a conclu une convention de mise à disposition de locaux avec le group Sopra, initialement conclue pour abriter l'activité d'Axway Software SA, filiale détenue à 100 % lors de sa création. Cette convention, régie par le droit des baux commerciaux, devrait être prorogée au titre de l'exercice 2015 afin d'assurer la continuité d'exploitation des activités de la Société ainsi que pérenniser les aménagements réalisés pour y installer son activité, notamment sur le site de Puteaux.

La Société a, par ailleurs, engagé des frais significatifs pour mettre les locaux en conformité avec la réglementation applicable à son secteur d'activité. De ce fait tout déménagement pourrait engendrer des travaux importants réalisés à des coûts significatifs pour la Société.

La Société a, donc, décidé de rester dans les locaux qu'elle occupe actuellement.

Le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, à l'exception des administrateurs intéressés, la reconduction de cette convention de mise à disposition des locaux commerciaux au titre de l'exercice 2015 et le montant de 2 395 116 € dépensé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Convention de mise à disposition de moyens informatiques

La Société, alors filiale détenue à 100 % par Sopra, a conclu avec le groupe Sopra une convention de mise à disposition de

moyens informatiques, pour pouvoir bénéficier des ressources informatiques du groupe Sopra. L'indépendance d'Axway Software SA à l'égard des systèmes informatiques du groupe Sopra Steria, bien que de plus en plus forte, ne peut cependant être totale. En effet, certaines applications support actuellement utilisées par la Société sont la propriété de Sopra Steria Group SA.

De ce fait la Société utilise encore certains moyens informatiques mis à disposition par Sopra Steria Group SA. Le montant payé par la Société à Sopra Steria Group SA s'élève à 24 944 €, en diminution par rapport à l'année dernière.

Le Conseil d'administration a approuvé, à l'exception des administrateurs intéressés, (i) la reconduction de cette convention au titre de l'exercice 2015 ainsi que (ii) le paiement d'un montant de 24 944 € au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Convention conclue entre Axway Software et Sopra GMT

La convention d'assistance en matière de Directions Fonctionnelles, conclue entre Sopra GMT d'une part et la Société et Sopra Steria Group SA d'autre part, définit le rôle de holding animatrice de Sopra GMT à l'égard de ses deux sociétés. Cette convention initialement conclue le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de deux (2) ans et renouvelée en juillet 2013, a été amendée en convention à durée indéterminée, résiliable sous réserve du respect d'un préavis préalable écrit de douze (12) mois. Cette convention a pour objet d'améliorer la réflexion stratégique, la coordination de la politique générale entre Sopra Steria Group et la Société notamment par le développement de synergies à l'issue de cette séparation ainsi que la réalisation de missions d'assistance et de conseils au profit de la Société.

Le Conseil d'administration a approuvé, à l'unanimité, à l'exception des personnes intéressées, (i) la poursuite de cette convention au titre de l'exercice 2015 et (ii) le paiement d'un montant de 217 820 € à Sopra GMT pour les prestations réalisées.

2.4 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la composition du Conseil d'administration d'Axway Software SA, de l'application du principe de représentation équilibrée des hommes et des femmes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation de ses travaux ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

mises en place par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Il vous est présenté en complément du Rapport de gestion contenu dans le document de référence.

Ce rapport est établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de commerce et aux recommandations et guides mis à disposition des VaMPs par l'Autorité des marchés financiers (« AMF »).

2

2.4.1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Composition du Conseil d'administration et rémunération de ses membres

La composition du Conseil d'administration et la rémunération de ses membres sont présentées à la section 1 du chapitre 2 du présent document de référence.

Un nouvel administrateur, Monsieur Pierre Yves Commanay, a été nommé au sein du Conseil d'administration. Son expérience au sein des SSII ainsi que sa connaissance du marché anglo-saxon vont permettre au Conseil d'administration de renforcer son rôle stratégique pour parfaire la stratégie de développement du groupe Axway.

Le Conseil a par ailleurs décidé de nommer un censeur, Monsieur Yann Metz Pasquier, en application des statuts de la Société, pour le renforcement de règles de bonne gouvernance au sein du Conseil.

Le Conseil d'administration comprend à l'heure actuelle deux femmes en application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011). Le Conseil va s'attacher à renforcer cette représentation équilibrée dans sa composition à l'occasion de toute évolution future de sa structure.

Dispositions régissant l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par la loi, les statuts, un règlement intérieur et une charte.

Dispositions légales

Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par les articles L. 225-17 et suivants du Code de commerce. Le Conseil d'administration a pour mission essentielle de déterminer les orientations de la Société et de veiller à leur mise en œuvre.

Dispositions statutaires

Les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet des articles 14 à 21 des statuts figurant au chapitre 7 du document de référence : Informations administratives et juridiques.

Les statuts intègrent actuellement les préconisations du Code d'entreprise Middlednext sur la durée du mandat des administrateurs qui est fixée à quatre (4) ans.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Un règlement intérieur traite des sujets suivants : rappel des compétences légales et statutaires, réunions, information du Conseil d'administration, formation des membres, comités, conflits d'intérêts, jetons de présence, secret, représentants du Comité d'entreprise.

Charte des membres du Conseil d'administration

Une charte est consacrée aux points suivants : représentation, missions et conditions d'exercice, connaissance des droits et obligations, actions possédées à titre personnel, déontologie des opérations de Bourse, transparence, conflits d'intérêts, assiduité, secret.

Les statuts, le règlement intérieur du Conseil d'administration et la charte des membres du Conseil d'administration sont disponibles sur simple demande au Secrétariat Général de la Société.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et des dispositions de la loi, des statuts et du règlement intérieur. Le Directeur Général a autorité sur l'ensemble du Groupe dont il dirige les activités opérationnelles. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représente celle-ci dans ses rapports avec les tiers. Il préside le Comité Exécutif du Groupe (AxCom).

Le Directeur Général est, par ailleurs, chargé de fournir au Conseil d'administration et à ses comités les informations dont ils ont besoin et de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil. Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise le rôle du Directeur Général et les conditions d'exercice de ses prérogatives. Ainsi le Directeur Général se coordonne étroitement avec le Président du Conseil d'administration pour assurer une liaison permanente entre les membres du Conseil d'administration et la Direction Générale et le tient informé de la situation du Groupe et des décisions qu'il est envisagé de prendre dès lors qu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le cours des affaires.

Les décisions définies ci-après doivent recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'administration, ou du Président en cas d'urgence ou lorsque le Conseil lui en a donné délégation, à charge pour le Président de rendre compte au Conseil d'administration des autorisations qu'il donne dans ce cadre.

Dans tous les cas, ces décisions doivent être préparées et discutées par le Directeur Général avec le Président.

Les décisions requérant, dans les conditions susvisées, l'approbation préalable du Conseil d'administration sont celles qui ont un caractère stratégique majeur ou sont susceptibles d'avoir un effet significatif sur la situation financière ou les engagements de la Société ou de ses filiales et notamment celles qui ont trait :

- en matière d'application de la stratégie :
 - à l'adaptation du business model,
 - à toute décision d'acquisition ou de cession de sociétés ou d'activités, avec délégation donnée au Président par le Conseil pour les opérations inférieures à 5 M€,
 - à la conclusion d'alliances stratégiques ;
- en matière d'organisation :
 - à la nomination ou révocation d'un membre de l'équipe de direction (membres du Comité Exécutif, Directeurs fonctionnels, Directeurs des unités support) avec délégation donnée au Président par le Conseil,
 - à toute modification importante de l'organisation ou du fonctionnement interne avec délégation donnée au Président par le Conseil ;

- en matière financière :
 - aux opérations financières ayant ou pouvant avoir à terme un impact significatif sur les comptes sociaux ou les comptes consolidés,
 - à tout engagement de procédure, traité, transaction ou compromis, en cas de litige, pour un montant supérieur à 300 000 €,
 - à l'augmentation ou à la réduction de capital d'une filiale,
 - à tout aval, caution ou garantie accordée par la Société.

Rôle confié au Président du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-51 du Code de commerce et des stipulations de l'article 2 du règlement intérieur de la Société, le Président du Conseil d'administration a, notamment pour rôle :

- d'organiser et diriger les travaux du Conseil d'administration ;
- de fixer le calendrier et l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration ;
- de veiller au bon fonctionnement des organes de la Société et de la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernances ; ainsi
- de s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ; et
- s'assurer qu'ils disposent des informations requises.

Rôle confié au Vice-Président du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 24 octobre 2013, le Conseil d'administration a décidé, sur la base des préconisations émises par la Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance, de nommer un Vice-Président afin de pallier à une carence éventuelle du Président et de modifier en conséquence le règlement intérieur du Conseil d'administration.

L'article 2. 6 du règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit ainsi notamment que « *Le Conseil d'administration, en application de l'article 15 alinéa 4 des statuts de la Société, nomme un Vice-Président du Conseil d'administration, choisi parmi les administrateurs, personnes physiques.*

Le Vice-Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible sans limitation du nombre de mandats. Il peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'administration de la Société. »

Le Vice-Président a pour fonction d'assister le Président, à la demande de celui-ci, dans ses missions, notamment dans l'organisation et la direction des travaux du Conseil, la supervision du gouvernement de l'entreprise et du contrôle interne et la représentation de la Société et de son Groupe. Il peut être amené à exercer les fonctions de Président en cas de carence de ce dernier sous réserve notamment d'être administrateur au Conseil d'administration au moment de la survenance de la dite carence.

Censeur

En application de l'article 23 des statuts de la Société et d'une recommandation émise par le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance, il a été décidé de nommer un censeur au Conseil d'administration de la Société. Cette nomination ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014 a pour objet de renforcer la bonne gouvernance au sein du Conseil d'administration et, aider le Conseil sur des missions spécifiques et/ou ponctuelles. Le censeur assiste aux réunions du Conseil d'administration. Il n'a pas de droit au vote.

Code Middlednext

La Société a choisi de se référer aux règles du Code Middlednext (disponible sur le site Middlednext : www.middlednext.com). La conformité aux différentes recommandations du Code de gouvernement d'entreprise est détaillée au chapitre 2 section 1.10 « Code de gouvernement d'entreprise ». Un tableau récapitulatif des administrateurs qualifiés d'indépendants au regard des critères retenus par le Code Middlednext est inclus au chapitre 2 section 1.11 « Tableau récapitulatif des administrateurs indépendants au regard des critères définis par le Code Middlednext ».

Séances du Conseil d'administration

Nombre de réunions tenues au cours de l'exercice et participation des administrateurs

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration doit se réunir au moins cinq fois par an.

Un calendrier annuel des réunions comportant un ordre du jour indicatif est établi par le Conseil et peut être modifié en cas d'événement particulier le justifiant.

Le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois en 2014. Le taux de participation a été de 80 %.

Le Conseil d'administration a régulièrement été informé des travaux du Comité d'audit, du Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance ainsi que de ceux réalisés par le Comité des rémunérations et sur la base desquelles se sont appuyées ses décisions.

Sujets de délibération

Les principaux sujets de délibération en 2014 ont porté notamment sur :

- la stratégie et le projet d'entreprise ;
- l'acquisition du groupe Systar ;
- les réalisations trimestrielles ;
- le budget 2014 et les orientations majeures ;
- l'arrêté des comptes au 31 décembre 2013 ;
- l'arrêté des comptes du premier semestre 2014 ;

- l'arrêté des documents d'information financière et prévisionnelle ;
- le fonctionnement du Conseil d'administration, son règlement intérieur et sa charte ;
- la rémunération des mandataires sociaux.

Accès à l'information des membres du Conseil d'administration

Diffusion de l'information – dossiers préparatoires

L'article 4 du règlement intérieur prévoit que :

- chaque membre du Conseil reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles ;
- les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise ;
- les membres du Conseil reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Formation

L'article 5 du règlement intérieur prévoit que « *chaque membre du Conseil peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice de son mandat* ».

Aucune formation n'a été demandée par les administrateurs en 2014.

Comités du Conseil d'administration

Les comités, dont le fonctionnement est détaillé ci-dessous, ne disposent pas de pouvoirs de décision propres mais ont pour mission d'éclairer par leurs travaux et recommandations respectifs le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit (anciennement Comité des comptes)

Le Comité d'audit a été créé le 9 mai 2011. Il est à ce jour composé de :

- Hervé Saint-Sauveur (Président) ;
- Françoise Mercadal-Delasalles ;
- Hervé Déchelette ;
- Michael Gollner.

Le Comité se réunit au minimum quatre fois par an (en année pleine). Le Comité consacre au minimum deux réunions respectivement aux comptes semestriels et annuels.

Les membres du Comité d'audit disposent des connaissances approfondies en matière économique et/ou secteur d'activité comme cela est détaillé dans le chapitre 2 section 1 « Organes d'administration et de Direction Générale » leur permettant d'investiguer de manière extensive tous les sujets qui lui sont soumis par la Société.

Le Comité d'audit a ainsi parmi ses principales missions :

- l'examen des comptes, en vue notamment :
 - de statuer sur l'exposition aux risques et sur les engagements hors bilan,
 - de vérifier que les procédures de collecte et de contrôle garantissent la fiabilité des informations,
 - de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables,
 - de vérifier les méthodes de travail retenues par les Commissaires aux comptes ;
- la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- le suivi du contrôle légal des comptes par les Commissaires aux comptes ;
- la vérification du respect du principe d'indépendance des Commissaires aux comptes.

Il s'est réuni trois fois en 2014 en présence des Commissaires aux comptes. Les principaux sujets traités ont été les suivants :

- les tests de dépréciation 2014 ;
- la politique des prix de transfert internes au Groupe ;
- l'examen des comptes clos au 31 décembre 2013 ;
- l'examen des comptes du 1^{er} semestre 2014 ;
- l'organisation de travail 2014 de l'audit interne Groupe ;
- le point de situation sur l'audit interne et le programme de travail 2015 de l'audit interne ;
- le point sur les assurances souscrites dans le cadre du Groupe ;
- le projet de Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne.

Les Commissaires aux comptes ont été auditionnés par le Comité en dehors de la présence du Directeur Général et du Président du Conseil d'administration.

Différents responsables opérationnels et fonctionnels du Groupe ont également été auditionnés aux fins d'information des membres du Comité d'audit sur des sujets relatifs à la gestion des risques, au contrôle interne et à l'élaboration de l'information financière et comptable.

Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance

Le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance a été créé le 22 mai 2012 et est composé de :

- M. Pierre Pasquier (Président) ;
- Mme Kathleen Clark Bracco ;
- M. Hervé Déchelette ;
- M. Pascal Imbert.

Le Comité de sélection, d'éthique et de gouvernance est composé du Président du Conseil d'administration et de trois à six membres, désignés par le Conseil d'administration. Le Comité peut être convoqué à la demande de son Président ou de deux de ses membres. Il se réunit préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumises et qui concernent des postes de membres du Conseil d'administration.

Il s'est réuni trois fois en 2014 et ses missions principales ont porté sur :

- faire des propositions pour la nomination des membres du Conseil d'administration et des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible ;
- conduire l'évaluation du Conseil d'administration et du fonctionnement du gouvernement de l'entreprise ;
- vérifier que dans tous les métiers du Groupe, dans toutes les filiales qu'il contrôle, dans toutes les communications qu'il délivre et dans tous les actes passés en son nom, les valeurs du Groupe sont respectées, défendues et promues par ses mandataires sociaux, ses dirigeants et ses salariés ;
- vérifier l'application des règles de bonne gouvernance dans la Société et dans ses filiales ;
- apprécier la qualité d'administrateur indépendant des membres du Conseil d'administration en vue des délibérations du Conseil sur ce sujet ;
- instruire et proposer les modifications qu'il lui paraît utile ou nécessaire d'apporter au fonctionnement ou à la composition du Conseil d'administration.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations a été créé le 22 mai 2012. Il est composé de :

- M. Pascal Imbert (Président) ;
- Mme Kathleen Clark Bracco ;
- M. Hervé Déchelette ;
- M. Yves de Talhouët.

Le Comité des rémunérations est composé de trois à six membres désignés par le Conseil d'administration. Le Comité des rémunérations peut être convoqué à la demande de son Président ou de deux de ses membres.

Le Comité des rémunérations s'est réuni cinq fois et a eu pour principales missions :

- de proposer les rémunérations fixes et variables et les avantages consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants de la Société ;
- de vérifier l'application des règles définies pour le calcul de leurs rémunérations variables ;
- de vérifier la qualité des informations transmises aux actionnaires concernant les rémunérations, avantages, options et jetons de présence consentis aux mandataires sociaux et aux principaux dirigeants ;
- de préparer la politique d'attribution (notamment de déterminer les bénéficiaires et les conditions d'attributions) des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites ;
- de préparer les décisions en matière d'épargne salariale.

L'évaluation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé de mettre en place une autoévaluation annuelle de son fonctionnement en application des recommandations du Code Middlenext. Cette autoévaluation vise notamment à vérifier que le Conseil dispose de tous les éléments d'information nécessaires à des prises de décisions éclairées et prendre en compte les demandes éventuelles de modification du fonctionnement du Conseil. L'autoévaluation du Conseil d'administration est toujours réalisée au terme de l'exercice concerné afin de s'assurer que l'ensemble des points sujets à amélioration ont été détectés.

2.4.2 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entreprise

Introduction

Axway exerce une activité d'édition de logiciels reposant sur la conception et le développement de logiciels, leur commercialisation ainsi que leur implémentation et leur support. Dans un environnement en reconfiguration permanente, les facteurs clés de succès pour la Société sont l'anticipation et la capacité de fabrication industrielle pour concevoir et mettre en marché des offres « à l'état de l'art » et porteuses de fonctionnalités différenciantes. Ce sont aussi la réactivité, la proximité avec les décideurs des grands comptes et la capacité à s'intégrer à des projets à fort enjeu chez les grands donneurs d'ordre. Il en résulte une organisation de nature industrielle pour structurer les activités opérationnelles et cela implique une coordination renforcée entre ces pôles et avec les fonctions support. Ainsi, le système d'information, de pilotage et de contrôle d'Axway est conçu pour favoriser un dialogue

Autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce

Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les principales dispositions statutaires relatives aux Assemblées Générales, droits et obligations des actionnaires sont reprises dans le chapitre 7 sections 3 et 4 du document de référence.

Mention de la publication des informations prévues par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Les informations visées par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont indiquées au chapitre 6 section 2 « Répartition du capital », au chapitre 6 section 5 « Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration d'Axway – délégations accordées par l'Assemblée Générale », au chapitre 6 section 4 « Actions détenues par la Société ou pour son propre compte - Programme de rachat d'actions ».

permanent à la fois de façon transversale et le long d'une chaîne hiérarchique pour permettre au Comité Exécutif (Axcom) d'être en prise directe avec l'activité.

Les enjeux résident dans la capacité à identifier, en amont, les besoins du marché, à organiser la production pour fabriquer les produits avec une qualité garantie tout en diminuant les coûts, à industrialiser la mise en marché et les services apportés aux clients (support, implémentation, services) et étendre la présence d'Axway 5 Suite chez les grands comptes. Par ailleurs, comme toute entreprise produisant des biens immatériels, la performance des collaborateurs est un enjeu clé et nécessite une gestion des Ressources Humaines permettant de disposer à chaque poste du profil le mieux adapté.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Axway s'appuie sur le cadre de référence et le guide de mise en œuvre mis à jour et publiés par l'Autorité des marchés financiers (AMF) en juillet 2010.

Description du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques

Suivant la définition du cadre de référence de l'AMF, le contrôle interne est « un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières. »

D'une façon générale, le contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources. Il doit également permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

La gestion des risques, quant à elle, vise à :

- créer et préserver la valeur, les actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser les collaborateurs de la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

Les risques auxquels la Société est confrontée sont décrits dans le chapitre 3 section 5 « Facteurs de risques ».

L'ensemble du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques exposé ci-après est appliqué à toutes les entités du périmètre de consolidation dans l'objectif de ramener ces facteurs de risques à un niveau acceptable, d'aider la Société à atteindre ses objectifs et de fournir une assurance raisonnable sur leur réalisation. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant donner une garantie absolue que de tels risques sont totalement évités, éliminés ou maîtrisés, ou que les objectifs du Groupe pourront être atteints.

La présentation du dispositif d'Axway reprend les cinq composantes définies par le cadre de référence de l'AMF : une organisation (a.), la diffusion interne de l'information (b.), un dispositif de recensement et de gestion des risques (c.), des activités de contrôle (d.), une surveillance permanente du dispositif (e.).

a. Organisation

Cadre organisationnel

Organisation juridique

Axway fait l'objet d'une organisation juridique la plus simple possible faisant intervenir, à l'exception de situations temporaires consécutives à des acquisitions, une seule société

par pays. Ainsi, au 31 décembre 2014, le Groupe est constitué de 24 sociétés. Un organigramme juridique est présenté dans le paragraphe « Le groupe Axway et ses activités » : chapitre 1 section 7.

Les sociétés sont toutes consolidées par intégration globale, Axway Software détenant 100 % du capital de ses filiales. De ce fait, la Société est en situation de contrôle sur toutes les filiales du Groupe dont elle est la tête. Il n'existe pas d'entités *ad hoc* situées hors du champ de la consolidation.

Organisation interne

L'organisation interne de gestion des risques du Groupe se compose :

- du groupe de direction (AxCom) : Directeur Général, Directeurs des pôles opérationnels, Directeurs des structures fonctionnelles ;
- de structures fonctionnelles centralisées pour l'ensemble de la Société (Ressources Humaines, Finances, IT, etc.) ;
- de pôles opérationnels centrés sur une activité du métier d'édition de logiciels (Product Group, R&D, Marketing, Sales, Global Customer Service) et des *Business Units*, déclinaisons administratives régionales ou nationales de ces pôles.

Définition des pouvoirs et des responsabilités

Des règles de délégation délimitent les pouvoirs opérationnels attachés à chaque niveau de l'organisation et organisent la maîtrise des décisions fonctionnelles pour l'ensemble des implantations d'Axway. Les niveaux de décision retenus s'attachent à refléter un équilibre entre l'autonomie d'action de pôles d'activités intégrant une couverture géographique étendue et des contrôles et limitations qui sont tout aussi nécessaires.

Ces règles de délégation sont régulièrement revues afin de prendre en compte les évolutions de la Société.

Politique de gestion des Ressources Humaines

La Société veille à assurer le développement adapté de la gestion de ses Ressources Humaines et à retenir les ressources maîtrisant les offres, les processus de développement, les méthodes d'implémentation ou encore l'approche commerciale.

La Direction des Ressources Humaines a mis en place des mesures visant à optimiser le développement du parcours professionnel de chaque collaborateur. Ce développement est guidé par un processus d'évaluation et de suivi de carrière, adossé aux besoins de l'entreprise. Ce processus inclut des moments clés permettant l'évaluation des compétences et des performances et la révision des conditions d'emploi : entretien annuel et suivi des collaborateurs par les RH Business Partners qui permettent ainsi de définir des plans d'actions individualisés (formation, tutorat, mises en situation).

Le Référentiel Métiers, qui décline les missions, responsabilités et compétences techniques et comportementales pour chaque catégorie puis famille d'emploi, est appliqué de manière globale dans la Société. Il constitue le support des processus de

développement professionnel et de recrutement. En complément de l'accompagnement à l'intégration des nouveaux arrivants, et afin de favoriser le partage des valeurs clés d'Axway et de mieux fidéliser ses ressources, la Société a développé et mis en œuvre depuis 18 mois un programme global de formation « I am Axway ». La majorité des managers ont suivi ce programme et l'initiative se poursuit pour les nouveaux managers. En 2014 la démarche a été étendue à l'ensemble des collaborateurs au travers des sessions « We are Axway ».

Le détail des mesures visant à maîtriser la gestion des Ressources Humaines et les principaux indicateurs est précisé dans « Le groupe Axway et ses activités » : chapitre 1 section 9 – « Ressources Humaines » et section 10 – « Responsabilité sociale et environnementale ».

Système d'information et outils internes

Les systèmes informatiques sont sous la responsabilité de la Direction des Systèmes d'Information rattachée à la Direction Générale qui supervise directement leur activité et décide des arbitrages éventuels. Cette entité est notamment en charge des moyens informatiques (y compris les achats) et de la mise en œuvre de la sécurité et a aussi la responsabilité de développer ou de sélectionner les applications utilisées pour les besoins internes de la Société.

En travaillant de façon permanente à l'évolution du système d'information, cette direction accompagne la croissance d'Axway dans l'ensemble de ses dimensions : croissance organique, intégration des acquisitions, extension de l'implantation géographique, prise en compte des évolutions métiers telles que les services *cloud*.

Ses objectifs sont d'adapter au mieux le système d'information aux besoins opérationnels de la Société, d'assurer la sécurité physique et logique des données auxquelles un accès permanent doit être garanti en raison des exigences de service liées à un environnement international. Des dispositifs de sauvegarde des données, de surveillance des infrastructures, de contrôle d'accès aux sites et aux applications informatiques sont ainsi déployés de manière globale.

Le *Chief Security Officer*, extérieur à cette direction, assure la formalisation, l'évolution et l'application de la « Information Security Management System (« ISMS ») » en liaison avec l'ensemble des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles concernées.

Procédures

La Société dispose de procédures dont la mise en place, la maintenance et l'appropriation par un plan de formation associé ainsi que la responsabilité de l'application relèvent des Directions Opérationnelles et Fonctionnelles agissant dans le cadre fixé par la Direction Générale. Les procédures sont pour partie regroupées dans le *Quality Management System* (QMS) accessible en permanence sur un portail de collaboration et de capitalisation et dont la Direction des Opérations a en charge la coordination. Des manuels opératoires sont

également développés à l'initiative des unités opérationnelles ou fonctionnelles dans les espaces dédiés de ce portail.

Les procédures visent notamment à maîtriser les risques identifiés par la Société et ont pour objectif de couvrir les activités opérationnelles : l'évolution et le développement de la suite Axway 5 (*Axway Product Development Process, Axway Development Methodology*) ; le support et la maintenance des produits (*Global Support policies and procedures Guide*) ; la mise en œuvre des solutions comprenant les projets d'implémentation *on premise* (*Axway Solution Implementation Methodology*) et les activités *cloud* ; la mise en marché de la Suite (*Go-to-Market Program, New Product Introduction, Demand Generation*) et le domaine commercial (*Sales policy, Tier 1 deals program*) ; ainsi que les processus supports (Ressources Humaines, Infrastructures et système d'information, Finance et juridique et gestion administrative).

Les procédures d'Axway sont déployées le plus rapidement possible à l'occasion des opérations de croissance externe.

La Société dispose également de procédures relatives au management du système d'information (*ISMS*) qui vise à assurer la protection des systèmes d'information du point de vue de l'accès, de l'utilisation, de la divulgation, de la perturbation, de la modification ou de la destruction. La politique de sécurité de l'information de la Société est conçue pour protéger non seulement les informations internes de la Société mais aussi celles de ses clients et partenaires.

Parallèlement, des messages internes, adressés régulièrement aux différents responsables opérationnels et fonctionnels, permettent d'apporter des compléments sur la mise en œuvre des procédures et de communiquer sur les nouvelles règles.

b. Diffusion interne de l'information

Le système de diffusion de l'information repose principalement sur les réunions de pilotage qui sont actuellement déployées dans l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles. Ce système est généralement implanté immédiatement dans les sociétés acquises par Axway. Il a pour objectif d'organiser la diffusion de l'information de façon ascendante vers la Direction Générale et de façon descendante vers les pôles opérationnels et les Directions Fonctionnelles mais aussi de diriger, de contrôler, d'assister et de former. Il obéit à des rythmes réguliers correspondant aux différents horizons envisagés :

- V1 : la semaine pour le mois en cours, avec une priorité accordée au suivi opérationnel de l'activité ;
- V2 : le mois pour l'année en cours (un accent particulier étant mis sur les trois prochains mois), avec, en plus des sujets évoqués chaque semaine, un éclairage particulier apporté aux données économiques : réalisations du mois précédent, révision des prévisions annuelles, suivi budgétaire, etc. ;
- V3 : l'année dans le cadre du plan stratégique et de la démarche budgétaire.

Les réunions de pilotage sont tenues aux différents niveaux évoqués ci-dessus : Business Unit, Pôles opérationnels, Directions Fonctionnelles, AxCom (Comité Exécutif).

Cette organisation du pilotage de l'entreprise s'appuie sur un système de reporting développé par la Direction des Systèmes d'Information en collaboration avec les pôles opérationnels et les Directions Fonctionnelles.

c. Dispositif de recensement et de gestion des risques

Le dispositif de recensement et de gestion des risques utilisé par la Société vise à anticiper ou à traiter au plus vite les risques afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs. L'ensemble des collaborateurs et du management est associé à la gestion des risques. Le fonctionnement du dispositif de gestion des risques est placé sous la surveillance de la Direction Générale vers laquelle convergent les informations issues des dispositifs opérationnels, fonctionnels et de contrôle. Les facteurs de risques identifiés grâce à ce dispositif sont retranscrits dans la section 3 section 5 « Facteurs de risques » du présent document de référence.

Processus d'identification, d'analyse et de traitement des risques opérationnels

Les séquences de pilotage normalisées et déployées à tous les niveaux et pour l'ensemble des activités constituent le vecteur essentiel de l'identification et de la gestion des risques. Elles permettent d'assurer la remontée des risques opérationnels et fonctionnels afin qu'ils soient traités au niveau le plus approprié de l'organisation.

Les risques opérationnels rencontrés dans l'activité, qualifiés « d'alerte » dans le vocabulaire d'Axway lorsqu'ils sont significatifs pour l'entité qui les identifie, font l'objet d'un traitement immédiat ou sont inclus dans la revue hebdomadaire effectuée à chacun des trois niveaux de l'organisation en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action aussi rapide que possible. L'organisation et la définition des responsabilités permettent le plus souvent une prise de décision rapide, au plus proche du terrain, accompagnée, si nécessaire, d'une information du niveau hiérarchique supérieur. Lorsqu'ils impliquent une décision relevant de la Société, les modalités de traitement des risques (responsable, délai accordé pour la mise en œuvre des plans d'action) sont généralement arrêtées par le Comité Exécutif (AxCom) au cours de ses réunions au regard des objectifs stratégiques d'Axway.

Les Directions Fonctionnelles de la Société, responsables de la définition et de la bonne application des politiques liées notamment aux Ressources Humaines, à la finance, aux aspects juridiques, aux systèmes d'information, rendent compte mensuellement à la Direction Générale des nouveaux risques identifiés, de l'évaluation de leurs conséquences possibles et des mesures de prévention ou de correction mises en place ou envisagées.

Cartographie des risques

Une cartographie des risques a été formalisée en 2012 dans le cadre de la mise en place de l'Audit Interne. En impliquant notamment le Comité Exécutif (AxCom), ce travail a permis de revoir les risques associés à une activité internationale d'édition de logiciels et de les positionner en fonction de leurs enjeux. Afin d'assurer son exhaustivité, d'apprécier la qualification des risques et d'évaluer les mesures concourant à leur maîtrise, cette cartographie est depuis régulièrement examinée par la Direction Générale et le Comité d'audit.

d. Activités de contrôle

Les activités de contrôle sont présentes partout dans la Société, à tout niveau et dans toute fonction, qu'il s'agisse de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques, ou encore de contrôles hiérarchiques en application des règles de délégation en vigueur. Les Directions Fonctionnelles jouent un rôle particulier en matière de maîtrise des risques en exerçant une activité de support auprès des opérationnels, en intervenant préventivement dans le cadre de consultations obligatoires prévues le cas échéant par les procédures telles que celles relatives aux engagements contractuels et de dépenses ou en effectuant des contrôles sur l'application des procédures et les résultats obtenus (notamment des contrôles portant sur la qualité des données saisies dans le système d'information).

Un rôle particulier est assigné à la Direction Finance (Contrôle de gestion), à la Direction Juridique et à la Direction des Opérations (management du Système Qualité).

Finance (Contrôle de gestion)

Le Contrôle de gestion relève de la Direction Financière et compte six personnes à ce jour.

Le Contrôle de gestion a pour principales missions de :

- contrôler le revenu de licences avant chaque clôture mensuelle ;
- effectuer des revues généralement semestrielles des activités de services : 18 revues d'entités en 2014 ;
- consolider et d'analyser les résultats mensuels issus du système de gestion interne et exercer un contrôle de cohérence sur les prévisions mensuelles ;
- de contrôler l'application des règles et procédures liées à la production de l'information comptable et financière ;
- assister les responsables opérationnels et de former les participants au système de gestion ;
- réaliser le rapprochement entre le système de gestion interne et la comptabilité générale.

Direction Juridique

La Direction Juridique (8 personnes), s'assure du respect par la Société des lois et règlements en vigueur dans les pays où la Société exerce ses activités. Elle joue un rôle clé dans la

maîtrise des engagements contractuels pris par la Société. Les procédures prévoient ainsi la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion de contrats avec des tiers, dès lors que lesdits contrats prévoient des termes et conditions dérogatoires aux conditions standard en vigueur au sein du groupe Axway.

Direction des Opérations

Le management de la qualité s'attache à la surveillance du cycle de vie des produits et services : de la conception des offres et la prise d'engagement en amont du cycle de vente, jusqu'à la mise en œuvre des solutions (services et support). Chaque pôle opérationnel dispose d'une cellule (impliquant au total près d'une quarantaine de personnes en 2014) en charge de la définition, du déploiement, de l'industrialisation et de la surveillance des procédures, méthodologies et outils et dont la coordination est confiée à la Direction des Opérations.

La structure qualité PRS (*Process, Risk and Security*) de la Direction des Opérations compte 9 personnes et est indépendante du management des activités opérationnelles. À ce titre, elle met en œuvre une assurance qualité « externe » aux projets dont les objectifs sont de sécuriser la production et de vérifier la conformité par rapport aux engagements clients, au respect des procédures internes et des exigences réglementaires et à l'efficacité du dispositif d'assurance qualité. Elle mène un travail permanent d'évaluation de l'efficacité du management de la qualité qui s'appuie sur les performances opérationnelles, la satisfaction des clients et l'adéquation avec les objectifs stratégiques. Des revues sont menées sur les projets, lors des phases-clés de leur cycle de vie. Organisées par la Direction des Opérations, ou bien par ses relais locaux, ces revues permettent un regard externe sur la situation et l'organisation des affaires. Près de 860 revues ont ainsi été conduites en 2014 dont près d'un quart de revue d'évaluation des risques sur les *Tier 1 deals* et autour de la moitié de revue de projets. Des plans d'évolution du Système Qualité sont entrepris régulièrement sur la base des constats de ces contrôles. De plus, le système est régulièrement revu à l'occasion d'audits client de plus en plus fréquents et les éventuels commentaires ou points d'attention servent également à faire évoluer le système.

Un reporting sur les indicateurs clés du système qualité est partagé chaque trimestre avec la Direction Générale, le management opérationnel et fonctionnel ainsi que l'audit interne.

La Direction des Opérations est également en charge du dispositif d'enquêtes régulières de la satisfaction des clients. Une enquête systématique est faite auprès de tous les clients pour lesquels s'est terminée une mission de services. De la même manière, à l'issue de la clôture des cas traités par le support, les clients sont sollicités sur la qualité des prestations. Par ailleurs un panel de 65 « grands clients » est constitué et est semestriellement interrogé sur son degré de satisfaction par rapport aux différents composants de l'offre d'Axway. La perception de la qualité des produits et des services est ainsi suivie régulièrement.

e. Surveillance permanente du dispositif de contrôle interne

Dispositif interne de surveillance

La surveillance du dispositif de contrôle interne est une responsabilité partagée par l'ensemble des collaborateurs. Les organes de direction jouent aussi dans ce domaine un rôle clé.

Audit interne

Dans le cadre de la charte d'audit interne adoptée par la Société, ce dispositif dont l'effectif s'élève à deux personnes a pour mission :

- l'évaluation indépendante et objective du fonctionnement du dispositif de contrôle interne à travers l'audit périodique des entités ;
- l'élaboration de toutes préconisations pour améliorer le fonctionnement de la Société ;
- le suivi de la mise en œuvre des préconisations retenues par la Direction Générale ;
- l'actualisation de la cartographie des risques.

L'Audit interne est placé sous l'autorité du Directeur Général et a un accès direct au Président du Conseil d'administration. Le Directeur Général arrête le plan d'audit interne notamment sur la base de la cartographie des risques et des priorités retenues pour l'année. Ce plan est revu par le Président du Conseil d'administration et présenté au Comité d'audit pour approbation.

Dix missions d'Audit interne ont été exécutées dans le cadre du plan d'audit 2014.

Conseil d'administration (Comité d'audit)

Au nom du Conseil d'administration, le Comité d'audit prend connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Direction Générale pour gérer les risques : l'organisation, les rôles et les fonctions des principaux acteurs, la démarche, la structure de reporting des risques et de suivi du fonctionnement des dispositifs de contrôle. Il acquiert notamment une compréhension globale des procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Le Comité d'audit suit étroitement l'activité de l'audit interne en procédant :

- à la revue de l'univers d'audit et de la cartographie des risques ;
- à l'approbation du plan annuel d'audit interne préalablement validé par la Direction Générale ;
- au suivi des résultats des missions et de la mise en œuvre des recommandations ;
- à l'audition annuelle de sa Responsable en présence des Commissaires aux comptes et hors la présence du management.

Dispositif externe

Par ailleurs, le dispositif de contrôle interne fait également l'objet d'une surveillance de la part des Commissaires aux comptes et d'organismes de certification.

Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes ont aussi pour mission permanente de s'assurer de la qualité du contrôle interne et des procédures en place. Les Commissaires aux comptes sont amenés à intervenir tout au long de l'année au sein de l'entreprise. Leurs interventions ne se limitent pas à des interactions avec le service comptable. Pour mieux appréhender la traduction des opérations et des transactions dans les comptes, les Commissaires aux comptes s'entretiennent régulièrement avec des responsables opérationnels qui sont le mieux à même d'expliquer l'activité d'Axway.

Certifications

En matière de sécurité, Axway a obtenu en juillet 2012, une certification HIPAA conformément aux standards américains publiés par le *Department of Health and Human Services* (HHS) qui définit les règles de sécurité pour la gestion électronique de l'assurance-maladie aux États-Unis.

Axway a continué sa démarche de certification de ses activités de *cloud services* et a obtenu en 2014 la certification SOC1/SSAE16 de type 2 pour les États-Unis, la France et l'Allemagne. Cette certification fait l'objet d'audit sur site lors du renouvellement annuel. L'objectif de cette norme est de fournir aux utilisateurs de ces services externalisés une assurance quant à la fiabilité du dispositif de contrôle interne des prestations assurées pour leurs comptes. Les activités de *cloud services* ont également été certifiées ISO/IEC 27001 : 2013 sur le même périmètre. En sus des processus de certification la Société a élaboré un guide *cloud – Axway Cloud Security Statement* – à l'attention de ses clients. Ce guide vise à apporter des réponses succinctes en matière de *cloud* et notamment à certaines questions des clients.

Production de l'information comptable et financière

a. Pilotage de l'organisation comptable et financière

Organisation de la fonction comptable et financière

Nombre d'entités comptables réduit

Comme indiqué plus haut, les structures juridiques, et par conséquent les entités comptables, sont en nombre limité (24 entités) (cf. 4.3.1. a « Cadre organisationnel – Organisation juridique »), ce qui est à la fois porteur d'économies de

fonctionnement et de nature à limiter les risques inhérents à la fonction.

Centralisation de la fonction comptable et financière

Comme l'ensemble des fonctions, la fonction financière et comptable est très centralisée au sein de la Société. Les équipes locales sont dimensionnées en conséquence de façon à pouvoir servir au mieux leur rôle de relais dans les filiales. Le Directeur Financier supervise étroitement l'activité de ces équipes, notamment à l'occasion des séquences de pilotage hebdomadaires et mensuelles.

Les attributions de la Direction Administration Finance recouvrent principalement la production des comptes individuels des filiales de la Société, les comptes consolidés, le contrôle de gestion, la fiscalité, les financements et la trésorerie.

Supervision de la fonction comptable et financière

Implication de la Direction Générale

La Direction Finance est rattachée à la Direction Générale. Comme l'ensemble des entités, elle participe au système de pilotage décrit ci-dessus : réunions hebdomadaires centrées sur le fonctionnement courant, réunions mensuelles consacrées à un examen détaillé des chiffres (réalisations et prévisions), à l'organisation de la fonction et au suivi des grands programmes.

La Direction Générale est étroitement impliquée dans les processus de pilotage et de contrôle ainsi que dans la préparation de l'arrêté des comptes.

Rôle du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration exerce un contrôle continu sur l'information comptable et financière. Il examine et arrête les comptes annuels et semestriels en prenant en compte l'avis exprimé par le Comité d'audit dont l'organisation, le fonctionnement ainsi que les principales missions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont décrits au paragraphe 4.1.5 de la section 2 du document de référence.

Organisation du système d'information comptable

Comptabilité générale

Toutes les sociétés du groupe Axway font des arrêtés de comptes trimestriels complets en vue de la publication du chiffre d'affaires trimestriel et des résultats semestriels de la Société et du groupe Axway. Elles sont toutes consolidées par intégration globale.

Des prévisions de trésorerie mensualisées sont établies pour toutes les sociétés du Groupe.

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables en vigueur sont présentées dans les notes aux comptes consolidés.

Toute modification est présentée au Comité d'audit.

L'application des règles de reconnaissance du revenu des logiciels est contrôlée avant chaque clôture par la Direction Finance (Contrôle de gestion). L'application des règles de valorisation des projets suivant la méthode à l'avancement fait l'objet d'un contrôle permanent assuré conjointement par la Direction des Opérations pour les projets clients (validation du reste à engager) et par la Direction Finance (Contrôle de gestion).

b. Élaboration de l'information comptable et financière publiée

b. 1. Rapprochement des données comptables avec le système de gestion interne

Toutes les *Business Units* produisent un budget mensualisé, un compte d'exploitation mensuel et des prévisions révisées mensuellement. Ces applications qui visent avant tout à rendre compte de la réalité opérationnelle reposent sur des règles de gestion simples qui permettent une grande lisibilité.

Le processus budgétaire qui se déroule sur une période concentrée sur le quatrième trimestre est un moment clé. Il permet de décliner la stratégie arrêtée par le Comité Exécutif (AxCom), d'adapter l'organisation à l'évolution des métiers, de la demande du marché et de la concurrence, d'assigner des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'ensemble des entités. Un dossier budgétaire comprenant une prévision d'exploitation mensualisée détaillée est produit par chaque unité.

Un compte d'exploitation mensuel clôturé le 3^e jour ouvré du mois suivant est établi par chacune des *Business Units*. Troisième volet clé du système de gestion, un compte d'exploitation prévisionnel révisé chaque mois intègre les réalisations du mois précédent et une nouvelle prévision des mois restants de l'année en cours.

Tous ces documents sont assortis de nombreux indicateurs de gestion : indicateurs portant sur les paramètres économiques la facturation et les encaissements.

Les résultats issus du système de gestion analytique font l'objet, par les équipes de contrôle de gestion rattachées au Directeur Financier, d'une vérification et d'un rapprochement avec les résultats comptables trimestriels. Certaines données clés font l'objet d'un rapprochement mensuel.

Procédures d'élaboration des comptes consolidés

Chaque société arrête ses comptes trimestriellement et établit une liasse de consolidation.

Les liasses de consolidation semestrielles et annuelles font l'objet de procédures d'audit ou de revue par les auditeurs externes de chacune des sociétés. Elles sont ensuite exploitées par la Direction Finance et les comptes consolidés sont audités par les Commissaires aux comptes.

Processus de validation des comptes

Les comptes consolidés semestriels et annuels sont présentés par la Direction Finance à la Direction Générale. Dans le cadre

de leur clôture annuelle au 31 décembre, les comptes de la Société et de ses filiales font l'objet d'un audit légal par les Commissaires aux comptes en vue de leur certification.

Dans sa mission de suivi du contrôle légal des comptes, le Comité d'audit prend connaissance des travaux et conclusions des Commissaires aux comptes lors de l'examen des comptes semestriels et annuels. Le Comité d'audit procède à l'examen des comptes, en vue notamment de statuer sur l'exposition aux risques, de vérifier que les procédures de collecte et de contrôle garantissent la fiabilité des informations et de s'assurer de la permanence et de la pertinence des méthodes comptables.

Les comptes sont ensuite présentés au Conseil d'administration qui les arrête.

Évaluation, démarches de progrès et mesures de maîtrise des principaux risques

Les évaluations tant externes qu'internes du dispositif de contrôle interne et de son fonctionnement permettent d'identifier des axes d'amélioration et conduisent à la mise en place de plans d'action visant au renforcement du contrôle interne. De façon permanente, les missions d'audit interne permettent d'évaluer le contrôle interne sur des périmètres constitués par des entités ou des domaines d'activité et conduisent dès que nécessaire à mettre en œuvre des actions correctives. Aucune défaillance grave du contrôle interne n'a été identifiée à ce jour.

Plusieurs démarches d'amélioration du dispositif de contrôle interne ont été engagées, certaines feront l'objet d'une certification externe afin de confirmer la conformité avec les meilleures pratiques.

Le programme d'amélioration continue des processus piloté par la Direction des Opérations comprend notamment un projet de renforcement de la gouvernance et d'harmonisation du *Quality Management System* (QMS s'est poursuivi tout au long de l'année et a pour objectif l'obtention de la certification ISO 9001 pour les activités Global Customer Services en France en 2015).

Le projet global de gestion de la sécurité de l'information reposant sur les exigences de la norme ISO 27001 et impliquant à la fois les systèmes internes mais également les aspects de sécurité intégrés à la suite de produits d'Axway a été poursuivi 2014 (*Information Security Management System*).

En complément du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques décrit aux paragraphes précédents, des précisions sur les mesures concourant dans la mesure du possible à la maîtrise des risques sont apportées dans le chapitre 3 section 5 « Facteurs de risques ».

Paris, le 14 avril 2015

Pierre Pasquier

Président du Conseil d'administration

2.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Axway Software et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 20 avril 2015
Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

François Mahé

Mazars

Christine Dubus

2.6 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée

générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention entre Axway Software et Sopra Steria Group

La société Sopra Steria Group SA facture à votre Société des prestations au titre de conventions de mise à disposition de locaux et de mise à disposition de moyens informatiques.

Les charges supportées par votre société au titre de ces conventions, pour l'exercice 2014, se sont élevées à 2 395 116 € pour la mise à disposition des locaux et 24 944 € pour la mise à disposition des moyens informatiques.

Convention d'assistance conclue avec Sopra GMT

Votre Société a conclu une convention d'assistance en matière de directions fonctionnelles avec la société Sopra GMT. Dans

le cadre de cette convention, Sopra GMT a réalisé, auprès de votre Société des prestations de :

- coordination entre Sopra Group et Axway Software de la politique générale et du développement de synergies à l'issue de la séparation ;
- réflexions stratégiques ;
- prestations en matière de stratégie, de conseil et d'assistance.

La refacturation de ces prestations par Sopra GMT aux deux sociétés s'effectue sur la base du temps passé et des coûts effectivement engagés pour mener à bien la réalisation des prestations, majoré de 7 %. Le contrat, conclu pour deux ans le 1^{er} juillet 2011 a été renouvelé en juillet 2013 pour une période indéterminée prenant fin, en cas de résiliation, avec un préavis de 12 mois.

L'application de cette convention a conduit à la facturation, par Sopra GMT, de 217 820 € à votre société, au titre de l'exercice 2014.

Fait à Courbevoie et Paris, le 20 avril 2015
Les Commissaires aux comptes

Mazars
représenté par Christine Dubus

Auditeurs & Conseils Associés
représenté par François Mahé

RAPPORT DE GESTION ET AUTRES RAPPORTS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapport de gestion du Conseil d'administration	86
3.1 Commentaires sur les Comptes consolidés de l'exercice 2014 du Groupe	87
3.2 Commentaires sur les comptes individuels 2014 d'Axway Software SA	90
3.3 Stratégie et objectifs pour 2015	91
3.4 Filiales et participations	95
3.5 Facteurs de risques	97
3.6 Information concernant les mandataires sociaux	106
3.7 Informations prescrites par la loi n° 2006-387 du 31 mars 2006 relative aux offres publiques d'acquisition (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	107
3.8 Comptes sociaux, comptes consolidés et affectation du résultat	108
3.9 Tableau des résultats des cinq derniers exercices d'Axway Software	109
3.10 Autres rapports	110

Le rapport de gestion ainsi que les rapports associés sont réalisés sous la responsabilité du Conseil d'administration et décrivent l'activité de l'ensemble des sociétés du Groupe Axway au cours de l'exercice 2014. Ils indiquent notamment les acquisitions, la performance économique réalisée, et fournissent des indications concernant la stratégie retenue pour l'année 2015.

Ce rapport présente également le fonctionnement du Groupe ainsi que des informations financières importantes concernant l'exploitation opérationnelle, les situations bilancielle et la position de trésorerie et d'endettement. Enfin, il expose les facteurs de risques que la Société et le Groupe doivent prendre en compte au quotidien.

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'année 2014 a été marquée par :

- l'acquisition, au cours du 1^{er} semestre 2014, de la société Systar. Celle-ci était un éditeur de logiciels de pilotage de la performance opérationnelle s'appuyant entre autres sur la technologie Operational Intelligence. Axway entend poursuivre le développement de la dernière génération de produits d'Operational Intelligence au sein de sa suite Axway 5 et tire déjà partie des profondes synergies existantes avec Systar en matière de positionnement d'offre et de base de clientèle ;
- la profonde transformation de la demande sur les segments historiques du middleware (MFT/B2B/Intégration) qui se poursuit et qui confirme la nécessité d'y associer des technologies émergentes (API – *Application Programming Interface* –, Operational Intelligence) pour profiter du mouvement de fond lié à la digitalisation de l'entreprise ;
- l'émergence d'une demande d'outils d'intégration liés au *cloud*. Le choix de plus en plus fréquent des entreprises de positionner leurs logiciels applicatifs dans le *cloud* est une opportunité de croissance pour Axway ne présentant pas de risque de cannibalisation de la base installée. La suite Axway 5 est disponible à la fois *on premise* et dans le *cloud* ;
- le déploiement de la technologie API. L'acquisition de la société Vordel (2012) par Axway a initié un mouvement de consolidation du marché, illustrant l'intérêt stratégique de cette technologie dans le domaine de l'intégration d'applications. 2014 a été une année de déploiement, tant en matière d'offre (disponibilité dans la suite Axway 5) que de dynamique commerciale ;
- un excellent 4^e trimestre concernant l'activité de licences (+ 18,3 % de croissance par rapport au T4/2013). Celui-ci a quasiment permis de compenser le retard pris dans les prises de commande cumulées au cours des trois premiers trimestres. Cette bonne performance illustre la solidité du positionnement d'Axway dans le domaine du middleware ; marché qui évolue fortement pour aider les entreprises à répondre aux enjeux de la digitalisation. Elle traduit aussi la capacité de la Société à se mobiliser pour servir cette demande.

3.1 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2014 DU GROUPE

3.1.1 Compte de résultat consolidé

Résultats du Groupe

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires	261,6	237,5	224,3
Excédent brut d'exploitation	41,4	36,1	36,9
Résultat opérationnel d'activité	39,7	37,5	35,0
En % du CA	15,2 %	15,8 %	15,6 %
Résultat opérationnel courant	33,6	32,4	31,7
En % du CA	12,8 %	13,7 %	14,1 %
Résultat opérationnel	31,3	27,2	28,8
En % du CA	11,9 %	11,4 %	12,8 %
Résultat net - part du Groupe	26,5	35,6	24,7
En % du CA	10,1 %	15,0 %	11,0 %

En 2014, Axway a réalisé un Résultat opérationnel d'activité de 39,7 M€ contre 37,5 M€ en 2013. La marge opérationnelle d'activité subit une légère baisse de 0,6 point à 15,2 % contre 15,8 % en 2013 liée à un chiffre d'affaires licence en dessous de nos attentes et une croissance organique du chiffre d'affaires de 3,6 % (soit 10,1 % en croissance totale). En 2014, le résultat opérationnel se situe à 11,9 % du chiffre d'affaires contre 11,4 % en 2013. Pour mémoire, le résultat opérationnel de 2013 reflète

les charges liées à GSA enregistrées au premier semestre 2013, expliquant son niveau à 11,4 % par rapport à 12,8 % en 2012. Le résultat net de l'ensemble consolidé est en baisse pour atteindre 26,7 M€, soit 10,2 % du chiffre d'affaires en 2014, comparé à un taux de rentabilité de 15,0 % en 2013. La variation du résultat net entre 2013 et 2014 s'explique notamment par l'activation en 2013 des impôts différés actifs.

Activité par métiers

(en millions d'euros)	2014	2013 Publié	2013 Pro Forma	Croissance totale	Croissance organique ⁽¹⁾
Licences	79,6	75,6	81,0	5,3 %	- 1,8 %
Maintenance	120,5	106,3	112,8	13,3 %	6,8 %
Services	61,5	55,6	58,8	10,5 %	4,6 %
AXWAY	261,6	237,5	252,6	10,1 %	3,6 %

(1) À périmètre et taux de change comparables.

Avec 38,5 M€ de licences au 4^e trimestre (+ 18,3 % par rapport au T4/2013), Axway réalise une excellente performance sur ce trimestre (48 % des licences de l'année 2014). Ceci ne permet toutefois pas de rattraper entièrement le retard pris depuis le début de l'année sur la prise de commandes de licences. L'activité licences s'établit donc, sur l'ensemble de 2014, à un niveau quasiment identique à celui de 2013. Cela constitue cependant une moyenne et certains segments restent extrêmement dynamiques, comme API ainsi que la nouvelle suite logicielle Axway 5.

La croissance de la maintenance est excellente et s'établit à + 6,8 %, portant la part de cette activité, hautement récurrente, à plus de 46 % du chiffre d'affaires du Groupe. Les services sont en progression significative (+ 4,6 % par rapport à 2013), avec des segments à très fortes croissances comme les Managed Services et le cloud.

Activité par régions

(en millions d'euros)	2014	2013 Publié	2013 Pro Forma	Croissance totale	Croissance organique ⁽¹⁾
France	103,4	82,5	95,1	25,3 %	8,8 %
Reste de l'Europe	59,5	57,6	57,9	3,3 %	2,7 %
Amériques	89,1	90,7	93,0	- 1,8 %	- 4,2 %
Asie/Pacifique	9,6	6,7	6,5	42,3 %	46,5 %
AXWAY	261,6	237,5	252,6	10,1 %	3,6 %

(1) À périmètre et taux de change comparables.

La bonne performance de la France avec une croissance organique de + 8,8 % confirme le redressement opéré depuis le 4^e trimestre 2012. Les clients tirent pleinement profit des innovations Axway 5 et du partenariat conclu avec Sopra Banking Software. Cela permet à cette zone d'entrer dans l'année 2015 avec un bon portefeuille commercial. L'exercice 2014 a été plus contrasté aux États-Unis où l'offre Axway 5 n'est pas complètement disponible pour les clients utilisant les produits issus de l'acquisition de Tumbleweed. Le Groupe a aussi été

confronté à des difficultés d'exécution qui ont commencé à se résorber au 4^e trimestre. En revanche, une demande significative de projets dans le *cloud* se confirme dans cette zone, notamment dans le domaine de la santé. La performance des autres pays d'Europe n'est pas homogène mais reste globalement positive sur l'ensemble de l'exercice. La zone Asie-Pacifique connaît une très forte croissance, notamment de par l'importance prise par l'API dans un portefeuille commercial qui reste toutefois réduit par rapport aux autres zones.

Comparaison des exercices clos au 31 décembre 2014, 2013, 2012

(en millions d'euros)	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires			
Licences	79,6	75,6	71,4
Maintenance	120,5	106,3	98,2
Sous-total Licences et Maintenance	200,1	181,9	169,6
Services	61,5	55,6	54,7
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	261,6	237,5	224,3
Coûts des ventes			
Licences et Maintenance	21,9	20,7	20,7
Services	57,0	51,4	51,1
TOTAL COÛTS DES VENTES	78,9	72,1	71,7
Marge brute	182,6	165,4	152,6
<i>en % du CA</i>	69,8 %	69,6 %	68,0 %
Charges opérationnelles			
Frais commerciaux	77,5	70,8	64,1
Frais de Recherche et Développement	41,0	33,6	32,5
Frais généraux	24,5	23,5	21,0
TOTAL CHARGES OPÉRATIONNELLES	143,0	127,9	117,6
Résultat opérationnel d'activité	39,7	37,5	35,0
<i>en % du CA</i>	15,2 %	15,8 %	15,6 %

Coûts des ventes et marge brute

Notre marge brute des produits (licence et maintenance) s'améliore à chaque période, car nous avons pu maintenir des coûts de support bas, tout en augmentant le chiffre d'affaires maintenance grâce à notre approche commerciale. Pour le deuxième semestre et pour l'année 2014, la marge brute des services a diminué légèrement du fait de coûts additionnels engendrés lors de l'acquisition de Systar tandis que le chiffre d'affaires services de Systar reculait.

Frais commerciaux, de Recherche et Développement et administratifs

Nos charges opérationnelles s'élèvent à 54,7 % du chiffre d'affaires en 2014, contre 53,9 % en 2013, soit une croissance de 11,7 % ou 15,0 M€ par rapport à 2013. Cette croissance des coûts comprend environ 9,5 M€ de charges de l'équipe Systar. Le reste de la croissance des coûts correspond à un investissement pour nos activités commerciales et R&D, comme indiqué ci-dessous, afin de préparer une dynamique de croissance, ainsi que l'évolution vers une infrastructure et des équipes capables d'atteindre nos prochains objectifs principaux. Sans la prise en compte de Systar, les charges opérationnelles auraient augmenté de 4,3 %.

En 2014, nos coûts commerciaux atteignent 29,6 % de notre chiffre d'affaires, soit une augmentation de 6,8 M€ par rapport à 2013, mais stable en proportion de notre chiffre d'affaires. L'augmentation de 6,8 M€ en valeur absolue est le résultat de deux facteurs : 4,7 M€ résulte de la prise en compte de Systar, l'augmentation résiduelle est liée à la réorganisation de l'équipe de distribution dont le recrutement de plusieurs directeurs commerciaux seniors venant d'entreprises comme IBM/Sterling et GXS ainsi que des investissements dans nos opérations australiennes et brésiliennes. En valeur absolue, les frais de Recherche et Développement ont augmenté de 7,3 M€ à 15,7 % de notre chiffre d'affaires. Cette augmentation de 7,3 M€ résulte de deux éléments : 3,6 M€ vient de l'intégration de Systar dans nos comptes et l'augmentation résiduelle est due à l'investissement dans nos produits et résulte des recrutements dans nos équipes de production durant le premier semestre 2014. Le crédit d'impôt recherche a augmenté et s'est établi à 9,4 M€ en 2014 contre 7,1 M€ en 2013.

Les frais généraux ont augmenté en valeur absolue de 1,0 M€ en 2014 à 9,4 % de notre chiffre d'affaires. Cette augmentation en valeur absolue est le résultat de la prise en compte de Systar.

3.1.2 Bilan et structure financière

Au 31 décembre 2014, la situation financière d'Axway est extrêmement solide avec une trésorerie de 44,6 M€, une dette bancaire de 44,5 M€ ainsi que des capitaux propres de 298,5 M€.

Le Groupe a effectué en 2014 une acquisition majeure (la société Systar au 1^{er} semestre 2014) ainsi que la reprise d'un partenaire distributeur en Australie (Information Gateways en janvier 2014).

En intégrant cela, l'endettement net de la Société au 31/12/2014 s'établit à 3,1 M€, permettant d'atteindre des ratios financiers respectant très confortablement les valeurs requises par les covenants bancaires.

3.2 COMMENTAIRES SUR LES COMPTES INDIVIDUELS 2014 D'AXWAY SOFTWARE SA

3.2.1 Compte de résultat

- Le chiffre d'affaires s'élève à 156,7 M€ en 2014 contre 140,8 M€ l'an dernier, en hausse de 11,3 %.
- Le résultat d'exploitation s'établit à 7 M€ en 2014 contre 2,8 M€ en 2013.
- Suite à un versement exceptionnel de dividende par AXWAY INC. de 35 M€, le résultat financier passe de 4,0 M€ en 2013 à 39,8 M€ en 2014.
- Le résultat courant avant impôts passe de 6,8 M€ en 2013 à 46,8 M€ en 2014.
- Le résultat exceptionnel s'établit à 0 M€ en 2014 contre 2,6 M€ en 2013.
- La participation des salariés passe de (-) 1,2 M€ à (-) 1 M€ et l'impôt sur les résultats de 5,3 M€ à 4,8 M€.
- Le résultat net s'établit à 50,6 M€ en 2014 contre 13,5 M€ en 2013.

3.2.2 Bilan

- Les capitaux propres passent de 177,0 M€ au 31 décembre 2013 à 218,2 M€ à fin 2014.
 - le versement des dividendes au titre de l'exercice 2013 pour (-) 8,2 M€ ;
 - augmentation de capital et des primes d'émission par levées d'options pour 1,3 M€.
- Cette évolution s'explique par :
- le résultat net de l'exercice de 50,6 M€ ;
 - l'amortissement dérogatoire de la propriété intellectuelle de (-) 2,5 M€ ;
- En application des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons que le solde des dettes fournisseurs, au 31 décembre 2014, se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Montant en-cours total	Montant non échu	Montant échu de - de 60 jours	Montant échu de + de 60 jours
31 décembre 2014	3 572	3 524	15	33
31 décembre 2013	3 644	3 623	-	21

Axway Software applique le délai légal à l'égard des fournisseurs : maximum 60 jours à partir de la date d'émission de la facture.

Le solde des créances clients se répartit comme ci-dessous :

(en millions d'euros)	Montant en-cours total	Montant non échu	Montant échu de - de 60 jours	Montant échu de + de 60 jours
31 décembre 2014	50 109	37 153	9 515	3 441
31 décembre 2013	24 629	17 580	1 417	5 632

L'actif immobilisé s'élève à 263,5 M€ en 2014 contre 213,0 M€ en 2013. Il comprend principalement des immobilisations financières pour 238,9 M€, des immobilisations incorporelles pour 21,6 M€ et des immobilisations corporelles pour 3,0 M€.

Les opérations avec les parties liées sont décrites au chapitre 2, section 3, et la note n°31 « Transactions avec les parties liées » p.159 du présent document de référence.

3.3 STRATÉGIE ET OBJECTIFS POUR 2015

3.3.1 Faits marquants 2014

Le déploiement de Axway 5 Suite reste bien accueilli par le marché

Le lancement de la nouvelle génération d'offre d'Axway, « Axway 5 Suite », continue de susciter un réel intérêt sur le marché et auprès des clients d'Axway. Elle a été présentée lors des « Connections », congrès annuels organisés dans toutes les régions où Axway est présent et réservés à ses clients et partenaires, lors des briefings avec les principaux analystes du marché, ainsi qu'aux médias.

Axway 5 Suite réalise à la fois la convergence du marché de l'intégration en regroupant toutes les technologies d'intégration dans une même suite et en proposant une approche commune de « gouvernance des flux de données », qu'ils soient échangés en MFT (*Managed File Transfer*), B2B ou au travers d'API (*Applications Programming Interface* – Interface de programmation d'applications). Cette approche a également facilité l'intégration de l'offre API elle-même, issue de l'acquisition de la société Vordel, dans le portefeuille produit d'Axway.

Cette annonce a été bien accueillie par le marché et plus encore par les clients d'Axway, qui apprécient son approche particulière de la gouvernance des flux de données, sur laquelle se fonde l'offre depuis toujours. Ils saluent également les avantages apportés par cette offre : une plus grande couverture des situations métiers habituelles et nouvelles et des différents modèles d'échanges de données, une optimisation des coûts de mise en œuvre et d'exploitation, un renforcement de la flexibilité et de l'agilité des produits, et, naturellement, le regroupement des services de gouvernance des flux de données.

Ce bon accueil s'est traduit dans les faits, puisque Axway a pu observer une croissance significative des revenus provenant d'affaires de type « Axway 5 Suite », combinant plusieurs produits et plusieurs scénarios d'intégration.

Confirmation de la pertinence de l'acquisition de la société Vordel et des nouveaux besoins d'intégration orientés API

L'année 2013 a permis la finalisation de l'intégration de Vordel dans Axway. Le mouvement de consolidation du marché API qui a suivi l'acquisition de Vordel par Axway (Layer7 par CA, Mashery par Intel, Aiphany par Microsoft) démontre

l'anticipation et la pertinence de la vision d'Axway. Les solutions orientées API modifient en outre progressivement les solutions classiques SOA (*Service Oriented Architecture*) et *Enterprise Service Bus* (ESB) : de nombreux clients ajoutent une passerelle API à leurs déploiements ESB et y transfèrent peu à peu les scénarios d'intégration initialement créés dans l'architecture ESB. Les solutions API sont, de ce point de vue, beaucoup plus « utilisables » et permettent de déployer des services plus facilement et plus rapidement, en particulier les services qu'une entreprise souhaite ouvrir à son écosystème : ses clients, employés, partenaires, etc. La position occupée par Axway dans les rapports d'analystes prouve aussi la pertinence de cette acquisition, de même que l'intérêt porté par ces mêmes analystes aux thèmes de la « gestion d'API » et de l'« intégration hybride ». Selon le Rapport IDC⁽¹⁾ publié en 2014, Axway est l'un des deux seuls fournisseurs « innovateurs révolutionnaires », qui domine le marché avec ses innovations dans le segment B2B, et « le seul à avoir prouvé ses capacités API dans le cadre de l'intégration des partenaires commerciaux ».

Acquisitions de Systar

Réalisée en 2014, l'acquisition de Systar a ajouté une importante fonctionnalité d'intelligence opérationnelle à Axway 5 Suite, qui lui permet d'accroître ses capacités de visibilité et d'analyse des flux de données. Elle apporte également à Axway une solide clientèle dans le secteur de la finance et étend son expertise. Cette acquisition a conduit au lancement d'Axway Decision Insight en septembre 2014, qui offre aux collaborateurs une vue détaillée et en temps réel des opérations tout en permettant de les optimiser. Grâce à la surveillance, à la corrélation et à l'analyse des données et événements métiers, Axway Decision Insight permet aux utilisateurs d'atteindre de façon proactive leurs objectifs opérationnels afin de réduire les risques, améliorer l'expérience client, baisser les coûts et respecter les contrats de service. La fonctionnalité d'intelligence opérationnelle constitue pour Axway une nouvelle offre intégrée à son portefeuille et apporte dans le même temps une valeur ajoutée importante à Axway 5 Suite.

(1) IDC MarketScape : *Worldwide Business-to-Business Integration Gateway Software Vendor Assessment, Doc #250741, septembre 2014.*

Reconnaissance du leadership d'Axway par les principaux analystes du marché

Les cabinets d'analystes de la profession IT/Software créent chacun leur propre format d'évaluation des acteurs du marché selon leur propre segmentation du marché. En 2014, Axway a été reconnu comme Leader dans le Carré Magique de Gartner pour les solutions d'intégration d'applications sur site pour la deuxième année consécutive ⁽²⁾. Gartner a également cité Axway parmi les fournisseurs *middleware* représentatifs dans son guide consacré aux plate-formes de messagerie financières ⁽³⁾. Le Rapport Forrester, « The Forrester Wave™ » : API Management Solutions, Q3 2014 », qualifie Axway d'acteur aux performances solides, et IDC décrit l'entreprise comme un leader et un innovateur révolutionnaire dans son rapport « IDC MarketScape : Worldwide Business-to-Business Integration Gateway Software Vendor Assessment » ⁽⁴⁾.

De nombreuses nouveautés produits Axway

En 2014, Axway a modifié la structure de son portefeuille de produits afin de mieux répondre aux situations métiers, habituelles ou nouvelles, et aux différents profils d'achat. Des solutions dites « de référence » ont été créées, qui regroupent les produits et les meilleures pratiques en fonction des situations métiers les plus courantes, afin de fournir plus efficacement une solution reproductible qui réponde aux obligations techniques et métiers habituelles. Elles permettent à notre clientèle de réduire le délai de rentabilité et de diminuer leurs coûts d'exploitation. Pour chacune de ces solutions de référence, Axway a élaboré une nouvelle version des produits existant déjà, notamment des produits suivants :

- pour la solution de référence MFT, Central Governance 1.0.3 et Transfer CFT 3.1.3, pour une gouvernance complète des flux de données MFT axées sur les systèmes entre applications, couvrant la plupart des environnements d'exploitation. La « gouvernance » désigne à la fois la gestion des flux de données et la gestion *middleware*. Central Governance a bénéficié de la sortie de la nouvelle version de Sentinel (4.1) (include), qui comprend de nouvelles API ;

- pour la solution de référence B2B, B2Bi 2.1, des améliorations permettent à la solution d'intégration B2B de se distinguer de la concurrence en termes de disponibilité, de scalabilité et de flexibilité, et offrent une solution rigoureuse de modernisation et de consolidation B2B ;
- la famille de produits API a été élargie pour fournir avec la version 7.3 une architecture complète de gestion des API, avec API Gateway, API Manager et API Portal. API Manager offre une solution complète de gestion du cycle des API, et API Portal propose un portail en libre-service aux développeurs qui veulent exploiter les API.

L'offre Axway Cloud a également évolué, tant en ce qui concerne les solutions horizontales (services MFT Cloud, services B2B Cloud, services API Cloud) que les solutions verticales (comme les services de mise en conformité des soins et les services B2B automatisés). Les produits Axway sont également disponibles sur l'environnement d'exploitation d'Amazon dans le *cloud* et certains directement accessibles depuis Amazon (<https://aws.amazon.com/marketplace>).

Le portefeuille Axway s'est également enrichi des produits suivants :

API Portal, qui élargit l'architecture de gestion API avec un portail destiné aux développeurs, DecisionInsight, issu de l'acquisition de Syster (nommé auparavant Tornado chez Syster). Cette solution d'intelligence opérationnelle permet aux équipes opérationnelles de respecter leurs contrats de service en modifiant leur comportement en temps réel, grâce à des fonctionnalités avancées d'intelligence de l'activité métier.

Renforcement du réseau de distribution

Axway a racheté les actifs de ses distributeurs brésiliens (SCI) et australiens (Information Gateway). Entrées en vigueur en janvier 2014, ces opérations ont dégagé des résultats positifs sur l'année. Axway a également renforcé son organisation directe au niveau du management et des gestionnaires de comptes clients et des processus de mise en marché. Axway continue par ailleurs d'investir massivement dans le programme d'Alliance mondial, de partenariat avec des intégrateurs de systèmes « Tier 1 », qui jouent un rôle clé dans le gain et la réalisation de grands projets d'intégration.

(2) IDC MarketScape : Worldwide Business-to-Business Integration Gateway Software Vendor Assessment, Doc #250741, septembre 2014.

(3) Gartner, Magic Quadrant for On-Premises Application Integration Suites, Jess Thompson, Yefim V. Natis, Massimo Pezzini, Kimihiko Iijima, Fabrizio Biscotti, Keith Guttridge, 29 juillet 2014.

(4) Gartner, Market Guide for Financial Messaging Platforms for Banks and Other Financial Services Firms, Mary Knox, 22 septembre 2014. Gartner est indépendant des entreprises fournisseurs, produits et services cités dans ses études, et ne recommande pas aux utilisateurs de choisir nécessairement leur fournisseur parmi les mieux positionnés. Les études du cabinet Gartner reflètent l'opinion des équipes de Gartner et ne doivent en aucun cas être considérées comme des faits établis. Gartner décline toute responsabilité, explicite ou implicite, concernant cette étude, notamment toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier.

Devenir une société encore plus forte

Pour accroître la capacité de la Société à mener ses activités, renforcer son efficacité et mieux répondre aux tendances actuelles et nouvelles du marché, Axway a mis en œuvre différents programmes en 2014 :

- constitution d'équipes dotées de responsabilités claires pour superviser la planification et l'exécution des activités de prospection de certaines lignes d'activité, en collaboration avec les unités commerciales, marketing et gestion de produits ;

- adoption d'une méthodologie commerciale formelle définissant la création d'outils commerciaux efficaces et mise en place de formations prenant mieux en compte les difficultés des clients et la manière dont Axway peut y répondre ;
- lancement d'un nouveau site Internet qui permet de présenter plus clairement les solutions Axway en fonction des attentes des clients et de valoriser la marque.

3.3.2 Priorités stratégiques pour 2015

Poursuite de la stratégie basée sur des grands projets d'intégration et sur Axway 5 Suite

Le business d'Axway est segmenté et fait ressortir un segment « Tier 1 » de grands projets d'intégration combinant plusieurs produits et nécessitant son engagement stratégique. Comme l'a encore montré l'année 2014, ce segment est stratégique pour la croissance d'Axway. En 2015, Axway poursuivra ses efforts de gestion, de suivi et d'accompagnement de ces grandes opportunités commerciales. Du côté de l'offre, Axway continuera d'améliorer constamment la facilité de mise en œuvre de Axway 5 Suite par une plus grande intégration des produits, une meilleure interopérabilité, l'unification progressive de la gouvernance des flux de données, et la fourniture d'un catalogue d'API de la suite.

Exploitation des nouvelles opportunités offertes par le marché numérique

Le marché et la situation des clients d'Axway évoluent rapidement, notamment par l'accélération des transformations générées par l'économie numérique. Axway cherchera à tirer le meilleur parti de ces nouvelles opportunités de marché (*cloud*, *mobile*, *API*). De plus, Axway maintient une veille permanente et proactive sur les opportunités d'acquisitions pour étendre Axway 5 Suite, la couverture (géographique ou sectorielle) du réseau de distribution ou encore la base client.

Élargissement et création d'alliances mondiales

Axway a poursuivi ses investissements dans son programme mondial d'alliances en 2014 et continuera à renforcer son réseau de distribution en constituant des partenariats stratégiques, à la fois à l'échelle régionale et mondiale, avec des intégrateurs systèmes de premier plan pour mener à bien de vastes projets d'intégration.

Perspectives

Le marché du *middleware* est en pleine évolution, d'un point de vue technique, pour répondre aux obligations du numérique, et du point de vue des tendances d'achat des entreprises (*Software as a Service*). Les fournisseurs se doivent par conséquent d'innover pour stimuler les segments traditionnels (MFT, B2B), adopter les technologies nécessaires à l'intégration de la mobilité et du *cloud* et élargir leur modèle d'activité.

Compte tenu de ces évolutions, la Société confirme son positionnement (gouvernance des flux de données pour les grandes entreprises et leurs écosystèmes) et son avantage concurrentiel dans ce secteur. Elle est positionnée sur un marché dont le dynamisme est associé aux grandes avancées technologiques du numérique (la mobilité, le *cloud*, le *big data*, l'Internet des objets), qui contribuent au développement important des flux de données à l'intérieur et à l'extérieur des entreprises. Axway détient historiquement des actifs solides (MFT, technologies B2B) et a par ailleurs effectué des choix stratégiques clés (API, Intelligence opérationnelle) pour conserver sa position concurrentielle.

2014, et plus particulièrement la progression observée au quatrième trimestre, confirme cette analyse et conforte la Société dans les décisions prises quant à son évolution. Cependant, compte tenu des importants changements en cours dans le *middleware*, elle doit revoir ses objectifs, ainsi que les différentes étapes fixées dans le plan de développement à moyen terme de la Société.

C'est pourquoi la Société a décidé de modifier son analyse stratégique en révisant le plan élaboré en 2011, lors de son introduction en Bourse. Ce travail, qui devrait être terminé au premier semestre 2015, nous permettra de renforcer la Société en définissant les ajustements auxquels nous devons procéder pour répondre à l'évolution du marché.

À court terme, et dans la lignée de la tendance enregistrée fin 2014, le début 2015 s'annonce encourageant, avec un portefeuille commercial prometteur.

3.4 FILIALES ET PARTICIPATIONS

3.4.1 Prises de participations et sociétés contrôlées

Entrées dans le périmètre

La Société a acquis le groupe Systar, composée d'une société mère ; Systar SA (France) cotée sur Euronext Paris et détenant la totalité des actions de ses deux filiales Systar Inc., (USA) et Systar Ltd (UK) au cours de l'exercice 2014. L'acquisition du groupe a été réalisée en procédant à l'acquisition de la totalité des actions de la société mère Systar SA.

Cette acquisition a été réalisée dans un premier temps par l'acquisition des 5 750 120 actions détenues par Madame Flasaquier, Messieurs Kuster et Beauchamp ainsi que par la SCP Porres représentant 61,02 % du capital de Systar SA, une action achetée au prix unitaire de 5,97 €.

La Société a poursuivi l'acquisition en lançant une offre d'achat publique simplifiée visant les actions de la société Systar détenues par les actionnaires minoritaires. Ladite offre publique d'achat simplifiée, composée d'une note d'information et d'une note juridique simplifiée, a été jugée conforme aux lois et réglementations en vigueur par l'AMF qui y a apposé le visa n° 14-233 en date du 27 mai 2014. L'offre publique, initiée le 29 mai, a été clôturée le 11 juin. Elle a été réussie puisqu'à son issue la Société détenait plus de 95 % des actions de la société Systar. La Société a donc demandé par courrier en date du 12 juin 2014 à l'AMF de procéder au retrait obligatoire des actions Systar non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires de Systar. Le retrait obligatoire des actions restantes a été mis en œuvre le 18 juin 2014.

Axway Software détient depuis lors la totalité des titres Systar SA et indirectement, *via* Systar SA, la totalité des actions de ses deux filiales Systar Inc., (USA) et Systar Ltd (UK).

Réorganisations juridiques

À la suite de l'acquisition du groupe Systar il a été décidé de procéder à une réorganisation juridique en France. La Société, en qualité d'actionnaire unique de la société Systar SA, a décidé de procéder à la dissolution sans liquidation de la société Systar SA le 17 décembre 2014 avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} juillet 2014. La dissolution sans liquidation de cette société est effective depuis le 18 janvier 2015.

Restructurations

À la suite de l'acquisition du groupe Systar SA il a été décidé de rationaliser la structure du groupe. De ce fait les activités de la société Systar SA sont intégrées à celles de la Société.

Sorties de périmètre

Tumbleweed Communications GmbH ainsi que Vordel Inc., ont été radiées de leurs registres de commerce respectifs et sont sorties du périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

3.4.2 Tableau des filiales de participations

Sociétés				Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en pourcentage)	Brute	Nette				
Axway Software (France)									
Axway UK Ltd (Royaume-Uni)	119 717	49 016	100,0 %	148 270	148 270		11 966 853	351 039	562 149
Axway GmbH (Allemagne)	425 000	9 070 291	100,0 %	23 038 194	11 038 194		23 373 043	2 288 910	3 000 000
Axway Srl (Italie)	98 040	54 982	100,0 %	98 127	98 127		4 085 330	15 401	
Axway Software Iberia (Espagne)	1 000 000	210 651	100,0 %	1 000 000	1 000 000		5 264 417	357 087	200 000
Axway Nordic (Suède)	11 221	880 250	100,0 %	20 706 081	1 606 081		4 636 802	54 829	
Axway Inc. (États-Unis)	2 108 358 021		100,0 %	120 266 278	120 266 278		112 838 394	7 355 738	35 101 715
Axway B.V. (Hollande)	18 200	182 556	100,0 %	200 000	200 000		4 229 904	67 130	210 000
Axway Belgium (Belgique)	1 000 000	125 950	99,9 %	999 000	999 000		8 004 024	531 160	349 650
Axway Romania Srl (Roumanie)	12 141	1 960 041	100,0 %	1 972 250	1 972 250		9 669 727	855 720	984 382
Axway SAS (France)	37 000	- 11 758	100,0 %	37 000	0		0	- 1 929	
Axway Pte Ltd (Singapour)	118 914	496 279	100,0 %	1	1	187 753	3 389 296	133 266	
Axway Ltd (Hong Kong)	9 949	284 589	100,0 %	1	1		1 649 213	78 026	
Axway Pty Ltd (Australie)	78 598	- 19 236	100,0 %	1	1		4 585 652	100 830	54 451
Axway Software China (Chine)	1 392 228	- 1 220 289	100,0 %	1	1		1 352 049	45 420	
Axway Software SDN BHD (Malaisie)	60 895	- 57 019	100,0 %	1	0		0	- 193	
Axway Bulgaria EOOD (Bulgarie)	2 556	939 923	100,0 %	979 846	979 846		7 151 193	953 810	1 257 778
Axway Distribution France (France)	16 000	- 7 322	100,0 %	17 800	0	6 500	0	- 1 416	
Vordel Ltd (Irlande)	141 815	11 341 107	100,0 %	42 841 900	42 841 900		10 033 715	4 461 077	
Axway Software Do Brasil (Brésil)	3 247	23 501	99,9 %	3 255	3 255	1 553 539	3 690 783	- 683 516	
Systar SA (France)	2 629 565	7 727 904	100,0 %	52 328 351	52 328 351	2 826 473	11 265 468	1 320 552	
Systar Inc. (US)	1 794 647	1 041 633	0,4 %	1	1		969 009	1 396 874	
Vordel Ltd (Irlande)									
Vordel Inc. (États-Unis)	77	- 916 651	100,0 %	65	65		0	920 792	
Systar SA (France)									
Systar Inc. (US)	1 794 647	1 041 633	99,6 %	4 952 514	4 170 839		969 009	1 396 874	
Systar Ltd (UK)	479 788	- 113 390	100,0 %	571 673	481 443		342 180	59 959	

3.5 FACTEURS DE RISQUES

Outre les informations contenues dans le présent document de référence, les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits ci-dessous.

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés. L'attention des investisseurs est

toutefois attirée sur le fait que la liste des risques présentés dans la présente section n'est pas exhaustive et que d'autres risques, inconnus ou dont la réalisation n'est pas considérée, à la date du présent document de référence, comme susceptible d'avoir un effet défavorable sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives, peuvent ou pourraient exister.

3.5.1 Risques liés à l'activité du Groupe

Incertitudes liées à l'environnement économique mondial

Le chiffre d'affaires, le résultat net et les flux de trésorerie du Groupe sont affectés de façon importante par l'économie mondiale et les marchés financiers.

Le secteur informatique est par nature extrêmement sensible aux cycles économiques. En outre, le marché des progiciels d'infrastructure sur lequel intervient le Groupe est historiquement plus sensible à la conjoncture économique globale que le marché des progiciels applicatifs. Le déploiement d'une infrastructure réseau de grande envergure peut, en effet, représenter une part importante du budget qu'un client consacre à la technologie et par conséquent, les décisions concernant ce type d'investissement dépendent largement de la conjoncture économique mondiale.

La conjoncture économique mondiale difficile a entraîné par le passé et pourrait continuer à entraîner une baisse ou une croissance plus lente que prévue du chiffre d'affaires, du résultat net et des flux de trésorerie du Groupe en particulier en raison des incertitudes pesant sur le contexte économique mondial et l'absence de prévisions économiques certaines. En outre, bien que des signes de redressement soient perceptibles dans certains pays, la pérennité d'une reprise économique mondiale n'est toujours pas assurée de façon certaine ; si les conditions économiques demeuraient incertaines, la croissance du Groupe pourrait s'établir à des niveaux moins importants que ceux observés dans le passé, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur l'activité et les résultats du Groupe.

En outre, le Groupe est présent principalement en Europe et aux États-Unis et développe son implantation sur les marchés émergents d'Asie. Outre les risques liés aux taux de change décrits par ailleurs dans le présent chapitre, la présence marquée du Groupe dans ces zones géographiques l'expose plus particulièrement à une évolution défavorable de la conjoncture économique et/ou des réglementations des pays dans lesquels il exerce ses activités.

Le Groupe compte plusieurs milliers de clients réduisant ainsi le risque de dépendance envers un seul client ou groupe de clients. En 2014, aucun client ne représente plus de 3,54 % du chiffre d'affaires consolidé. Ce risque est d'autant plus atténué par la composition du portefeuille constitué d'entités du secteur public et d'entreprises du secteur privé appartenant à des secteurs d'activité diversifiés. Par ailleurs, l'organisation et les procédures internes de gestion des risques clients minimisent le risque d'insolvabilité et conduisent à un taux d'impayés inférieur à 2,3 % du chiffre d'affaires consolidé. Toutefois, plusieurs secteurs économiques, notamment bancaire, financier, logistique, administratif et de la santé, génèrent une part importante du chiffre d'affaires du Groupe et pourraient être encore affectés par les incertitudes économiques actuelles. Ceci pourrait conduire les clients ou prospects de ces secteurs à limiter, retarder ou annuler tout ou partie de leurs achats/investissements en matière de technologies de l'information, à réduire ou à résilier les contrats de maintenance de leur parc installé et réduire les services associés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les concessions de licences et/ou sur le chiffre d'affaires du Groupe. Les cycles de ventes des progiciels vendus par le Groupe pourraient par ailleurs s'allonger face aux incertitudes économiques actuelles.

En outre, la capacité du Groupe à recouvrer ses créances pourrait être affectée par les difficultés financières de ses clients, notamment dans ces secteurs.

Enfin, la pression croissante exercée par les clients pour obtenir les prix les plus compétitifs pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats, la situation financière et le chiffre d'affaires du Groupe.

Violation des droits de propriété intellectuelle de tiers

Le Groupe a fait l'objet par le passé de réclamations alléguant que ses progiciels constitueraient des contrefaçons de brevets, notamment aux États-Unis, et/ou des violations d'autres droits

de propriété intellectuelle détenus par des tiers et pourrait continuer à faire l'objet de réclamations similaires dans le futur suite aux développements des progiciels Axway ou bien des progiciels de tiers embarqués dans les progiciels Axway (en ce compris les progiciels open source utilisés par Axway dans ses progiciels). Ces réclamations, indépendamment de leur bien-fondé, pourraient :

- être chronophages, coûteuses et aboutir à des contentieux ;
- détourner l'attention et le temps du management en l'empêchant de se concentrer sur l'activité du Groupe ;
- imposer au Groupe l'arrêt de la distribution ou l'utilisation de certains de ses progiciels ou technologies ;
- nécessiter de conclure des contrats de licence qui pourraient s'avérer difficilement négociables en des termes acceptables, notamment financiers ;
- nécessiter de revoir la conception de ses progiciels, ce qui pourrait être très coûteux et obliger le Groupe à différer le calendrier initial de mise à disposition de *releases* pour les progiciels concernés ;
- nécessiter que le Groupe divulgue les informations relatives à ses codes sources, ce qui est possible dans le cadre des licences open source ;
- nécessiter que le Groupe exécute ses engagements de dédommagement à l'égard de ses clients ;
- avoir un effet défavorable et significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

Axway essaie d'atténuer ces risques d'actions en violation de droits de propriété intellectuelle *via* le dépôt des brevets sur ses progiciels lorsque cela est autorisé par le droit local applicable, ainsi que par la mise en place un programme de compliance relatif aux progiciels open source, et en développant une méthode légale dès les prémisses d'une éventuelle action en contrefaçon.

Erreurs ou défauts dans les progiciels

Les progiciels du Groupe sont des éléments complexes d'ingénierie logicielle souvent composés de millions de lignes de codes et pourraient, de ce fait, receler des erreurs ou des défauts et conduire certains clients à tenter une réclamation en dédommagement du préjudice subi du fait de l'utilisation d'un progiciel et des dommages causés sur son exploitation ou entraîner une augmentation des coûts liés à la maintenance ou aux garanties.

Certains des progiciels actuels et de ceux que le Groupe envisage de développer dans le futur pourraient comporter des défauts ou des erreurs qui ne seront détectés qu'après leur déploiement, lors de leur première installation ou à l'occasion de la sortie de nouvelles versions et mises à jour.

En outre et dans la mesure où les progiciels du Groupe sont souvent utilisés dans des environnements opérationnels complexes traitant plusieurs millions de transactions individuelles, toute perte causée par une erreur ou un défaut

notamment de performance pourrait conduire à prendre des mesures correctives entraînant des surcoûts (augmentation des coûts liés à la maintenance et aux garanties, affectation de Ressources Humaines et financières...). Par ailleurs, ces défauts pourraient entacher la réputation du Groupe et éventuellement entraîner la perte de clients et/ou d'opportunités commerciales et/ou provoquer des procédures contentieuses avec les clients concernés.

Le Groupe procède à des tests d'assurance qualité sur tous ses nouveaux progiciels (ainsi que sur les nouvelles versions et mises à jour) pour éviter, autant que possible et dans des limites raisonnables, qu'ils contiennent des erreurs ou des défauts. De plus, le Groupe est en train d'adopter une approche générale pour le suivi et la gestion de tests non satisfaisants (en ce compris les critères de performance et de fiabilité). En outre, il appartient au client de tester le progiciel avant de l'utiliser en milieu réel. Cependant, une action en responsabilité contre le Groupe, même si elle n'aboutissait pas, pourrait s'avérer longue, très coûteuse en frais de défense et avoir des effets négatifs sur l'image du Groupe. Afin de réduire les conséquences financières liées à un risque d'erreurs dans ses progiciels causant des préjudices à des clients et à des tiers, le Groupe a souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle après livraison (voir chapitre 3 section 5.7). Toutefois, la police d'assurance souscrite pourrait ne pas suffire pour compenser tous les coûts liés à de telles erreurs.

Sécurité des progiciels

Le Groupe évolue sur un marché marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, qui l'expose de manière continue aux risques de piratage informatique ou industriel, de même qu'à des attaques de virus informatiques ou des « bugs » informatiques pouvant perturber le bon fonctionnement de ses systèmes et progiciels et de ceux installés chez ses clients, ce qui pourrait lui causer des dommages importants. Outre la possibilité de perte de données à cette occasion, de tels événements pourraient avoir des conséquences défavorables significatives sur l'activité du Groupe et son image. En outre l'augmentation de l'utilisation des ordinateurs portables et des téléphones portables (en particulier *via* la technologie API licenciée par le Groupe) peut accroître le risque d'un accès non autorisé à des données du client.

Compte tenu de l'importance que revêt la sécurité attachée aux progiciels, tant au niveau des progiciels que le Groupe commercialise que des logiciels qu'il utilise dans le cadre de son activité, le Groupe a mis en place des mesures contre ces risques potentiels.

Malgré les précautions prises, aucune assurance ne peut être donnée que le Groupe ne sera pas victime de virus informatiques, de « bugs » informatiques, de piratage ou, plus généralement, qu'il ne subira aucune défaillance de ses systèmes d'information et de sauvegarde, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité ou ses résultats.

Sécurisation des services de cloud

Une partie de l'activité du Groupe consiste à délivrer des services *via le cloud* en utilisant les progiciels Axway au sein de *data center*. Notre offre de services *cloud* implique souvent la conservation et la transmission de données sensibles des clients dans des domaines fortement réglementés tels que les services financiers ou les services médicaux. Toute violation de sécurité dans nos infrastructures pourrait exposer le Groupe à un risque de d'accès non autorisé à ces données sensibles et pourrait induire des procès à l'encontre de la (ou des) société(s) concernée(s) du Groupe et l'engagement éventuel de sa responsabilité. Les mesures de sécurité de nos services *cloud* pourraient être battues en brèche par une action d'un tiers, en ce compris une action délibérée de hackers, l'erreur d'un employé, ou tout autre cas de figure, et résulter dans la possibilité pour un tiers d'obtenir un accès non autorisé à ce type de données sensibles de nos clients. Le Groupe essaie de contenir ce risque de violation des mesures de sécurité en sélection des fournisseurs certifiés, en mettant en place des mesures de cryptage pour les données en transit, et l'audit de l'environnement *cloud* pour détecter des activités suspectes. Il procède par ailleurs à des tests de vulnérabilité pour déterminer l'intégrité des systèmes de contrôle. Le Groupe a, par ailleurs, obtenu en 2014 la certification SOC1/SSAE 16 de type 2 pour Axway Software, Axway Inc., et Axway GmbH. En dépit de ces mesures aucune garantie ne peut être donnée quant à la prévention de toutes les éventuelles brèches de sécurité.

Innovation

Le Groupe évolue sur un marché caractérisé par une innovation technologique continue. La réussite du Groupe dépend donc significativement de sa capacité à développer de nouveaux progiciels (ou améliorer les progiciels existants) afin de répondre aux besoins de ses clients. Le Groupe doit donc anticiper les évolutions technologiques susceptibles d'être demandées par le marché, afin de proposer une offre perçue par ses clients comme suffisamment différenciante par rapport à des logiciels existants et à des prix acceptables par le marché.

Le Groupe continue d'investir afin de développer de nouvelles offres.

Malgré les ressources importantes que le Groupe consacre au développement de nouvelles offres et à l'amélioration de ses progiciels existants (et plus récemment la plateforme Synchrony™ et la suite Axway 5), la Recherche et Développement ayant représenté la somme de 40 M€ en 2014, les nouveaux progiciels développés par le Groupe pourraient ne pas répondre aux attentes du marché, et la demande pour ses progiciels pourrait ainsi diminuer et affecter son résultat opérationnel et sa situation financière.

Plus généralement, toute perte de position en matière d'innovation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et le chiffre d'affaires du Groupe.

Concurrence

Le marché auquel les progiciels et services du Groupe sont destinés se caractérise par une vive concurrence et une rapide évolution technologique et de l'offre. Le Groupe est en concurrence avec un large éventail de sociétés de toute taille et dont les offres de produits et de services sont similaires à celles du Groupe. Certains concurrents jouissent d'une plus longue présence sur le marché que celle du Groupe, et leurs moyens financiers et techniques ainsi que leurs ressources en matière de développement et de commercialisation de leurs logiciels sont parfois supérieurs à ceux du Groupe. Bien que le Groupe entende augmenter sa taille à l'avenir, des opérations de consolidation pourraient favoriser l'émergence de concurrents à l'assise financière plus importante que la sienne. En outre, la part de marché et les résultats financiers du Groupe pourraient être réduits du fait d'un environnement compétitif accru sur son marché. Ainsi, l'arrivée d'un ou plusieurs concurrents, notamment un groupe informatique international souhaitant étoffer son offre en matière de logiciels et/ou de services sur le marché des progiciels de réseaux d'interaction professionnels sur lequel est positionné le Groupe pourrait affecter la part de marché du Groupe sur l'ensemble des prestations offertes. Ceci pourrait avoir différents effets défavorables tels qu'une pression sur les prix ou une augmentation des efforts publicitaires et promotionnels, et en conséquence avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe.

Production

Le principal risque réside dans la capacité à exécuter les engagements souscrits auprès de la clientèle en termes de qualité, de délai et de coût : livrer des produits et services conformes aux spécifications, dans les délais prévus et à l'intérieur du budget attribué en particulier dans le cadre des grands programmes clients. La maîtrise des exigences clients et la qualité de la production sont au cœur des enjeux de la Société et tout échec dans ce domaine pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les résultats financiers et l'activité du Groupe.

La maîtrise de ces risques nécessite une parfaite connaissance d'environnements techniques et fonctionnels nombreux et en perpétuelle évolution, la mise en œuvre d'un dispositif de validation préalable sur les plans technique, juridique et financier, une méthodologie éprouvée de conduite des projets, permettant l'intervention de plateformes de production éventuellement distantes, et enfin un système de surveillance et de contrôle sur les plans technique et comptable.

La maîtrise des techniques de gestion de projet de mise en œuvre a donné lieu à un programme de formation en rapport avec les enjeux et qui a conduit à 1936 jours de formation en 2014 (soit environ 1,4 jour de formation par collaborateur en France et 2,8 jours de formation en moyenne par collaborateur hors de France).

En outre le Groupe n'est pas en mesure d'assurer que les mesures mises en œuvre seront suffisantes pour s'assurer de sa capacité à exécuter les engagements souscrits.

Gestion des infrastructures et des données

Le Groupe évolue sur un marché marqué par une grande rapidité des évolutions technologiques, qui l'expose de manière continue aux risques relatifs à la gestion des infrastructures et des données. La maîtrise de ces risques nécessite une parfaite connaissance des environnements techniques et fonctionnels. Cette maîtrise ne peut en tout état de cause être parfaite au regard notamment de la rapidité des évolutions techniques et des différents intervenants dont la participation est requise pour parfaire le processus de gestion des infrastructures et des données.

Le Groupe a décidé de mettre en place des moyens techniques permettant un fonctionnement sécurisé des systèmes informatiques en conformité avec les normes professionnelles actuellement en vigueur. Des dispositifs de sauvegarde des données, de surveillance des infrastructures, de contrôle d'accès aux sites et aux applications informatiques sont ainsi déployés de manière globale.

Le Groupe veille par ailleurs à se conformer aux exigences des différentes législations nationales telles que la réglementation HIPAA aux États-Unis. Enfin, un projet global de gestion de la sécurité de l'information, qui s'appuie sur les exigences de la norme ISO 27001, a été mis en place (*Axway Information Security Policy*) et s'est poursuivi en 2014. Toutefois des modifications législatives peuvent survenir au sein des différentes législations nationales et pourraient nécessiter du temps afin d'être implémentées par le Groupe. C'est la raison pour laquelle, et en dépit des mesures implémentées, le Groupe ne peut pas garantir que les procédures en place sont suffisantes.

Dépendance à l'égard des hommes clés

Compte tenu de la complexité de ses progiciels, le succès du Groupe repose sur sa capacité à assurer la gestion harmonieuse de son personnel et fidéliser ses collaborateurs connaissant bien ses progiciels, leur processus de développement et ayant une bonne compréhension des modalités d'utilisation d'un produit donné propre à chaque client. Une réduction significative du nombre de collaborateurs hautement expérimentés, et en particulier leur départ pour une entreprise concurrente, pourrait conduire à la détérioration des normes du Groupe notamment en matière de service client et de qualité produits. Cette réduction significative du nombre de collaborateurs pourrait en outre nécessiter un recours important à la sous-traitance pour exécuter et réaliser les engagements à l'égard des clients. Cela aurait une incidence sur le chiffre d'affaires du Groupe. En outre, la technologie utilisée par le Groupe exige qu'il dispose

d'une équipe de commerciaux permanents, expérimentés et motivés. Toute perte de membres clés de cette équipe ou leur fort taux de rotation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le chiffre d'affaires du Groupe. Le Groupe ne souscrit pas d'assurance couvrant la perte de collaborateurs hautement expérimentés et qualifiés. En revanche, pour limiter ce risque, le Groupe a mis en place des programmes de motivation et de formation, et des programmes de stock-options dont il est fait mention au chapitre 3 section 9 du présent document. Le Groupe a également développé et implémenté une session de formation globale « I am Axway » ainsi qu'un programme de rétention des salariés considéré comme important. Enfin le Groupe a diversifié certaines fonctions clés et ses ressources dans différentes zones géographiques afin de réduire sa dépendance à l'égard d'un site en particulier. (Pour plus d'information voir le point 1.9.3 du chapitre 1 du présent document de référence.)

Incertitudes sur les résultats

a. Saisonnalité

Le secteur des logiciels informatiques est exposé à une forte saisonnalité d'activité qui se traduit par un haut niveau d'activité sur le dernier trimestre de l'exercice et plus particulièrement au mois de décembre.

Comme pour la plupart des éditeurs de progiciels, les signatures de contrats de concessions de licences du Groupe sont en effet regroupées sur la fin de l'année civile, correspondant à la fin de l'exercice comptable du Groupe. Les clients diffèrent leurs achats pour obtenir des remises plus importantes, pour réguler l'utilisation de leur budget ou en raison d'autres facteurs externes au Groupe. Ainsi, le caractère cyclique de l'activité limite la fiabilité des projections du Groupe. La profitabilité du Groupe pour une année donnée ou pour un semestre donné peut ainsi être sensiblement affectée par un léger retard, en particulier s'il porte sur des contrats importants, dans l'attente de la conclusion définitive des contrats nécessaires pour permettre au Groupe de connaître son chiffre d'affaires.

Ce phénomène d'amplitude qui varie suivant les années se traduit par un niveau d'activité variable, susceptible d'affecter le chiffre d'affaires ainsi que les résultats annuels ou semestriels du Groupe. En particulier, le chiffre d'affaires et la profitabilité du Groupe sont habituellement plus faibles au premier semestre qu'au second.

b. Acquisitions

Le Groupe, *via* Axway Software, a acquis le groupe Systar, spécialiste de logiciels de pilotage de la performance opérationnelle, au cours de l'exercice 2014. Cette acquisition vise à développer le domaine du pilotage de la performance opérationnelle au sein de la Suite Axway 5 et bénéficier des profondes synergies existantes en matière de positionnement d'offre et de base clients.

Le Groupe ne peut cependant pas garantir que les objectifs définis seront atteints en raison de différents facteurs tels que, notamment mais pas exclusivement, l'intégration des équipes du groupe Systar et la rétention de la base clients. Ces facteurs pourraient compliquer l'intégration du groupe Systar au sein du Groupe.

La capacité du Groupe à augmenter son chiffre d'affaires et ses bénéfices pourrait, en outre, dépendre en partie de son aptitude à bien identifier d'autres cibles potentielles qu'il souhaiterait acquérir et réaliser ces acquisitions à un coût acceptable et les intégrer dans son offre globale. Faute d'y parvenir, le Groupe risquerait de ne pas pouvoir mettre en œuvre sa stratégie dans ce domaine.

Le Groupe ne peut, en outre, pas garantir qu'il parviendra à intégrer avec succès les sociétés qu'il acquerra, à dégager les synergies escomptées, à fidéliser le personnel des entités acquises ou à rentabiliser ces acquisitions. Toute difficulté en la matière à l'avenir serait susceptible d'avoir un impact négatif sur les résultats financiers, la situation financière et les perspectives du Groupe.

c. Évolution de la gamme d'activités

Le chiffre d'affaires du Groupe est généré par la concession de licences de progiciels, la signature de contrats de maintenance et de services professionnels. Le résultat du Groupe serait très différent si, au cours d'une période quelconque, la composition de son chiffre d'affaires évoluait nettement en faveur d'une de ces sources de revenus.

3.5.2 Risques liés aux actifs du Groupe

Risque sur les actifs incorporels

Les actifs incorporels sont essentiellement composés d'écarts d'acquisition. Au 31 décembre 2014, le montant des écarts d'acquisition était de 236,5 M€ (voir chapitre 4) provenant de l'acquisition de sociétés au cours des dernières années et de certaines immobilisations incorporelles affectées. Tous les ans, la Direction du Groupe procède à des tests de dépréciation de ses actifs incorporels. Des opérations d'acquisition ou de cession, des changements de normes, de taux ou de rentabilité du Groupe, qu'ils résultent de facteurs exogènes ou endogènes à l'activité, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Risques sur la propriété intellectuelle

L'activité du Groupe repose sur les progiciels qu'il a développés pendant plusieurs années, soit dans leur intégralité, soit sur la base de progiciels ou de licences acquis. Continuer à utiliser et à développer ces progiciels est primordial pour la réussite future du Groupe. La protection des droits de propriété intellectuelle

d. Risques liés au non-renouvellement des contrats de maintenance

Les contrats de maintenance sont conclus pour une durée de 1 à 3 ans avec tacite reconduction pour des périodes successives d'un an et le taux de non-renouvellement des contrats de maintenance est inférieur à 6,5 %. Par conséquent, le non-renouvellement des contrats de maintenance est un risque faible pour le Groupe. Cependant le montant des redevances de maintenance représente un montant significatif du chiffre d'affaires du Groupe. Par conséquent le non-renouvellement des contrats de maintenance par un nombre significatif de clients ou bien notamment des clients représentant un pourcentage significatif du chiffre d'affaires serait susceptible d'avoir un impact négatif sur les résultats financiers, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Outre les risques détaillés au présent point 5.1.11 (a à d inclus), il convient de noter que les résultats financiers du Groupe et ses perspectives pourraient être affectés par d'autres facteurs et notamment, la fluctuation des taux de changes (chapitre 3, section 5.2.3 a), le contexte économique global (chapitre 3, section 5.1.1), le lancement de corrections au software par le Groupe (chapitre 3, section 5.1.3).

est fondamentale pour l'activité du Groupe. Cette protection est en particulier assurée grâce aux différentes protections résultant du droit d'auteur, du droit des brevets, du droit des marques et du secret commercial. Le Groupe est susceptible de faire l'objet d'actions en contrefaçon intentées par des tiers tel que décrit à la section 5.1.2 et ayant pour conséquence la reconnaissance de la violation de leurs droits de propriété intellectuelle et doit en outre faire face aux risques associés à la protection de ses droits de propriété intellectuelle tels que décrit à la section 5.5.2.

Risques de marchés

a. Risque de taux

La Société est exposée à un risque de taux du fait de la mise en place d'une ligne de crédit à moyen terme (5 ans à compter de la date de première cotation) consentie pour un montant de 125 M€ dans le cadre d'un « Club Deal ». En complément de ce crédit, des découverts bancaires de 20 M€ sont également disponibles.

À la date du présent document, la Société a mis en place une couverture de taux auprès de trois banques pour couvrir le risque attaché à ce crédit syndiqué afin de prémunir la Société contre une éventuelle remontée des taux Euribor. Dans le cadre de ces contrats la Société verse aux trois banques des intérêts fixes à un taux connu (0,40). Les banques versent en contrepartie à la Société les intérêts calculés sur la base de l'Euribor 3 mois permettant ainsi à la Société d'être endettée sur la base d'un taux fixe et de connaître son taux d'endettement maximum.

Par ailleurs l'exposition du Groupe au risque de taux ainsi que les instruments de couverture mis en place sont détaillés à la note 30.3 a) du chapitre 4 « Comptes annuels consolidés ».

b. Risque de change

La large implantation géographique de ses activités conduit le Groupe à utiliser plusieurs devises. Une partie significative des actifs, passifs, chiffres d'affaires et dépenses du Groupe est libellée en devises autres que l'euro, principalement le dollar américain alors que les comptes consolidés sont libellés en euros. Par conséquent, les variations de ces devises par rapport à l'euro, et notamment du dollar américain, ont eu et pourraient avoir à l'avenir un impact significatif sur la situation financière du Groupe et sur ses résultats d'exploitation (voir note 32.3 du chapitre 4). La zone dollar correspond dans l'activité d'Axway à une région où s'exercent simultanément des activités commerciales, génératrices de revenus, et des activités de développement et de support se traduisant notamment par des coûts salariaux. De ce fait, les variations de taux de change du dollar américain par rapport à l'euro affectent de façon sensiblement équivalente les revenus et les coûts d'Axway, conduisant ainsi à des conséquences limitées, en particulier sur le niveau de marge.

L'exposition du Groupe au risque de change fait l'objet d'une analyse détaillée à la note 30.3 b) du chapitre 4 « Comptes annuels consolidés ».

À la date du présent document, la Société et plus largement le Groupe n'envisagent pas de mettre en place des couvertures de change pour des opérations commerciales.

c. Risque sur actions

À la date du présent document, le Groupe ne détient pas de portefeuille de valeurs mobilières de placement et estime ne pas être exposé à un risque sur actions.

Une analyse complémentaire de ce risque figure à la note 30.3 c) du chapitre 4 « Comptes annuels consolidés ».

Risques liés aux différentes législations nationales

Le Groupe exerce ses activités dans plus de quinze pays à travers le monde et se trouve, par conséquent, soumise aux législations applicables dans chacun de ces pays. La plupart de ces pays ont des lois sur les investissements étrangers et sur les sociétés appartenant à des étrangers implantées sur leur territoire. Ces lois peuvent être modifiées à tout moment et le coût d'exploitation du Groupe sur un territoire donné peut s'avérer plus élevé que prévu. Ces modifications peuvent également changer la situation fiscale ou rendre plus difficile l'entrée ou la sortie de financements dans ces pays avec le risque d'engendrer des surcoûts. Le Groupe est par ailleurs confronté, du fait de sa présence à l'échelon mondial, à d'autres types de risques comme : l'évolution négative des tarifs, des taxes, des contrôles à l'exportation et des autres barrières commerciales, les modifications non anticipées des exigences législatives et réglementaires ainsi que les instabilités économique et politique de certains pays. La survenance de l'un quelconque de ces risques pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les résultats du Groupe.

3.5.3 Risques de financement et de liquidité

La Société vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante et les investissements nécessaires à son développement futur.

La Société a procédé à une revue de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le groupe Axway dispose d'une ligne de crédit à moyen terme (5 ans à compter de la date de première cotation) pour un montant de 125 M€ auprès de différents établissements bancaires (Club Deal, composé des banques suivantes : BNP Paribas, CIC Lyonnaise de Banque, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank, HSBC France, Crédit Lyonnais et Société Générale Corporate & Investment Banking).

En complément de ce crédit à moyen terme, des découverts bancaires pour un montant de 20 M€ sont également disponibles. L'endettement financier net de la Société ne saurait toutefois dépasser certaines limites fixées par trois ratios contractuels (R1, R2, R3) applicables dès la mise à disposition des fonds et calculés à partir des comptes consolidés d'Axway (norme IFRS), à savoir :

$$R1 = \frac{\text{Endettement financier net}}{\text{Excédent brut d'exploitation}}$$

Ce ratio doit rester inférieur à 3 jusqu'au 30 juin 2018 inclus, être inférieur à 2,5 à compter de cette date et cela jusqu'au 31 décembre 2018, et inférieur à 2,00 à compter du 30 juin 2020. L'endettement financier net dans le cadre de ces ratios ne prend pas en compte la dette liée à la participation des salariés.

$$R2 = \frac{\text{Excédent brut d'exploitation}}{\text{Coût de l'endettement financier net}}$$

Ce ratio doit être supérieur à 5.

$$R3 = \frac{\text{Endettement financier net}}{\text{Capitaux propres}}$$

Ce ratio doit être inférieur à 1.

Le coût de l'endettement financier net dans le cadre de ces ratios ne prend pas en compte la dette liée à la participation des salariés.

À fin décembre 2014, le calcul de ces ratios donne le résultat suivant R1 = 0,08 R2 = 30,57, R3 = 0,01.

L'échéancier des remboursements du Groupe fait l'objet d'une analyse détaillée à la note 29.2 du chapitre 4 « Comptes annuels consolidés ».

Indépendamment de ces ratios financiers, la Société a consenti aux banques un certain nombre de déclarations, de garanties et d'engagements usuels pour ce type de financement et notamment en matière de restructurations, d'acquisitions et de cessions de certains actifs. À titre d'information, l'ensemble des immobilisations incorporelles représentait 73,7 k€ en valeur brute et 45,6 k€ en valeur nette comptable au 31 décembre 2014 (voir note 16 du chapitre 4).

3

3.5.4 Risque de crédit

Les clients constituent, aujourd'hui, les principaux risques de crédit auxquels le Groupe est susceptible d'être confrontés. Les progiciels du Groupe sont conçus pour traiter des millions de transactions et sont particulièrement utiles aux grandes organisations qui exercent des activités à volume élevé. Cela signifie également que la concession d'une seule licence peut représenter plusieurs millions d'euros. En raison de la dispersion de son chiffre d'affaires, le Groupe n'est pas dépendant à l'égard d'un client particulier (voir chapitre 3 section 5.1.1 « Incertitudes liées à l'environnement économique mondial »). Cependant,

bien que les clients du Groupe soient de premier ordre, on ne peut exclure que le Groupe demeure exposé à l'éventuelle insolvabilité d'un client pour un montant significatif. De plus, l'étendue géographique de ses activités expose le Groupe à de plus longs cycles de paiement.

En conséquence, la défaillance d'un client pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le résultat et la génération de trésorerie du Groupe.

3.5.5 Risques juridiques

Litiges – Procédures judiciaires et arbitrages

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage connue, en cours ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

Propriété intellectuelle détenue par le Groupe

L'activité du Groupe repose sur les progiciels développés et intégrés par le Groupe ou les sociétés acquises au fil des ans. Il est primordial pour le Groupe de pouvoir continuer à utiliser et développer ses progiciels dans le cadre de sa réussite future. La protection des droits de propriété intellectuelle du Groupe est fondamentale et cruciale pour son activité. Le Groupe utilise pour ce faire les différents moyens à sa disposition, via la protection par le droit d'auteur, les marques, les brevets et le secret des affaires, ainsi que des mesures de confidentialité et des processus techniques afin de protéger ses droits de propriété intellectuelle.

Le Groupe a mis en place des mesures afin de minimiser les risques afférents à ses droits de propriété intellectuelle. Le Groupe détient des brevets et poursuit cette politique de dépôt de brevets dans le cadre du porte-folio de progiciels qu'il détient. En outre le Groupe a mis en place des mesures techniques dans certains de ses progiciels pour permettre de prévenir la violation des droits d'utilisation concédés, des reproductions non autorisées ou une distribution des droits de licences des progiciels concernés en violation des conditions contractuelles desdites licences concédées.

En dépit des mesures adoptées par le Groupe l'effectivité de ces dernières peut varier d'un pays à l'autre. En outre l'efficacité de ces mesures implémentées peut être limitée voire impossible dans certains pays où les droits de propriété intellectuelle ne sont pas protégés comme ils le sont aux États-Unis ou en

Europe. Il existe un risque, en particulier dans certains pays n'offrant pas une sécurité juridique suffisante, qu'un tiers revendique la propriété des droits de propriété intellectuelle sur une partie ou sur l'ensemble des progiciels lui permettant ainsi de développer et exploiter les droits de propriété intellectuelle du Groupe. Cela pourrait avoir des effets défavorables sur l'activité du Groupe et engendrer des coûts supplémentaires dans le cadre de la reconnaissance de ces droits de propriété intellectuelle. Le Groupe pourrait, de ce fait, être entravé dans sa capacité d'utiliser ou développer les progiciels. Si le risque ci-dessus explicité se réalisait, alors le Groupe pourrait ne pas pouvoir maintenir sa position concurrentielle sur le marché. Cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, les résultats et le chiffre d'affaires du Groupe.

3.5.6 Dépendance à l'égard du groupe Sopra

Maintien d'un lien de dépendance sur les décisions importantes du Groupe

Sopra Steria Group SA et Sopra GMT, holding animatrice de Sopra et d'Axway, les fondateurs et Geninfo conservent une influence sur la Société et ont la faculté de prendre des décisions importantes concernant la Société, puisqu'elles contrôlent Axway du fait de leur détention, de concert, d'environ 49,07 % des actions et 56,89 % des droits de vote (voir chapitre 6 section 2).

Par ailleurs, la société Sopra Steria Group SA désigne des administrateurs au sein du Conseil d'administration de la Société et a, à ce titre, une influence sur certaines décisions stratégiques, telles que les opérations d'investissement et de désinvestissement qui pourraient être réalisées par la Société.

En outre, Sopra GMT fournit un certain nombre de prestations de services auprès de Sopra Steria Group SA et Axway Software (chapitre 2 section 3).

Dépendance opérationnelle

La Société bénéficie et bénéficiera de prestations fournies, sur la base de contrats négociés à des conditions tarifaires normales de marché, par Sopra Steria Group SA pour certaines fonctions support pour une période transitoire ainsi que d'autres prestations (locaux d'Annecy et de Puteaux) décrites au chapitre 2 section 3. La résiliation ou la survenance du terme d'un de ces contrats pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière du Groupe (notamment liés à l'incapacité d'assurer les fonctions concernées en interne et/ou aux coûts de remplacement liés).

Par ailleurs, le Groupe continue de disposer, pour ses activités en Inde, des moyens matériels et humains (157 personnes) mis à sa disposition par le groupe Sopra via sa filiale indienne Sopra India Private Limited, et le Groupe et qui lui sont refacturés sur une base négociée chaque année (120 € par jour et par employé pour 2014) (voir note 31.2 du chapitre 4).

3.5.7 Politique en matière d'assurances

À la date du présent document, la Société a mis en place, pour son compte et pour celui du Groupe, selon les cas, un programme d'assurance couvrant les risques auxquels le Groupe est exposé, à savoir la mise en œuvre de sa responsabilité civile au titre des activités du Groupe et la protection contre les dommages des actifs du Groupe.

Ce programme d'assurance couvre les risques liés à ses activités d'ingénierie des systèmes d'information, de conception, réalisation, distribution, développement et de commercialisation, d'édition et/ou de mise en service, de maintenance de tous matériels, progiciels et logiciels, de conseil et d'intégration

de systèmes, de formation et d'assistance technique, de conception et réalisation de systèmes de gestion, de production assistés par ordinateur.

Ce programme d'assurance a été conclu avec une compagnie d'assurance de premier plan, en concertation et par l'intermédiaire d'un courtier mandaté par la Société.

Le Groupe estime que les polices d'assurances décrites ci-après prennent en compte les risques encourus par le Groupe. Il ne peut cependant être exclu que le Groupe soit obligé de verser des indemnités non couvertes par le programme d'assurance mis en place.

1) Assurance de responsabilité civile professionnelle et exploitation

Le Groupe bénéficie d'un programme d'assurance de « Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation » dont l'objet est de garantir les différentes entités du Groupe contre les conséquences financières de toute responsabilité qu'elles pourraient encourir en raison de tout dommage corporel, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé aux tiers et découlant de l'exploitation des activités du Groupe, d'une faute professionnelle ou des biens fabriqués, vendus et/ou livrés par le Groupe. Cette police couvre également les frais supplémentaires engagés pour éviter la survenance d'un sinistre ou en diminuer l'importance.

Ce programme d'assurance est structuré par une police « master », complétée par des polices « locales », dans les pays où le Groupe dispose de filiales (notamment Allemagne, Belgique, Brésil, Bulgarie, Espagne, États-Unis, Irlande, Italie, Roumanie, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni, Australie, Chine, Hong-Kong, Singapour).

La police « master » a vocation à intervenir en complément ou en lieu et place des polices « locales » pour des couvertures que celles-ci ne procureraient pas (« différence de conditions »/« différence de limites »).

2) Assurance de la faute inexcusable

Ce contrat d'assurance a pour objet de garantir le remboursement des pertes financières supportées par la Société (*i.e.* assurés relevant de la législation relative aux accidents du travail), constituées des cotisations complémentaires et indemnités prévues aux articles L. 452-2 et L. 452-3 du Code de la Sécurité sociale.

Ces pertes financières sont garanties si elles résultent d'accidents du travail ou de maladies professionnelles respectivement survenues et déclarées pendant la période de validité du contrat d'assurance.

3) Assurance de responsabilité civile des dirigeants

Les dirigeants du Groupe bénéficient d'une police de « Responsabilité des dirigeants », souscrite par le Groupe, dont l'objet est principalement de couvrir les mandataires sociaux, d'une part, au titre des conséquences pécuniaires des réclamations introduites à leur encontre et imputables à toute faute professionnelle commise dans l'exercice de leurs fonctions et, d'autre part, au titre de frais de défense civile et pénale.

4) Assurance des dommages aux biens et des risques informatiques

Le Groupe bénéficie d'une police d'assurance « Dommages aux biens/Pertes d'Exploitation », dont l'objet est de garantir les biens (sites, équipements, terminaux, etc.) des différentes entités du groupe Axway contre tous risques de pertes ou de dommages (résultant, par exemple, d'incendies, de catastrophes naturelles) et les pertes d'exploitation subis par le Groupe.

5) Assistance

Le Groupe a mis en place, au bénéfice de ses salariés, mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs amenés à se déplacer régulièrement à l'étranger, une assurance en cas d'accident ou maladies survenant à l'occasion de déplacements professionnels.

6) Sinistralité des contrats et programmes d'assurance du Groupe

Aucun sinistre significatif n'a été déclaré au cours des trois dernières années par les entités du Groupe au titre des contrats d'assurance décrits ci-dessus (ou dont le Groupe a pu bénéficier par le passé).

Sous réserves des indications figurant à la présente section, le Groupe connaît, d'une manière générale, une sinistralité très faible, qui lui permet de maintenir un niveau de prime relativement bas et des conditions de couverture favorables.

3.6 INFORMATION CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Les informations prescrites par l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant la liste des mandats sociaux et la rémunération des mandataires sociaux figurent au chapitre 2 section 1 du présent document de référence.

3.6.1 Informations relatives aux opérations sur titres des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Conformément à l'article 223-26 du règlement général de l'AMF, les opérations mentionnées à l'article L. 681-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice 2014 et portant sur des actions Axway sont les suivantes :

Catégorie ⁽¹⁾	Nom	Fonction	Nature de l'opération ⁽²⁾	Date de l'opération	Nombre de titres	Prix unitaire	Montant de l'opération
Membre du Conseil d'administration	Kathleen CLARK BRACCO	Administrateur	E	16/12/14	3081	16,10 €	49 588 €

(1) Catégorie a. Les membres du Conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Unique, le Directeur Général Délégué.

(2) Nature de l'opération :

- A. Acquisition ;
- C. Cession ;
- S. Souscription ;
- E. Échange.

3.6.2 Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, les actions de la Société étaient détenues par des salariés de celle-ci ou des sociétés qui lui sont liées au sens de L. 225-180 du Code de commerce au 31 décembre 2014 par :

- à hauteur de 3 330 actions dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ; et
- à hauteur de 21 900 actions dans le cadre d'une détention directe ;
- représentant ainsi un total de 0,12 % du capital social de la Société au 31 décembre 2014.

Aucune action en revanche n'est détenue par des salariés et/ou des anciens salariés de la Société ou des sociétés qui lui

sont liées en application de l'article L. 225-180 du Code de commerce dans le cadre de fonds communs de placement.

La participation des salariés au capital de la Société résulte de la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2012 (ci-après « PAGA 2012 ») dont les conditions sont décrites à la section 3 du présent document de référence conformément à la dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 et à la décision du Conseil d'administration de la Société du 14 février 2012.

Le PAGA 2012 est régi par les dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

3.7 INFORMATIONS PRESCRITES PAR LA LOI N° 2006-387 DU 31 MARS 2006 RELATIVE AUX OFFRES PUBLIQUES D'ACQUISITION (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

1. La structure du capital de la Société est présentée au chapitre 6 section 2 du document de référence.
2. Il n'existe pas de restrictions statutaires aux transferts d'actions, celles-ci étant librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires en vigueur (article 11 des statuts).

Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société de clauses de conventions prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de la Société, en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce.
3. Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 sont présentées au chapitre 6 section 2 du document de référence.
4. En application de l'article 31 (cf. chapitre 7 section 3 du présent document de référence) des statuts toute action, inscrite au nominatif, et détenue par le même actionnaire depuis au moins deux (2) ans dispose d'un droit de vote double. Sous cette réserve il n'existe pas de droits de contrôle spéciaux visé par l'article L. 225-100-3 al 4 du Code de commerce.
5. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans le cadre du système d'actionariat du personnel.
6. Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote sont présentés au chapitre 6 section 2 du document de référence.
7. Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration sont conformes aux dispositions légales et réglementaires applicables et sont fixées par l'article 14 des statuts.

La modification des statuts de la Société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.
8. Les pouvoirs du Conseil d'administration sont ceux décrits à l'article 17 des statuts. « *Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* ».

En outre, le Conseil d'administration dispose de délégations mentionnées au chapitre 6 section 5 du présent document de référence.
9. Les accords conclus par la Société qui pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société concernant essentiellement le crédit syndiqué mis en place le 25 juillet 2014.
10. Il n'existe pas d'accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

3.8 COMPTES SOCIAUX, COMPTES CONSOLIDÉS ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

Il sera demandé aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels et consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- d'approuver les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2014 faisant ressortir un bénéfice de 50 557 003,56 euros ;
- d'approuver les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées par l'article 39-4 du Code général des impôts d'un montant de 56 658 euros et l'impôt supporté en raison de ces dépenses qui s'élève à 18 884 euros ;
- d'approuver les comptes consolidés clos au 31 décembre 2014 faisant apparaître un bénéfice net consolidé – part du groupe d'un montant de 26 486 195 euros.

Il sera en outre demandé aux actionnaires d'approuver l'affectation du résultat comme suit :

- résultat à distribuer :
 - résultat de l'exercice 50 557 003,56 €,
 - report à nouveau – 18 512, 40 €,
 - soit un total de 50 538 491, 16 € ;
- affectation du résultat :
 - réserve légale 665 762,23 €,
 - dividendes 8 227 255, 20 €,
 - réserves facultatives 41 645 473, 73€,
 - total 50 538 491, 16 €.

3.9 TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES D'AXWAY SOFTWARE

(en euros)	2014	2013	2012	2011	2010
Capital en fin d'exercice					
Capital social	41 136 276	40 930 354	40 642 076	40 301 282	75 620 000
Nombre des actions ordinaires existantes	20 568 138	20 465 177	20 321 038	20 150 641	1 990 000
Nombre d'obligations convertibles en actions					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	156 668 622	140 823 095	135 959 288	134 567 882	114 244 964
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	50 009 463	12 636 275	16 152 038	25 594 204	14 165 750
Impôts sur les bénéfices	- 4 803 562	- 5 332 396	- 2 557 207	- 5 135 529	- 2 776 626
Participation + Intéressement des salariés due au titre de l'exercice	1 049 317	1 222 312	1 070 259	938 662	1 917 430
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	50 557 004	13 492 187	15 083 037	8 623 387	8 351 000
Résultat distribué	8 227 255	8 186 071	7 112 363	5 037 360	7 920 200
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,61	0,82	0,87	1,48	7,55
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,46	0,66	0,74	0,43	4,20
Dividende attribué à chaque action	0,40 ⁽¹⁾	0,40	0,35	0,25	10,95
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	626	622	616	608	603
Montant de la masse salariale de l'exercice	41 213 578	39 678 256	36 916 934	34 817 799	33 852 544
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	18 811 294	18 710 694	17 612 693	16 571 046	15 852 251

(1) Montant proposé à la prochaine Assemblée appelée à statuer sur le compte de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

3.10 AUTRES RAPPORTS

Rapport du Conseil d'administration sur l'utilisation des délégations consenties par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014 et des autres délégations arrivées à échéance au cours de l'exercice

Chers Actionnaires,

Le présent rapport, établi en application des articles L. 225-129-5 et R. 225-116 du Code de commerce, a pour objet de rendre compte à votre Assemblée de l'utilisation des délégations en cours accordées au Conseil par l'Assemblée Générale dans les conditions prévues aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

I. Utilisation des délégations consenties au titre de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013

La délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par la **dix-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte**, à l'effet d'acheter les actions ordinaires de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du nombre total des actions ordinaires à la date de réalisation des achats, pour un montant n'excédant pas soixante-quinze millions cent quatre-vingt-sept mille huit cent quarante euros et soixante centimes (75 187 840,60 €), **a été utilisée à hauteur de 0,14 % faisant passer la limite fixée ci-dessus de 10 % à 9,86 % (sur la base du capital social de la Société au 31 décembre 2013). Ainsi, 28 655 actions ordinaires de la Société étaient détenues dans le cadre du contrat de liquidité au 31 décembre 2013.**

L'autorisation consentie au Conseil d'administration par la **dix-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** à l'effet d'annuler les actions achetées par la Société dans le cadre du programme de rachat d'actions **n'a pas été utilisée.**

La délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par la **vingtième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices primes ou autres **n'a pas été utilisée.**

La délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par la **vingt-et-unième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance **n'a pas été utilisée.**

La délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par la **vingt-deuxième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs

mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, par placement privé, **n'a pas été utilisée.**

La délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par la **vingt-troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, dans le cadre d'une offre publique **n'a pas été utilisée.**

L'autorisation consentie au Conseil d'administration par la **vingt-quatrième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des résolutions n° 21 à n° 23 **n'a pas été utilisée.**

La délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par la **vingt-cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, hors offre publique d'échange **n'a pas été utilisée.**

L'autorisation consentie au Conseil d'administration par la **vingt-sixième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** en vue de fixer le prix d'émission des actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en cas de suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite annuelle de 10 % du capital, **n'a pas été utilisée.**

L'autorisation consentie au Conseil d'administration par la **vingt-huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservées aux salariés du groupe Axway adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise **n'a pas été utilisée.**

L'autorisation consentie au Conseil d'administration par **la vingt-neuvième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** à l'effet de consentir, dans la limite de 7 % du nombre d'actions composant le capital social au jour de l'attribution, des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux éligibles du groupe Axway **a été utilisée à hauteur de 0,95 % faisant passer la limite de 7 % à 6,05 % sur la base du capital social au 31 décembre 2014. Cette résolution a été privée d'effet, pour la partie non encore utilisée à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014.**

L'autorisation consentie au Conseil d'administration par **la trentième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** à l'effet

de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles du groupe Axway **n'a pas été utilisée.**

L'autorisation consentie au Conseil d'administration par **la trente-et-unième résolution de l'Assemblée Générale Mixte** à l'effet de procéder à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR), sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de salarié et de mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, **n'a pas été utilisée.**

II. Utilisation des délégations consenties au titre de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014

L'autorisation donnée au Conseil d'administration par la treizième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014, à l'effet d'acheter des actions ordinaires de la Société dans le cadre de son programme de rachat d'actions, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions ordinaires à la date de réalisation des achats pour un montant n'excédant pas 75 712 119 €, hors frais d'acquisition, a été utilisée à hauteur de 0,22 % (sur la base du capital social de la Société au 31 décembre 2014). Ainsi 44 571 actions ordinaires étaient détenues dans le cadre du contrat de liquidité au 31 décembre 2014.

Les autres délégations de compétence accordées au titre de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014 n'ont pas été utilisées par le Conseil au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014. Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité et des utilisations faites est disponible au chapitre 6 section 5 de ce document de référence.

Fait à Paris, le 14 avril 2015

Le Conseil d'administration

Rapport du Conseil d'administration relatif aux options de souscription ou d'achat d'actions (établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Le présent rapport, établi en application de l'article L. 225-184 du Code de commerce, a pour objet de rendre compte à votre Assemblée des opérations réalisées, au titre des dispositions des articles L. 225-177 à L. 225-187 du Code de commerce, concernant les attributions et exercices, durant l'exercice écoulé, d'options d'achat ou de souscription d'actions de la Société.

I. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Il est fait état des différentes opérations réalisées au cours de l'exercice 2014 dans le cadre des différents plans de souscription ou d'achat d'actions mis en place par la Société.

a. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au profit des mandataires sociaux dirigeants au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au cours de l'exercice écoulé à chaque dirigeant mandataire social par la Société et toute société du Groupe

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
-	-	-	-	-	-	-

b. Avenant n° 2 au Plan n° 3 d'options de souscription d'actions

Lors de sa réunion du 24 octobre 2013, le Conseil d'administration a adopté, sur la base de la résolution n° 29 approuvée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013, et des dispositions contractuelles applicables au Plan n° 3 d'options de souscription d'actions la mise en place d'un avenant n° 2 au Plan n° 3. Le Conseil d'administration a subdélégué au Directeur Général la réalisation de l'avenant n° 2 visant à intéresser les nouveaux collaborateurs ayant rejoint le Groupe et/ou des collaborateurs remplissant les critères d'attribution définis au plan.

En application de cette subdélégation, le Directeur Général a :

- finalisé et arrêté le 4 janvier 2014 les termes de l'avenant n° 2 au Plan n° 3 et attribué à ce titre un nombre total de 100 000 options de souscription d'actions à un prix d'exercice de 21,86 € au profit d'un collaborateur ;
- le calendrier d'acquisition applicable aux options attribuées au titre de l'avenant n° 2 au Plan n° 3 est le suivant :
 - la moitié des options attribuées seront acquises à l'issue d'une période de trente (30) mois à compter de la date d'attribution,
 - l'autre moitié des options attribuées seront acquises à l'issue du cinquième (5^e) anniversaire de la date d'attribution ;
- aucune période de conservation (sauf pour les bénéficiaires soumis au régime français des options de souscription ou d'achat d'actions et, les bénéficiaires étrangers soumis, le cas échéant, à des lois impératives en vigueur dans leurs pays d'origine), ni de conditions de performance ne sont attachées à l'attribution et à l'exercice des options de souscription d'actions.

c. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au profit des 10 premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Options de souscription d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées	Prix moyen pondéré	Date
Options consenties, durant l'exercice, par la Société et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de la Société et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)	100 000	21,86 €	Avenant n° 2 au Plan n° 3 en date du 4 janvier 2014

d. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à l'ensemble des salariés bénéficiaires au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et répartition de ces options entre les catégories de ces bénéficiaires

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés bénéficiaires au cours de l'exercice écoulé			
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par la Société et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options au cours de l'exercice écoulé	Date du plan	Prix d'exercice	Date d'échéance
100 000	4 janvier 2014	21,86 €	3 janvier 2022
Répartition des options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'exercice écoulé			
Catégorie du Top management	1 bénéficiaire et le nombre moyen d'options consenties par bénéficiaire est de 100 000		
Catégorie des niveaux 4, 5 et 6 des salariés et/ou profils piliers	aucun bénéficiaire et le nombre moyen d'options consenties par bénéficiaire est de 0		

II. Options de souscription ou d'achats d'actions levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

a. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dirigeants mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE ÉCOULÉ PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Pierre Pasquier	-	-	-
Christophe Fabre	-	-	-
TOTAL	-	-	-

b. Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Options de souscription d'actions levées par ces derniers dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires	Nombre total d'options exercées/d'actions achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Options détenues sur la Société et, levées durant l'exercice, par les dix salariés de la Société et des sociétés comprises dans le périmètre d'attribution des options, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé (information globale)	77 806	16,6		59 334	18 472

III. Options annulées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014

À titre purement informatif, il est précisé qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- aucune option de souscription d'actions au titre du Plan n° 1 n'a été annulée ;
- aucune option de souscription d'actions au titre du Plan n° 2 n'a été annulée ;
- 141 675 options de souscription d'actions ont été annulées au titre du Plan n° 3.

Fait à Paris, le 14 avril 2015

Le Conseil d'administration

Rapport spécial du Conseil d'administration sur les attributions d'actions gratuites (établi conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce)

Chers Actionnaires,

Le présent rapport, établi en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, a pour objet de rendre compte à votre Assemblée des opérations réalisées, durant l'exercice écoulé, au titre des attributions gratuites d'actions de la Société.

I. Plan démocratique d'attribution d'actions gratuites mis en place en 2012

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011 a, dans sa dix-huitième résolution, après avoir pris connaissance du Rapport du Conseil d'administration et du Rapport spécial des Commissaires aux comptes, et sous la condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris et conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

1. autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, soit d'actions existantes de la Société ou d'actions à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles (au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1 du Code de commerce) de la Société ou de certaines catégories d'entre eux et des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
2. décidé que le nombre total d'actions attribuées, qu'il s'agisse d'actions existantes ou d'actions à émettre, ne pourra représenter plus de 1 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration, compte non tenu du nombre d'actions à émettre, le cas échéant, au titre des ajustements effectués pour préserver les droits des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, ce plafond étant indépendant du plafond global prévu à la 15^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 28 avril 2011.

Le Conseil, lors de ses réunions des 4 octobre 2011, 3 novembre 2011 et 14 février 2012, a, en application la résolution précitée, décidé l'attribution gratuite d'actions au profit de l'ensemble des mandataires sociaux éligibles et des salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et a fixé les conditions et critères d'attribution gratuite d'actions dans le cadre d'un premier

Plan portant sur 76 950 actions et dont les caractéristiques principales sont les suivantes (le Plan 2012) :

- une distribution égalitaire de 45 actions par salarié, étant précisé qu'à cette date la valeur des actions de la Société était de 15 € par action ;
- 1 710 salariés du Groupe sont concernés par le Plan 2012 sous réserve que :
 - les salariés disposent d'un contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée en vigueur, conclu avec la Société ou ses filiales, et
 - les salariés ont au moins trois mois d'ancienneté à la date d'attribution.

Le Conseil a par ailleurs décidé que, pour des raisons de réglementations fiscales et de sécurité sociale différentes selon les pays dans lesquels travaillent les salariés du Groupe, les durées des périodes d'acquisition et de conservation (le cas échéant) des actions pourront différer dans ces pays. C'est la raison pour laquelle la Société a émis un Plan international et un plan d'application spécifique pour l'Espagne et l'Italie dont les principales caractéristiques sont exposées ci-après :

- la période d'acquisition court du 14 février 2012 au 1^{er} février 2014 inclus. Les actions sont transférées aux bénéficiaires sous réserve que ces derniers soient au 14 février 2014 mandataires sociaux éligibles au sens de l'article L. 225-197-1 II alinéa 1^{er} du Code de commerce ou salarié de la Société et ce de façon continue depuis l'attribution des actions gratuites ;
- la période de conservation des actions gratuites court :
 - du 14 février 2014 au 13 février 2016 pour la France et les autres sociétés du Groupe,
 - du 14 février 2014 au 13 février 2017 pour l'Espagne et l'Italie.

3

Nous vous informons en outre qu'afin de permettre aux salariés en France de verser les actions attribuées gratuitement dans leur Plan d'Épargne Entreprise conformément aux dispositions de l'article L. 3332-14 du Code du travail, la Société a conclu le 10 février 2012 avec son Comité d'entreprise un accord portant sur les modalités de répartition des actions attribuées gratuitement qui prévoit une répartition uniforme de ces actions.

Dans le cadre du Plan démocratique 2012 :

- 45 actions ont été attribuées gratuitement au Directeur Général de la Société, Monsieur Christophe Fabre, par le Conseil du 14 février 2012, dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par ce mandataire social

dirigeant dans la Société ; à cette date, la valeur des actions de la Société était de 15 € (valeur à la clôture du marché), étant précisé qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement par la Société à ses autres mandataires sociaux au titre de leurs fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ;

- aucune action n'a été attribuée gratuitement aux mandataires sociaux de la Société par des sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par lesdits mandataires sociaux dans ces sociétés ; et
- tableau récapitulatif des actions de performance attribuées à chaque mandataire social au titre du présent Plan 2012.

ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions de performance attribuées par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe	N° et date d'attribution du Plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les Comptes Consolidés	Conditions de performance		
				Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Christophe Fabre – Directeur Général	Plan PAGA n° 1 en date du 14 février 2012	45	13,20 € par action soit un total de 594 € pour les 45 actions	13 février 2016	Les actions attribuées gratuitement doivent être conservées par le Directeur Général jusqu'à la cession de ses fonctions de direction au sein de la Société.	Aucune condition de performance n'a été spécifiée car le plan PAGA 2012 mis en place par la Société n'en comporte pas.
Pierre Pasquier		-	-	-	-	-
TOTAL		45	594 €	-		

II. Attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014

Aucun plan d'attribution d'actions gratuites n'a été mis en place par la Société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2014. Par conséquent aucune attribution d'actions gratuites n'a été consentie aux mandataires sociaux, aux dix premiers salariés, ni à l'ensemble des salariés par la Société, par celles qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, ni par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

Fait à Paris, le 14 avril 2015

Le Conseil d'administration

Rapport du Conseil d'administration relatif à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale pour procéder, au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe, à des émissions de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)

Le Conseil d'administration n'a pas utilisé l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014 en quatorzième résolution d'attribuer des BSAAR au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société ou de son Groupe.

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

4.1	État du résultat net consolidé	120
4.2	Tableau des flux de trésorerie	122
4.3	État de la situation financière consolidée	123
4.4	État de variation des capitaux propres	124
4.5	Notes aux états financiers consolidés	125
4.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	165

Les présents comptes décrivent les comptes consolidés de la Société Axway Software SA et de ses filiales

4.1 ÉTAT DU RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ

	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
		Montant	Montant	Montant
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Chiffre d'affaires	4	261 590	237 545	224 320
Charges de personnel	5	- 169 335	- 148 564	- 139 976
Achats et Charges externes	6	- 56 721	- 52 263	- 48 727
Impôts et taxes		- 2 506	- 2 101	- 2 161
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	7	- 4 039	- 3 919	- 4 906
Autres charges et produits opérationnels courants		10 695	6 770	6 416
Résultat opérationnel d'activité		39 685	37 468	34 966
en % du CA HT		15,2 %	15,8 %	15,6 %
Charges liées aux stocks options et assimilés	8	- 811	- 1 352	- 1 147
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	9	- 5 318	- 3 679	- 2 130
Résultat opérationnel courant		33 556	32 437	31 689
en % du CA HT		12,8 %	13,7 %	14,1 %
Autres produits et charges opérationnels	10	- 2 298	- 5 271	- 2 939
Résultat opérationnel		31 258	27 166	28 750
en % du CA HT		11,9 %	11,4 %	12,8 %
Coût de l'endettement financier net	11	- 1 355	- 348	271
Autres charges et produits financiers	12	434	- 982	- 385
Charge d'impôt	13	- 3 647	9 759	- 3 976
Résultat net des entreprises associées		-	-	-
Résultat net des activités poursuivies		26 690	35 595	24 660
Résultat net des activités cédées		-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		26 690	35 595	24 660
en % du CA HT		10,2 %	15,0 %	11,0 %
Intérêts minoritaires		204	-	-
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		26 486	35 595	24 660

RÉSULTATS PART DU GROUPE PAR ACTION

<i>(en euros)</i>	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat de base par action	14	1,29	1,75	1,22
Résultat dilué par action	14	1,27	1,72	1,21

Autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat net de l'ensemble consolidé		26 690	35 595	24 660
Autres éléments du résultat global :				
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite		- 756	527	- 208
Effets d'impôts		260	- 181	71
Sous-total des éléments non recyclables en résultat		- 496	346	- 137
Intérêts minoritaires		- 202	-	-
Écarts de conversion		20 259	- 7 853	- 2 195
Variation des instruments financiers dérivés		- 155	- 95	- 84
Effets d'impôts		- 23	- 16	50
Sous-total des éléments recyclables en résultat		19 879	- 7 964	- 2 229
Total des autres éléments du résultat global nets d'impôts		19 383	- 7 618	- 2 366
RÉSULTAT GLOBAL		46 073	27 977	22 294
Intérêts minoritaires		2	-	-
Part du Groupe		46 071	27 977	22 294

Tableau des flux de trésorerie

4.2 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	26 690	35 595	24 660
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8 313	8 011	5 830
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	- 662	- 196	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	811	1 352	1 147
Autres produits et charges calculés	-	390	- 555
Plus et moins-values de cession	83	130	- 127
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	35 236	45 282	30 955
Coût de l'endettement financier net	1 355	674	51
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 647	- 9 759	3 976
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)	40 238	36 197	34 982
Impôt versé (B)	- 3 875	- 4 325	- 4 151
Variation du B.F.R. lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel) (C)	10 956	- 3 540	- 10 779
Flux net de trésorerie généré par l'activité (D) = (A + B + C)	47 319	28 332	20 052
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 4 659	- 3 004	- 6 194
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	12	1
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	- 378	- 116
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	297	22	149
Incidence des variations de périmètre	- 49 719	- 291	- 39 401
Variations des prêts et avances consentis	- 335	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	- 54 416	- 3 639	- 45 561
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	-	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	1 292	2 207	2 149
Achats et reventes d'actions propres	-	- 139	64
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-	-	-
• Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 8 210	- 7 101	- 5 025
• Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-	- 1
Variation des emprunts	7 744	- 4 400	40 000
Variation du compte courant – Sopra Group	-	-	-
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location-financement)	- 1 355	- 673	- 63
Autres flux liés aux opérations de financement	- 685	362	184
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (F)	- 1 214	- 9 744	37 308
Incidence des variations des cours des devises (G)	3 715	- 1 154	- 104
VARIATION DE TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)	- 4 597	13 795	11 695
Trésorerie d'ouverture	49 165	35 370	23 675
Trésorerie de clôture	44 568	49 165	35 370

4.3 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Écarts d'acquisition	15	236 472	189 284	196 556
Immobilisations incorporelles	16	45 632	28 847	30 998
Immobilisations corporelles	17	6 936	6 277	6 251
Actifs financiers et autres actifs non courants	18	1 377	15 403	9 873
Impôts différés actifs	19	40 712	30 287	17 705
Actif non courant		331 129	270 098	261 383
Stocks et en-cours		222	433	337
Clients et comptes rattachés	20	84 852	64 432	72 202
Autres créances courantes	21	17 968	7 858	7 777
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	44 574	49 176	35 378
Actif courant		147 615	121 899	115 694
TOTAL DE L'ACTIF		478 744	391 997	377 077

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Capital		41 136	40 930	40 642
Réserves liées au capital		109 267	106 650	102 631
Réserves consolidées et autres réserves		121 620	75 197	66 017
Résultat de l'exercice		26 486	35 595	24 660
Capitaux propres – part du Groupe		298 510	258 372	233 950
Intérêts minoritaires		3	1	1
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	23	298 512	258 373	233 951
Emprunts et dettes financières – part à long terme	24/25	46 374	28 519	36 876
Impôts différés passifs	19	9 484	5 351	6 872
Autres dettes non courantes	25	9 384	10 152	9 395
Passif non courant		65 243	44 022	53 143
Emprunts et dettes financières – part à court terme	24	1 322	9 472	5 253
Fournisseurs et comptes rattachés	26	7 931	6 589	10 097
Produits constatés d'avance		61 088	39 694	40 014
Autres dettes courantes	27	44 648	33 847	34 619
Passif courant		114 989	89 602	89 983
TOTAL DU PASSIF		180 232	133 624	143 126
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		478 744	391 997	377 077

État de variation des capitaux propres

4.4 ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Autres éléments du résultat global	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	40 301	99 199	- 550	65 535	8 948	213 433	2	213 435
Opérations sur capital	341	1 808	-	-	-	2 149	-	2 149
Paiements fondés sur des actions	-	1 143	-	-	-	1 143	-	1 143
Opérations sur titres autodétenus	-	-	80	- 137	-	- 57	-	- 57
Dividendes ordinaires	-	431	-	- 5 456	-	- 5 025	-	- 5 025
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	50	-	78	- 115	13	- 1	12
Transactions avec les actionnaires	341	3 432	80	- 5 515	- 115	- 1 892	- 1	- 1 893
Résultat net de la période	-	-	-	24 660	-	24 660	-	24 660
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	- 2 366	- 2 366	-	- 2 366
Résultat global total de la période	-	-	-	24 660	- 2 366	22 294	-	22 294
Au 31/12/2012	40 642	102 631	- 470	84 680	6 467	233 950	1	233 951
Opérations sur capital	288	1 919	-	-	-	2 207	-	2 207
Paiements fondés sur des actions	-	1 345	-	-	-	1 345	-	1 345
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 139	132	-	- 7	-	- 7
Dividendes ordinaires	-	755	-	- 7 855	-	- 7 100	-	- 7 100
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	- 7	7	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	288	4 019	- 139	- 7 730	7	- 3 555	-	- 3 555
Résultat net de la période	-	-	-	35 595	-	35 595	-	35 595
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	- 7 618	- 7 618	-	- 7 618
Résultat global total de la période	-	-	-	35 595	- 7 618	27 977	-	27 977
Au 31/12/2013	40 930	106 650	- 609	112 545	- 1 144	258 372	1	258 373
Opérations sur capital	206	1 137	-	- 50	-	1 293	-	1 293
Paiements fondés sur des actions	-	805	-	-	-	805	-	805
Opérations sur titres autodétenus	-	-	- 126	- 6	-	- 133	-	- 133
Dividendes ordinaires	-	-	-	- 8 211	-	- 8 211	- 0	- 8 211
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	675	-	- 363	-	312	-	312
Transactions avec les actionnaires	206	2 617	- 126	- 8 630	-	- 5 933	- 0	- 5 934
Résultat net de la période	-	-	-	26 486	-	26 486	204	26 690
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	19 585	19 585	- 202	19 383
Résultat global total de la période	-	-	-	26 486	19 585	46 071	2	46 073
AU 31/12/2014	41 136	109 267	- 735	130 401	18 441	298 510	3	298 512

4.5 NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Sommaire des notes aux états financiers combinés

■ PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1	Résumé des principales méthodes comptables	126
Note 2	Faits marquants et périmètre de consolidation	135
Note 3	Comparabilité des comptes	136

■ NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 4	Chiffre d'affaires	136
Note 5	Charges de personnel	136
Note 6	Achats et charges externes	137
Note 7	Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	138
Note 8	Charges liées aux stock-options et assimilés	138
Note 9	Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés	138
Note 10	Autres produits et charges opérationnels	138
Note 11	Coût de l'endettement financier net	139
Note 12	Autres charges et produits financiers	139
Note 13	Charge d'impôt	140
Note 14	Résultats par action	141

■ NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Note 15	Écarts d'acquisition	141
Note 16	Immobilisations incorporelles	143
Note 17	Immobilisations corporelles	144
Note 18	Autres actifs financiers non courants	145
Note 19	Impôts différés actifs et passifs	145
Note 20	Clients et comptes rattachés	147
Note 21	Autres créances courantes	148
Note 22	Trésorerie et équivalents de trésorerie	148
Note 23	Capitaux propres	148
Note 24	Emprunts et dettes financières	150
Note 25	Autres dettes non courantes	152
Note 26	Fournisseurs et comptes rattachés	155
Note 27	Autres dettes courantes	155

■ AUTRES INFORMATIONS

Note 28	Information sectorielle	156
Note 29	Instruments financiers inscrits au bilan	156
Note 30	Facteurs de risques	157
Note 31	Transactions avec les parties liées	161
Note 32	Engagements hors bilan et passifs éventuels	162
Note 33	Faits exceptionnels et litiges	163
Note 34	Événements postérieurs à la clôture	163
Note 35	Taux de conversion des monnaies étrangères	164

Il s'agit de la quatrième publication du groupe Axway postérieurement à son introduction en Bourse sur Euronext à Paris le 14 juin 2011.

Les états financiers consolidés ont été préparés suivant les principes et méthodes comptables en vigueur au 31 décembre 2014, sur les bases décrites ci-après afin de présenter une vision économique du périmètre d'activité Axway.

Axway, leader du marché de la gouvernance des flux de données, est un éditeur de logiciels comptant plus de 11 000 clients du secteur privé et public dans 100 pays. Depuis plus de 10 ans, Axway fournit aux grandes entreprises des solutions technologiques permettant de mieux gérer les flux de données stratégiques circulant dans l'entreprise, avec l'extérieur entre partenaires, au sein des communautés B2B, vers le *cloud* et les périphériques mobiles. Nos solutions sont proposées pour une gestion sur site (*on premise*) ou hébergées dans le *cloud*, avec une gamme complète de services. Elles couvrent notamment les domaines de l'intégration B2B, de la gestion des transferts de fichiers (MFT – *Managed File Transfer*), de la gestion des API et des identités ainsi que de la sécurisation des e-mails.

Axway Software (société mère historique du périmètre Axway) est une société anonyme dont le siège social est situé 3 PAE - Les Glaisins – 74940 Annecy-le-Vieux et la Direction Générale à 6811 E. Mayo Boulevard, Suite 400, Phoenix, Arizona 85054.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 de la société Axway Software ont été arrêtés par le Conseil d'administration réuni le 2 avril 2015.

PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1 Résumé des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées pour la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Elles ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

1.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2014 ont été préparés conformément :

- aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission ;
- aux normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Ils ont été établis principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des avantages du personnel, des paiements en instruments de capitaux propres, des emprunts et dettes financières, et des instruments financiers dérivés qui sont évalués en juste valeur.

1.2 Application de nouvelles normes et interprétations

a. Nouvelles normes et interprétations d'application obligatoire

Les nouvelles normes, amendements de normes existantes et interprétations qui sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014 n'ont pas

eu d'incidence significative sur les comptes et le résultat du Groupe. Il s'agit principalement de :

- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 et IAS 27 « *Entités d'investissement* » ;
- Amendements à IAS 32 « *Instruments financiers : présentation-compensation d'actifs financiers et de passifs financiers* » ;
- Amendements à IAS 36 « *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* » ;
- Amendements à IAS 39 « *Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture* ».

b. Normes et interprétations en cours d'adoption par l'Union européenne et applicables par anticipation au 31 décembre 2014

- Amendement à IAS 19 « *Contributions des salariés* » ;
- Amendement à IAS 16 et IAS 38 « *Clarification sur les méthodes d'amortissement acceptables* » ;
- Amendement à IAS 10 et IAS 28 « *Ventes ou contributions d'actifs réalisées entre le groupe et les entités mises en équivalence* » ;
- IFRIC 21 « *Taxes* » ;
- *Annual improvements* (cycle 2010-2012) « *Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2010-2012* » ;
- *Annual improvements* (cycle 2011-2013) « *Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2011-2013* » ;
- *Annual improvements* (cycle 2012-2014) « *Processus annuel d'amélioration des normes cycle 2012-2014* ».

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation ces normes et interprétations.

c. Normes et interprétations publiées par l'IASB, non encore adoptées par l'Union européenne et dont l'application anticipée n'est pas autorisée au 31 décembre 2014

Le Groupe ne les applique pas. Il s'agit principalement de :

- Amendements à IFRS 11 « *Acquisition d'une quote-part dans une activité conjointe* » ;
- Amendements à IAS 16 et IAS 41 « *Plantes productrices* » ;
- Amendement à IAS 27 « Méthode de la mise en équivalence dans les comptes individuels » ;
- IFRS 9 « *Instruments financiers* » ;
- IFRS 15 « *Reconnaissance du revenu* ».

d. Format des états financiers

Concernant la présentation des états financiers consolidés, Axway Software applique la recommandation du Conseil National de la Comptabilité n°2009-R.03 en date du 2 juillet 2009 relative aux formats du compte de résultat, du tableau de flux de trésorerie et du tableau de variation des capitaux propres.

Cependant, le format de compte de résultat a fait l'objet d'aménagements améliorant la présentation de la performance de l'entreprise. C'est notamment le cas de l'agrégat intitulé « Résultat opérationnel d'activité » qui a été introduit avant le « Résultat opérationnel courant » s'agissant d'un indicateur utilisé en interne par la Direction pour évaluer la performance de l'entreprise. Cet indicateur correspond au *Résultat opérationnel courant* avant la charge relative au coût des services rendus par les bénéficiaires d'options de souscription d'actions et avant les dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés.

1.3 Méthodes de consolidation

- La société Axway Software est l'entreprise consolidante.
- Les comptes des entreprises placées sous le contrôle exclusif d'Axway Software sont consolidés par intégration globale. Le Groupe contrôle une entité lorsque les conditions suivantes sont réunies :
 - le Groupe détient le pouvoir sur l'entité (capacité de diriger ses activités pertinentes, à savoir celles qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité), via la détention de droits de vote ou d'autres droits ; et
 - le Groupe est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et
 - le Groupe a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il en obtient.
- Axway Software n'exerce d'influence notable ou de contrôle conjoint sur aucune entreprise.
- Axway Software ne contrôle, directement ou indirectement, aucune entité *ad hoc*.
- Les transactions intra-périmètres de consolidation, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

- Les comptes des sociétés consolidées sont tous arrêtés au 31 décembre. Ils sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation appliquées par le Groupe.
- Le périmètre de consolidation est présenté en note 2.

1.4 Conversion des états financiers

a. Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du périmètre de consolidation sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« monnaie fonctionnelle »).

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère Axway Software.

b. Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales ont pour monnaie fonctionnelle leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Les comptes de toutes les entités du périmètre de consolidation dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros selon les modalités suivantes :

- les éléments d'actifs et de passifs sont convertis au taux de change de clôture ;
- les produits, les charges et les flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Écarts de conversion*.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Réserves de conversion* en application de la norme IAS 21. Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupe sont considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans les filiales étrangères concernées.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et des passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune entité exerçant ses activités dans une économie hyperinflationniste n'est intégrée dans le périmètre de consolidation.

Les taux utilisés pour la conversion des monnaies étrangères sont présentés à la note 35.

c. Conversion des transactions en devises

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change du jour de l'opération. Les gains et les pertes de change résultant du règlement de ces transactions et ceux découlant de la conversion au taux de change de clôture des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en résultat, sauf lorsqu'ils sont imputés directement en capitaux propres, soit au titre de couvertures éligibles de flux de trésorerie, soit au titre d'un investissement net dans une entité étrangère.

1.5 Estimations et jugements comptables déterminants

La préparation des états financiers implique de procéder à des estimations et de retenir des hypothèses concernant l'évaluation de certains actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, ainsi que certains éléments du compte de résultat. La Direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe.

Ces estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés d'une part sur les informations historiques et d'autre part sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances. Compte tenu de la part d'incertitude relative à la réalisation des hypothèses concernant le futur, les estimations comptables qui en découlent peuvent différer des résultats effectifs se révélant ultérieurement.

a. Estimations et hypothèses comptables déterminantes

Les hypothèses et estimations susceptibles d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante concernent principalement :

- l'évaluation des écarts d'acquisition (cf. notes 1.7 et 15) ;
- l'évaluation des engagements de retraite (cf. notes 1.18 et 25) ;
- la reconnaissance des revenus (cf. note 1.21) ;
- l'évaluation des actifs d'impôt différé (cf. note 1.13 et 19) ;
- l'évaluation des provisions (cf. note 1.20 et 25).

b. Jugements déterminants lors de l'application des méthodes comptables

Aucun jugement réalisé par la Direction lors de l'application des méthodes comptables du Groupe (à l'exclusion de ceux qui impliquent des estimations) n'a d'impact significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

1.6 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée à l'achat d'actifs et la reprise de passifs constituant une entreprise. L'acquisition d'actifs ou de groupes d'actifs ne constituant pas une entreprise est comptabilisée selon les normes applicables à ces actifs (IAS 38, IAS 16 et IAS 39).

Le Groupe comptabilise tout regroupement d'entreprise selon la méthode de l'acquisition qui consiste :

- à évaluer et comptabiliser à la juste valeur à la date d'acquisition les actifs identifiables acquis et les passifs. Le Groupe identifie et affecte ces éléments sur la base des dispositions contractuelles, des conditions économiques et de ses politiques comptables et de gestion ;
- à évaluer et comptabiliser à la date d'acquisition la différence dénommée « écart d'acquisition » ou « goodwill » entre :
 - d'une part, la somme du prix d'acquisition de l'entreprise acquise et du montant des intérêts minoritaires dans l'acquise,
 - d'autre part, le solde net des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

La date de l'acquisition est la date à laquelle le Groupe obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Le prix d'acquisition de l'entreprise acquise correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur en échange du contrôle de l'acquise, en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle.

Dans le cas où la comptabilisation initiale ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur comptabilise le regroupement en utilisant des valeurs provisoires. L'acquéreur doit ensuite comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale, dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

1.7 Écarts d'acquisition

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe a le choix de comptabiliser en tant qu'actif, soit un écart d'acquisition partiel (correspondant à son seul pourcentage de détention), soit un écart d'acquisition complet (incluant également un goodwill pour les intérêts minoritaires).

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative (cas d'une acquisition réalisée à des conditions avantageuses), le Groupe comptabilise le profit intégral en résultat.

Les écarts d'acquisition sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation dans les conditions décrites sous la note 1.11. Ces tests sont mis en œuvre dès qu'un indice de perte de valeur est constaté et systématiquement au 31 décembre, date de clôture de l'exercice.

1.8 Immobilisations incorporelles

a. Immobilisations acquises

Elles correspondent à des progiciels acquis enregistrés à leur coût d'acquisition et à des progiciels, des relations clients et des relations distributeurs évalués à leur juste valeur dans le cadre d'une démarche d'affectation du prix d'acquisition d'entités faisant l'objet d'un regroupement d'entreprises. Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement linéaire sur 5 à 15 ans suivant leur durée d'utilité estimée.

b. Immobilisations générées en interne

En application de la norme IAS 38 *Immobilisations incorporelles* :

- les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées ;
- les dépenses de développement des progiciels sont immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :
 - la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
 - l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre,
 - la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables,
 - la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle,
 - la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles si une seule des conditions décrites ci-dessus n'est pas remplie.

Compte tenu des spécificités de l'activité d'éditeur de logiciels, les critères déterminants sont celui de la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement et celui de la façon dont l'immobilisation générera des avantages économiques futurs probables.

Les risques et les incertitudes inhérents au développement de logiciels ne permettent pas de démontrer la faisabilité technique d'un produit avant l'obtention d'une version de démonstration présentable à un prospect. Les adaptations entre la version de démonstration et la version définitive sont généralement peu importantes, et par conséquent, les coûts encourus dans cette phase de développement, qui sont susceptibles d'être immobilisés, ne sont pas significatifs.

1.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent pour l'essentiel des agencements, des mobiliers et matériels de bureau et des équipements informatiques.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité attendues des différentes catégories d'immobilisations :

Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

L'amortissement est calculé sur la base du prix d'acquisition, sous déduction d'une valeur résiduelle éventuelle. Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité attendues sont revues à chaque clôture.

1.10 Contrats de location

a. Contrats de location-financement

Les contrats de location d'immobilisations corporelles aux termes desquels le Groupe conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location-financement. Ces contrats sont inscrits à l'actif à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux dus au titre de la location.

Axway ne dispose pas de contrats de location financement en propre mais utilise certains actifs, détenus par Sopra Group en location financement.

b. Contrats de location simple

Les contrats de location aux termes desquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

1.11 Dépréciations d'actifs

a. Unités génératrices de trésorerie

La norme IAS 36 *Dépréciations d'actifs* impose d'apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. S'il existe un tel indice, l'entité doit estimer la valeur recouvrable de l'actif.

Une entité doit aussi, même en l'absence d'indice de perte de valeur :

- tester annuellement une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ;
- effectuer un test de dépréciation du goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

En pratique, la problématique des tests de dépréciation concerne surtout les écarts d'acquisition qui constituent l'essentiel de l'actif non courant du bilan consolidé d'Axway Software.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont affectés les actifs. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe retient une segmentation en unités génératrices de trésorerie homogène avec l'organisation opérationnelle des métiers, le système de pilotage et de reporting et l'information sectorielle. Les tests de dépréciation consistent à comparer la valeur comptable et la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie. La valeur recouvrable d'une UGT représente la valeur la plus élevée entre sa juste valeur (généralement le prix du marché), nette des coûts de cession, et sa valeur d'utilité.

Le groupe Axway fournit des solutions informatiques permettant la gestion automatique des échanges de données à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise.

Axway s'est développé en partie par croissance externe ces dernières années, les principales acquisitions ayant été les suivantes : Cyclone Commerce aux États-Unis en 2006, Actis en Allemagne en 2007, Tumbleweed aux États-Unis en 2008, Vordel en Irlande en 2012 et Systar en France en 2014.

L'ensemble des produits développés en interne ou liés à des acquisitions sont intégrés dans la plateforme technique commune.

Le mode de fonctionnement opérationnel de la société Axway est celui d'un éditeur mondial dont les principaux marchés sont les États-Unis et l'Europe. Les différents progiciels de la plateforme technique sont distribués via des filiales commerciales qui versent des redevances sur les revenus de licences et de maintenance.

Compte tenu de la globalisation des produits et des marchés, l'analyse de la contribution aux résultats du groupe Axway par pays ne présente pas de pertinence économique. Les entrées de trésorerie liées aux activités des différents pays ne sont

donc pas considérées comme indépendantes des entrées de trésorerie générées par les activités des autres pays et Axway dans son ensemble est considéré comme le plus petit regroupement d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes. En d'autres termes, le mode de fonctionnement d'Axway selon le mode éditeur intervenant sur un marché globalisé conduit à traiter le Groupe sous forme d'une UGT unique dans le cadre des tests de dépréciation.

b. Méthodes de détermination de la valeur d'utilité

Conformément à la norme IAS 36, dans le cas où la valeur comptable de l'UGT auquel le goodwill testé est affecté est supérieure à sa juste valeur nette des coûts de la vente (ou dans le cas où il n'est pas possible de déterminer la juste valeur nette des coûts de la vente de l'UGT), la valeur comptable de l'UGT est alors comparée à sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée selon la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie :

- flux afférents à une période explicite de prévision de 5 ans, la première année de cette période s'appuyant sur le budget ;
- flux postérieurs à cette période de 5 ans calculés par application d'un taux de croissance à l'infini reflétant le taux de croissance réelle anticipé de l'économie à long terme auquel s'ajoute le taux d'inflation anticipé à long terme.

Les prévisions de flux de trésorerie de la période explicite prennent en compte :

- la croissance générale de l'économie ;
- l'impact de l'évolution des technologies dont bénéficie le secteur.

Les flux de trésorerie sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation égal :

- au taux de l'argent sans risque à 10 ans ;
- auquel s'ajoute la prime de risque du marché affectée d'un coefficient de sensibilité (b) propre à l'entité.

c. Évaluation des provisions pour dépréciation

Si la valeur comptable de l'UGT excède sa valeur recouvrable, les actifs de l'UGT sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable. La perte de valeur est imputée en priorité sur l'écart d'acquisition et enregistrée au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges opérationnels*. Les éventuelles pertes de valeur enregistrées sur le goodwill ne peuvent faire l'objet d'aucune reprise.

1.12 Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ;
- actifs détenus jusqu'à l'échéance ;

- prêts et créances ; et
- actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire.

Les actifs financiers entrent au bilan à leur juste valeur initiale. Leur évaluation ultérieure correspond, en fonction de leur classification, soit à la juste valeur, soit au coût amorti.

a. Actifs évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend, les actifs financiers dérivés, les actifs financiers détenus à des fins de transaction (actifs acquis principalement dans le but d'être revendus à court terme) et, ceux désignés lors de leur comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les variations de juste valeur des actifs de cette catégorie sont comptabilisées au compte de résultat.

b. Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Ce sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables et à échéance fixée que le Groupe a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. La cession d'une partie de ces actifs avant l'échéance entraîne le déclassement obligatoire de tous les actifs classés dans cette catégorie. Les actifs détenus jusqu'à l'échéance font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti.

Le Groupe n'a reconnu aucun actif dans cette catégorie.

c. Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils représentent les actifs financiers émis par le Groupe du fait de la remise directe à un débiteur d'argent ou de biens et services. Initialement comptabilisés à leur juste valeur, les prêts et créances font l'objet d'une évaluation ultérieure au coût amorti sur la base du taux d'intérêt effectif.

Le Groupe a distingué dans cette catégorie :

- d'une part, des prêts et créances à long terme classés dans les actifs financiers non courants (créances rattachées à des participations non consolidées et dépôts de garantie versés au titre des locaux loués). Les créances liées à des participations non consolidées font l'objet de dépréciations dès lors que leur valeur recouvrable estimée est inférieure à leur valeur nette comptable ; et
- d'autre part, les créances commerciales à court terme. Les créances clients à court terme restent évaluées pour le montant de la facture d'origine, la valeur nominale représentant habituellement la juste valeur de la contrepartie à recevoir. L'effet de l'actualisation est négligeable compte tenu d'un délai moyen d'encaissement des factures de

l'ordre de soixante jours. Le cas échéant, une dépréciation est constatée de manière individuelle pour prendre en compte d'éventuels problèmes de recouvrement.

d. Actifs disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'entrent dans aucune des catégories ci-dessus, que l'entreprise ait ou non l'intention de les céder. Les variations de juste valeur de ces actifs sont comptabilisées directement en capitaux propres, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change enregistrés en résultat.

Seraient classés dans cette catégorie les titres de participation de sociétés non consolidées sur lesquelles le Groupe n'exercerait ni influence notable ni contrôle.

Ces instruments de capitaux propres n'ayant pas de prix coté sur un marché actif (sociétés non cotées en Bourse) et leur juste valeur ne pouvant être évaluée de manière fiable, ces titres sont maintenus à leur coût, net des dépréciations éventuelles. Leur valeur recouvrable est appréciée en tenant compte de différents critères (part du Groupe dans la situation nette de ces sociétés, perspectives de développement et de rentabilité de l'entité dans laquelle le Groupe a investi). Les pertes de valeur constatées au compte de résultat ne peuvent pas être reprises.

1.13 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés.

Les impôts différés sont évalués par entité ou groupe fiscal en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés correspondant aux différences temporelles et aux pertes fiscales reportées ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que ces économies d'impôts futurs se réaliseront.

1.14 Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. Ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur) ; ou

- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie) ; ou bien
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

La juste valeur d'un instrument dérivé de couverture est classée en actif ou passif non courant lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est supérieure à douze mois, et dans les actifs ou passifs courants lorsque l'échéance résiduelle de l'élément couvert est inférieure à douze mois. Les variations de juste valeur des instruments dérivés qui répondent aux conditions de la comptabilité de couverture impactent les capitaux propres.

Les instruments dérivés détenus à des fins de transaction sont classés en actifs ou passifs courants si dénouables à moins d'un an de la clôture, sinon en actifs ou passifs non courants. Le Groupe classe également en spéculatif les instruments dérivés qui ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture désignés et efficaces au sens d'IAS 39. Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat en Autres produits et charges financiers.

1.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique *Trésorerie et équivalents de trésorerie* comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois et les découverts bancaires. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan, dans le poste *Emprunts et dettes financières part à court terme*.

La norme IAS 7 définit les équivalents de trésorerie comme des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Le Groupe applique la démarche d'analyse remise à jour par l'Association française de la gestion financière (AFG), l'Association française des trésoriers d'entreprise (AFTE) et l'Association française des investisseurs institutionnels (AF2I) et reconnue comme base raisonnable par l'AMF dans sa position n° 2012-13 relative au classement des OPCVM en équivalents de trésorerie :

- les OPCVM classés par l'AMF dans la catégorie « Monétaire euro » sont présumés, à titre pratique, satisfaire aux quatre critères cités. Conformément à la recommandation AMF n° 2011-13 relative au classement des OPCVM en équivalent de trésorerie, une vérification régulière de la performance historique est effectuée afin de confirmer le caractère négligeable du risque de variation de valeur de ces instruments, et ce notamment, en période de crise ou de tension des marchés ;
- l'éligibilité des autres OPCVM de trésorerie en qualité d'« équivalents de trésorerie » n'est pas présumée : une analyse du respect des quatre critères cités est nécessaire.

Les équivalents de trésorerie sont comptabilisés à leur juste valeur ; les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique *Autres produits et charges financiers*.

1.16 Paiements fondés sur des actions

a. Options de souscription d'actions

L'application d'IFRS 2 à Axway concerne les options de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites accordées au personnel. Suivant la faculté offerte par la norme, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1^{er} janvier 2005 ont été prises en compte.

Les justes valeurs des options de souscription attribuées antérieurement à 2011 ont été déterminées au moyen d'un modèle préconisé par IFRS 2 en matière d'évaluation de juste valeur, à savoir, le modèle binomial.

Le prix d'exercice des options du plan 2011 a été déterminé à partir de la moyenne des cours cotés à la clôture des vingt séances de Bourse précédant le jour de la décision d'attribution. Cette valeur est intangible pour la durée du plan.

La valeur des options, considérée comme coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues, est comptabilisée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Cette comptabilisation est faite au compte de résultat à la rubrique *Charges liées aux stock-options*, la contrepartie étant portée directement en capitaux propres, au poste *Réserves liées au capital*. L'impact net sur les capitaux propres consolidés est donc nul.

La totalité des options détenues par les bénéficiaires présents aux dates d'arrêté comptable concernées sont prises en compte dans le calcul.

Conformément aux règlements des différents plans d'options, les actions résultant des levées d'options ne peuvent être converties au porteur ou cédées pendant le délai d'indisponibilité légal.

b. Actions gratuites

La charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 au titre d'un plan d'attribution gratuite d'actions est égale à la juste valeur des actions octroyées au personnel multipliée par le nombre probable d'actions à remettre aux bénéficiaires qui seront présents à la date d'acquisition des actions (ce nombre d'actions est révisé pendant la période d'acquisition des droits en fonction des changements d'estimation de turnover des salariés).

La juste valeur des actions gratuites est déterminée une fois pour toutes à la date d'attribution sur la base du prix de marché de l'action ajusté pour tenir compte des caractéristiques et conditions de l'attribution des actions. Ce montant n'est pas réévalué ultérieurement en cas de variations de juste valeur.

La charge correspondant à l'avantage accordé au personnel au titre des actions gratuites est comptabilisée en résultat linéairement sur la période d'acquisition des droits à la rubrique *Charges liées aux stock-options et assimilés*.

1.17 Titres d'autocontrôle

Toutes les actions Axway détenues par la société mère sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les gains ou pertes résultant de la cession d'actions propres sont ajoutés ou déduits nets d'impôts des réserves consolidées.

1.18 Avantages au personnel

a. Avantages à court terme et régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Le Groupe comptabilise en Charges de personnel le montant des avantages à court terme, ainsi que les cotisations à payer au titre des régimes de retraite généraux et obligatoires. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

b. Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies et autres avantages à long terme

Ces régimes concernent essentiellement la France pour le versement d'indemnités conventionnelles de départ en retraite, et, dans une moindre mesure, l'Italie, pour le service des indemnités légales de fin de contrat (Trattamento di Fine Rapporto).

Les régimes à prestations définies sont directement supportés par le Groupe, qui provisionne le coût des prestations à servir selon les modalités énoncées ci-dessous.

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur de son obligation au titre des prestations définies : cette méthode stipule que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et évalue séparément chacune des unités pour obtenir l'obligation finale.

Ces calculs intègrent différentes hypothèses actuarielles telles que la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

L'engagement ainsi calculé fait l'objet d'une actualisation au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

L'évolution de ces estimations et hypothèses est susceptible d'entraîner un changement significatif du montant de l'engagement.

Le montant de la provision constituée au regard des engagements de retraite et assimilés correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies. Les écarts actuariels résultant de la variation de valeur de l'obligation actualisée au titre des prestations définies incluent d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et le réalisé, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Les écarts actuariels sont comptabilisés intégralement dans les capitaux propres, pour tous les régimes à prestations définies du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée.

Il n'existe pas d'engagements en matière de pensions de retraite, couverture médicale, médaille du travail. Aucun nouvel avantage ni changement de régime, résultant de dispositions légales, conventionnelles ou contractuelles, n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.19 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent essentiellement :

- les emprunts bancaires : ceux-ci sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- la dette liée à la participation des salariés enregistrée en comptes courants bloqués : celle-ci fait l'objet d'un retraitement destiné à prendre en compte le différentiel existant entre le taux d'intérêt contractuel servi et le taux réglementaire plancher applicable. Au titre d'une année donnée, ce différentiel est porté en dettes avec comme contrepartie l'enregistrement d'une charge supplémentaire en charges de personnel. Ce différentiel est repris en diminution des charges financières au titre des cinq années suivantes ;
- les concours bancaires courants.

La part des emprunts et dettes financières devant être réglée dans les douze mois à compter de la date de clôture est classée en passifs courants.

1.20 Provisions

Une provision est constatée lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis d'un tiers née antérieurement à la clôture de l'exercice et lorsque la perte ou le passif est probable et peut être évalué de manière fiable.

Dans la mesure où cette perte ou ce passif n'est pas probable ou ne peut être mesuré de manière fiable, un passif éventuel est mentionné dans les engagements du Groupe.

1.21 Reconnaissance des revenus

La norme applicable est IAS 18 Produits des activités ordinaires.

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité Progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation...

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- le chiffre d'affaires licence est comptabilisé immédiatement lors de la livraison car les accords de ventes de licence constituent, en substance, une vente de droits. La livraison doit être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- le chiffre d'affaires maintenance est comptabilisé prorata temporis et, généralement, facturé d'avance ;
- le chiffre d'affaires des prestations de services, le plus fréquemment effectuées en mode régie, est enregistré à l'issue de la réalisation de ces prestations, c'est-à-dire généralement au moment de la facturation. Elles peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e. ci-dessous.

b. Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

c. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du progiciel

Cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement.

Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier par la Direction Qualité. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

d. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes courantes*.

e. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

1.22 Information sectorielle

Les données internes de gestion sont mises à disposition du management d'Axway sur le modèle Éditeur/Distributeur. Les informations sectorielles propres à Axway sont donc présentées selon cette organisation.

1.23 Résultats par action

Les résultats par action présentés avec le compte de résultat sont calculés à partir du résultat net – part du Groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- le résultat de base par action est déterminé à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant d'augmentations de capital réalisées en numéraire, et de la date de première consolidation pour les augmentations de capital réalisées en rémunération d'apports externes de titres de nouvelles sociétés consolidées ;
- le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat net – part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription d'actions ouverts à la clôture de l'exercice. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

Note 2 Faits marquants et périmètre de consolidation

2.1 Évolution du périmètre de consolidation

Trois nouvelles entités sont entrées dans le périmètre en 2014 : Systar SA basée à Saint-Cloud (92) en France, Systar Ltd en Grande-Bretagne et Systar Inc. aux États-Unis. Axway Software

a acheté Systar SA en avril 2014 et en est actionnaire à 100 % depuis le 18 juin 2014. Systar SA est actionnaire à 100 % de Systar Ltd et de Systar Inc. Les entités non opérationnelles Tumbleweed Communications Holding GmbH et Vordel Inc. basées respectivement en Suisse et aux États-Unis ont été liquidées en 2014.

2.2 Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2014

Société	Pays	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Axway Software	France	-	-	Société mère
Axway Distribution France SAS	France	100 %	100 %	IG
Axway SAS	France	100 %	100 %	IG
Axway UK Ltd	Royaume-Uni	100 %	100 %	IG
Axway Nordic AB	Suède	100 %	100 %	IG
Axway GmbH	Allemagne	100 %	100 %	IG
Axway BV	Pays-Bas	100 %	100 %	IG
Axway Belgium	Belgique	99,9 %	100 %	IG
Axway Srl	Italie	100 %	100 %	IG
Axway Software Iberia	Espagne	100 %	100 %	IG
Axway Software do Brasil LTDA	Brésil	100 %	100 %	IG
Axway Romania Srl	Roumanie	100 %	100 %	IG
Axway Bulgaria EOOD	Bulgarie	100 %	100 %	IG
Axway Inc.	États-Unis	100 %	100 %	IG
Axway Pte Ltd	Singapour	100 %	100 %	IG
Axway Software China	Chine	100 %	100 %	IG
Axway Ltd	Hong Kong	100 %	100 %	IG
Axway Software Sdn Bhd	Malaisie	100 %	100 %	IG
Axway Pty Ltd	Australie	100 %	100 %	IG
Systar SA	France	100 %	100 %	IG
Systar Ltd.	Royaume-Uni	100 %	100 %	IG
Systar Inc.	États-Unis	100 %	100 %	IG
Vordel Ireland	Irlande	100 %	100 %	IG
Vordel UK Ltd.	Royaume-Uni	100 %	100 %	IG

IG : intégration globale.

Note 3 Comparabilité des comptes

Trois nouvelles entités légales ont un impact limité sur les comptes consolidés au 31.12.2014. Il s'agit de Systar SA, Systar Ltd. et Systar Inc. Compte tenu de l'absence d'impact significatif sur les comptes consolidés, aucune information pro forma n'est fournie.

NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Note 4 Chiffre d'affaires

4.1 Activité par métiers

(en millions d'euros)	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
Licences	79,6	30,4 %	75,6	31,8 %	71,4	31,8 %
Maintenance	120,5	46,1 %	106,3	44,8 %	98,2	43,8 %
Services	61,5	23,5 %	55,6	23,4 %	54,7	24,4 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	261,6	100,0 %	237,5	100,0 %	224,3	100,0 %

4.2 Activité internationale

(en millions d'euros)	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
France	103,4	39,5 %	82,5	34,7 %	75,4	33,6 %
International	158,2	60,5 %	155,0	65,3 %	148,9	66,4 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	261,6	100,0 %	237,5	100,0 %	224,3	100,0 %

Note 5 Charges de personnel

5.1 Décomposition des charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Salaires et traitements	131 796	115 579	108 782
Charges sociales	36 458	31 675	30 027
Participation des salariés	1 081	1 310	1 167
TOTAL	169 335	148 564	139 976

5.2 Effectif

Effectif fin de période	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
France	698	610	629
International	1 263	1 173	1 145
TOTAL	1 961	1 783	1 774

Effectif moyen	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
France	671	626	633
International	1 242	1 164	1 131
TOTAL	1 914	1 790	1 764

5.3 Participation et intéressement des salariés

En application des normes IAS 32 et 39, la dette de participation fait l'objet d'un retraitement décrit aux notes 1.19 et 24.1.

En 2014, la participation des salariés aux résultats concerne Axway Software pour un montant de 1 054 k€. Elle était de 986 k€ en 2013 et de 1 071 k€ en 2012.

Note 6 Achats et charges externes

6.1 Achats

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Achats de sous-traitance	11 804	10 180	10 609
Achats non stockés de matériel et fournitures	960	804	751
Achats de marchandises et variation de stock de marchandises	2 543	2 885	1 652
TOTAL	15 307	13 869	13 012

Les achats de sous-traitance 2014 concernent à hauteur de 3,2 M€ la sous-traitance à Sopra India et à hauteur de 3,4 M€ les achats de sous-traitance à Sopra.

6.2 Charges externes

(en milliers d'euros)	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
Locations et charges locatives	9 751	23,5 %	9 188	23,9 %	8 816	24,7 %
Entretien et réparations	2 961	7,2 %	2 100	5,5 %	1 791	5,0 %
Personnel extérieur de structure	75	0,2 %	332	0,9 %	397	1,1 %
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	5 231	12,6 %	4 006	10,4 %	3 985	11,2 %
Publicité et relations publiques	2 657	6,4 %	3 186	8,3 %	2 649	7,4 %
Déplacements et missions	11 556	27,9 %	10 436	27,2 %	10 224	28,6 %
Télécommunications	3 568	8,6 %	3 563	9,3 %	3 705	10,4 %
Divers	5 614	13,6 %	5 583	14,5 %	4 148	11,6 %
TOTAL	41 414	100 %	38 394	100 %	35 715	100 %

Note 7 Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	407	345	248
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	2 644	2 423	1 972
Dotations aux amortissements des immobilisations en crédit-bail	-	-	-
Dotations aux amortissements des charges à répartir	-	-	-
Dotations aux amortissements	3 051	2 768	2 220
Dotations aux dépréciations des actifs circulants nettes des reprises non utilisées	230	187	1 334
Dotations aux provisions pour risques et charges nettes des reprises non utilisées	758	964	1 352
Dotations aux provisions et dépréciations	988	1 151	2 686
TOTAL	4 039	3 919	4 906

Note 8 Charges liées aux stock-options et assimilés

Pour l'exercice 2014, le coût des services rendus par le personnel en contrepartie des options reçues a été comptabilisé à hauteur de 681 k€. Les informations relatives aux plans d'options de souscription d'actions encore actifs sont présentées à la note 23.2.

Les charges liées au plan d'attribution d'actions gratuites mis en place en février 2012, s'élèvent à 130 k€.

Note 9 Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés

Cette rubrique correspond aux dotations aux amortissements des actifs incorporels acquis dans le cadre d'acquisitions d'entreprises (principalement Vordel, Tumbleweed et puis Systar en 2014) pour un montant de 5 318 k€ au titre de 2014, de 3 679 k€ au titre de 2013 et de 2 130 k€ au titre de 2012.

Note 10 Autres produits et charges opérationnels

Sont comptabilisées sous cette rubrique des charges non récurrentes :

- 1 200 k€ d'honoraires, de coûts spécifiques liés à l'acquisition du Groupe Systar, à l'étude du rachat d'une société étrangère qui n'a pas abouti et à l'acquisition d'un fonds de commerce en Australie ;
- 817 k€ liés à un redressement notifié par l'URSSAF.

Les charges non récurrentes pour les exercices 2012 et 2013 sont :

- des frais exposés dans le cadre du différend avec l'agence gouvernementale américaine GSA pour un montant de 1 433 k€ en 2012 et de 5 185 k€ en 2013 ;
- des honoraires et des coûts spécifiques liés à l'acquisition de la société Vordel en 2012.

Note 11 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	231	327	325
Charges d'intérêt	- 1 586	- 675	- 54
TOTAL	- 1 355	- 348	271

En 2014, les charges d'intérêt sont liées à l'endettement d'Axway Software à la suite de l'acquisition de Systar mais aussi à la mise en place du nouveau Revolving Credit Facility de 125 M€.

Note 12 Autres charges et produits financiers

Les gains et pertes de change portent essentiellement sur les transactions commerciales libellées en devises étrangères.

Les écarts de change relatifs aux prêts intra-groupe ont été considérés comme faisant partie intégrante de l'investissement

net du Groupe dans les filiales étrangères concernées, et enregistrés en tant que composante distincte des capitaux propres sous la rubrique *Écarts de conversion* en application de la norme IAS 21.

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Gains et pertes de change	583	- 720	- 241
Reprises de provisions	156	-	50
Autres produits financiers	-	44	98
Total gains/pertes de change et autres produits financiers	739	- 676	- 93
Dotations aux provisions	- 159	- 12	- 8
Actualisation des engagements de retraite	- 267	- 199	- 245
Actualisation de la participation des salariés	-	3	44
Actualisation des compléments de prix sur sociétés acquises	-	-	-
Variation de valeur des instruments financiers dérivés	234	-	- 87
Valeurs nettes comptables des actifs financiers cédés	- 9	-	-
Autres charges financières	- 103	- 98	4
Total des autres charges financières	- 304	- 306	- 292
TOTAL DES AUTRES PRODUITS & CHARGES FINANCIERS	434	- 982	- 385

Actualisation des engagements de retraite : cf. note 25.1.

Actualisation de la participation des salariés : cf. note 24.1.

Note 13 Charge d'impôt

13.1 Tableau d'analyse

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Impôts courants	- 7 087	- 5 743	- 7 349
Impôts différés	3 440	15 502	3 373
TOTAL	- 3 647	9 759	- 3 976

13.2 Rapprochement entre l'impôt théorique et l'impôt effectif

(en milliers d'euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat net	26 690	35 595	24 660
Charge d'impôt	- 3 647	9 759	- 3 976
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-
Résultat avant impôt	30 337	25 836	28 636
Taux d'imposition théorique	34,43 %	34,43 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique	- 10 445	- 8 895	- 9 859
Rapprochement			
Différences permanentes	- 94	1 131	- 793
Effet des pertes de l'exercice non activées	- 931	- 289	- 473
Utilisation de reports déficitaires non activés	885	3 902	1 668
Effet des crédits d'impôts recherche	3 264	2 632	2 085
Reclassement CVAE (nette d'impôt)	- 1 396	- 815	- 780
Activation de reports déficitaires antérieurs	4 481	13 761	4 955
Différentiel de taux - France/Étranger	1 505	469	861
Ajustements d'impôts sur exercice antérieur	-	-	-
Autres	- 916	- 2 137	- 1 640
Charge réelle d'impôt	- 3 647	9 759	- 3 976
Taux d'imposition effectif	12,02 %	- 37,77 %	13,89 %

Détail sur les impôts différés : cf. note 19

13.3 Effets fiscaux des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	Exercice 2014			Exercice 2013			Exercice 2012		
	Brut	Effet impôt	Net	Brut	Effet impôt	Net	Brut	Effet impôt	Net
Écarts de conversion	20 931	- 672	20 259	- 7 852	- 108	- 7 960	- 2 195	22	- 2 173
Écarts actuariels liés aux engagements de retraite	- 756	260	- 496	527	- 181	346	- 208	71	- 137
Variation des instruments financiers dérivés	- 155	- 23	- 178	- 96	92	- 4	- 84	29	- 55
TOTAL	20 019	- 435	19 585	- 7 421	- 197	- 7 618	- 2 487	122	- 2 365

Note 14 Résultats par action

(en euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat net – part du Groupe	26 486 195	35 594 729	24 659 347
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	20 551 415	20 379 481	20 255 501
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	1,29	1,75	1,22

(en euros)	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012
Résultat net – part du Groupe	26 486 195	35 594 729	24 659 347
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	20 551 415	20 379 481	20 255 501
Nombre moyen pondéré de titres retenus au titre des éléments dilutifs	325 169	320 622	50 526
Nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat net dilué par action	20 876 584	20 700 103	20 306 027
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	1,27	1,72	1,21

Les modalités de calcul des résultats par action sont décrites à la note 1.23. Les seuls instruments dilutifs sont les stock-options présentées à la note 23.2 et les actions gratuites attribuées dans le cadre du Plan du 14 février 2012.

N'ont été prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action que les actions ordinaires potentielles dilutives, à

l'exclusion de celles qui ont un effet relatif. Ont été considérées comme relatives les actions ordinaires potentielles résultant d'options de souscription d'actions dont le prix d'exercice augmenté de la juste valeur des services restant à recevoir des titulaires d'options est supérieur au cours moyen de l'action (21,70 €) pendant la période.

NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

Note 15 Écarts d'acquisition

15.1 Tableau de variation des écarts d'acquisition

Les mouvements intervenus au cours des exercices 2013 et 2014 sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette comptable
31 décembre 2012	205 516	8 960	196 556
Ajustements sur regroupements d'entreprises	- 1 451	-	- 1 451
Écarts de conversion	- 5 887	- 66	- 5 821
31 décembre 2013	198 178	8 894	189 284
Acquisition Systar	33 165		33 165
Écarts de conversion	13 906	- 118	14 023
31 DÉCEMBRE 2014	245 248	8 776	236 472

15.2 Détermination des écarts d'acquisition constatés au titre des regroupements d'entreprises

L'écart d'acquisition constaté au cours de l'exercice 2014 concerne l'acquisition de Systar SA évalué à la date d'acquisition selon la méthode énoncée à la note 1.7.

Cet écart d'acquisition n'est pas définitif au 31 décembre 2014 mais les évaluations concernant les différents éléments incorporels acquis (progiciels, relations clients...) ont été réalisées et la disposition du contrat d'acquisition prévoyant une clause d'ajustement de prix calculé en fonction de la trésorerie nette de la filiale a été prise en compte.

Cet écart d'acquisition sera toutefois rendu définitif au cours de l'exercice 2015 dans le délai d'affectation prévu de douze mois.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au 31/12/2014
Prix d'acquisition	52 328
Valeur actualisée des compléments de prix	-
Coût d'acquisition	52 328
Actif net acquis, hors écarts d'acquisition existants	7 544
Actifs incorporels affectés net d'impôts différés	11 620
ÉCART D'ACQUISITION	33 165

Tenant compte de la valeur actualisée, le détail de l'actif net du Groupe Systar s'établit comme suit au 31 décembre 2014 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable chez le vendeur	Retraitements	Juste Valeur
Immobilisations incorporelles		17 722	17 722
Immobilisations corporelles	396	-	396
Impôts différés actifs	5 717	- 6 102	- 385
Actifs courants	8 840	-	8 840
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 971	-	3 971
Passifs financiers	- 1 816	-	- 1 816
Provisions Retraites et engagements assimilés	- 573	-	- 573
Passifs courants	- 8 989	-	- 8 989
ACTIF NET ACQUIS	7 544	11 620	19 164

15.3 Tests de dépréciation

L'objectif des tests de dépréciation annuels est de vérifier qu'il n'y a pas lieu de déprécier les écarts d'acquisition. Cette condition est remplie lorsque la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition testé est affecté, est inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») est le montant le plus élevé entre, d'une part, sa valeur d'utilité, et, d'autre part, sa juste valeur nette des coûts de la vente. Axway étant constitué d'une UGT unique, le test de dépréciation des écarts d'acquisition consiste donc à comparer la valeur comptable globale du groupe à sa valeur recouvrable.

Les tests de dépréciation réalisés lors des clôtures des exercices 2012, 2013 et 2014 n'ont pas conduit à constater de pertes de valeur.

Pour l'exercice 2014, la juste valeur diminuée des coûts de la vente de l'unité génératrice de trésorerie Axway a été déterminée à partir de sa valeur boursière. Les coûts de la vente ont été estimés à 2 % de la juste valeur d'Axway. Ainsi, au cours de clôture du 31 décembre 2014, la juste valeur de l'UGT Axway, soit la valeur boursière, s'établit à 339,4 M€ et la juste valeur diminuée des coûts de la vente s'établit à 332,6 M€. La valeur comptable de l'UGT Axway est égale au montant des capitaux propres consolidés au 31 décembre soit, 298,5 M€. Sur ces bases, la valeur recouvrable étant plus élevée que la valeur comptable, il n'y a pas lieu au 31 décembre 2014 de déprécier l'écart d'acquisition affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie Axway.

Pour l'exercice 2013, l'application d'une même démarche avait conduit à maintenir la valeur des écarts d'acquisition, la valeur boursière s'établissant alors à 446,6 M€ pour un montant des capitaux propres consolidés de 258,4 M€.

15.4 Écarts de conversion

Les variations de change proviennent essentiellement de l'évolution de l'euro par rapport aux devises suivantes :

Variation euro/devises (en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
USD	15 296	- 5 092	- 2 318
SEK	- 1 268	- 719	851
Autres devises	- 4	- 10	- 43
TOTAL	14 023	- 5 821	- 1 510

Note 16 Immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	Valeur brute	Amortissements	Valeur nette comptable
31 décembre 2012	47 497	16 499	30 998
Mouvements de périmètre	1 969		1 969
Acquisitions	646	-	646
Cessions			-
Autres mouvements		-	-
Écarts de conversion	- 1 292	- 549	- 743
Dotations aux amortissements	-	4 023	- 4 023
31 décembre 2013	48 820	19 973	28 847
Mouvements de périmètre	19 863	2 136	17 727
Acquisitions	2 924	-	2 924
Cessions	- 111	- 28	- 83
Autres mouvements	249	- 1	251
Écarts de conversion	1 913	223	1 691
Dotations aux amortissements	-	5 725	- 5 725
31 DÉCEMBRE 2014	73 659	28 027	45 632

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des progiciels du marché utilisés dans le cadre de l'activité courante du Groupe, des logiciels, des relations clients et des relations distributeurs acquis dans le cadre d'opérations de croissance externe. Elles sont principalement composées :

- des technologies Vordel et Tumbleweed dont les durées d'amortissement sont respectivement de 10 et de 15 ans (à compter de novembre 2012 pour Vordel et de septembre 2008 pour Tumbleweed) ;

- des technologies Syster dont les durées d'amortissement varient de 8 à 12 ans (à compter d'avril 2014).

Aucune dépense de développement des solutions et progiciels du Groupe n'a été immobilisée tant en 2014 qu'au titre des exercices antérieurs.

Note 17 Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Agencements, mobiliers et matériels divers	Équipements informatiques	Total
Valeur brute			
31 décembre 2012	6 024	15 622	21 646
Écarts de conversion	- 90	- 434	- 524
Acquisitions	940	1 569	2 509
Cessions	- 3	- 144	- 147
Autres mouvements	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
31 décembre 2013	6 871	16 613	23 484
Écarts de conversion	256	1 372	1 628
Acquisitions	666	2 184	2 850
Cessions	- 88	- 1 011	- 1 099
Autres mouvements	- 838	617	- 221
Variations de périmètre	554	987	1 541
31 DÉCEMBRE 2014	7 421	20 761	28 183
Amortissements			
31 décembre 2012	3 211	12 184	15 395
Écarts de conversion	- 80	- 394	- 474
Dotations	677	1 746	2 423
Reprises	- 3	- 134	- 137
Autres mouvements	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-
31 décembre 2013	3 805	13 402	17 207
Écarts de conversion	214	1 230	1 445
Dotations	767	1 876	2 644
Reprises	- 49	- 1 042	- 1 092
Autres mouvements	- 657	479	- 178
Variations de périmètre	451	770	1 221
31 DÉCEMBRE 2014	4 531	16 715	21 246
Valeur nette			
31 décembre 2013	3 066	3 211	6 277
31 DÉCEMBRE 2014	2 890	4 046	6 936

- Les investissements réalisés par le Groupe en immobilisations corporelles correspondent principalement à des équipements de bureaux en France et à l'international et à des acquisitions d'équipements informatiques (systèmes centraux, stations de travail et réseaux).
- Les montants portés en cessions de l'exercice correspondent principalement aux mises au rebut d'équipements informatiques pratiquées chaque année après inventaire et aux sorties de locaux dont les baux n'ont pas été reconduits.

Note 18 Autres actifs financiers non courants

18.1 Catégories d'actifs financiers

Les actifs financiers non courants du Groupe concernent les prêts et les créances.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances	1 371	1 186	833
Instruments dérivés	-	-	-
TOTAL	1 371	1 186	833

18.2 Prêts et créances

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Créances fiscales	6	14 217	9 040
Prêts	-	-	-
Dépôts et autres immobilisations financières à long terme	1 374	1 187	833
Dépréciations sur prêts, dépôts et autres immobilisations financières	- 3	- 1	-
Prêts, dépôts et autres immobilisations financières à long terme – valeur nette	1 371	1 186	833
TOTAL	1 377	15 403	9 873

Les créances fiscales correspondaient en 2012 et en 2013 à des crédits d'impôts recherche (CIR) dont l'échéance est supérieure à 12 mois et concernent la France. La créance de CIR a été cédée en 2014 à un établissement financier.

Les dépôts et autres immobilisations financières à long terme correspondent essentiellement à des dépôts de garantie versés au titre des locaux loués. Ces dépôts non rémunérés sont maintenus à leur valeur nominale, l'effet d'actualisation n'étant pas significatif.

Note 19 Impôts différés actifs et passifs

19.1 Analyse par échéance

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Impôts différés actifs (IDA)			
• à moins d'un an	7 212	4 692	3 550
• à plus d'un an	33 499	25 595	14 155
TOTAL IDA	40 712	30 287	17 705
Impôts différés passifs (IDP)			
• à moins d'un an	- 905	- 847	- 847
• à plus d'un an	- 8 579	- 4 504	- 6 025
TOTAL IDP	- 9 484	- 5 351	- 6 872
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	31 227	24 936	10 833

19.2 Variation des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
En début de période	24 936	10 833	7 484
Variations de périmètre	- 385	- 246	46
Impôts imputés au compte de résultat	3 586	15 502	3 373
Impôts imputés en capitaux propres	237	- 90	101
Écarts de conversion	2 853	- 1 063	- 171
EN FIN DE PÉRIODE	31 227	24 936	10 833

19.3 Décomposition par nature des impôts différés nets

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Différences liées aux retraitements en consolidation			
Écarts actuariels sur engagements de retraite	810	361	571
Amortissements des logiciels réévalués	3 808	4 399	3 539
Juste valeur des incorporels amortissables affectés	- 5 069	- 2 306	- 3 010
Instruments financiers dérivés	39	64	59
Actualisation de la participation des salariés	87	92	82
Provisions réglementées	- 1 371	- 2 289	- 3 160
Déficits fiscaux activés	4 574	1 692	2 280
Autres	45	136	52
Différences temporaires issues des déclarations fiscales			
Provision indemnités de départ en retraite	1 860	1 645	1 412
Dettes provisionnées pour participation des salariés	361	339	369
Dettes provisionnées pour Organic	45	78	69
Crédits d'impôt recherche activés	1 518	983	-
Déficits fiscaux activés	24 506	19 733	8 559
Autres	15	9	11
TOTAL	31 227	24 936	10 833

Lors de l'affectation du coût d'acquisition de la société Systar en 2014, des actifs incorporels identifiés amortissables et affectés séparément du goodwill ont été comptabilisés pour 17,7 M€. Au 31 décembre 2014, la valeur nette de ces actifs incorporels s'élève à 16,4 M€ générant un impôt différé passif de 5,6 M€.

Cet impôt différé passif est plus que compensé chez Systar SA par le retraitement de l'activation des frais de R&D ayant conduit à la comptabilisation d'un impôt différé actif de 2,6 M€ et par l'activation de déficits fiscaux reportables à hauteur de 3,5 M€.

En ce qui concerne la composante CVAE de la contribution économique territoriale (CET), nouvel impôt introduit par la Loi de finances pour 2010, le Groupe a décidé de la qualifier d'impôt sur le résultat afin d'assurer une cohérence avec le traitement de taxes similaires dans d'autres pays étrangers. Ce traitement est conforme à la position adoptée par le Syntec Informatique en date du 10 février 2010.

19.4 Impôts différés actifs non reconnus par le Groupe

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Déficits fiscaux reportables	26 605	28 646	43 025
Différences temporelles	748	817	1 011
TOTAL	27 353	29 463	44 036

19.5 Échéancier des déficits fiscaux reportables

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
N+1	603	2 159	1 573
N+2	2 827	603	603
N+3	26 163	11 102	506
N+4	21 453	23 949	296
N+5 et années ultérieures	86 853	100 147	152 433
Déficits reportables ayant une échéance	137 899	137 960	155 411
Déficits reportables indéfiniment	30 067	15 121	16 531
TOTAL	167 967	153 081	171 942
Base impôts différés activés	83 252	71 506	38 679
Base impôts différés non activés	84 715	89 441	133 263
Impôts différés activés	29 080	22 408	10 838
Impôts différés non activés	26 605	28 646	43 025

Au 31 décembre 2014, les impôts différés actifs non activés sur les déficits fiscaux reportables s'élèvent à 26,6 M€ et concernent principalement les filiales suivantes : Axway Inc. (21,2 M€), Axway UK (1,2 M€), Systar Inc. (1,2 M€), Axway Pte Ltd. à Singapour (1,1 M€), Axway Srl en Italie (0,8 M€) et Axway Hong Kong (0,6 M€).

Les déficits fiscaux reportables d'Axway Inc. proviennent essentiellement des acquisitions de Cyclone en 2006 et de Tumbleweed Communications Corp. en 2008. Ces déficits font l'objet d'un double plafonnement, dans le temps (20 ans) et annuel (8,1 M\$ par an) imposé par la réglementation fiscale américaine lors d'un changement d'actionariat.

À compter de 2010, les perspectives bénéficiaires de la filiale américaine ont permis l'activation de déficits à hauteur de deux années de résultat prévisionnel. Au 31 décembre 2013, la capacité bénéficiaire accrue des exercices 2011 et 2012 et le maintien de celle-ci projetée sur les exercices à venir notamment améliorée par l'apport de l'offre API Server, ont conduit à activer des déficits fiscaux à hauteur de cinq années de résultat prévisionnel, soit 28,8 M\$. Au 31 décembre 2014, les déficits fiscaux activés s'élèvent à 31,1 M\$ (en impôt différé actif). Le montant des déficits reportables non activés s'élevant quant à lui à 73,5 M\$ (en base).

Note 20 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Clients et comptes rattachés	59 255	60 375	69 969
Factures à établir	26 348	5 506	5 064
Avoirs à établir	-	- 487	- 695
Dépréciations pour créances douteuses	- 751	- 962	- 2 136
TOTAL	84 852	64 432	72 202

Le poste *Clients nets*, exprimé en jours d'activité, s'établit au 31 décembre 2014 à 105 jours contre 90 jours au 31 décembre 2013. Ce ratio est calculé en rapportant le poste *Clients nets* au chiffre d'affaires réalisé au cours du trimestre précédant la clôture.

Les factures à établir correspondent pour l'essentiel à la production de licences et de prestations comptabilisées selon les modalités exposées à la note 1.21.

Note 21 Autres créances courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Personnel et organismes sociaux	391	160	180
Créances fiscales	2 649	1 117	3 712
Impôt sur les sociétés	9 436	3 655	1 065
Créances diverses	1 081	197	118
Charges constatées d'avance	4 411	2 729	2 702
Instruments financiers dérivés	-	-	-
TOTAL	17 968	7 858	7 777

Les créances fiscales d'un montant total de 2,6 M€ correspondent essentiellement à la TVA déductible.

Note 22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie figure à la page 2.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	44 574	49 176	35 378
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 574	49 176	35 378
Concours bancaires courants	- 6	- 11	- 8
TOTAL	44 568	49 165	35 370

La trésorerie nette comprend les disponibilités (comptes bancaires débiteurs et caisses), les valeurs mobilières de placement répondant à la définition des équivalents de trésorerie

telle qu'indiqué à la note 1.15, les effets remis à l'encaissement et dont la date d'échéance est antérieure à la date de clôture et les comptes bancaires momentanément créditeurs.

Note 23 Capitaux propres

L'état des variations des capitaux propres consolidés figure à la page 4.

23.1 Évolution du capital social

Le capital au 31 décembre 2013 s'élevait à 40 930 354 €, composé de 20 465 177 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

Au cours de l'exercice 2014, 77 806 options de souscription ont été exercées entraînant la création de 77 806 actions nouvelles au prix de 2,00 €.

Par ailleurs, 45 actions par salarié éligible ont été créées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés du groupe du 14 février 2012.

Le capital résultant au 31 décembre 2014 s'élève à 41 136 276 € et est composé de 20 568 138 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,00 €.

Comme suite à l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale du 28 avril 2011, le Conseil d'administration avait entériné, le 14 février 2012, le plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés du groupe Axway. Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », la valeur des actions

gratuites accordées calculée à la date d'attribution des droits est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition de ces droits, soit 2 à 4 ans. Ce plan conduira, à terme, à la création d'environ 50 000 actions.

23.2 Plans d'options de souscription d'actions

Date d'attribution	Situation à l'origine		Période d'exercice des options		Situation début de période		Variations de la période, nombre d'options :			Situation au 31/12/2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice	Date de début	Date de fin	Nombre d'options	Prix d'exercice	attribuées	annulées	exercées	Nombre d'options	Prix d'exercice
Plan n° 1 – Plan d'options 2007, émission maximum de 1 990 000 actions Assemblée Générale du 23/05/2007											
22/11/2007	17 000	93,54 €	30/06/2010	31/12/2013	-	14,34 €	-	-	-	-	14,34 €
22/11/2007	17 000	93,54 €	30/12/2012	31/12/2013	-	14,34 €	-	-	-	-	14,34 €
06/11/2008	8 500	145,00 €	30/06/2011	31/12/2014	12 715	17,11 €	-	-	- 12 715	-	17,11 €
06/11/2008	8 500	145,00 €	30/12/2013	31/12/2014	46 619	17,11 €	-	-	- 46 619	-	17,11 €
Total	51 000				59 334		-	-	- 59 334	-	
Plan n° 2 – Plan d'options 2010, émission maximum de 1 990 000 actions Assemblée Générale du 25/11/2010											
25/11/2010	5 000	145,00 €	30/06/2012	31/12/2015	-	17,11 €	-	-	-	-	17,11 €
Total	5 000				-		-	-	-	-	17,11 €
Plan n° 3 – Plan d'options 2011, émission maximum de 1 033 111 actions* Assemblée Générale du 28/04/2011											
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/05/2014	18/11/2019	450 300	14,90 €	-	- 38 075	- 16 472	395 753	14,90 €
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/11/2016	18/11/2019	450 300	14,90 €	-	- 56 100	-	394 200	14,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/09/2015	28/03/2021	119 750	15,90 €	-	- 23 750	- 2 000	94 000	15,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/03/2018	28/03/2021	119 750	15,90 €	-	- 23 750	-	96 000	15,90 €
03/01/2014	50 000	21,86 €	02/07/2016	03/01/2022	-	-	50 000	-	-	50 000	21,86 €
03/01/2014	50 000	21,86 €	03/01/2019	03/01/2022	-	-	50 000	-	-	50 000	21,86 €
Total	1 394 850				1 140 100		100 000	- 141 675	- 18 472	1 079 953	
TOTAL DES PLANS	1 450 850				1 199 434		100 000	- 141 675	- 77 806	1 079 953	

* Augmenté par avenant à 1 295 611 en juin 2013.

- 77 806 options de souscription ont été exercées au cours de l'exercice 2014.
- 141 675 options de souscription ont été annulées au cours de l'exercice 2014 suite au départ des détenteurs.
- Plus aucune attribution ne peut être effectuée au titre du plan n° 1.
- Les justes valeurs des options de souscription attribuées dans le cadre des plans n° 1 et n° 2 ont été déterminées au moyen d'un modèle préconisé par IFRS 2 en matière d'évaluation de juste valeur, à savoir, le modèle binomial.
- La juste valeur des options de souscription attribuées dans le cadre du plan n° 3 a été déterminée en utilisant ce même modèle binomial en retenant les hypothèses suivantes : durée de vie moyenne prévue, 4,5 et 6 ans ; taux de volatilité attendu de 29,44 % ; taux de rendement du dividende de

1,39 % et taux d'intérêt sans risque de 2,48 %. La volatilité anticipée a été déterminée sur la base de la volatilité attendue de valeurs de secteurs comparables.

- Le cours de clôture moyen de l'action sur l'exercice 2014 est de 21,70 €.
- Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2014, conformément à la méthode indiquée à la note 1.16 Paiements fondés sur des actions, est de 681 k€. Cette charge courante relative à la valorisation des prestations fournies par les bénéficiaires en contrepartie de l'attribution de stock-options a été enregistrée en compte de résultat. Aucune charge non récurrente n'a été comptabilisée correspondant au coût des services rendus par des collaborateurs bénéficiaires d'options de souscription dont les droits à l'exercice ont été maintenus malgré leur départ de l'entreprise en 2014.

23.3 Plan d'attribution d'actions gratuites

Il s'agit du plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés du Groupe entériné par le Conseil d'administration le 14 février 2012 devant conduire à terme à la création d'environ 50 000 actions.

23.4 Réserves liées au capital

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Primes d'émission, de fusion et d'apport	105 819	103 877	100 613
Réserve légale	3 448	2 773	2 018
TOTAL	109 267	106 650	102 631

Les mouvements intervenus au cours de l'exercice 2014 sont les suivants :

- affectation du résultat 2013 à la réserve légale : 675 k€ ;
- prime d'émission relative à l'augmentation de capital résultant de l'exercice de 77 806 options de souscription : 1 137 k€ ;
- prime relatives au plan d'actions gratuites 2012 et aux stock-options restant à exercer : 805 k€.

23.5 Dividendes

L'Assemblée Générale d'Axway Software réunie le 4 juin 2014, statuant sur les comptes 2013, a décidé de distribuer un dividende de 0,40 € par action, soit un montant de 8 211 k€.

Ce dividende a été mis en paiement le 13 juin 2014.

Il est proposé à l'Assemblée Générale 2015 statuant sur les comptes de l'exercice 2014 de distribuer un dividende de 0,40 € par action, soit, sur la base du nombre d'actions existant au 31 décembre 2014, un montant de 8 227 k€.

Conformément aux prescriptions de la norme IFRS 2 « Paiement en actions », la juste valeur des actions gratuites accordées calculée à la date d'attribution des droits est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition de ces droits, soit deux à quatre ans. Cette charge s'élève à 130 k€ au titre de l'exercice 2014.

23.6 Objectifs, politique et procédures de gestion du capital

Le capital est composé exclusivement des éléments tels que présentés au bilan. Il n'existe pas de dettes financières considérées comme du capital, et, inversement, il n'y a pas de composants de capitaux propres considérés comme ne constituant pas du capital.

L'entreprise n'est pas soumise à des contraintes externes au titre de son capital hormis le ratio de l'endettement financier net sur fonds propres, qui, aux termes des covenants prévus dans le contrat de syndication, doit rester inférieur à 1 pendant toute la durée du crédit.

Dans le souci de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation des titres ainsi que d'éviter les décalages de cours non justifiés par la tendance du marché, l'entreprise a souscrit un contrat de liquidité. Le montant du compte de liquidité permettant à l'Animateur de réaliser les interventions prévues par ce contrat est de 1 100 k€.

Note 24 Emprunts et dettes financières

24.1 Endettement net

(en milliers d'euros)	Courant	Non courant	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Emprunts bancaires	891	43 608	44 499	35 064	39 566
Compte courant – Sopra Group			-	-	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	44		44	-	-
Participation des salariés	382	2 766	3 148	2 916	2 555
Autres dettes financières diverses		-	-	-	-
Concours bancaires courants	6	-	6	11	8
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	1 322	46 374	47 696	37 991	42 129
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
Disponibilités	- 44 574	-	- 44 574	- 49 176	- 35 378
ENDETTEMENT NET	- 43 251	46 374	3 122	- 11 185	6 751

Emprunts bancaires

Axway Software dispose d'un crédit revolving facility multidevises de 125 M€ contractée auprès de six banques en juillet 2014 et destiné au financement d'acquisitions ainsi qu'au financement des besoins généraux du Groupe. Cette ligne de crédit est non amortissable et a pour échéance juillet 2019 avec une option de reconduction du type 1+1.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement net retenu ne prend pas en compte la dette de participation des salariés.

Ces lignes sont soumises à une commission d'utilisation et de non-utilisation.

Trois ratios financiers doivent être respectés au titre des covenants (cf. note 32.3).

Un tirage à hauteur de 45 M€ a été effectué au 31 décembre 2014 afin de financer l'acquisition de Systar.

Participation des salariés

La réserve de participation des salariés d'Axway Software est gérée sous forme de comptes courants bloqués sur 5 ans et rémunérés à un taux fixe. Un accord intervenu en 2002 permet également aux salariés de l'entreprise d'opter pour une gestion externe en Fonds Communs de Placement Multi-entreprises.

En application des normes IAS 32 et 39, la dette de participation fait l'objet d'un retraitement décrit à la note 1.19.

24.2 Tableau de variation de l'endettement net

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Endettement net en debut d'exercice (A)	- 11 185	6 751	- 21 303
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	35 236	45 282	30 955
Coût de l'endettement financier net	1 355	674	51
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 647	- 9 759	3 976
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	40 238	36 197	34 982
Impôt versé	- 3 875	- 4 325	- 4 151
Variation du besoin en fonds de roulement	10 956	- 3 540	- 10 779
Flux net de trésorerie généré par l'activité	47 319	28 332	20 052
Variation liée aux opérations d'investissement	- 4 659	- 2 992	- 6 193
Intérêts financiers nets versés	- 1 355	- 673	- 63
Flux net de trésorerie disponible	41 304	24 667	13 796
Incidence des variations de périmètre	- 49 719	- 291	- 39 401
Investissements financiers	- 39	- 356	33
Dividendes	- 8 210	- 7 101	- 5 025
Augmentations de capital en numéraire	1 292	2 207	2 149
Autres variations	- 2 652	- 36	498
Variation nette totale de l'exercice (B)	- 18 022	19 090	- 27 950
Incidence des variations de taux de change	3 715	- 1 154	- 104
ENDETTEMENT NET EN FIN D'EXERCICE (A-B)	3 122	- 11 185	6 751

Incidence des variations de périmètre 2014

La variation 2012 concerne l'acquisition de la société Vordel acquise en novembre. La variation 2013 est relative à la clause d'ajustement de prix de cette même acquisition. La variation 2014 concerne l'acquisition de la société Systar acquise en avril et l'acquisition d'un fonds de commerce au Brésil.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Coût des acquisitions (hors compléments de prix)	- 53 705	-	- 42 570
Endettement net/Trésorerie nette des sociétés acquises	3 987	-	3 169
Compléments de prix décaissés au titre d'acquisitions antérieures	-	- 291	-
TOTAL	- 49 719	- 291	- 39 401

Note 25 Autres dettes non courantes

25.1 Provisions pour retraites et engagements assimilés

Ces provisions concernent principalement deux régimes à prestations définies, non financés par des actifs de couverture, en France et en Italie.

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Variation de périmètre	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	Variation des écarts actuariels	31/12/2014
Axway Software	5 826		589	-	-		677	7 092
Systar SA		551	32				79	663
TOTAL FRANCE	5 826	551	621	-	-	-	756	7 754
Italie	924	-	131	- 407	-	-	-	648
Allemagne	21	-	2	-	-	-	-	22
UK		14		- 15		0		0
TOTAL	6 771	565	753	- 422	-	0	756	8 425
Impact (net des charges encourues)								
Résultat opérationnel courant			581		-			
Résultat financier			172		-			
TOTAL			753		-			

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions de la convention collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite, dispositions modifiées en 2004 à la suite de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites. La provision d'indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 1.18.

En Italie, le régime à prestations définies est relatif au service des indemnités légales de fin de contrat (*trattamento di fine rapporto*). Ces indemnités sont calculées sur la base d'une quote-part du salaire brut annuel et sont indexées sur l'indice des prix ISTAT.

Hypothèses actuarielles de la provision pour indemnités de départ en retraite d'Axway Software

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre du régime pour la société Axway Software sont les suivantes :

	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Indice de référence pour l'actualisation	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg	Source : Bloomberg
Taux d'actualisation des engagements	1,59 %	2,80 %	2,60 %
Taux d'augmentation future des salaires	2,50 %	2,50 %	2,50 %
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans	65 ans
Table de mortalité	Insee 2006-2008	Insee 2006-2008	Insee 2004-2006

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité reposent sur des données provenant de statistiques publiées. La mise à jour des tables de mortalité majeure l'engagement de 13 k€.

Les tables de turnover sont établies pour chaque société concernée, par tranches d'âge de cinq ans et sont mises à jour à chaque clôture d'exercice en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années.

La mise à jour des taux de turnover sur cinq ans et des hypothèses relatives aux modalités de départ minore l'engagement de 187 k€.

Les engagements sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation correspondant au taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie (AA), libellées dans la monnaie de paiement et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Depuis le 31 décembre 2009, et pour la zone euro, le Groupe utilise comme indice de référence pour l'actualisation de ses engagements de retraite, les taux publiés par l'agence Bloomberg. Un taux d'actualisation de 1,59 % a été retenu pour 2014.

TABLEAU D'ÉVOLUTION DE LA PROVISION POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE D'AXWAY SOFTWARE

(en milliers d'euros)	Valeur actualisée de l'obligation non financée	Écarts actuariels non comptabilisés	Engagements nets au bilan	Comptabilisation en compte de résultat
31 décembre 2012	5 758	-	5 758	567
Coût des services rendus	435	-	435	435
Coût financier	160	-	160	160
Prestations servies aux salariés	-	-	-	-
Variation des écarts actuariels	- 527	-	- 527	-
31 décembre 2013	5 826	-	5 826	595
Variation de périmètre	-	-	-	-
Coût des services rendus	417	-	417	417
Coût financier	172	-	172	172
Prestations servies aux salariés	-	-	-	-
Variation des écarts actuariels	677	-	677	-
31 DÉCEMBRE 2014	7 092	-	7 092	589

Analyse de la variation des écarts actuariels reconnus sur Axway Software

Les écarts actuariels résultent uniquement des variations de la valeur actualisée de l'obligation, en l'absence d'actifs du régime.

Ces écarts incluent les effets des changements d'hypothèses actuarielles et les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues et ce qui s'est effectivement produit (ajustements d'expérience détaillés ci-après).

La perte actuarielle reconnue sur l'exercice 2014 de 677 k€ pour Axway Software résulte :

- des écarts d'expérience sur les passifs (minoration de l'engagement de 240 k€) ;
- de l'impact de la baisse de 1.21 point du taux d'actualisation utilisé par rapport à 2013 (majoration de l'engagement de 917 k€).

Notes aux états financiers consolidés

Les ajustements des passifs liés à l'expérience sont présentés pour la société Axway Software dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies	7 092	5 826	5 758
Ajustement des passifs liés à l'expérience	- 240	- 263	- 114
Ajustement des passifs liés à l'expérience (en % des engagements)	- 3,39 %	- 4,51 %	- 1,98 %

La ventilation par échéance de l'engagement de retraite France pour Axway Software, actualisé à 1,59 %, est présentée dans le tableau ci-après :

(en milliers d'euros)	31/12/2014
Prestations théoriques actualisées à verser par l'employeur :	
• à moins d'1 an	104
• de 1 à 2 ans	140
• de 2 à 3 ans	125
• de 3 à 4 ans	419
• de 4 à 5 ans	267
• de 5 à 10 ans	1 100
• de 10 à 20 ans	3 113
• à plus de 20 ans	1 824
ENGAGEMENT TOTAL	7 092

25.2 Provisions non courantes

VARIATION DES PROVISIONS 2014 (EN PASSIF COURANT ET NON COURANT)

(en milliers d'euros)	01/01/2014	Variation de périmètre	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	Autres mouvements	31/12/2014
Provisions pour litiges	310	-	111	- 287		34	168
Provisions pour garanties	710	-	610	- 610			710
Autres provisions pour risques	100	11	110	- 113		- 10	99
Sous-total provisions pour risques	1 120	11	831	- 1 009	-	24	976
Provisions pour impôts	1 298	-	85	- 211		- 0	1 172
Autres provisions pour charges	172	-	13	- 20		- 24	141
Sous-total provisions pour charges	1 470	-	98	- 231	-	- 24	1 313
TOTAL	2 590	11	929	- 1 240	-	- 0	2 289
Impact (net des charges encourues)							
Résultat opérationnel courant			829				
Résultat opérationnel			16				
Résultat financier						-	
Charge d'impôt			85			-	
TOTAL			929			-	

- Une provision pour garantie de 710 k€ existe dans les comptes de la société Axway Software GmbH.
- Les provisions pour litiges couvrent essentiellement des litiges prud'homains, des indemnités de départ de collaborateurs et quelques litiges commerciaux.
- La provision pour impôt est destinée à couvrir un risque fiscal relatif à une vérification de comptabilité en cours sur la société mère portant sur les exercices 2009, 2010 et 2011. L'Administration fiscale a notifié une proposition de redressement correspondant au montant provisionné.

25.3 Autres dettes non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Dettes sur immobilisations - part à plus d'un an	-	-	-
Participation des salariés de l'exercice	2 766	791	859
Instruments financiers dérivés	-	-	86
TOTAL	2 766	791	945

La ligne *Participation des salariés* au 31 décembre 2014 enregistre les dettes de participation provisionnées au titre de l'exercice par la société Axway Software. Ces fonds sont portés en augmentation des emprunts et dettes financières l'exercice suivant.

Note 26 Fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs	7 170	6 306	9 966
Dettes sur immobilisations	761	283	131
Fournisseurs - avances et acomptes, avoirs à recevoir	-	-	-
TOTAL	7 931	6 589	10 097

Note 27 Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Personnel	17 990	14 372	14 624
Organismes sociaux	11 917	9 488	9 037
Taxe sur la valeur ajoutée	10 854	5 380	8 184
Autres dettes fiscales	2 116	2 065	1 023
Impôt sur les sociétés	921	2 357	1 529
Dettes diverses	851	185	222
Instruments financiers dérivés	-	-	0
TOTAL	44 648	33 847	34 619

● AUTRES INFORMATIONS

Note 28 Information sectorielle

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(en milliers d'euros)	Exercice 2014		Exercice 2013		Exercice 2012	
Europe	162 911	62,3 %	140 126	59,0 %	131 033	58,4 %
Amériques	89 090	34,1 %	90 681	38,2 %	86 509	38,6 %
Asie Pacifique	9 589	3,7 %	6 738	2,8 %	6 778	3,0 %
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES	261 590	100 %	237 545	100 %	224 320	100 %

Note 29 Instruments financiers inscrits au bilan

AU 31 DÉCEMBRE 2014

(en milliers d'euros)	31/12/2014		Ventilation par classes d'instruments financiers					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
Actifs financiers	1 373	1 373	-	-	1 373	-	-	-
Clients et comptes rattachés	84 852	84 852	-	-	84 852	-	-	-
Autres créances courantes	17 972	17 972	-	-	17 972	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	44 574	44 574	44 574	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	148 770	148 770	44 574	-	104 196	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à long terme	46 374	46 374	-	-	-	46 374	-	-
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à court terme	1 322	1 322	1 322	-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 931	7 931	-	-	7 931	-	-	-
Autres dettes courantes	105 736	105 736	-	-	105 736	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS	161 363	161 363	1 322	-	113 667	46 374	-	-

La juste valeur des créances clients, des autres créances courantes, des dettes fournisseurs ainsi que des autres dettes courantes est assimilée à la valeur au bilan, compte tenu de leurs échéances très courtes de paiement.

AU 31 DÉCEMBRE 2013

	31/12/2013		Ventilation par classes d'instruments financiers					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs et passifs à la juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes financières au coût amorti	Inst. dérivés à la juste valeur par le résultat	Inst. dérivés à la juste valeur par les capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Actifs financiers	1 186	1 186	-	-	1 186	-	-	-
Clients et comptes rattachés	64 432	64 432	-	-	64 432	-	-	-
Autres créances courantes	22 075	22 075	-	-	22 075	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 176	49 176	49 176	-	-	-	-	-
ACTIFS FINANCIERS	136 869	136 869	49 176	-	87 693	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à long terme	28 519	28 519	-	-	-	28 519	-	-
Autres dettes non courantes	791	791	791	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières – part à court terme	9 472	9 472	9 472	-	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	6 306	6 306	-	-	6 306	-	-	-
Autres dettes courantes	73 824	73 824	-	-	73 824	-	-	-
PASSIFS FINANCIERS	118 912	118 912	10 263	-	80 130	28 519	-	-

Note 30 Facteurs de risques

30.1 Risque de crédit

a. Échéancier des créances clients

EXERCICE 2014

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur comptable	Dont : dépréciées	Dont : ni dépréciées ni échues à la date de clôture	Dont : non dépréciées à la date de clôture mais échues selon les périodes suivantes					
				moins de 30 jours	entre 30 et 60 jours	entre 61 et 90 jours	entre 91 et 180 jours	entre 181 et 360 jours	plus de 360 jours
Créances clients (y compris créances douteuses)	59 255	751	39 809	7 330	2 067	6 699	2 486	113	-

b. État des variations des dépréciations pour créances douteuses

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Dépréciations sur créances clients en début de période	962	2 136	745
Dotations	249	774	1 432
Reprises	- 499	- 1 912	- 102
Mouvements de périmètre	-	-	91
Écarts de conversion	40	- 36	- 30
DÉPRÉCIATIONS SUR CRÉANCES CLIENTS EN FIN DE PÉRIODE	751	962	2 136

30.2 Risque de liquidité

Suivant la définition donnée par l'Autorité des marchés financiers, le risque de liquidité est caractérisé par l'existence d'un actif à plus long terme que le passif, et se traduit par l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme en cas d'impossibilité de mobiliser son actif ou de recourir à de nouvelles lignes bancaires.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2014, de risque de liquidité. À cette même date, le Groupe disposait de 125 M€ de lignes de crédit (dont 45 M€ utilisés) et de 20 M€ de découverts bancaires inutilisés soit, un total de 145 M€. Par ailleurs, le Groupe disposait de 44,6 M€ de liquidités.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés de l'endettement net consolidé au 31 décembre 2014 :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	Total des flux contractuels	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires	44 499	48 243	982	642	641	641	45 336	
Compte courant – Sopra Group	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes de location-financement	44	44	44					
Participation des salariés	3 148	2 958	381	552	511	869	644	
Autres dettes financières diverses	-	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	6	6	6	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	47 696	51 250	1 412	1 195	1 152	1 510	45 981	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-	-	-	-
Disponibilités	- 44 574	- 44 574	- 44 574	-	-	-	-	-
ENDETTEMENT NET CONSOLIDÉ	3 122	6 676	- 43 161	1 195	1 152	1 510	45 981	-

30.3 Risques de marché

a. Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est géré par la Direction Financière du Groupe en liaison avec les établissements bancaires partenaires.

Couverture des emprunts

Concomitamment à la souscription de la ligne de crédit multidevises, un contrat de couverture a été mis en place afin de se prémunir contre les risques de variation à la hausse du taux d'intérêt applicable à cette ligne, l'Euribor 3 mois.

Au 31 décembre 2014, un contrat de type swap concernant le tirage effectué sur la ligne de crédit multidevises est en cours. Le notionnel couvert est de 100 % du tirage effectué, sur la durée totale de l'emprunt soit jusqu'à l'échéance au 25 juillet 2019.

Synthèse de l'exposition au risque de taux d'intérêt

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt sur la base des engagements au 31 décembre 2014.

Au 31/12/2014	Taux	31/12/2014	Moins d'1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Disponibilités	Taux fixe	44 574	44 574	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	Taux fixe	44 574	44 574	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts bancaires	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	- 44 499	- 891	- 655	- 643	- 632	- 41 679	-
Dettes de location-financement	Taux fixe	- 44	- 44	-	-	-	-	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	Taux fixe	- 3 148	- 385	- 569	- 540	- 940	- 714	-
	Taux variable	-	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	Taux fixe	-	-	-	-	-	-	-
	Taux variable	- 6	- 6	-	-	-	-	-
Passifs financiers	Taux fixe	- 3 192	- 429	- 569	- 540	- 940	- 714	-
	Taux variable	- 44 504	- 896	- 655	- 643	- 632	- 41 679	-
EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE	TAUX FIXE	41 382	44 144	- 569	- 540	- 940	- 714	-
	TAUX VARIABLE	- 44 504	- 896	- 655	- 643	- 632	- 41 679	-
Instruments de couverture de taux	Swaps payeurs de taux fixe	26 800	8 800	18 000	-	-	-	-
	Tunnel à barrière activante	-	-	-	-	-	-	-
EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	TAUX FIXE	14 582	35 344	- 18 569	- 540	- 940	- 714	-
	TAUX VARIABLE AVEC CAP ET FLOOR	-	-	-	-	-	-	-
	TAUX VARIABLE	- 44 504	- 896	- 655	- 643	- 632	- 41 679	0

b. Risque de change

Le risque de change concerne essentiellement la conversion des états financiers des sociétés américaines et suédoises. Ce risque ne fait pas l'objet d'une couverture particulière.

Le risque de fluctuation sur les opérations commerciales libellées en monnaie étrangère est peu important, chacune des entités intervenant très majoritairement dans son pays et sa devise.

Par ailleurs, dans le cadre des transactions intra-groupe, le Groupe est exposé au risque de variation des cours des devises au titre :

- de la facturation de la production des services provenant d'un centre délocalisé en Roumanie. L'impact de ces variations de change sur le résultat est en principe négligeable compte tenu des règlements réguliers ;
- de la facturation des redevances par le Groupe aux filiales opérant dans une devise fonctionnelle différente de l'euro.

L'incidence de ces fluctuations des devises sur le résultat n'est pas significative ;

- des emprunts et prêts en devises, correspondant à des financements intra-groupe. L'impact de ces variations des devises est imputé en capitaux propres. Ces flux financiers

ne font pas l'objet de couverture systématique. En revanche, toute opération particulière en devises d'un montant significatif donne lieu, le cas échéant, à la mise en place d'une couverture.

Au 31 décembre 2014, la valeur nette comptable des actifs et passifs comptabilisés par les entités du Groupe dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle, est la suivante :

TRANSACTIONS COMMERCIALES INTRA-GROUPE

(en milliers d'euros)	USD	GBP	EUR	SEK	SGD	Autres	Total
Actifs	11 653	1 387	2 014	450	42	2 830	18 375
Passifs	10 348	247	1 058	84	612	290	12 638
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	1 305	1 140	955	366	- 570	2 540	5 737
Instruments financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	1 305	1 140	955	366	- 570	2 540	5 737

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

(en milliers d'euros)	USD	GBP	EUR	SEK	SGD	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	-
IMPACT NET RÉSULTAT	65	57	48	18	- 29	127	287
IMPACT CAPITAUX PROPRES	-	-	-	-	-	-	-

COMPTES COURANTS

(en milliers d'euros)	USD	GBP	EUR	SEK	SGD	Autres	Total
Actifs	10 017	-	351	-	188	-	10 555
Passifs	12 500	2 299	920	552	-	362	16 634
Engagements en devises	-	-	-	-	-	-	-
Position nette avant couverture	- 2 484	- 2 299	- 569	- 552	188	- 362	- 6 079
Instruments financiers de couverture	-	-	-	-	-	-	-
POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	- 2 484	- 2 299	- 569	- 552	188	- 362	- 6 079

ANALYSE DE SENSIBILITÉ

(en milliers d'euros)	USD	GBP	EUR	SEK	SGD	Autres	Total
Hypothèse de variation de devise (appréciation)	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	5 %	-
IMPACT NET RÉSULTAT	-	-	-	-	-	-	-
IMPACT CAPITAUX PROPRES	- 124	- 115	- 28	- 28	9	- 18	- 304

c. Risque sur actions

Au 31 décembre 2014, Axway Software détenait 44 571 de ses propres actions, acquises dans le cadre des programmes de rachat autorisés par l'Assemblée Générale, soit, au prix moyen de 16,50 €, 735 k€.

Toutes les opérations concernant les actions autodétenues sont imputées directement sur les capitaux propres. L'impact au 31 décembre 2014 est de (-) 133 k€ (cf. État des variations des capitaux propres consolidés).

Note 31 Transactions avec les parties liées

31.1 Rémunération des principaux dirigeants

Les éléments figurant dans le tableau ci-après concernent les administrateurs et la Direction Générale.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Avantages à court terme ⁽¹⁾	884	889	912
Avantages sur capitaux propres	85	166	240
TOTAL	969	1 055	1 152

(1) Les avantages à court terme comprennent les rémunérations fixes et variables, les avantages en nature et les jetons de présence.

La ligne *Avantages sur capitaux propres* concerne la valorisation des services rendus par M. Christophe Fabre qui ont été rémunérés par des attributions d'options en 2011.

L'Assemblée Générale du 4 juin 2014 a fixé à 262,5 k€ le montant des jetons de présence à répartir entre les administrateurs.

31.2 Transactions avec Sopra, les sociétés liées à Sopra et GMT

Les tableaux ci-dessous détaillent les transactions entre le Groupe Axway et Sopra, les sociétés du Groupe Sopra et la holding GMT.

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Transactions avec Sopra			
Ventes de biens et services	477	472	257
Achats de biens et services	- 3 391	- 3 550	- 4 574
Créances opérationnelles	105	142	126
Dettes opérationnelles	- 58	- 147	- 231
Charges financières	-	-	-
Dettes financières (compte courant)	-	-	-
Transactions avec les sociétés liées à Sopra			
Ventes de biens et services	3 107	126	894
Achats de biens et services	- 3 698	- 4 079	- 3 590
Créances opérationnelles	7	4	998
Dettes opérationnelles	- 278	- 471	- 1 006
Transactions avec Sopra GMT			
Achats de biens et services	- 218	- 249	- 216
Dettes opérationnelles	-	- 82	- 36

Les achats de biens et services effectués auprès de la société mère concernent l'utilisation des locaux, l'utilisation des moyens informatiques, des achats de sous-traitance interne et des charges non récurrentes liées à la séparation de Sopra.

31.3 Filiales et participations

Les transactions et soldes entre Axway Software et ses filiales sont totalement éliminés en consolidation, toutes ces filiales étant consolidées par intégration globale.

31.4 Relations avec d'autres parties liées

Néant.

4

Note 32 Engagements hors bilan et passifs éventuels

32.1 Obligations contractuelles

Obligations contractuelles <i>(en milliers d'euros)</i>	Paiements dus par période			31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Dettes à long terme	891	43 608	-	44 499	35 064	39 566
Obligations en matière de location-financement	44	-	-	44	-	-
Participation des salariés	382	2 766	-	3 148	2 916	2 555
Autres dettes financières diverses	-	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	6	-	-	6	11	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS COMPTABILISÉS	1 322	46 374	-	47 696	37 991	42 129

Autres engagements commerciaux <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant des engagements par période			31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
	À moins d'un an	De un à cinq ans	À plus de cinq ans			
Lignes de crédit	-	-	-	-	-	-
Lettres de crédit	-	-	-	-	-	-
Garanties	-	997	-	997	677	625
Obligations de rachat	-	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ENGAGEMENTS NON COMPTABILISÉS	-	997	-	997	677	625

Au titre des engagements reçus, Axway Software bénéficie d'une ligne de crédit non utilisée de 20 M€.

Axway Software dispose par ailleurs d'un crédit multidevises de 125 M€ (cf. § 24.1) utilisé à hauteur de 45 M€ au 31 décembre 2014.

Le Groupe loue des équipements informatiques, du matériel de bureau et des locaux aux termes de contrats de location simples. Les loyers enregistrés à ce titre s'élèvent respectivement à 9,8 M€, 9,2 M€ et 8,8 M€ en 2014, 2013 et 2012.

Au 31 décembre 2014, les redevances annuelles minimales futures au titre des contrats de location non résiliables étaient les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Locations simples
2015	6 699
2016	5 268
2017	3 822
2018	3 123
2019	2 750
2020 et au-delà	3 098
TOTAL DES LOYERS MINIMAUX FUTURS	24 759

32.2 Engagements donnés liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Cautions bancaires pour dépôts de garantie des locaux loués	331	266	225
Autres garanties	89	11	-
Nantissements, garanties, hypothèques et sûretés réelles	577	400	400
TOTAL	997	677	625

32.3 Covenants

Trois ratios financiers doivent être respectés au titre des covenants. Ces ratios sont :

- ratio Endettement Net sur Excédent Brut d'Exploitation inférieur à 3,0 de la date de signature jusqu'au 30 juin 2018 et inférieur à 2,5 à compter du 31 décembre 2018 et à 2 à compter du 31 décembre 2020. Ce ratio s'établit à 0,00 au 31 décembre 2014 ;
- ratio Excédent Brut d'Exploitation sur charges financières supérieur à 5,0 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 30,57 au 31 décembre 2014 ;
- ratio endettement net sur Fonds propres inférieur à 1,0 pendant toute la durée du crédit. Ce ratio s'établit à 0,00 au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2014, le Groupe respecte l'ensemble des covenants et engagements contenus dans ce contrat.

Pour rappel, l'endettement financier net retenu dans ces calculs ne prend pas en compte la participation des salariés.

32.4 Passifs éventuels

Aucun passif éventuel n'est à prendre en compte.

32.5 Nantissements, garanties et sûretés

Aucun nantissement, garantie ou sûreté n'ont été consentis par Axway au 31 décembre 2014.

Note 33 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance du Groupe, et sous réserve de ce qui est mentionné dans le présent rapport, il n'existe pas, à la date du rapport, de litiges ou contentieux connus ou en cours susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

Note 34 Événements postérieurs à la clôture

Entre le 1^{er} janvier 2015 et le jour du Conseil, aucun événement significatif susceptible d'impacter les comptes présentés n'est intervenu.

Note 35 Taux de conversion des monnaies étrangères

1 €/Devise	Taux moyens de la période			Taux de fin de période		
	Exercice 2014	Exercice 2013	Exercice 2012	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Franc suisse	1,2146	1,2309	1,2053	1,2024	1,2276	1,2072
Livre sterling	0,8061	0,8493	0,8108	0,7789	0,8337	0,8161
Couronne suédoise	9,0938	8,6505	8,7025	9,3930	8,8591	8,5822
Leu roumain	4,4439	4,4193	4,4567	4,4828	4,4710	4,4444
Lev bulgare	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558	1,9558
Dollar américain	1,3267	1,3282	1,2849	1,2141	1,3791	1,3194
Dollar australien	1,4715	1,3770	1,2407	1,4829	1,5423	1,2712
Dollar de Hong Kong	10,2888	10,3018	9,9671	9,4170	10,6933	10,2260
Dollar de Singapour	1,6816	1,6618	1,6052	1,6058	1,7414	1,6111
Yuan (Chine)	8,1734	8,1655	8,1813	7,5358	8,3491	8,2210
Roupie (Inde)	80,9756	77,8753	68,5871	76,7190	85,3660	72,5689
Réal (Brésil)	3,1198	4,1855	2,5097	3,2207	4,5221	2,7264
Ringitt (Malaisie)	4,3424	3,0824	3,9683	4,2473	3,2576	4,0347

4.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Axway Software, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives

retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- la société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés selon la méthode des unités de crédit projetées tel qu'indiqué dans les notes 1.18 et 25.1 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent, ainsi que le caractère approprié de l'information fournie dans l'annexe aux comptes consolidés ;
- la société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, selon les modalités décrites dans les notes 1.11 et 15.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations,

nous avons examiné le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et de la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent ;

- la société reconnaît les actifs d'impôts différés selon les modalités décrites dans les notes 1.13 et 19 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié la cohérence d'ensemble des données et des hypothèses à la base de l'évaluation des actifs d'impôts différés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 20 avril 2015
Les Commissaires aux comptes

Auditeurs & Conseils Associés

François Mahé

Mazars

Christine Dubus



5

COMPTES INDIVIDUELS

5.1 Bilan	168
5.2 Compte de résultat	169
5.3 Annexe aux comptes individuels	170
5.4 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	187

Les comptes du présent chapitre décrivent les comptes sociaux individuels de la Société Axway Software SA.

5.1 BILAN

ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Immobilisations incorporelles	21 634	25 327
Immobilisations corporelles	3 031	3 699
Immobilisations financières	238 881	183 985
Actif immobilisé	263 546	213 010
Clients et comptes rattachés	71 632	41 635
Autres créances et comptes de régularisation	7 969	17 823
Disponibilités	58 809	18 754
Actif circulant	138 410	78 212
TOTAL DE L'ACTIF	401 956	291 223

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Capital	41 136	40 930
Primes	102 380	101 243
Réserves	20 465	15 197
Report à nouveau	- 19	12
Résultat	50 557	13 492
Provisions réglementées	3 681	6 141
Capitaux propres	218 200	177 016
Provisions	6 842	6 544
Emprunts et dettes financières	114 776	65 434
Fournisseurs et comptes rattachés	15 324	13 159
Dettes fiscales et sociales	26 710	22 457
Autres dettes et comptes de régularisation	20 103	6 613
Dettes	176 914	107 663
TOTAL DU PASSIF	401 956	291 223

5.2 COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Chiffre d'affaires net	156 669	140 823
Autres produits d'exploitation	1 373	1 167
Produits d'exploitation	158 041	141 990
Achats consommés	59 252	51 938
Charges de personnel	60 025	58 389
Autres charges d'exploitation	22 531	19 235
Impôts et taxes	3 331	3 482
Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	5 913	6 146
Charges d'exploitation	151 052	139 190
Résultat d'exploitation	6 989	2 800
Charges et produits financiers	39 794	3 959
Résultat courant avant impôts	46 783	6 759
Charges et produits exceptionnels	20	2 623
Participation et Intéressement des salariés	- 1 049	- 1 222
Impôts sur les résultats	4 804	5 332
RÉSULTAT NET	50 557	13 492

5.3 ANNEXE AUX COMPTES INDIVIDUELS

1 FAITS MAJEURS, PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

1.1 Faits majeurs

Acquisition de Systar S.A.

Depuis de nombreuses années, Axway permet aux entreprises de limiter les risques métiers liés au « manque de visibilité » grâce à Data Flow Analytics. Cette solution, basée sur la corrélation d'événements, suit et enregistre les interactions, détecte le non-respect des règles métier et met en corrélation des actions disparates, de façon à soutenir les efforts du service informatique. Cependant, pour atteindre l'excellence opérationnelle, les entreprises ont besoin de plus. Désormais les solutions Axway combinées aux solutions Systar apportent une véritable intelligence opérationnelle à travers les vues en temps réel des flux de données ce qui fournit aux décideurs des informations essentielles sur la performance opérationnelle, la pertinence métier et l'impact potentiel. De cette façon, la solution Axway Operational Intelligence permet aux entreprises d'agir de manière proactive, plutôt que de réagir. Elles peuvent ainsi identifier les problèmes potentiels et prendre les bonnes décisions pour les résoudre, avant qu'ils puissent avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires, la satisfaction client ou la qualité de service.

Contrôle fiscal

Un contrôle fiscal est en cours depuis septembre 2012 et porte sur la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011.

Axway a reçu fin 2012 la notification au titre de l'exercice 2009 et en juillet 2013, celle pour les exercices 2010 et 2011.

La Société a provisionné l'intégralité des chefs de redressement à fin 2013 tout en contestant l'essentiel des montants et fait valoir ses observations auprès de l'administration en septembre 2013. L'administration lui a répondu en novembre 2013 qu'elle maintenait l'ensemble du redressement.

Axway a déposé deux réclamations en juillet et novembre 2014 afin de contester les rappels d'impôts appliqués au titre des abandons de créances et des retenues à la source.

Contrôle Urssaf

Un contrôle Urssaf a débuté en mai 2013 portant sur les années 2011 à 2013.

La Société a fait l'objet d'un redressement. Des observations ont été formulées en octobre 2014 et Axway en a contesté une partie.

En décembre 2014, le redressement a été notifié à hauteur de 817 k€ dont 105 k€ de majorations.

La charge a été comptabilisée dans les comptes.

1.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels 2014 ont été établis suivant les principes généraux applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours des exercices présentés.

Frais de recherche et de développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

Les dépenses de développement des projets peuvent être immobilisées si les six conditions suivantes sont réunies :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Aucune dépense de développement des progiciels n'est comptabilisée en immobilisations incorporelles, les conditions décrites ci-dessus n'étant pas toutes remplies.

Logiciels acquis

Les logiciels acquis correspondent principalement à l'apport réalisé par Sopra en 2001, à l'acquisition de la propriété intellectuelle des logiciels Cyclone et Tumbleweed auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011 et du logiciel LiveDashboard auprès d'Access UK en 2012.

Les logiciels apportés ont été enregistrés à la valeur nette comptable constatée dans les comptes de Sopra au 31 décembre 2000. Ils font l'objet d'un amortissement linéaire sur 3, 5 ou 10 ans.

Les logiciels Cyclone et Tumbleweed ont été enregistrés à la valeur d'acquisition calculée par un expert américain en évaluation. Les logiciels Cyclone sont amortis comptablement sur 6 ans et fiscalement sur 1 an. Les logiciels Tumbleweed sont amortis comptablement sur 12 ans.

Le logiciel LiveDashboard est amorti comptablement sur 8 ans.

Fonds de commerce

Les fonds de commerce proviennent de l'apport partiel d'actif de la branche d'activité EAI.

Les fonds de commerce ne sont pas systématiquement amortis, mais donnent lieu, le cas échéant, à constitution d'une dépréciation. Les amortissements pratiqués antérieurement au 1^{er} janvier 2001 dans les comptes de Sopra ont été maintenus à l'actif du bilan.

La Société effectue des tests de dépréciation de ses fonds de commerce à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Elle déprécie la valeur d'un actif lorsque sa valeur actuelle (montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'usage) est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en retenant les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations.

Agencements	10 ans
Matériel et outillage	3 à 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

Titres de participation

À leur date d'entrée, les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'utilité.

Des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, qui tient compte de l'actif net des filiales (cf. paragraphe 2.1) et d'une analyse des perspectives d'évolution et de rentabilité, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité. L'analyse des perspectives de rentabilité peut donner lieu à l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Ces flux sont alors déterminés sur la base des données disponibles et de prévisions établies sur un horizon de cinq ans. Une hypothèse de croissance à l'infini de 2,5 % est retenue à compter de la sixième année. Les flux de trésorerie issus de ces prévisions font ensuite l'objet d'une actualisation au taux de 10 %.

Chiffre d'affaires

Les prestations fournies dans le cadre de l'activité progiciels comprennent :

- le droit d'utilisation (licence) des progiciels et solutions ;
- la maintenance ;
- des services associés : installation, paramétrage, adaptation, formation, etc.

a. En règle générale, des contrats distincts de licence et maintenance d'une part, et de services associés d'autre part, sont conclus avec les clients

Dans ce cas, les différents éléments constitutifs de ces contrats sont comptabilisés de la manière suivante :

- la licence est comptabilisée lors de la livraison, celle-ci devant être considérée comme accomplie lorsque toutes les obligations contractuelles ont été remplies, c'est-à-dire lorsque les prestations restant éventuellement à exécuter ne sont pas significatives et ne sont pas susceptibles de remettre en cause l'acceptation par le client des produits livrés ou des services rendus ;
- la maintenance, généralement facturée d'avance, est comptabilisée *pro rata temporis* ;
- les services sont le plus fréquemment effectués en mode régie et sont enregistrés à l'issue de leur réalisation, c'est-à-dire en général au moment de la facturation (cf. paragraphe d). Ils peuvent parfois faire l'objet d'un contrat au forfait alors comptabilisé suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

b. Parfois, des contrats composés d'éléments multiples (licence, maintenance, prestations associées...) peuvent être négociés pour un prix global

Dans ce cas, le montant du chiffre d'affaires attribuable à la licence est obtenu par différence entre le montant total du contrat et la juste valeur des autres éléments qui le composent : maintenance, prestations associées. Cette valorisation des autres éléments est effectuée par référence aux prix facturés aux clients, lorsque l'élément est vendu séparément (grille tarifaire) ou sur la base d'un prix de vente déterminé par la Direction, sur la base de ses meilleures estimations. Le montant de la licence, montant résiduel, est comptabilisé à la livraison.

c. Dans certains cas, assez rares, les services associés peuvent être considérés comme essentiels au fonctionnement du logiciel

Cette situation peut se présenter lorsque les projets présentent un degré de complexité significative et sont susceptibles de comporter des risques particuliers quant à leur achèvement. Le projet est alors considéré dans son ensemble et fait l'objet d'un suivi particulier. Il donne lieu à comptabilisation suivant la méthode à l'avancement décrite au paragraphe e ci-dessous.

d. Prestations d'assistance technique, de conseil, de formation, de réalisation en régie

Elles sont comptabilisées quand le service est rendu, c'est-à-dire en règle générale au moment de la facturation.

La production fait l'objet d'un examen à chaque arrêté de comptes :

- les services rendus non encore ou partiellement facturés sont évalués en fonction du prix de vente contractuel et des temps passés facturables. Ils sont enregistrés en chiffre d'affaires et figurent au bilan à la rubrique *Factures à établir* du poste *Clients et comptes rattachés* ;
- les prestations facturées mais non encore totalement exécutées sont déduites du chiffre d'affaires facturé et sont portées au passif du bilan à la rubrique *Produits constatés d'avance* du poste *Autres dettes et comptes de régularisation*.

e. Prestations faisant l'objet d'un contrat au forfait

Ces contrats sont caractérisés par un engagement en termes de prix, de conformité et de délai. Le chiffre d'affaires et le résultat dégagés sur le contrat sont comptabilisés en fonction d'une estimation qualifiée de l'avancement du contrat déterminée suivant les procédures Qualité en vigueur dans le Groupe.

Créances clients

Les créances clients sont comptabilisées suivant les modalités exposées ci-dessus.

Elles font l'objet d'une estimation individuelle à la clôture de chaque exercice, et une dépréciation est constituée dès lors qu'apparaît un risque de non-recouvrement lié à une procédure collective. Les recouvrements incertains pour lesquels aucune procédure judiciaire n'a été ouverte sont traités par des avoirs à établir.

Indemnités de départ à la retraite

Depuis 2004, Axway Software provisionne ses engagements en matière d'indemnités de départ en retraite selon les dispositions de la Convention Collective Syntec relatives au départ et à la mise à la retraite.

L'obligation d'Axway Software envers ses salariés est déterminée de manière actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées : l'obligation actualisée de l'employeur est comptabilisée au prorata des années de service probables des salariés, en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que le niveau de rémunération future, l'espérance de vie et la rotation du personnel. Les changements d'hypothèses qui affectent l'évaluation de l'obligation sont traités comme des gains et pertes actuariels. Axway Software utilise la méthode du corridor.

2 NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Actif immobilisé

Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Concessions, brevets, droits similaires	Fonds de commerce	Total
Valeur brute			
Au 1^{er} janvier 2014	40 891	6 609	47 500
Acquisitions	510	-	510
Cessions	- 111	-	- 111
Au 31 décembre 2014	41 291	6 609	47 900
Amortissements			
Au 1^{er} janvier 2014	22 138	35	22 173
Dotations	4 120	-	4 120
Reprises	- 28	-	- 28
Au 31 décembre 2014	26 231	35	26 266
Valeur nette			
Au 1^{er} janvier 2014	18 753	6 574	25 327
Au 31 décembre 2014	15 060	6 574	21 634

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de logiciels et de fonds de commerce apportés par Sopra en 2001, acquis auprès d'Axway Inc. en 2010 et 2011 et d'Access UK en 2012.

Les frais de développement des logiciels, évalués à 18 457 k€ au titre de l'exercice 2014, ont été intégralement comptabilisés en charge (cf. note 1.2).

Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Installations techniques	Agencements et Installations	Mobilier et matériel de bureau	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2014	4 811	1 871	412	7 094
Acquisitions	648	10	-	658
Cessions	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014	5 459	1 881	412	7 751
Amortissements				
Au 1^{er} janvier 2014	2 928	386	81	3 395
Dotations	1 006	269	51	1 326
Reprises	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014	3 935	654	132	4 720
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2014	1 883	1 485	331	3 699
Au 31 décembre 2014	1 524	1 227	280	3 031

Sopra met à disposition d'Axway Software des bureaux entièrement équipés principalement sur les sites d'Annecy-le-Vieux et de Puteaux 2.

Les acquisitions en installations techniques correspondent uniquement à du matériel informatique.

Les acquisitions en agencements et installations correspondent à des travaux effectués sur le site de Puteaux 3.

Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	Participations	Créances liées à des participations	Prêts et autres immobilisations financières	Total
Valeur brute				
Au 1^{er} janvier 2014	212 308	1 807	1 031	215 146
Acquisitions/Augmentations	52 328	3 030	115	55 474
Cessions/Diminution	-	- 263	- 304	- 566
Au 31 décembre 2014	264 636	4 574	843	270 054
Dépréciations				
Au 1^{er} janvier 2014	31 155	7	-	31 161
Dotations	-	-	11	11
Reprises	-	-	-	-
Au 31 décembre 2014	31 155	7	11	31 173
Valeur nette				
Au 1^{er} janvier 2014	181 153	1 800	1 031	183 985
Au 31 décembre 2014	233 482	4 568	832	238 881

Les titres de participation sont détaillés dans le tableau des filiales et participations présenté sous la note 3.4.2.

a. Montants bruts

En 2014, l'augmentation sur les titres provient de l'acquisition de Systar S.A.

L'augmentation des créances liées à des participations correspond essentiellement à la constitution d'un compte courant Systar (2 824 k€). La diminution concerne la variation des comptes courants d'Axway PTE (110 k€) et d'Axway Ltd. (120 k€).

La diminution des « Prêts et autres immobilisations financières » est due à la variation du contrat de liquidité avec Kepler consacré à l'animation en Bourse du titre Axway.

b. Dépréciations

La dotation de provision pour dépréciation des prêts et autres immobilisations financières concerne le contrat de liquidité et la variation du cours de l'action (11 k€).

2.2 Autres éléments d'actif

Créances clients

(en milliers d'euros)	2014	2013
Clients hors Groupe et comptes rattachés	44 202	20 818
Factures à établir	21 517	17 000
Clients Groupe	5 907	3 811
Clients douteux	33	36
Dépréciation des créances douteuses	- 28	- 30
TOTAL	71 632	41 635

Les clients et comptes rattachés sont présentés à l'actif du bilan pour leur valeur nette.

Les dépréciations concernent le poste *Clients douteux*.

Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2014	2013
Impôts sur les bénéfices	5 334	15 567
Retenue à la source	142	170
Taxe sur la valeur ajoutée	372	350
Débiteurs divers	685	654
Charges constatées d'avance	1 201	922
Écart de conversion Actif	235	159
TOTAL	7 969	17 823

Dépréciations de l'actif circulant

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Dépréciations sur comptes clients	30	4	6	28
TOTAL	30	4	6	28

2.3 Capitaux propres

Capital social

Le capital social d'Axway Software s'élève au 31 décembre 2014 à 41 136 276 €. Il est composé de 20 568 138 actions d'une valeur nominale de 2 €.

Le nombre d'actions d'autocontrôle détenues par la Société s'élève à 44 571.

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Primes d'émission	Réserve légale	Réserves facultatives	Résultat	Provisions réglementées	Report à nouveau	Total
Situation au 1^{er} janvier 2014	40 930	101 243	2 773	12 425	13 492	6 141	12	177 016
Complément résultat 2013	-	-	-	-	7	-	-	7
Affectation du résultat 2013	-	-	675	4 643	- 13 500	-	- 30	- 8 212
Amort. propriété intellectuelle	-	-	-	-	-	- 2 461	-	- 2 461
Levée d'option	156	1 137	-	-	-	-	-	1 292
Plan d'actions gratuites	50	-	-	- 50	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	50 557	-	-	50 557
Situation au 31 décembre 2014	41 136	102 380	3 448	17 017	50 557	3 681	- 19	218 200

Le montant des dividendes versés en 2014 est de 8 212 k€.

Au cours de l'année 2014, des levées d'option ont été exercées et ont donné lieu à la création de 102 961 actions (dont 77 806 pour des levées d'option stock-option et 25 155 en levée d'option actions gratuites). Une prime d'émission a été comptabilisée pour 1 137 k€.

Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement comptable sur 6 ans des logiciels Cyclone pour un montant de 2 461 k€ en 2014.

Plans d'options de souscription d'actions

Date d'attribution	Situation à l'origine		Période d'exercice des options		Situation début de période		Variations de la période, nombre d'options :			Situation au 31/12/2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice	Date de début	Date de fin	Nombre d'options	Prix d'exercice	attribuées	annulées	exercées	Nombre d'options	Prix d'exercice
Plan n° 1 – Plan d'options 2007, émission maximum de 1 990 000 actions Assemblée Générale du 23/05/2007											
22/11/2007	17 000	93,54 €	30/06/2010	31/12/2013	-	14,34 €	-	-	-	-	14,34 €
22/11/2007	17 000	93,54 €	30/12/2012	31/12/2013	-	14,34 €	-	-	-	-	14,34 €
06/11/2008	8 500	145,00 €	30/06/2011	31/12/2014	12 715	17,11 €	-	-	- 12 715	-	17,11 €
06/11/2008	8 500	145,00 €	30/12/2013	31/12/2014	46 619	17,11 €	-	-	- 46 619	-	17,11 €
Total	51 000				59 334		-	-	- 59 334	-	
Plan n° 2 – Plan d'options 2010, émission maximum de 1 990 000 actions Assemblée Générale du 25/11/2010											
25/11/2010	5 000	145,00 €	30/06/2012	31/12/2015	-	17,11 €	-	-	-	-	17,11 €
Total	5 000				-		-	-	-	-	17,11 €
Plan n° 3 – Plan d'options 2011, émission maximum de 1 033 111 actions* Assemblée Générale du 28/04/2011											
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/05/2014	18/11/2019	450 300	14,90 €	-	- 38 075	- 16 472	395 753	14,90 €
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/11/2016	18/11/2019	450 300	14,90 €	-	- 56 100	-	394 200	14,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/09/2015	28/03/2021	119 750	15,90 €	-	- 23 750	- 2 000	94 000	15,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/03/2018	28/03/2021	119 750	15,90 €	-	- 23 750	-	96 000	15,90 €
03/01/2014	50 000	21,86 €	02/07/2016	03/01/2022	-	-	50 000	-	-	50 000	21,86 €
03/01/2014	50 000	21,86 €	03/01/2019	03/01/2022	-	-	50 000	-	-	50 000	21,86 €
Total	1 394 850				1 140 100		100 000	- 141 675	- 18 472	1 079 953	
TOTAL DES PLANS	1 450 850				1 199 434		100 000	- 141 675	- 77 806	1 079 953	

* Augmenté par avenant à 1 295 611 en juin 2013.

- 77 806 options de souscription ont été exercées au cours de l'exercice 2014.
- 141 675 options de souscription ont été annulées au cours de l'exercice 2014 suite au départ des détenteurs.
- Plus aucune attribution ne peut être effectuée au titre du plan n° 1.
- Les justes valeurs des options de souscription attribuées dans le cadre des plans n° 1 et 2 ont été déterminées au moyen d'un modèle préconisé par IFRS 2 en matière d'évaluation de juste valeur, à savoir, le modèle binomial.
- La juste valeur des options de souscription attribuées dans le cadre du plan n° 3 a été déterminée en utilisant ce même modèle binomial en retenant les hypothèses suivantes : durée de vie moyenne prévue, 4,5 et 6 ans ; taux de volatilité attendu de 29,44 % ; taux de rendement du dividende de 1,39 % et taux d'intérêt sans risque de 2,48 %. La volatilité anticipée a été déterminée sur la base de la volatilité attendue de valeurs de secteurs comparables.
- Le cours de clôture moyen de l'action sur l'exercice 2014 est de 21,70 €.
- Le montant comptabilisé au titre de l'exercice 2014, conformément à la méthode indiquée à la note 1.16 « Paiements fondés sur des actions », est de 681 k€. Cette charge courante relative à la valorisation des prestations fournies par les bénéficiaires en contrepartie de l'attribution de stock-options a été enregistrée en compte de résultat. Aucune charge non récurrente n'a été comptabilisée correspondant au coût des services rendus par des collaborateurs bénéficiaires d'options de souscription dont les droits à l'exercice ont été maintenus malgré leur départ de l'entreprise en 2014.

2.4 Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour litiges	310	11	287	-	34
Provisions pour pertes de change	159	235	-	159	235
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	4 777	624	-	-	5 402
Provisions pour risques Clients	-	-	-	-	-
Provisions pour impôts	1 298	85	211	-	1 172
TOTAL	6 544	955	498	159	6 842

Ces provisions couvrent principalement les risques financiers sur les engagements de départ en retraite, les pertes de changes et le litige lié au contrôle fiscal.

L'engagement total au titre de l'indemnité de départ en retraite s'élève à 7 092 k€. Le montant cumulé des écarts actuariels non comptabilisés au bilan à fin 2014 est de 1 690 k€ (voir note 1.2).

Les hypothèses relatives aux modalités de départ prennent en compte les évolutions législatives afin de refléter la meilleure estimation à la date de clôture :

- la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 a institué, à la charge de l'employeur, une contribution sur les indemnités versées en cas de mise à la retraite d'un salarié à l'initiative de l'employeur. Cette contribution est de 50 % et s'applique quel que soit l'âge du salarié ;
- à compter du 1^{er} janvier 2009, un employeur ne peut plus mettre un salarié d'office à la retraite avant que ce dernier ait atteint l'âge de 70 ans. Entre 65 ans et 70 ans, l'employeur est tenu d'interroger les salariés sur leur volonté de prendre leur retraite ou non.

Ces évolutions successives sont considérées par le Groupe comme des changements d'hypothèses actuarielles pour les raisons suivantes :

- les modifications apportées par la loi n'impactent pas de manière directe le montant brut reçu par les salariés ;
- les conventions existantes à la date d'entrée en vigueur de la loi n'ont pas été modifiées : les avantages accordés aux salariés connaîtront éventuellement une modification lorsqu'une nouvelle convention sera conclue ;
- la suppression d'une modalité de départ et l'institution d'une nouvelle contribution sur l'indemnité versée en cas de mise à la retraite par l'employeur entraînent la révision par le Groupe de ses hypothèses actuarielles telles que définies par IAS 19.

D'autres hypothèses telles que le *turnover*, la mortalité et le taux d'actualisation sont mises à jour régulièrement pour affiner le calcul de l'engagement de retraite.

2.5 Dettes

Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Remboursements	Nouvel Emprunt	Montant à la fin de l'exercice
Crédit syndiqué	35 600	45 000	35 600	45 000
Fonds de participation des salariés	2 737	946	725	2 958
Dettes rattachées à des participations	27 068	13 524	7 758	32 833
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières	29	33 985	29	33 985
TOTAL	65 434	93 455	44 113	114 776

Axway Software dispose d'un crédit revolving facility multidevises de 125 M€ contractée auprès de six banques en juillet 2014 et destiné au financement d'acquisitions ainsi qu'au financement des besoins généraux du Groupe. Cette ligne de crédit est non amortissable et a pour échéance juillet 2019 avec une option de reconduction du type 1+1.

Le taux d'intérêt applicable est l'Euribor afférent à la période de tirage concernée auquel s'ajoute une marge ajustée semestriellement en fonction de l'évolution du ratio : endettement financier net sur l'excédent brut d'exploitation. L'endettement net retenu ne prend pas en compte la dette de participation des salariés.

Ces lignes sont soumises à une commission d'utilisation et de non-utilisation.

Trois ratios financiers doivent être respectés au titre des covenants (cf. note 32.3).

Dettes fournisseurs

(en milliers d'euros)	2014	2013
Fournisseurs hors Groupe et comptes rattachés	1 957	1 590
Factures non parvenues	11 752	9 516
Fournisseurs Groupe	1 615	2 054
TOTAL	15 324	13 159

Dettes fiscales et sociales

(en milliers d'euros)	2014	2013
Personnel et comptes rattachés	8 130	8 299
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 644	8 864
Taxe sur la valeur ajoutée	8 698	5 015
Autres impôts, taxes et assimilés	238	280
TOTAL	26 710	22 457

Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	2014	2013
Acomptes clients versés	553	755
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	11	182
Groupe et associés	750	750
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	17 987	3 850
Écart de conversion Passif	803	1 075
TOTAL	20 103	6 613

Les produits constatés d'avance comprennent la part de facturation intermédiaire émise d'avance sur des contrats réalisés au forfait et sur des contrats de maintenance.

Un tirage à hauteur de 45 M€ a été effectué au 31 décembre 2014 afin de financer l'acquisition de Systar.

Les fonds de participation des salariés comprennent la réserve spéciale de participation des salariés gérée par Axway Software sous forme de comptes courants bloqués. Un accord intervenu en 2011 permet également aux salariés de l'entreprise d'opter pour une gestion externe en Fonds Communs de Placement Multi-Entreprises.

Les dettes rattachées à des participations concernent uniquement les comptes courants avec les sociétés du Groupe.

Les ratios des emprunts et dettes financières sont respectés au 31 décembre 2014.

3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité se ventile de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2014	2013
Licence	29,6 %	29,4 %
Support et maintenance	49,6 %	51,1 %
Prestations d'intégration et de formation	20,8 %	19,5 %
CHIFFRE D'AFFAIRES	100,0 %	100,0 %

Sur les 156,7 M€ de chiffre d'affaires 2014, 67,9 M€ sont réalisés à l'international.

3.2 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Des jetons de présence d'un montant global de 262 k€ ont été versés aux administrateurs en avril 2014 au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Les rémunérations versées en 2014 aux organes de direction s'élèvent à 468 k€.

3.3 Résultat financier

(en milliers d'euros)	2014	2013
Dividendes reçus des participations	41 720	6 107
Intérêts sur emprunts bancaires et charges assimilées	- 855	- 599
Intérêts sur participation des salariés	- 194	- 177
Actualisation de la retraite des salariés (provision)	- 172	- 160
Pertes sur créances liées à des participations	- 973	- 897
Intérêts reçus et versés sur comptes courants groupe	- 249	- 212
Impacts positif et négatif de change (y/c provision)	530	- 173
Dotations et reprises de provisions financières	- 10	- 46
Autres produits et charges financiers	- 3	117
RÉSULTAT FINANCIER	39 794	3 959

Le détail des dividendes reçus est listé dans le tableau des filiales et participations (cf. note 3.4.2).

3.4 Résultat exceptionnel

En 2014, le résultat exceptionnel de 20 k€ concerne essentiellement :

- des charges d'acquisition (927 k€) ;
- un don (218 k€) ;
- le contrôle Urssaf (712 k€) ;
- des pénalités (316 k€) ;
- une sortie d'immobilisations (83 k€) ;
- la valorisation des actions propres (186 k€) ;
- l'amortissement dérogatoire de la propriété intellectuelle Cyclone pour 2 461 k€.

3.5 Participation des salariés aux résultats

La participation des salariés, d'un montant de 1 054 k€, est déterminée dans les conditions de droit commun.

3.6 Impôts sur les bénéfices

Crédit d'impôt recherche

Axway Software a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche au titre de l'année 2014 pour un montant de 7 517 k€.

Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2014	2013
Impôts sur le Résultat courant	2 084	- 45
Impôts sur le Résultat exceptionnel	429	916
Contribution additionnelle	246	213
Provision impôt contrôle fiscal	85	716
Crédit d'impôt recherche	- 7 517	- 7 132
Autres Crédits d'impôts	- 131	- 1
TOTAL IMPÔT SUR LES RÉSULTATS	- 4 804	- 5 332

Situation fiscale différée et latente

	Base					
	Début Exercice		Variations		Fin Exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>(en milliers d'euros)</i>						
I. Décalages certains ou éventuels						
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	-	-	-	-	-	-
Charges non déductibles temporairement						
• À déduire l'année suivante						
• participation des salariés	986	-	-	68	1 054	-
• Organic	226	-	- 96	-	130	-
• effort de construction	172	-	10	-	181	-
• À déduire ultérieurement						
• provision pour retraite	4 777	-	624	-	5 402	-
• autres	-	-	-	-	-	-
Produits non taxables temporairement						
• plus-values nettes à court terme	-	-	-	-	-	-
• plus-values de fusions	-	-	-	-	-	-
• plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-
• écarts de conversion passif		- 1 075	-	272		- 803
Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisés						
• charges à répartir	-	-	-	-	-	-
Total	6 161	- 1 075	538	340	6 767	- 803
II. Éléments à imputer						
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long terme	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
III. Éléments de taxation éventuelle						
Plus-values sur éléments d'actif non amortissables apportés lors d'une fusion	-	762	-	-	-	762
Réserve spéciale des plus-values à long terme	-	-	-	-	-	-
Réserve spéciale des profits de construction	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-

4 AUTRES INFORMATIONS

4.1 Échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus
Actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations	4 568	4 568	-
Autres immobilisations financières	832	832	-
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	33	-	33
Autres créances clients	71 626	71 626	-
Personnel et comptes rattachés	45	45	-
Organismes sociaux	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	372	372	-
Crédit Impôt	5 334	39	5 295
Autres impôts, taxes et assimilés	142	142	-
Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	640	640	-
Comptes de régularisation	1 436	1 320	116
TOTAL	85 028	79 585	5 443

Les autres immobilisations financières correspondent principalement au contrat de liquidité et actions propres.

Dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans au plus
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits			
• À 2 ans maximum à l'origine	33 985	33 985	-
• À plus de 2 ans maximum à l'origine	45 000	-	45 000
Emprunts et dettes financières divers	2 958	381	2 577
Groupe et associés	32 833	32 833	-
Fournisseurs et comptes rattachés	15 324	15 324	-
Personnel et comptes rattachés	8 130	7 076	1 054
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 644	9 644	-
État et autres collectivités publiques			
• Impôts sur les bénéfices	-	-	-
• Taxe sur la valeur ajoutée	8 698	8 698	-
• Autres impôts, taxes et assimilés	238	238	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	761	761	-
Autres dettes	553	553	-
Comptes de régularisation	18 790	18 790	-
TOTAL	176 914	128 283	48 630

4.2 Éléments concernant les entreprises liées

<i>(en milliers d'euros)</i>	Entreprises liées
Actif	
Avances et acomptes sur immobilisations	-
Participations	233 482
Créances rattachées à des participations	4 568
Prêts	-
Créances clients et comptes rattachés	21 485
Autres créances	-
Écarts de conversion Actif	230
Passif	
Emprunts obligataires convertibles	-
Autres emprunts obligataires	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières divers	-
Groupe et associés	32 833
Dettes sur immobilisations	750
Dettes fournisseurs	12 113
Autres dettes	-
Écarts de conversion Passif	788
Compte de résultat	
Produits de participation	41 720
Autres Produits financiers	38
Charges financières	287
Abandons de créances (charges financières)	973
Dotations aux dépréciations des titres de participations (charges financières)	-
Dotations aux dépréciations des créances clients (charges financières)	-
Dotations aux dépréciations des comptes courants (charges financières)	-
Reprises sur dépréciations des titres de participations (produits financiers)	-
Reprises sur dépréciations des créances clients (produits financiers)	-
Reprises sur dépréciations des comptes courants (produits financiers)	-
Reprises sur provisions pour risques sur filiales (produits financiers)	-

4.3 Produits à recevoir et charges à payer

(en milliers d'euros)

Produits à recevoir

Fournisseurs – Avoirs à recevoir	3
Clients et comptes rattachés	21 997
Créances fiscales et sociales	431
Autres créances	4
TOTAL	22 435

Charges à payer

Intérêts courus	192
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 015
Clients – Avoirs à établir	480
Dettes fiscales et sociales	11 943
Autres dettes	-
TOTAL	24 630

Les créances fiscales et sociales correspondent au crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) comptabilisé en déduction des charges de personnel pour 300 k€ ainsi qu'à un crédit impôts Mécénat pour 131 k€.

4.4 Effectifs

L'effectif moyen 2014 s'élève à 626 personnes et l'effectif au 31 décembre 2014 à 629 personnes.

4.5 Engagements hors bilan

(en milliers d'euros)

Effets escomptés non échus	Néant
Cautions bancaires en lieu et place des dépôts de garantie des locaux loués	266
Cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projet	89
Cautions bancaires pour garantie de paiement de dettes fiscales	177
Cautions bancaires pour garantie de paiement de factures fournisseurs	Néant
Engagement de retraite non provisionné (écarts actuariels)	1 690
Cautions données aux filiales pour garantie d'appel d'offres	400
Cautions données aux filiales pour garantie des baux	Néant
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	Néant
Instruments de couverture de taux	cf. 4.30.3
Instruments de couverture de change	Néant

Droit individuel à la formation (DIF)

Au cours de l'année 2014, 8 340 heures ont été acquises et 2 069 heures consommées au titre du DIF.

Au 31 décembre 2014, le solde cumulé d'heures de formation non consommées s'élève à 44 850 heures.

Cautions bancaires

Une caution bancaire de 225 k€ en lieu et place d'un dépôt de garantie a été mise en place en 2012 lors de la reprise du bail de location de Puteaux 1.

En mai 2013, une même caution a été mise en place pour un montant de 41 k€ lors de la mise en place du nouveau site Puteaux 3.

Les cautions bancaires pour garantie de bonne fin sur projets s'élèvent à 89 k€ au 31 décembre 2014.

Une caution pour garantie de paiement de dettes fiscales a été mise en place en août 2014 pour un montant de 177 k€.

Engagement de retraite

La part non provisionnée de l'engagement de retraite s'élève à fin 2014 à 1 690 k€.

Cautions autres

Axway Software s'est porté caution de sa filiale Axway Srl pour un montant de 400 k€ pour lui permettre de répondre à des appels d'offres de la Poste italienne.

4.6 Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de litige ou de fait exceptionnel susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité ou les résultats de la Société.

4.7 Tableau des filiales de participations

Le lecteur est envoyé au chapitre 3, section 3.4.2 « Tableau des filiales de participation » du présent document de référence.

5.4 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Axway Software, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la

présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- l'actif de la société Axway Software est notamment constitué de titres de participation, pour lesquels les règles et méthodes comptables sont décrites dans la note 1.2 de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments pris en considération pour estimer les valeurs d'inventaire de ces titres. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié le bien-fondé de l'approche retenue ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et des évaluations qui en résultent.

- La société provisionne son obligation au titre des engagements de retraite envers ses salariés selon la méthode des unités de crédit projetées tel qu'indiqué dans les notes 1.2 et 2.4 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné les données utilisées, apprécié les hypothèses actuarielles retenues, vérifié la cohérence d'ensemble de ces hypothèses et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATION ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous

avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et Paris, le 20 avril 2015
Les Commissaires aux comptes

Mazars

représenté par Christine Dubus

Auditeurs & Conseils Associés

représenté par François Mahé



6

CAPITAL ET ACTION AXWAY SOFTWARE

6.1 Informations générales	190
6.2 Répartition du capital	191
6.3 Évolution du capital	196
6.4 Actions détenues par la Société ou pour son propre compte – programme de rachat d’actions	197
6.5 Autorisations d’émissions données au Conseil d’administration d’Axway – délégations accordées par les Assemblées Générales	198
6.6 Options de souscription d’actions	205
6.7 Cours de l’action	206
6.8 Échanges par mois	206
6.9 Évolution du cours de l’action	206
6.10 Revenus par action	206

La Société a décidé de mettre en place des droits de vote double lors de l'assemblée générale du 4 juin 2014. A compter de cette date un droit de vote double est conféré à toute action inscrite au nominatif depuis au moins deux ans. Cette modification des statuts résulte d'une réforme légale dont l'objet est de stabiliser l'actionnariat au sein des sociétés cotées. La répartition du capital d'Axway est relativement stable depuis son introduction en Bourse en 2011.

6.1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Axway Software a été introduit sur le marché réglementé d'Euronext à Paris le 14 juin 2011.

L'action Axway Software est cotée sur le compartiment B d'Euronext à Paris et admise au Système à Règlement Différé (SRD).

Le capital d'Axway Software est composé au 31 décembre 2014 de 20 568 138 actions de deux (2) euros de valeur nominale chacune, entièrement libérée, soit un capital social d'un montant de 41 136 276 euros. En outre suite à l'instauration de droits de vote double lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014 et compte tenu de l'absence de droits de vote conférée aux actions auto détenues, le nombre total de droits de vote exerçables attachés au capital au 31 décembre 2014 est de 35 421 420.

Les évolutions du capital social au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014 sont précisées à la section 3 « Évolution du capital » du présent chapitre 6.

Au 31 décembre 2014, si toutes les actions gratuites étaient livrées et toutes les options de souscription d'actions, exerçables ou non, si elles étaient toutes exercées, donneraient lieu à l'émission de 1 129 953 actions nouvelles représentant 5,5 % du capital de la Société.

À la connaissance de la Société il n'existe aucun nantissement d'actions Axway Software inscrites au nominatif et représentant une part importante du capital de la Société.

Les actions détenues par la Société dans ses filiales ne sont pas grevées de sûretés.

6.2 RÉPARTITION DU CAPITAL

Actionnaires	Au 31/12/2014				
	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de votes
Sopra Steria Group SA	5 238 721	25,47 %	10 474 442	10 474 442	29,53 %
Sopra GMT ⁽¹⁾	4 382 858	21,31 %	8 765 716	8 765 716	24,72 %
Famille Pasquier ⁽¹⁾	19 535	0,09 %	39 070	39 070	0,11 %
Famille Odin ⁽¹⁾	230 595	1,12 %	461 706	461 706	1,30 %
Sopra Développement ⁽²⁾	1	0,0 %	1	1	0 %
Management ⁽²⁾	220 385	1,07 %	436 881	436 881	1,23 %
Concert entre les Fondateurs, les Managers et Sopra Steria Group SA ⁽³⁾	10 092 095	49,07 %	20 177 816	20 177 816	56,89 %
Geninfo	1 793 625	8,72 %	3 587 250	3 587 250	10,11 %
Concert entre les Fondateurs, Sopra Group SA et Geninfo	11 701 998	57,20 %	11 701 998	11 701 998	67,01 %
Cumul des concerts entre les Fondateurs, les Managers, Sopra Group SA et Geninfo	11 885 720	57,79 %	23 765 066	23 765 066	67,01 %
Caravelle	2 572 458	12,51 %	5 144 916	5 144 916	14,51 %
Public	6 065 389	29,49 %	6 511 438	6 511 438	18,36 %
Autodétention	44 571	0,21 %	44 571	0	0 %
TOTAL	20 568 138	100 %	35 465 991	35 421 420	100 %

(1) Sopra GMT, la famille Pasquier et la famille Odin étant ensemble dénommés les « Fondateurs ».

(2) Sopra Développement et le Management étant ensemble dénommés les « Managers ».

(3) Dont 4 853 374 actions détenues par le sous-groupe Fondateurs et Managers (soit 23,59 % du capital et 27,36 % des droits de vote) et 5 238 721 actions détenues par Sopra Steria Group SA (soit 25,47 % du capital et 29,53 % des droits de vote) au 31/12/2014.

À la connaissance de la Société, aucun actionnaire du public ne détient plus de 5 % du capital.

Au 31 décembre 2014, Axway Software ne possédait pas d'autres actions propres que celles détenues au titre d'un contrat de liquidité (44 571 actions).

Répartition du capital

Au 31/12/2013					
Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de votes
Sopra Group	5 263 435	25,70 %	5 263 435	5 263 435	25,72 %
Sopra GMT ⁽¹⁾	4 382 858	21,40 %	4 382 858	4 382 858	21,40 %
Famille Pasquier ⁽¹⁾	19 535	0,10 %	19 535	19 535	0,10 %
Famille Odin ⁽¹⁾	242 595	1,20 %	242 595	242 595	1,20 %
Sopra Développement ⁽²⁾	255 818	1,30 %	255 818	255 818	1,30 %
Management ⁽²⁾	244 130	1,20 %	244 130	244 130	1,20 %
Concert entre les Fondateurs, les Managers et Sopra Group SA ⁽³⁾	10 408 371	50,90 %	10 408 371	10 408 371	50,92 %
Geninfo	1 793 575	8,80 %	1 793 575	1 793 575	8,82 %
Concert entre les Fondateurs, Sopra Group SA et Geninfo	11 701 998	57,20 %	11 701 998	11 701 998	57,24 %
Cumul des concerts entre les Fondateurs, les Managers, Sopra Group SA et Geninfo	12 201 946	59,70 %	12 201 946	12 201 946	59,74 %
Caravelle	2 572 458	12,60 %	2 572 458	2 572 458	12,60 %
Public	5 662 118	27,60 %	5 662 118	5 662 118	27,66 %
Autodétention	28 655	0,10 %	28 655	0	0 %
TOTAL	20 465 177	100 %	20 465 177	20 436 522	100 %

(1) Sopra GMT, la famille Pasquier et la famille Odin étant ensemble dénommés les « Fondateurs ».

(2) Sopra Développement et le Management étant ensemble dénommés les « Managers ».

(3) Dont 5 144 936 détenues par le sous-groupe Fondateurs et Managers (soit 25,1 % du capital et des droits de vote) et 5 263 435 actions détenues par Sopra Group SA (soit 25,7 % du capital et des droits de vote) au 31/12/2013.

Au 31/12/2012					
Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	Nombre de droits de vote théoriques	Nombre de droits de vote exerçables	% des droits de vote
Sopra Group	5 287 935	26,02 %	5 287 935	5 287 935	26,02 %
Sopra GMT ⁽¹⁾	4 382 858	21,57 %	4 382 858	4 382 858	21,57 %
Famille Pasquier ⁽¹⁾	19 535	0,10 %	19 535	19 535	0,10 %
Famille Odin ⁽¹⁾	242 595	1,19 %	242 595	242 595	1,19 %
Sopra Développement ⁽²⁾	255 818	1,26 %	255 818	255 818	1,26 %
Management ⁽²⁾	242 507	1,19 %	242 507	242 507	1,19 %
Concert entre les Fondateurs, les Managers et Sopra Group SA ⁽³⁾	10 431 248	51,33 %	10 431 248	10 431 248	51,33 %
Geninfo	1 793 575	8,80 %	1 793 575	1 793 575	8,80 %
Concert entre les Fondateurs, Sopra Group SA et Geninfo	11 726 498	57,71 %	11 726 498	11 726 498	57,71 %
Cumul des concerts entre les Fondateurs, les Managers, Sopra Group SA et Geninfo	12 224 823	60,20 %	12 224 823	12 224 823	60,20 %
Caravelle	2 572 458	12,70 %	2 572 458	2 572 458	12,70 %
Public	5 488 004	26,90 %	5 488 004	5 488 004	27,10 %
Autodétention	35 753	0,20 %	35 753	0	0,00 %
TOTAL	20 321 038	100 %	20 321 038	20 285 285	100 %

Le capital de Sopra GMT est réparti de la façon suivante :

Actionnariat de Sopra GMT	31/12/2014		31/12/2013		31/12/2012	
	Actions	% du capital	Actions	% du capital	Actions	% du capital
Famille Pierre Pasquier	318 050	68,95 %	318 050	67,31 %	318 050	67,31 %
Famille François Odin	132 050	28,63 %	132 050	27,95 %	132 050	27,95 %
Management Sopra Group	11 174	2,42 %	22 435	4,74 %	22 435	4,74 %
TOTAL	472 535	100 %	472 535	100 %	472 535	100 %

6.2.1 Franchissement de seuils

« Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que celles prévues par la loi pour la détention de participations supérieures du capital » (article 28 des statuts).

Une déclaration collective de franchissement de seuils de droits de vote (n° 214C21423) a été faite par le concert regroupant les familles Pasquier et Odin, les sociétés Sopra GMT, Sopra Steria Group SA, Sopra Développement et les managers ainsi que la société Geninfo auprès de l'AMF le 16 juillet 2014. Ce franchissement, à la hausse, du seuil des deux tiers (2/3) des droits de vote résulte de l'instauration des droits de vote double au sein de la Société, en application des dispositions de l'article L. 225-123 du Code de commerce. Dorénavant le concert dispose de 10 354 371 actions et de 20 757 715 droits de vote, représentant respectivement 50,3 % du capital et 58,3 % des droits de vote de la Société.

Une déclaration collective de franchissement de seuils (n° 214C2696), à la baisse, a été faite par le sous-concert composé des familles Odin, Pasquier, des sociétés Sopra Steria Group, Sopra GMT, Sopra Développement et des managers en date du 23 décembre 2014, puisque dorénavant le sous-concert détient, à cette même date, 49,87 % du capital soit 10 063 679 actions et 56,74 % des droits de vote soit 20 120 472 droits de vote. Cette déclaration de franchissement de seuil n'a pas d'impact sur le concert composé des familles Pasquier, Odin, des sociétés Sopra Steria Group, Sopra GMT, Sopra Développement, des managers et de la société Geninfo qui détient, à la date de la déclaration 11 857 304 actions et 23 707 722 droits de la Société représentant respectivement 57,65 % du capital et 67 % des droits de vote.

Par courrier en date du 18 novembre 2014, la Caisse des dépôts et des consignations a informé la Société avoir franchi à la hausse le seul statutaire de trois pour cent du capital.

Aucun actionnaire autre que la Caisse des dépôts et des consignations, Sopra Steria Group SA, Sopra GMT, Geninfo (groupe Société Générale) et Caravelle n'a déclaré excéder ces seuils statutaires.

6.2.2 Nombre approximatif d'actionnaires

Au 31 décembre 2014, le capital d'Axway Software comportait 810 actionnaires nominatifs détenant 14 458 178 actions nominatives sur un total de 20 568 138 actions constituant le capital.

Sur la base des dernières informations en notre possession, le nombre total des actionnaires d'Axway Software peut être estimé à environ 2 000.

6.2.3 Pactes d'actionnaires déclarés auprès des autorités boursières

Sopra Group SA a lancé une opération publique d'échange réussie sur les actions de la société Steria. À la suite de cette offre publique d'échange les Assemblées Générales Extraordinaires de ces deux sociétés ont approuvé le projet de fusion-absorption par lequel Sopra Group absorbe Steria et ont décidé que la société aurait pour nouvelle dénomination sociale Sopra Steria Group SA.

Cette opération ne modifie pas les dispositions des pactes d'actionnaires déclarés précédemment auprès de l'Autorité des marchés financiers et détaillés ci-après.

Sopra Steria Group SA et Sopra GMT, holding animatrice de Sopra Steria Group SA et d'Axway, agissent de concert vis-à-vis d'Axway avec :

- d'une part, la Famille Pasquier, la Famille Odin, Sopra Développement et les managers en vertu d'un avenant en date du 27 avril 2011 au pacte d'actionnaires conclu le 7 décembre 2009 relatif à la société Sopra, de telle sorte que les stipulations dudit pacte ont été étendues pour la même durée aux actions de la Société. Il en résulte vis-à-vis de la Société :
 - un engagement de concertation des parties afin de mettre en œuvre une politique commune et, d'une façon générale, afin d'arrêter toute décision importante,
 - un engagement de concertation des parties dans le cadre de la désignation et du renouvellement des organes sociaux de la Société, les managers s'engageant à faciliter la désignation de toute personne proposée par les familles Odin, Pasquier et Sopra GMT,
 - un engagement de concertation des parties dans le cadre de tout projet d'acquisition ou de cession de plus de 0,20 % du capital ou des droits de vote de la Société,
 - un engagement de concertation des parties afin d'adopter une stratégie commune en cas d'offre publique sur les titres de la Société,

- un droit de préemption au profit des familles Odin, Pasquier, de Sopra GMT et de Sopra Développement en cas de cession par (i) un manager d'actions de la Société (droit de premier rang pour Sopra GMT, second rang pour la famille Pasquier, troisième rang pour la famille Odin, quatrième rang pour Sopra Développement), (ii) la société Sopra Développement d'actions de la Société (droit de premier rang pour Sopra GMT, second rang pour la famille Pasquier, troisième rang pour la famille Odin). Le prix d'exercice du droit de préemption sera égal (x) au prix convenu entre le cédant et le cessionnaire en cas de cession hors marché, (y) à la moyenne des dix derniers jours de Bourse précédant la notification de la cession en cas de cession sur le marché, (z) dans les autres cas, la valeur retenue pour les actions dans le cadre de l'opération ;

- d'autre part, avec Geninfo, étant précisé que cette action de concert, qui a été confirmée par Geninfo, ne fait pas l'objet d'un pacte d'actionnaires concernant Axway. Il existe en revanche un pacte en date 16 novembre 2004 entre Sopra GMT, MM. Pasquier et Odin d'une part et Geninfo d'autre part, où ils déclarent agir de concert vis-à-vis de Sopra et demeure valable suite à la réalisation de l'opération de fusion au cours de laquelle de Sopra Steria Group dont ils détiennent ensemble environ [à compléter] % du capital et [à compléter par eux] des droits de vote ([à compléter par eux] en prenant en compte la participation détenue de concert par Sopra GMT, la Famille Pasquier et la Famille Odin avec Sopra Développement et les managers).

Il est par ailleurs précisé qu'un avenant n° 2 en date du 14 décembre 2012 au pacte d'actionnaires du 7 décembre 2009 mentionné ci-dessus, a été signé. Cet avenant n° 2 est sans effet sur la Société dans la mesure où la société Sopra Executives Investments ne possède aucune action de la Société.

6.2.4 Contrôle de la Société

La Société estime qu'il n'y a pas de risque que le contrôle de la Société soit exercé de manière abusive par Sopra Steria Group SA et Sopra GMT dans la mesure où :

- la Société a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise Middenext pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009 en raison de sa compatibilité avec la taille de l'entreprise et la structure de son capital ;
- les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées ;
- le Conseil d'administration d'Axway compte cinq administrateurs indépendants :

- Pascal Imbert et Hervé Saint-Sauveur, qui ont été qualifiés d'indépendants, lors d'une réunion en date du 9 mai 2011, et dont la qualification a été renouvelée le 14 février 2014, conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middenext (voir chapitre 2 section 1.2),
- Michael Gollner et Yves de Talhouët qui ont été qualifiés d'administrateurs indépendants le 19 février 2013 ; cette qualification a été reconduite pour l'exercice 2014,
- Hervé Déchelette qui a été qualifié d'indépendant au cours de la réunion du 14 février 2014 au titre de l'exercice 2014 ;

- les administrateurs sont soumis à l'obligation de respecter l'intérêt social, les règles figurant dans la charte, le règlement intérieur du Conseil d'administration ou participant d'une bonne gouvernance telle que définie dans le Code de gouvernement d'entreprise Middenext (Déontologie des membres du Conseil) ;
- la Société a procédé à la constitution d'un Comité d'audit chargé de l'examen des comptes, de la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du suivi du contrôle légal des comptes et de la vérification du respect du principe d'indépendance des Commissaires aux comptes de la Société (voir chapitre 2 section 4.1.5).

L'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2014 a instauré la mise en place de droits de vote double au sein de la Société, en application des modifications légales survenues. L'instauration des droits de vote double permet à la Société de renforcer la stabilité de son actionnariat et ainsi de se concentrer sur les projets à moyen et long terme.

En outre, il est précisé que les opérations réalisées par Sopra Group, dorénavant Sopra Steria Group SA, n'ont pas d'incidence sur le contrôle exercé par le concert sur la Société.

Sopra et Sopra GMT, holding animatrice d'Axway et Sopra, les fondateurs et Geninfo exercent toujours une influence sur la Société et ont la faculté de prendre des décisions importantes concernant la Société. Elles contrôlent Axway du fait de leur détention de concert d'environ 57,20 % du capital et 67 % des droits de vote.

6.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL

Date	Nature de l'opération	Montant du capital après opération (en euros)		Nombre d'actions		Apports	
		Nominal		Créées	Total	Nominal	Primes ou réserves
2008		75 620 000	38 €		1 990 000	-	-
2009		75 620 000	38 €		1 990 000	-	-
2010		75 620 000	38 €		1 990 000	-	-
2011	Division du nominal par 8	75 620 000	4,75 €		15 920 000	-	-
2011	Augmentation de capital par incorporation de réserves	76 572 437	4,75 €	200 513	16 120 513	-	-
2011	Réduction du capital par réduction du nominal	32 241 026	2 €		16 120 513	44 331	44 331
2011	Augmentation de capital par levée d'options	40 301 282	2 €	4 030 128	20 150 641	-	-
2012	Augmentation de capital par levée d'options	40 642 076	2 €	170 397	20 321 038	-	-
14/02/2013	Augmentation de capital par émission d'actions gratuites	40 642 166	2 €	45	20 321 083	-	-
18/06/2013	Augmentation de capital par levée d'options	40 709 974	2 €	33 904	20 354 987	-	-
19/09/2013	Augmentation de capital par levée d'options	40 760 834	2 €	25 430	20 380 417	-	-
20/09/2013	Augmentation de capital par levée d'options	40 780 834	2 €	10 000	20 390 417	-	-
25/09/2013	Augmentation de capital par levée d'options	40 899 496	2 €	59 331	20 449 748	-	-
26/09/2013	Augmentation de capital par levée d'options	40 913 400	2 €	6 952	20 456 700	-	-
29/09/2013	Augmentation de capital par levée d'options	40 930 354	2 €	8 477	20 465 177	-	-
01/2014	Augmentation de capital par levée d'options	40 981 208	2 €	25 427	20 490 604	-	-
02/2014	Augmentation de capital par levée d'options	41 032 068	2 €	25 430	20 516 034	-	-
02/2014	Augmentation de capital par émission d'actions gratuites	41 082 198	2 €	25 065	20 541 099	-	-
04/2014	Augmentation de capital par levée d'options	41 086 292	2 €	8 477	20 543 146	-	-
06/2014	Augmentation de capital par levée d'options	41 098 592	2 €	6 150	20 549 296	-	-
08/2014	Augmentation de capital par levée d'options	41 101 592	2 €	1 500	20 550 796	-	-
09/2014	Augmentation de capital par levée d'options	41 111 392	2 €	4 900	20 555 696	-	-
10/2014	Augmentation de capital par levée d'options	41 119 142	2 €	3 875	20 559 571	-	-
12/2014	Augmentation de capital par levée d'options	41 123 236	2 €	2 047	20 561 618	-	-

6.4 ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ OU POUR SON PROPRE COMPTE – PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de la Société du 4 juin 2014 a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat des actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément au Règlement général de l'AMF.

Pour ce programme de rachat d'actions, le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme ne peut pas dépasser 75 187 840,60 €, hors frais d'acquisition pour un nombre maximum d'actions de 2 019 103. Il a été décidé également que la Société ne pourra en aucun cas détenir directement ou indirectement plus de 10 % de son capital social.

L'autorisation de mise en œuvre du programme de rachat d'actions a été donnée au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014.

Cette autorisation devait permettre à la Société de poursuivre les objectifs suivants :

- (a) couvrir des plans d'options d'achat d'actions de la Société au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux éligibles (ou de certains d'entre eux) de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ;
- (b) attribuer des actions ordinaires aux mandataires sociaux éligibles, salariés et anciens salariés, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société ou du Groupe au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi ;
- (c) attribuer des actions gratuites au titre du dispositif d'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce aux salariés et aux mandataires sociaux éligibles, ou à certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions définies à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et plus généralement de procéder à toute allocation d'actions ordinaires de la Société à ces salariés et mandataires sociaux ;
- (d) conserver les actions ordinaires de la Société qui auront été achetées en vue de leur remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- (e) remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par conversion, exercice, remboursement, échange, présentation d'un bon ou toute autre manière, immédiatement ou à terme, à l'attribution d'actions de la Société ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture à raison des obligations de la Société liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la réglementation boursière et aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira ;
- (f) assurer l'animation du marché des actions ordinaires par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI, dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers, étant précisé que le nombre d'actions ordinaires achetées dans ce cadre correspondra, pour le calcul de la limite de 10 %, au nombre d'actions ordinaires achetées, déduction faite du nombre d'actions ordinaires revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- (g) procéder à l'annulation totale ou partielle des actions ordinaires acquises, sous réserve que le Conseil d'administration dispose d'une autorisation de l'Assemblée Générale, statuant à titre extraordinaire, en cours de validité lui permettant de réduire le capital par annulation des actions ordinaires acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions ordinaires.

La Société ne pouvait en revanche pas utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le cadre des dispositions légales et réglementaires (et, notamment, des dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers) en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, la Société indique les modalités de mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité répondant à l'objectif d'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement.

À partir du 10 juin 2011 et pour des périodes de 12 mois renouvelables par tacite reconduction, la Société a confié à Kepler Capital Markets la mise en œuvre de ce contrat de liquidité conformément aux différentes résolutions approuvées par les Assemblées Générales. Dans le cadre de ce mandat,

Kepler Capital Markets est intervenu pour le compte d'Axway Software sur le marché boursier en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres et d'éviter ainsi des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché. Au 31 décembre 2014, la société Kepler Capital Markets disposait de 58 323,58 € en numéraire et de 44 571 titres Axway Software pour le compte d'Axway Software.

La Société a affecté la somme de 1 M€ à la mise en œuvre de ce contrat. Ce contrat est conforme à la Charte de déontologie

établie par l'Association française des marchés financiers en date du 23 septembre 2008 et approuvée par l'AMF par décision du 1^{er} octobre 2008. Il est rappelé que la mise en œuvre du contrat de liquidité a été décidée dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 4 juin 2014.

Le Conseil d'administration du 2 avril 2015 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale du 27 mai 2015 le renouvellement de cette autorisation (voir le chapitre 6 « Résolutions »).

6.5 AUTORISATIONS D'ÉMISSIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AXWAY – DÉLÉGATIONS ACCORDÉES PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Le tableau ci-dessous récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires conformément à l'article L. 225-100 alinéa 7 du Code de commerce.

I. Délégations de compétence au titre de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ACHETER LES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ (18^E RÉSOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	18 mois
Date d'échéance	4 juin 2014 ⁽¹⁾
Montant total de la délégation	10 % du nombre total des actions ordinaires à la date de réalisation des achats, pour un montant n'excédant pas 75 187 840,60 € et en toute hypothèse un nombre maximum de 2 032 108 actions ordinaires
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice <i>(en euros)</i>	354 865,71 €
Solde	9,2 % du nombre total des actions ordinaires à la date de réalisation des achats, pour un montant n'excédant pas 75 187 840,60 € et en toute hypothèse un nombre maximum de 2 032 108 actions ordinaires

(1) La résolution n° 12, adoptée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014 a été privée d'effet, la résolution n° 18, pour la partie non encore utilisée.

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ANNULER LES ACTIONS QUE LA SOCIÉTÉ AURAIT ACHETÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS ; RÉDUCTION CORRÉLATIVE DU CAPITAL (19^E RÉSOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	24 mois
Date d'échéance	3 juin 2015
Montant total de la délégation	10 % du capital étant rappelé que ce pourcentage s'applique au capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la date de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice <i>(en euros)</i>	-
Solde	10 % du capital étant rappelé que ce pourcentage s'applique au capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la date de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RÉSERVES, BÉNÉFICES, PRIMES OU AUTRES (20^E RÉSOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	26 mois
Date d'échéance	3 août 2015
Montant total de la délégation <i>(en euros)</i>	20 000 000 ⁽¹⁾
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice <i>(en euros)</i>	-
Solde	20 000 000

(1) Ce plafond est autonome et distinct des plafonds des augmentations de capital pouvant résulter des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital autorisées par les autres résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D'ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES AVEC MAINTIEN DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES (21^E RÉSOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	26 mois
Date d'échéance	3 août 2015
Montant total de la délégation <i>(en euros)</i>	200 000 000 ⁽¹⁾ (titres de créance)
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice <i>(en euros)</i>	-
Solde	200 000 000

(1) Ce plafond est commun à l'ensemble des titres de créance susceptibles d'être émis en vertu de la présente résolution et des 21^e, 22^e et 23^e résolutions.

6

Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration d'Axway – délégations accordées par les Assemblées Générales

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT DROIT À L'ATTRIBUTION DE TITRES DE CRÉANCES PAR PLACEMENT PRIVÉ (22^E RÉOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	26 mois
Date d'échéance	3 août 2015
Montant total de la délégation (en euros)	10 000 000 ⁽¹⁾ 100 000 000 ⁽²⁾ (titres de créance)
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	-
Solde	10 000 000 100 000 000

(1) Ce montant s'impute sur le plafond nominal d'augmentation de capital fixé par la 27^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013.

(2) Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance fixé par la 27^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013.

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DANS LE CADRE D'UNE OFFRE AU PUBLIC (23^E RÉOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	26 mois
Date d'échéance	3 août 2015
Montant total de la délégation (en euros)	20 000 000 ⁽¹⁾ 200 000 000 ⁽²⁾ (titres de créance)
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	-
Solde	20 000 000 200 000 000

(1) Ce montant s'impute sur le plafond nominal d'augmentation de capital fixé par la 27^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013.

(2) Ce montant s'impute sur le plafond du montant nominal des titres de créance fixé par la 27^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013.

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE MONTANT DE L'ÉMISSION INITIALE, EN CAS D'ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DÉCIDIÉE EN APPLICATION DES 21^E, 22^E ET 23^E RÉOLUTIONS (24^E RÉOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	26 mois
Date d'échéance	3 août 2015
Montant total de la délégation (en euros)	Limite des plafonds prévus respectivement par les 21 ^e , 22 ^e et 23 ^e résolutions
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	-
Solde	20 000 000 200 000 000

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES EN VUE DE RÉMUNÉRER DES APPORTS EN NATURE CONSENTIS À LA SOCIÉTÉ ET CONSTITUÉS DE TITRES DE CAPITAL OU DE VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL, HORS OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE (25^E RÉSOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	26 mois
Date d'échéance	3 août 2015
Montant total de la délégation (en euros)	10 % du capital social au jour de l'AG soit 4 064 217 € par an ⁽¹⁾
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	-
Solde	4 064 217 €

(1) Ce montant s'impute sur le plafond fixé par la 27^e résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013.

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE FIXER LE PRIX D'ÉMISSION DES ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIÈRES DONNANT ACCÈS À DES ACTIONS ORDINAIRES, EN CAS DE SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION, DANS LA LIMITE ANNUELLE DE 10 % DU CAPITAL PAR AN (26^E RÉSOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	26 mois
Date d'échéance	3 août 2015
Montant total de la délégation	10 % du capital social par période de douze (12) mois ainsi que le plafond prévu par la 27 ^e résolution sur lequel il s'impute
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	-
Solde	10 % du capital social par période de douze (12) mois ainsi que le plafond prévu par la 27 ^e résolution sur lequel il s'impute

LIMITATION GLOBALE DES AUTORISATIONS D'ÉMISSION AVEC MAINTIEN OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION (27^E RÉSOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	26 mois
Date d'échéance	3 août 2015
Montant total de la délégation (en euros)	20 000 000 ⁽¹⁾
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	-
Solde	20 000 000

(1) Somme globale du montant nominal maximum des augmentations de capital social pouvant être décidées sur le fondement des 21^e, 22^e, 23^e, 24^e, 25^e et 26^e résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013.

Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration d'Axway – délégations accordées par les Assemblées Générales

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR ÉMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES RÉSERVÉES AUX SALARIÉS DU GROUPE AXWAY ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE (28^E RÉOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	26 mois
Date d'échéance	3 août 2015
Montant total de la délégation (en euros)	3 % du capital social au jour de l'AG soit 1 219 265 ⁽¹⁾
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	-
Solde	1 219 265

(1) Ce plafond est autonome et distinct des plafonds des augmentations de capital pouvant résulter des émissions d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital autorisées par les autres résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2013.

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX ÉLIGIBLES DU GROUPE AXWAY (29^E RÉOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	38 mois
Date d'échéance	4 juin 2014 ⁽¹⁾
Montant total de la délégation	7 % du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	0,47 %
Solde	6,53 %

(1) La résolution n° 29 a été privée d'effet, pour la partie non encore utilisée, par la résolution n° 16 adoptée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014.

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ OU DES MANDATAIRES SOCIAUX ÉLIGIBLES (30^E RÉOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	38 mois
Date d'échéance	4 juin 2014 ⁽¹⁾
Montant total de la délégation	1 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	-
Solde	1 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration

(1) La résolution n° 30 a été privée d'effet, pour la partie non encore utilisée, par la résolution n° 16 adoptée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014.

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PROCÉDER, AU PROFIT DE SALARIÉS ET DE MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE, À DES ÉMISSIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR), SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES (31^E RÉOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2013
Durée de la délégation et date d'échéance	18 mois
Date d'échéance	4 juin 2014 ⁽¹⁾
Montant total de la délégation	7 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	-
Solde	7 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration

(1) La résolution n° 31 a été privée d'effet, pour la partie non encore utilisée, par la résolution n° 14 adoptée lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014.

II. Délégations de compétence consenties lors de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2014

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET D'ACHETER LES ACTIONS ORDINAIRES DE LA SOCIÉTÉ (12^E RÉOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2014
Durée de la délégation et date d'échéance	18 mois
Date d'échéance	3 décembre 2015
Montant total de la délégation	10 % du nombre total des actions ordinaires à la date de réalisation des achats, pour un montant n'excédant pas 75 721 119 € et en toute hypothèse un nombre maximum de 2 056 813 actions ordinaires
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	735 421,5 €
Solde	9,2 % du nombre total des actions ordinaires à la date de réalisation des achats, pour un montant n'excédant pas 75 721 119 € et en toute hypothèse un nombre maximum de 2 056 813 actions ordinaires

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR PROCÉDER, AU PROFIT DE SALARIÉS ET DE MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE, À DES ÉMISSIONS DE BONS DE SOUSCRIPTION ET/OU D'ACQUISITION D' ACTIONS REMBOURSABLES (BSAAR), SANS DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES (14^E RÉOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2014
Durée de la délégation et date d'échéance	18 mois
Date d'échéance	3 décembre 2015
Montant total de la délégation	7 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice (en euros)	-
Solde	7 % du capital de la Société au jour de la décision du Conseil d'administration

Autorisations d'émissions données au Conseil d'administration d'Axway – délégations accordées par les Assemblées Générales

AUTORISATION CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À UNE ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIÉ OU DES MANDATAIRES SOCIAUX ÉLIGIBLES (16^E RÉSOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2014
Durée de la délégation et date d'échéance	38 mois
Date d'échéance	3 août 2017
Montant total de la délégation	1 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice <i>(en euros)</i>	-
Solde	1 % du capital social de la Société à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration

AUTORISATION DONNÉE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE CONSENTIR DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS AUX SALARIÉS ET MANDATAIRES SOCIAUX ÉLIGIBLES DU GROUPE AXWAY (16^E RÉSOLUTION)

Date de l'Assemblée Générale ayant accordé la délégation	4 juin 2014
Durée de la délégation et date d'échéance	38 mois
Date d'échéance	3 août 2017
Montant total de la délégation	1 % du nombre d'actions composant le capital de la Société au jour de l'attribution des options par le Conseil d'administration
Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice	0 %
Solde	1 %

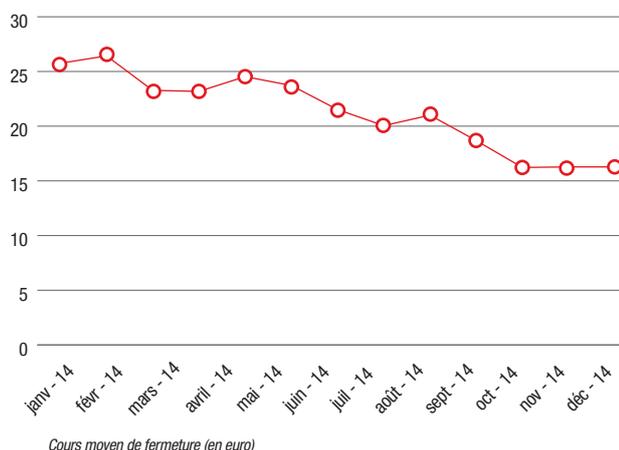
6.6 OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Le tableau ci-dessous résume l'état au 31 décembre 2014 des plans d'option de souscription d'actions attribuées par Axway à ses collaborateurs :

Date d'attribution	Situation à l'origine		Période d'exercice des options		Situation début de période		Variations de la période, nombre d'options :			Situation au 31/12/2014	
	Nombre d'options	Prix d'exercice	Date de début	Date de fin	Nombre d'options	Prix d'exercice	attribuées	annulées	exercées	Nombre d'options	Prix d'exercice
Plan n° 1 – Plan d'options 2007, émission maximum de 1 990 000 actions											
Assemblée Générale du 23/05/2007											
22/11/2007	17 000	93,54 €	30/06/2010	31/12/2013	-	14,34 €	-	-	-	-	14,34 €
22/11/2007	17 000	93,54 €	30/12/2012	31/12/2013	-	14,34 €	-	-	-	-	14,34 €
06/11/2008	8 500	145,00 €	30/06/2011	31/12/2014	12 715	17,11 €	-	-	- 12 715	-	17,11 €
06/11/2008	8 500	145,00 €	30/12/2013	31/12/2014	46 619	17,11 €	-	-	- 46 619	-	17,11 €
Total	51 000				59 334		-	-	- 59 334	-	
Plan n° 2 – Plan d'options 2010, émission maximum de 1 990 000 actions											
Assemblée Générale du 25/11/2010											
25/11/2010	5 000	145,00 €	30/06/2012	31/12/2015	-	17,11 €	-	-	-	-	17,11 €
Total	5 000				-		-	-	-	-	17,11 €
Plan n° 3 – Plan d'options 2011, émission maximum de 1 033 111 actions*											
Assemblée Générale du 28/04/2011											
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/05/2014	18/11/2019	450 300	14,90 €	-	- 38 075	- 16 472	395 753	14,90 €
18/11/2011	516 175	14,90 €	18/11/2016	18/11/2019	450 300	14,90 €	-	- 56 100	-	394 200	14,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/09/2015	28/03/2021	119 750	15,90 €	-	- 23 750	- 2 000	94 000	15,90 €
28/03/2013	131 250	15,90 €	28/03/2018	28/03/2021	119 750	15,90 €	-	- 23 750	-	96 000	15,90 €
03/01/2014	50 000	21,86 €	02/07/2016	03/01/2022	-	-	50 000	-	-	50 000	21,86 €
03/01/2014	50 000	21,86 €	03/01/2019	03/01/2022	-	-	50 000	-	-	50 000	21,86 €
T3	1 394 850				1 140 100		100 000	- 141 675	- 18 472	1 079 953	
TOTAL DES PLANS	1 450 850				1 199 434		100 000	- 141 675	- 77 806	1 079 953	

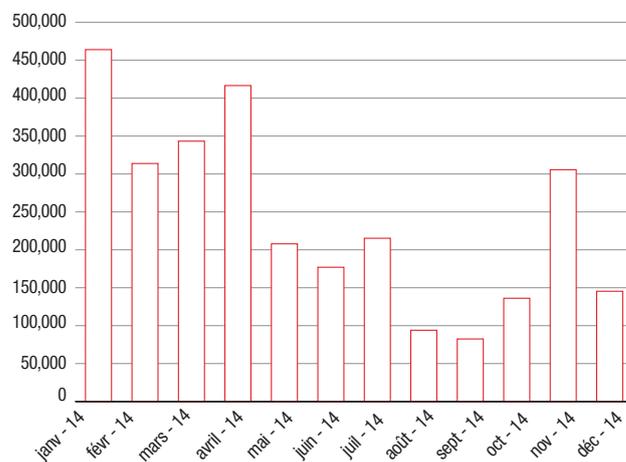
* Augmenté par avenant à 1 295 611 en juin 2013.

6.7 COURS DE L'ACTION



Source : Euronext Paris.

6.8 ÉCHANGES PAR MOIS



Source : Euronext Paris.

6.9 ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Plus haut (en euros)	Date du plus haut	Plus Bas (en euros)	Date du plus bas	Dernier cours (en euros)	Cours moyen (ouverture) (en euros)	Cours moyen (fermeture) (en euros)	Nombre de titres échangés (en euros)	Capitaux (en millions d'euros)
29,20	20 janvier 2014	21,20	7 janvier 2014	27,60	25,58	25,75	464 019	12,06
28,19	10 février 2014	24,25	27 février 2014	24,69	26,55	26,42	313 828	8,10
24,59	3 mars 2014	22,24	25 mars 2014	22,50	23,35	23,27	343 268	7,96
25,70	29 avril 2014	21,00	1 ^{er} avril 2014	24,90	23,13	23,18	416 619	9,59
26,59	6 mai 2014	22,94	21 mai 2014	24,35	24,62	24,53	207 869	5,08
24,50	2 juin 2014	22,40	25 juin 2014	22,73	23,79	23,72	177 024	4,14
23,14	2 juillet 2014	19,32	31 juillet 2014	19,45	21,69	21,52	215 252	4,64
22,40	29 août 2014	18,80	6 août 2014	22,40	19,93	20,05	93 945	1,86
22,45	1 ^{er} septembre 2014	19,10	29 septembre 2014	19,38	21,10	21,00	82 425	1,70
19,60	7 octobre 2014	16,61	31 octobre 2014	16,69	18,857	18,85	136 138	2,50
16,53	3 novembre 2014	15,83	20 novembre 2014	16,48	16,22	16,23	305 615	4,95
16,59	5 décembre 2014	15,40	16 décembre 2014	16,50	16,25	16,28	145 359	2,36

Source : Euronext Paris

6.10 REVENUS PAR ACTION

Le Conseil d'administration d'Axway, dans sa réunion du 24 février 2015, a décidé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende de 0,40 € par action.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES

7.1	Carte d'identité d'Axway Software	208
7.2	Conseil d'administration et Direction Générale	209
7.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions	212
7.4	Assemblées Générales	213
7.5	Élaboration et contrôle du document de référence et attestation du responsable	216
7.6	Calendrier indicatif de publication des résultats	218
7.7	Documents accessibles au public	218
7.8	Tables de concordance	219

7.1 CARTE D'IDENTITÉ D'AXWAY SOFTWARE

Dénomination : Axway Software

Siège social : PAE Les Glaisins, 3 rue du Pré-Faucon, 74940 Annecy-le-Vieux

Numéro de téléphone de l'établissement secondaire de la Société à Puteaux : 01 47 17 24 24

Direction Générale : 6811 East Mayo Blvd, Suite 400 – Phoenix, Arizona 85054, USA

Forme Juridique : société anonyme.

La législation française est applicable aux activités de la Société ainsi qu'à la Société mais d'autres lois et/ou législations locales et/ou extraterritoriales peuvent lui être applicables.

Date de constitution : le 28 décembre 2000 pour une durée de 99 ans ; la Société expirera donc le 28 décembre 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social : « La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- l'édition, la commercialisation, la distribution, l'installation et la maintenance de tous progiciels informatiques, la conception, le développement de tous logiciels informatiques, l'intégration de tous systèmes d'information, la vente de tous matériels et systèmes informatiques, et toutes les prestations de services, de formation, de conseil et d'hébergement associées ;
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ».

(Article 2 des statuts).

Registre de Commerce : 433 977 980 RCS Annecy

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques : Axway Software, 26 rue des Pavillons, 92807 Puteaux Cedex, France.

Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Affectation et répartition statutaire des bénéfices :

« Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction ».

(Article 37 des statuts).

7.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

Article 14 – Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée Générale Ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des administrateurs est de quatre ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de quatre-vingt-cinq ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent, soumis

aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre d'administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil.

Un salarié de la Société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

Article 15 – Organisation du Conseil

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de quatre-vingt-cinq ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil peut désigner un ou deux Vice-Présidents parmi les administrateurs.

Il peut également désigner un secrétaire qui peut être choisi en dehors des administrateurs et des actionnaires.

En cas d'absence du Président, la séance du Conseil est présidée par le Vice-Président le plus âgé. À défaut, le Conseil désigne, parmi ses membres, le Président de séance.

Article 16 – Délibérations du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président. Le Directeur Général ou, lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, un tiers au moins des administrateurs, peuvent demander au Président, qui est lié par cette demande, de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement, en principe trois jours au moins à l'avance. Elles indiquent avec précision les questions qui seront évoquées. Elles peuvent même être faites sans délai si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des administrateurs sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Il sera établi un règlement intérieur.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformes à la réglementation en vigueur.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et établissement du Rapport de gestion et du Rapport sur la gestion du Groupe.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.

Lorsqu'il a été constitué un Comité d'entreprise, les délégués de ce comité, désignés conformément aux dispositions du Code du travail, devront être convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Article 17 – Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur peut se faire communiquer tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil peut conférer à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qu'il tient de la loi et des présents statuts.

Il peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis à leur examen.

Article 18 – Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des

organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Article 19 – Direction Générale

Modalités d'exercice

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale à tout moment et, au moins, à chaque expiration du mandat du Directeur Général ou du mandat du Président du Conseil d'administration lorsque celui-ci assume également la Direction Générale de la Société.

La délibération du Conseil relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

L'option retenue par le Conseil d'administration est prise pour une durée indéterminée.

Direction Générale

Le Directeur Général est une personne physique choisie parmi les administrateurs ou non. La durée des fonctions du Directeur Général est déterminée par le Conseil au moment de la nomination. Cependant, si le Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix ans. Lorsque le Directeur Général atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur Général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Directeurs Généraux Délégués

Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'administration peut choisir les Directeurs Généraux Délégués parmi les administrateurs ou non et ne peut pas en nommer plus de cinq.

La limite d'âge est fixée à soixante-dix ans. Lorsqu'un Directeur Général Délégué atteint la limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office.

La durée du mandat de Directeur Général Délégué est déterminée lors de sa nomination sans que cette durée puisse excéder, le cas échéant, celle de son mandat d'administrateur.

Les Directeurs Généraux Délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

Lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Article 20 – Rémunération des dirigeants

1. L'Assemblée Générale peut allouer aux administrateurs à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté en charges d'exploitation ; ce montant reste maintenu jusqu'à nouvelle décision. Sa répartition entre les administrateurs est déterminée par le Conseil d'administration.
2. Le Conseil d'administration détermine la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Ces rémunérations peuvent être fixes et/ou proportionnelles.
3. Le Conseil d'administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Article 21 – Cumul des mandats

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus de cinq mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance de sociétés anonymes ayant leur siège sur le territoire français.

Par dérogation aux dispositions ci-dessus, ne sont pas pris en compte les mandats d'administrateur ou de membre du Conseil de surveillance exercés par cette personne dans les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la Société dont elle est administrateur.

Pour l'application des dispositions ci-dessus, les mandats d'administrateurs des sociétés dont les titres ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé et contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par une même société ne comptent que pour un seul mandat, sous réserve que le nombre de mandats détenus à ce titre n'excède pas cinq.

Une personne physique ne peut exercer simultanément plus d'un mandat de Directeur Général ou de membre du Directoire ou de Directeur Général unique de sociétés anonymes ayant leur

siège sur le territoire français. À titre dérogatoire, un deuxième mandat de Directeur Général ou un mandat de membre du Directoire ou de Directeur Général unique peut être exercé dans une société contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par la Société dont il est Directeur Général. Un autre mandat de Directeur Général, de membre du Directoire ou de Directeur Général unique peut être exercé dans une société, dès lors que les titres de celle-ci ne sont pas admis aux négociations sur un marché réglementé.

Toute personne physique qui se trouve en infraction avec les dispositions relatives au cumul doit se démettre de l'un de ses mandats dans les trois mois de sa nomination, ou du mandat en cause dans les trois mois de l'événement ayant entraîné la disparition de l'une des conditions fixées par la loi en cas de dérogation. À l'expiration de ce délai, la personne est démise d'office et doit restituer les rémunérations perçues, sans que soit remise en cause la validité des délibérations auxquelles elle a pris part.

7.3 DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS À CHAQUE CATÉGORIE D' ACTIONS

Article 12 – Droits et obligations attachés aux actions

1. Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.
Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication
2. Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence de leurs apports.
Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

Les droits et obligations suivent l'action quel qu'en soit le titulaire.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3. Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, les propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre auront à faire leur affaire personnelle du groupement, et éventuellement de l'achat ou de la vente du nombre d'actions nécessaires.

Article 13 – Indivisibilité des actions – Nue propriété – Usufruit

1. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société.

Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. En cas de désaccord, le mandataire est désigné en justice à la demande du copropriétaire le plus diligent.

2. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propiétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Cependant, les actionnaires peuvent convenir de toute autre répartition du droit de vote aux Assemblées Générales. La convention est notifiée par lettre recommandée à la Société, qui sera

tenue d'appliquer cette convention pour toute Assemblée qui se réunirait après l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi de cette lettre.

Toutefois, le nu-propiétaire a le droit de participer à toutes les Assemblées Générales. Son droit de vote ne peut jamais être totalement supprimé. L'usufruitier ne peut pas être privé du droit de voter les décisions concernant l'affectation des bénéfices.

Le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres remis en gage.

7.4 ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 25 – Assemblées Générales

Les décisions collectives des actionnaires sont prises en Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales selon la nature des décisions qu'elles sont appelées à prendre.

Les Assemblées Spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur toute modification des droits des actions de cette catégorie.

Les délibérations des Assemblées Générales obligent tous les actionnaires, même absents, dissidents ou incapables.

Article 26 – Convocation et lieu de réunion des Assemblées Générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent selon les conditions fixées par la loi.

Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 27 – Ordre du jour

L'ordre du jour des Assemblées figure sur les avis et lettres de convocation. Il est arrêté par l'auteur de la convocation.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital prévue par la loi et agissant dans les conditions et délais légaux, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Le Comité d'entreprise peut également requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour des Assemblées.

L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas à l'ordre du jour. Elle peut cependant, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

Article 28 – Droit de communication des actionnaires – Obligation d'information

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication des documents nécessaires pour lui permettre de statuer en toute connaissance de cause sur la gestion et la marche de la Société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

Tout actionnaire dont la participation dans le capital franchit les seuils de trois ou quatre pour cent du capital est tenu d'en informer la Société, dans les mêmes formes et suivant les mêmes calculs que celles prévues par la loi pour la détention de participations supérieures du capital.

Article 29 – Accès aux Assemblées – Pouvoirs – Composition

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit leur nombre d'actions, qui y participent personnellement ou par mandataire.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales s'il est justifié, dans les conditions légales, de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce au troisième jour ouvré précédent l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut se faire représenter selon les modalités fixées par la loi et les dispositions réglementaires ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat. Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolution présentés ou agréés par le Conseil d'administration, et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolution. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des

personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire pourra également, si le Conseil d'administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, participer à ladite Assemblée par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication et télétransmission y compris Internet, dans les conditions prévues par la réglementation applicable au moment de son utilisation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification d'une nature et selon les modalités d'application conformes aux dispositions réglementaires.

Tout actionnaire peut voter à distance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la loi et les règlements ; ce formulaire doit parvenir à la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée pour être pris en compte.

Deux membres du Comité d'entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

Article 30 – Feuille de présence – Bureau – Procès-verbaux

À chaque Assemblée est tenue une feuille de présence contenant les indications et les signatures prescrites par la loi.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Vice-Président ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée désigne elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires, présents et acceptants, qui disposent, tant par eux-mêmes que comme mandataires, du plus grand nombre de voix.

Les membres du bureau ont pour mission de vérifier, certifier et signer la feuille de présence, de veiller à la bonne tenue des débats, de régler les incidents de séance, de contrôler les votes émis, d'en assurer la régularité et de veiller à l'établissement du procès-verbal.

Le bureau ainsi composé, désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.

Les procès-verbaux sont dressés et les copies ou extraits des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

Article 31 – Quorum – Droit de vote – Nombre de voix

Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées Spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions légales.

En cas de vote à distance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires parvenus à la Société dans les délais ci-dessus indiqués.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, ont également un droit de vote double et ce, dès leur émission.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de bien entre époux et de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au second degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux (2) ans prévu ci-dessus.

La fusion de la société est sur les droits de vote double qui peut être exercé au sein de la société absorbante, si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Article 32 – Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du Conseil d'administration et qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les délais légaux et réglementaires en vigueur, pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance ou à distance.

Article 33 – Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions ; elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

Elle ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote.

À défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée ; pour cette Assemblée prorogée, le quorum du cinquième est à nouveau exigé.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés, y compris les actionnaires ayant voté par correspondance ou à distance, sauf dérogation légale.

Article 34 – Assemblées Spéciales

S'il existe plusieurs catégories d'actions, aucune modification ne peut être faite aux droits des actions d'une de ces catégories, sans vote conforme d'une Assemblée Générale Extraordinaire ouverte à tous les actionnaires et, en outre, sans vote également conforme d'une Assemblée Spéciale ouverte aux seuls propriétaires des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote de la catégorie concernée.

Pour le reste, elles sont convoquées et délibèrent dans les mêmes conditions que les Assemblées Générales Extraordinaires.

7.5 ÉLABORATION ET CONTRÔLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ATTESTATION DU RESPONSABLE

Nom et fonction du responsable du document de référence

M. Christophe Fabre, Directeur Général

Responsable de l'information

M. Patrick Donovan, Directeur Financier

Axway Software – 6811 East Mayo Blvd, Suite 400 – Phoenix, Arizona 85054, USA

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Auditeurs et Conseils Associés

31, rue Henri-Rochefort, 75017 Paris

Représenté par M. François MAHE

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Première nomination : mai 2007.

Le cabinet Auditeurs et Conseils Associés est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

Cabinet Mazars

61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie

Représenté par Mme Christine DUBUS

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Première nomination : mai 2007.

Le cabinet Mazars est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Commissaires aux comptes suppléants

FINEXSI AUDIT

14, rue de Bassano, 75116 Paris

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Première nomination : juin 2013.

Le cabinet Finexsi est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

M. Jean-Louis Simon

61, rue Henri-Regnault, 92400 Courbevoie

Mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Première nomination : mai 2007.

Monsieur Jean Louis Simon est membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion figurant en page 85 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Phoenix, le 23 avril 2015

Christophe Fabre

Directeur Général

7.6 CALENDRIER INDICATIF DE PUBLICATION DES RÉSULTATS

Assemblée Générale des actionnaires : lundi 22 juin 2015

Publication 1^{er} semestre 2014 : mercredi 29 juillet 2015

Publication document semestriel 1 : vendredi 28 août 2015

7.7 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les statuts d'Axway Software, les procès-verbaux des Assemblées Générales ainsi que les rapports du Conseil d'administration aux assemblées, les rapports des Commissaires aux comptes, les états financiers pour les trois derniers exercices et plus généralement tous les documents adressés ou mis à la disposition des actionnaires conformément à la loi peuvent être consultés au siège social de l'établissement secondaire d'Axway Software SA.

En outre il est précisé qu'un certain nombre de documents relatifs à Axway Software SA sont disponibles sur le site Internet de la Société à l'adresse : www.finance.axway.fr

Responsable de la relation avec les actionnaires

M. Patrick Gouffran, Directeur de la Communication Financière

Axway Software – 26, rue des Pavillons – 92807 PUTEAUX Cedex

Téléphone : 01 47 17 24 65

E-mail : pgouffran@axway.com

7.8 TABLES DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du Rapport annuel déposé comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement européen n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

1. Personnes responsables	
• 1.1 Indication des personnes responsables	216
• 1.2 Déclaration de personnes responsables	217
2. Contrôleurs légaux des comptes	
• 2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	216
• 2.2 Information de la démission des contrôleurs légaux des comptes	so
3. Informations financières sélectionnées	
• 3.1 Informations financières historiques	34-36
• 3.2 Informations financières intermédiaires	so
4. Facteurs de risques 97-105, 157-160	
5. Informations concernant l'émetteur	
• 5.1 Historique et évolution de la Société (juridique et historique)	5, 18-20
5.1.1 Dénomination	208
5.1.2 Siège social	208
5.1.3 Forme juridique	208
5.1.4 Date de constitution	208
5.1.5 Objet social	208
• 5.2 Investissements	31-33
6. Aperçu des activités	
• 6.1 Principales activités	16, 26-30
• 6.2 Principaux marchés	16-18, 23
• 6.3 Événements exceptionnels	32, 163
• 6.4 Dépendance vis-à-vis des brevets, licences, contrats et procédés de fabrication	11, 31, 97-98, 103-104, 173, 208
• 6.5 Éléments fondateurs des déclarations concernant la position concurrentielle	16, 27-29, 35, 91-94, 99
7. Organigramme	
• 7.1 Description sommaire du Groupe et place occupée par l'émetteur	37-38
• 7.2 Liste des filiales importantes	37, 96
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
• 8.1 Immobilisations corporelles importantes	12, 33, 90, 101, 103, 144, 168, 171, 173
• 8.2 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	49-52
9. Examen de la situation financière et du résultat	
• 9.1 Situation financière	72, 87-90, 97, 123, 150-154
• 9.2 Résultat d'exploitation	34, 36, 87-89, 90, 97, 109, 120, 169
10. Trésorerie et capitaux	
• 10.1 Informations sur les capitaux	90, 96, 123, 124, 133, 140, 148-150, 161, 168, 176
• 10.2 Flux de trésorerie	122, 130
• 10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement de l'émetteur	102-103, 133, 139, 150-151, 155-159
• 10.4 Restrictions à l'utilisation des capitaux	101-102, 106, 162-163
• 10.5 Sources de financement attendues	so

s.o. : sans objet

11. Recherche et Développement, brevets et licences	31-32, 89, 97-102
12. Informations sur les tendances	
• 12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes, les prix de vente	16-17, 91
• 12.2 Tendances connues, incertitudes ou demandes ou engagements ou événements susceptibles d'influer sensiblement les perspectives de l'émetteur	16-17, 25-26
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	so
• 13.1 Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	so
• 13.2 Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	so
• 13.3 Élaboration de la prévision ou de l'estimation	so
• 13.4 Déclaration sur la validité d'une prévision précédemment incluse dans un prospectus	so
14. Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction Générale	
• 14.1 Composition - déclarations	58-61
• 14.2 Conflits d'intérêts	63, 194-195
15. Rémunérations et avantages	
• 15.1 Rémunérations et avantages en nature	64-68, 112-116, 161, 212
• 15.2 Retraites et autres avantages	68, 161
16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction	
• 16.1 Mandats des membres du Conseil d'administration et de Direction	58, 60
• 16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration et de Direction	64, 161
• 16.3 Informations sur le Comité d'audit	63, 73, 81
• 16.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	68
17. Salariés	
• 17.1 Effectifs	43
• 17.2 Participation et stock options des organes d'administration et de direction	66, 112-114, 132, 149, 190, 205
• 17.3 Participation des salariés dans le capital de l'émetteur	106, 112, 149
18. Principaux actionnaires	
• 18.1 Identification des principaux actionnaires	191-193
• 18.2 Existence des droits de vote différents	107, 212-213
• 18.3 Contrôleur de l'émetteur	104, 191-193
• 18.4 Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	so
19. Opérations avec des apparentés	62-63, 70-71, 83, 161
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
• 20.1 Informations financières historiques	34
• 20.2 Informations financières pro forma	so
• 20.3 États financiers	120-188
• 20.4 Vérification des informations financières historiques annuelles	82, 83, 165, 188
• 20.5 Date des dernières informations financières	34
• 20.6 Informations financières intermédiaires et autres	so
• 20.7 Politique de distribution de dividendes	7, 108, 150, 206
• 20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	103-104
• 20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	86

s.o. : sans objet

21. Informations complémentaires	
• 21.1 Capital social	148
21.1.1 Caractéristiques du capital souscrit	148, 191-195
21.1.2 Actions non représentatives du capital	so
21.1.3 Actions détenues par l'émetteur	191-195, 197-198
21.1.4 Caractéristiques des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	112-114, 149
21.1.5 Tranche du capital autorisé mais non émise ou engagement d'augmentation du capital	so
21.1.6 Option ou accord conditionnel ou inconditionnel de vente dans le cadre d'une option sur le capital de l'émetteur	so
21.1.7 Historique des changements intervenus sur le capital social	196
• 21.2 Acte constitutif et statuts	208-215
21.2.1 Objet social de l'émetteur	208
21.2.2 Dispositions applicables aux membres du Conseil d'administration ou aux autres comités	209
21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	214
21.2.4 Modalités de modification des droits des actionnaires	214
21.2.5 Modalités de convocation des Assemblées Générales	214
21.2.6 Dispositions applicables en cas de changement de contrôle de l'émetteur	so
21.2.7 Obligation de déclaration de franchissement de seuil	193, 212
21.2.8 Dispositions dérogatoires sur les conditions régissant les modifications du capital	so
22. Contrats importants	70, 83
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	so
• 23.1 Déclaration ou apport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	so
• 23.2 Informations provenant d'une tierce partie	12
24. Documents accessibles au public	218
25. Informations sur les participations	95

s.o. : sans objet

TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

Articles du Code de commerce R. 225-104 et R. 225-105 et du décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 (dite Grenelle2).

INFORMATIONS SOCIALES	41-56
1. Emploi	
• Effectif total et répartition des salariés par zone géographique, par genre et par âge	43
• Embauches et licenciements	43
• Rémunérations et évolutions	34-35
2. Organisation du travail	
• Organisation du temps de travail	46
• L'absentéisme	46
3. Relations sociales	45-46
• Organisation du dialogue social (procédures d'informations et de consultation du personnel et de négociations avec celui-ci)	45
• Bilan des accords collectifs	45
4. Santé et sécurité	47
• Les conditions de santé et de sécurité au travail	47
• Le bilan signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	47
• Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	46
5. Formation	44-45
• Les politiques mises en œuvre en matière de formation	44
• Le nombre total d'heures de formation	45
6. Diversité et égalité des chances (politique mise en œuvre et mesures prises en faveur)	
• Les mesures prises en faveur de l'égalité hommes femmes	48
• Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	48
• La politique de lutte contre les discriminations	48
7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives...	49
• Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	49
• À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	49
• À l'élimination du travail forcé ou obligatoire	49
• À l'abolition effective du travail des enfants	49

INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	49-52
1. Politique générale en matière environnementale	49
• L'organisation de la société pour prendre en compte les démarches environnementales et le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière de l'environnement	49-50
• Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	49
• Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	49
• Montants de provisions et garanties pour risque environnemental	50
2. Pollution et gestion des déchets	50-52
• Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	50
• Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	50-51
• La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	52
3. Utilisation durable des ressources	52
• La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	52
• La consommation des matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	52
• La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	52
• L'utilisation des sols	52
4. Contribution à l'adaptation et à la lutte contre le réchauffement climatique	52
• Les rejets de gaz à effet de serre	52
• L'adaptation aux conséquences du changement climatique	52
5. Protection de la biodiversité	52
• Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	52
INFORMATIONS SOCIÉTALES	53-54
1. Impact territorial, économique et social de l'activité	53
• En matière d'emploi et de développement régional	53
• Sur les populations riveraines ou locales	53
2. Relations avec les parties prenantes	54
• Conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	54
• Action de partenariat ou de mécénat	54
3. Sous-traitance et fournisseurs	54
• Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	54
• Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur RSE	54
4. Loyauté des pratiques	54
• Actions engagées pour prévenir la corruption	54
• Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	54
5. Les autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	50
6. Rapport de l'organisme de vérification	55-56



AXWAY

France

26, Rue des Pavillons

92807 Puteaux Cedex

P: +33 (0) 1.47.17.24.24

F: +33 (0) 1.47.17.22.23

USA

6811 E. Mayo Boulevard, Suite 400

Phoenix, Arizona 85054

P: +1.480.627.1800

F: +1.480.627.1801

www.axway.com